

1
(N° 53.)

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

SÉANCE DU 17 JANVIER 1894.

COMPTÉ GÉNÉRAL
DE
L'ADMINISTRATION DES FINANCES,

RENDU

POUR L'ANNÉE 1892,

PAR LE MINISTRE DES FINANCES.



BRUXELLES,

F. HAYEZ, IMPRIMEUR DE L'ACADÉMIE ROYALE DES SCIENCES, DES LETTRES
ET DES BEAUX-ARTS DE BELGIQUE,
RUE DE LOUVAIN, 412.

1894

TABLE DES MATIÈRES.

	PAGES.
Note préliminaire	1— 2

COMPTE DES OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1892.

Note sur le compte des opérations de l'administration des finances, pendant l'année 1892	4— 8
Tableau général des opérations de l'administration des finances, pendant l'année 1892	9— 17

Développement, par classe de comptables, des recettes et des dépenses faites par l'administration des finances, pendant l'année 1892.

Développement, par classe de comptables, des recettes faites par l'administration des finances, pendant l'année 1892	20— 21
Développement, par classe de comptables, des paiements faits par l'administration des finances, pendant l'année 1892	22— 23
Résumé du développement, par classe de comptables, des recettes et des paiements faits par l'administration des finances, pendant l'année 1892	24— 25

COMPTES DES BUDGETS.

Compte définitif du budget de l'exercice 1891.

Note sur le compte définitif du budget de l'exercice 1891	28— 41
Budget de l'exercice 1891. Compte des recettes, à l'époque de la clôture de l'exercice.	44— 47
— — — — — Compte des dépenses, à l'époque de la clôture de l'exercice.	48— 79
Recettes. Développements, par nature de perception et par article du budget	81—117
— — — — — par province, des recouvrements effectués	119—137
— — — — — Comparaison avec les recouvrements de l'exercice antérieur	159—175
Dépenses. Développements des paiements effectués, par année et par article du budget	175—287
Comparaison des dépenses de l'exercice 1891, liquidées par la Cour des comptes et ordonnancées par le ministère des finances, avec celles de l'exercice antérieur	288
Tableau des résultats des budgets des exercices clos de 1850 à 1890 inclusivement	289—295
Résultat général du budget de l'exercice 1891	297
Comparaison entre la situation provisoire et la situation définitive du budget de l'exercice 1891.	298

Compte provisoire du budget de l'exercice 1892.

Note sur le compte provisoire du budget de l'exercice 1892.	300—304
État des crédits alloués pour les dépenses ordinaires de l'exercice 1892	305
Budget de l'exercice 1892. Compte provisoire des recettes, au 1 ^{er} janvier 1893.	307—311
— — — — — Compte provisoire des dépenses, au 1 ^{er} janvier 1893	312—335

Compte des opérations sur les exercices clos de 1887 à 1891.

Note sur le compte des opérations relatives aux exercices clos de 1887 à 1891	338—340
Exercice périmé de 1887. — Compte final d'apurement, en ce qui concerne les ordonnances qui restaient en circulation et à payer à l'époque de la reddition du compte définitif	341—345
Exercices en cours d'apurement de 1888 à 1891. — Situation des créances restant à payer au 1 ^{er} janvier 1893.	347—363

COMPTE DE TRÉSORERIE POUR L'ANNÉE 1892.

	PAGES.
Note sur le compte de trésorerie pour l'année 1892	366
Compte de trésorerie et bilan de l'administration des finances, présentant la situation au 1 ^{er} janvier 1892, les opérations de l'année 1892 et la situation au 1 ^{er} janvier 1893	367—381

COMPTE DE LA DETTE PUBLIQUE POUR L'EXERCICE 1892.

Note sur le compte de la dette publique pour l'exercice 1892	384—400
Annexes au compte de la dette publique pour l'exercice 1892	401—405



NOTE PRÉLIMINAIRE.

La loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'État impose au Ministre des finances l'obligation de soumettre annuellement aux Chambres législatives, le compte général de l'administration des finances.

Le compte rendu pour l'année 1892 satisfait à cette obligation; il comprend toutes les opérations relatives au recouvrement et à l'emploi des deniers publics, et constate la situation de tous les services de recette et de dépense, tant au commencement qu'à la fin de cette année.

Il est divisé en *quatre parties* :

La *première partie*, intitulée : **COMPTE DES OPÉRATIONS DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES, PENDANT L'ANNÉE 1892**, contient l'exposé sommaire de tous les faits de la gestion annuelle de cette administration, en ce qui concerne les services des budgets et de trésorerie.

Les *trois autres parties* constituent les comptes de développement exigés par l'article 43 de la loi précitée, savoir :

1^o **COMPTE DES BUDGETS**, qui expose : 1^o par année, par exercice, par branche de revenu et par nature de perception, les droits constatés à la charge des redevables de l'État, les recouvrements effectués sur ces droits et les recouvrements restant à faire; et 2^o par année, par exercice, par ministère et par article, les droits constatés au profit des créanciers de l'État, les paiements effectués et les paiements restant à faire pour solder les dépenses.

Il établit, de plus, la comparaison, quant aux recettes, entre les évaluations, les droits à la charge des redevables de l'État et les recouvrements opérés sur ces droits; et, quant aux dépenses, entre les crédits ouverts, les droits au profit des créanciers de l'État et les paiements effectués.

Le *compte des budgets* se divise lui-même en trois sections, qui sont : A, *le compte définitif du budget de l'exercice 1891*, présentant la situation de ce budget au 31 octobre 1892, époque de sa clôture; B, *le compte provisoire du budget de l'exercice 1892*, offrant la situation de ce budget, telle qu'elle résulte des faits accomplis jusqu'au 31 décembre de l'année, et de ceux qui se réaliseront jusqu'au 31 octobre 1893; C, *le compte des opérations sur les exercices clos*, comprenant le compte d'apurement de l'exercice 1887 et la situation des ordonnances restant à payer sur les exercices 1888 à 1891.

2^o COMPTE DE TRÉSORERIE, faisant connaître les mouvements de fonds qui ont eu lieu pour les divers services de l'administration des finances, et établissant le bilan de cette administration. Il retrace la situation de l'actif et du passif au 1^{er} janvier 1892, et indique les recettes et les paiements effectués pendant l'année 1892, les modifications que ces faits ont apportées à cette première situation, ainsi que la situation nouvelle qui ressort au 1^{er} janvier 1893.

3^o COMPTE DES DIVERS SERVICES PUBLICS ET SPÉCIAUX, lequel expose la situation, au commencement et à la fin de l'année 1892, de même que le mouvement durant cette période, des différentes parties de la dette publique, des pensions de toute catégorie et des rentes viagères.

Quant aux opérations de la caisse d'amortissement et de la caisse des dépôts et consignations, elles font l'objet d'un exposé annuel et distinct, qui est présenté aux Chambres législatives en conformité de l'article 16 de la loi du 15 novembre 1847.

Les diverses parties du compte général sont, du reste, précédées de notes explicatives qui en résument les résultats, et qui sont surtout destinées à faciliter l'intelligence des tableaux.



COMPTE

des

OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1892.



NOTE

SUR LE COMPTE DES OPÉRATIONS DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES,

PENDANT L'ANNÉE 1892.

Le compte des opérations de l'administration des finances, pendant l'année 1892, forme la première partie du compte général établi en conformité des articles 42 et 43 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité publique. Il contient le relevé sommaire des droits constatés soit au profit, soit à la charge de l'État, ainsi que des recettes et des dépenses, qui sont développés dans les autres parties du compte général (*Comptes des Budgets et de Trésorerie*), et présente les résultats de la gestion annuelle de l'administration.

On va exposer ces résultats.

OPÉRATIONS SUR LES BUDGETS.

Les opérations sur les budgets sont relatives au recouvrement et à l'emploi des deniers publics; en voici la situation :

RECETTES.

Exercice 1891.

D'après le compte précédent, les droits qui restaient à recouvrer au 1 ^{er} janvier 1892, sur les recettes prévues au budget des Voies et Moyens de l'exercice 1891, s'élevaient à fr.	11,520,177 94
Pendant l'année 1892, ces droits ont été l'objet de modifications qui se résument en une augmentation de	2,610,114 34
De sorte que les recouvrements à opérer sur l'exercice 1891 atteignaient.	14,130,292 28
Les recettes opérées en 1892 ayant été de	10,076,326 06
Une somme de fr.	4,053,966 22
restait à recouvrer lors de la clôture du budget de 1891.	

Exercice 1892.

Les droits constatés sur les Voies et Moyens, tant ordinaires qu'extraordinaires de 1892, se sont élevés à	fr. 414,742,818 61
Les recouvrements effectués en 1892 ont été de	403,356,100 29
	<hr/>
Au 1 ^{er} janvier 1893, il restait à recouvrer	fr. 11,386,718 32
	<hr/> <hr/>

DÉPENSES.

Exercice 1891.

Suivant le compte de l'année 1891, les créances liquidées et ordonnancées, mais non encore acquittées, sur les budgets ordinaires de l'exercice 1891, ainsi que sur le budget extraordinaire, s'élevaient, au 1 ^{er} janvier 1892, à	fr. 42,566,897 44
De cette dernière date au 31 octobre 1892, de nouvelles liquidations de créances ont augmenté ce chiffre de	87,418,694 92
	<hr/>
Les créances à la charge du Trésor sur l'exercice 1891 s'élevaient, en définitive, à	129,985,592 36
	<hr/>
Les paiements effectués et justifiés, pendant la même période, se sont élevés à	129,247,742 61
	<hr/>
Il en résulte que les créances liquidées et ordonnancées, dont le paiement n'était pas réclamé à l'époque de la clôture de l'exercice, s'élevaient à	fr. 737,849 75
	<hr/> <hr/>

Exercice 1892.

Les créances liquidées et ordonnancées en 1892, sur les budgets ordinaires de l'exercice 1892, ainsi que sur le budget extraordinaire, montent à	fr. 304,964,255 41
Les paiements effectués et justifiés sont de	261,528,530 55
	<hr/>
Les créances ordonnancées, mais non acquittées, s'élèvent, par conséquent, à la date du 1 ^{er} janvier 1893, à	fr. 43,435,724 86
	<hr/> <hr/>

Exercices clos.

D'après le dernier compte rendu, les dépenses restant à payer sur les exercices clos, mais en cours d'apurement, de 1887 à 1890, étaient de fr.	389,205 30
	<hr/>
A REPORTER.	fr. 389,205 30

REPORT. fr. 389,205 30

Depuis lors, ce chiffre s'est accru des créances non acquittées à la clôture de l'exercice 1891; ainsi que le constate le compte définitif de cet exercice, elles s'élèvent à fr. 737,849 75

Le montant des paiements à effectuer pour apurer les exercices précités était donc de 1,127,055 05

Les paiements effectués dans le cours de l'année 1892, y compris : 1° les ordonnances frappées de saisie-arrêt ou d'opposition, dont le montant a été versé à la caisse des dépôts et consignations (art. 37 de la loi sur la comptabilité de l'État), et 2° les ordonnances atteintes par la prescription (art. 36 de la même loi), dont le montant a été porté en recette au profit du Trésor, sont de 389,620 16

Il s'ensuit que les ordonnances non acquittées sur les exercices clos s'élevaient, au 1^{er} janvier 1893, à fr. 737,434 89

Ce chiffre se décompose de la manière suivante :

Sur l'exercice 1888 fr.	28,306 29
— 1889	58,268 94
— 1890	106,114 68
— 1891	544,744 98

SOMME ÉGALE. fr. 737,434 89

OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE.

Ces opérations sont relatives à des encaissements et à des paiements, soit pour le compte de tiers, soit pour des services publics étrangers au Budget de l'État. Elles se résument ainsi qu'il suit :

RECETTES.

Les recettes opérées, pendant l'année 1892, sur les services de la Trésorerie, se sont élevées,

SAVOIR :

Recettes pour ordre. (Fonds des tiers). fr.	1,020,145,378 53
Service de la dette publique. (Fonds réalisés au moyen d'ordonnances liquidées sur le budget de la dette publique, pour effectuer le paiement des intérêts et le rachat des titres de la dette publique; produit des emprunts et des émissions de bons du Trésor).	303,462,084 11
Opérations diverses en dehors du service des budgets.	2,663,317,521 51
ENSEMBLE. fr.	3,986,924,984 15

DÉPENSES.

Les paiements effectués, pendant l'année 1892, sur les services de la trésorerie, s'élèvent,

SAVOIR :

Dépenses pour ordre. (Fonds des tiers)	fr. 1,017,597,427 54
Service de la dette. (Paiement des intérêts et amortissement de la dette publique; transfert aux ressources extraordinaires du produit des emprunts, et remboursement de bons du Trésor)	310,050,691 52
Opérations diverses en dehors du service des budgets.	2,668,387,924 98
	<hr/>
ENSEMBLE.	fr. 3,996,036,044 04
	<hr/> <hr/>

RÉSUMÉ.

En résumé, les opérations de l'administration des finances, pendant l'année 1892, considérées dans leur ensemble, présentent la situation suivante :

Les valeurs de caisse et de portefeuille, à la fin de l'année 1891, montaient à. fr. 912,274,766 46

SAVOIR :

Numéraire en caisse.	fr. 87,585,254 87	
Titres de la dette publique et autres valeurs	685,244,601 »	
Mandats et autres pièces acquittées. {	En portefeuille chez les comptables.	55,751,279 99
	En cours de vérification et de régularisation dans les départements ministériels et à la Cour des comptes.	83,693,630 60
		<hr/>
	Fr. 912,274,766 46	
	<hr/> <hr/>	

Les recettes de toute nature faites par l'administration des finances pendant l'année 1892, se sont élevées à fr. 4,400,357,410 50 c.

SAVOIR :

Opérations sur les budgets	{ de 1891 . fr. 10,076,326 06	} 413,432,426 35
	{ de 1892 . . 403,356,100 29	
Opérations de trésorerie	3,986,924,984 15	
	<hr/>	4,400,357,410 50
	<hr/> <hr/>	
ENSEMBLE.	fr. 5,312,632,176 96	
	<hr/> <hr/>	

L'emploi de cette somme se justifie comme il suit :

Les dépenses faites par l'administration des finances, pendant l'année 1892, s'élèvent à fr. 4,587,201,937 36 c'.

SAVOIR :

Opérations sur les budgets	{	de 1891 . fr. 129,247,742 64	}	391,165,893 32
		de 1892 . . . 261,528,530 55		
		clos. 389,620 16		

Opérations de trésorerie 3,996,036,044 04

TOTAL DE LA DÉPENSE. . . fr. 4,587,201,937 36

On y ajoute les valeurs de caisse et de portefeuille existant à la fin de la même année 1892,

SAVOIR :

Numéraire en caisse fr. 98,367,221 58

Titres de la dette publique et autres valeurs 679,084,161 »

<i>Mandats et autres pièces acquittées.</i>	{	En portefeuille chez les comptables.	}	49,109,626 29
		En cours de vérification et de régularisation dans les départements ministériels et à la Cour des comptes.		
		98,869,230 73		

925,430,239 60

SOMME ÉGALE . . . fr. 5,512,632,176 96

Un tableau destiné à démontrer la conformité qui existe entre les comptes des divers comptables de l'État et le compte général, est publié comme annexe : c'est le tableau de développement, par classe de comptables, des recettes et des paiements faits par l'administration des finances, pendant l'année 1892.

TABLEAU GÉNÉRAL

DES

OPÉRATIONS DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES,

PENDANT L'ANNÉE 1892.



COMpte DES OPÉRATIONS DE L'ADMINISTRATION

VALEURS DE CAISSE ET DE PORTEFEUILLE AU 1^{er} JANVIER 1892.

Numéraire en caisse	fr.	87,585,254 87
Titres de la dette publique et autres valeurs		685,244,601 .
Mandats et autres pièces acquittées		
en portefeuille chez les comptables	fr. 55,751,279 99	159,444,910 59
en cours de vérification et de régularisation dans les départements ministériels et à la Cour des comptes	83,695,630 60	
		912,274,766 46

OPÉRATIONS SUR LES BUDGETS.

RECETTES. — EXERCICE 1891.

	DROITS qui restaient à recouvrer au 1 ^{er} janvier 1892.	MODIFICATIONS apportées, en 1892, aux droits antérieurement constatés.		MONTANT des droits restant définitivement à recouvrer.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS pendant l'année 1892.	SOMMES restant à RECOURIR à la clôture de l'exercice.
		Augmentations.	Diminutions.			
VOIES ET MOYENS ORDINAIRES						
Impôts	5,265,064 96	2,150,010 85	°	5,402,684 81	4,854,770 98	547,913 83
Péages	4,520,500 08	13,667 18	°	4,542,067 26	3,288,993 81	1,053,073 45
Capitaux et revenus	2,666,077 12	250,174 41	°	2,806,251 53	1,675,155 17	1,221,096 36
Remboursements	527,170 60	221,478 54	°	748,058 14	245,501 68	503,556 46
	10,785,021 76	2,604,939 98	°	13,500,501 74	10,064,221 64	5,326,340 10
RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.						
Intérêts et dividendes des actions de la Société nationale des chemins de fer vicinaux	302,145 79	°	°	302,145 79	°	302,145 79
Remboursement des avances faites pour compte des États contractants de tout ou partie des frais d'installation du bureau international des tarifs douaniers	25,000 °	°	°	25,000 °	°	25,000 °
Remboursement des avances faites pour compte des provinces et des communes dans le paiement des traitements de disponibilité, pour cause de suppression d'emploi, des instituteurs communaux	254,572 70	°	°	254,572 70	°	254,572 70
Remboursement de traitements d'activité avancés à des instituteurs communaux, en cas de refus de paiement des communes. (Lois des 25 août 1880 et 1 ^{er} août 1881.)	2,608 40	°	°	2,608 40	°	2,608 40
Prix de vente des terrains disponibles par suite de la suppression de places fortes.	31,491 91	5,174 36	°	36,666 27	12,104 42	24,561 85
Montant de l'indemnité à payer à l'État par le capitaine et les armateurs du steamer « New Guinea »	158,647 26	°	°	158,647 26	°	158,647 26
Remboursement de traitements d'attente avancés à des instituteurs communaux mis en disponibilité par suppression d'emploi. (Loi du 31 décembre 1884.)	° 12	°	°	° 12	°	° 12
		2,610,114 34	°			
	11,520,177 04	2,610,114 34		14,130,292 28	10,076,320 06	4,053,966 22

DES FINANCES, PENDANT L'ANNÉE 1892.

OPÉRATIONS SUR LES BUDGETS.

DÉPENSES. — EXERCICE 1891.

	CRÉANCES		PAYEMENTS effectués ET JUSTIFIÉS pendant l'année 1892. (Du 1 ^{er} janvier au 31 octobre.)	PAYEMENTS	
	qui restaient à payer au 1 ^{er} janvier 1892.	constatées ET ORDONNANCÉS pendant l'année 1892.		restant à effectuer ou à justifier à la clôture de l'exercice, sur ORDONNANCES en circulation.	sur ORDONNANCES d'ouverture de crédit.
SERVICE ORDINAIRE.					
Dépenses imputées sur des crédits ouverts aux budgets des exercices antérieurs (1887 à 1890), et transférés en vertu de l'article 50 de la loi sur la comptabilité de l'État.	27,971 01	279,216 32	305,210 57	1,977 56	.
Dépenses propres à l'exercice	40,775,814 83	87,159,478 60	127,250,866 56	390,417 25	265,009 84
DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.					
Dépenses sur crédits reportés à l'exercice 1891 et sur crédits nouveaux, conformément aux lois des 25 février, 20 et 21 août 1891, et à l'arrêté royal du 22 août 1891.	1,765,111 .	.	1,082,665 88	80,445 12	.
	42,506,807 44	87,418,004 92		472,830 91	265,009 84
	129,985,592 36		129,247,742 61	787,840 75	

COMPTE DES OPÉRATIONS DE L'ADMINISTRATION

OPÉRATIONS SUR LES BUDGETS (SUITE).

RECETTES. — EXERCICE 1892.

	DROITS CONSTATÉS pendant l'année 1892.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS pendant l'année 1892.	SOMMES restant à RECOURIR, au 1 ^{er} janvier 1893, sur les DROITS CONSTATÉS.
VOIES ET MOYENS ORDINAIRES.			
Impôts	171,847,115 85	168,158,277 57	3,688,838 26
Péages	155,579,919 89	149,725,075 55	5,854,246 36
Capitaux et revenus	17,617,055 94	15,216,242 26	2,400,811 68
Remboursements	4.154,080 04	3,482,022 52	671,457 52
	547,198,169 70	536,582,815 88	10,615,353 82
RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.			
Quotes-parts des États maritimes dans le rachat du péage de l'Escaut	28,000 .	28,000 .	•
Intérêts et dividendes des actions de la Société nationale des chemins de fer vicinaux.	649,258 65	302,145 70	547,112 84
Remboursement des avances faites pour compte des provinces et des communes dans le paiement des traitements de disponibilité, pour cause de suppression d'emploi, des instituteurs communaux	481,578 78	280,855 42	200,525 36
Remboursement de traitements d'activité avancés à des instituteurs communaux en cas de refus de paiement des communes. (Lois des 25 août 1880 et 1 ^{er} août 1881.)	2,698 40	1,142 46	1,555 94
Fonds provenant du recouvrement partiel d'une avance faite pour la construction de maisons d'école	1,555 84	1,555 84	•
Produit d'un fonds spécial devenu sans objet et qui avait été constitué au moyen d'un prélèvement annuel sur les intérêts — revenant au Trésor — des capitaux versés à la caisse des dépôts et consignations	945,059 56	945,059 56	•
Prix de vente de terrains disponibles par suite de la suppression de places fortes.	166,774 47	134,555 55	32,418 94
Prix de vente de terrains provenant des emprises faites pour la reconstruction des quais de l'Escaut, à Anvers	51,060 14	51,060 14	•
Produits d'autres aliénations d'immeubles	62,579 56	61,275 20	1,106 16
Prix de vente de biens de cures. (Immeubles et rentes).	287 81	287 81	•
Produit de la vente d'arbres du domaine de Tervueren	2,805 29	2,805 29	•
Produit de la négociation d'un capital nominal de 29,511,600 francs en obligations de la dette publique, à 5 p. c. (Arrêté royal du 22 décembre 1891. — Partie recouvrée en 1892.)	25,782,250 58	25,782,250 58	•
Produit de la négociation d'un capital nominal de 25 millions de francs de la dette à 5 p. c. (Arrêté royal du 29 février 1892.)	24,609,865 19	24,609,865 19	•
Produit de la négociation d'obligations de la dette publique à 5 p. c., autorisée par arrêté royal du 18 juillet 1892.	15,665,470 .	15,665,470 .	•
Produit de la réalisation d'obligations de la dette publique à 5 1/2 p. c., au capital nominal de 908,000 francs, émises pour le règlement du prix de la construction de chemins de fer	929,417 80	929,417 80	•
Remboursements des avances faites pour compte des États contractants dans les dépenses ordinaires du bureau international des tarifs douaniers	25,000	•	25,000 .
Remboursement des avances faites pour compte des États contractants de tout ou partie des frais d'installation du bureau international des tarifs douaniers	25,000 .	•	25,000 .
Montant de l'indemnité à payer à l'État par le capitaine et les armateurs du steamer « New Guinea »	158,647 26	•	158,647 26
	414,742,818 61	403,356,100 29	11,586,718 32

DES FINANCES, PENDANT L'ANNÉE 1892 (SUITE).

OPÉRATIONS SUR LES BUDGETS (SUITE).

DÉPENSES. — EXERCICE 1892.

	DROITS constatés ET ORDONNANCÉS pendant l'année 1892.	PAYEMENTS effectués ET JUSTIFIÉS pendant l'année 1892.	RESTES A PAYER au 1 ^{er} janvier 1893, sur les DROITS CONSTATÉS et ordonnancés.
SERVICE ORDINAIRE.			
Dépenses imputées sur des crédits ouverts aux budgets des exercices antérieurs (1888 à 1891), et transférés en vertu de l'article 50 de la loi sur la comptabilité de l'État.	180,888 51	170,422 76	10,465 75
Dépenses propres à l'exercice	259,877,293 02	198,456,675 16	41,420,618 76
DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES			
Dépenses sur crédits reportés à l'exercice 1892 et sur crédits nouveaux, conformément aux lois des 16 et 24 mai 1892, et à l'arrêté royal du 25 mai 1892.	64,906,072 98	62,901,432 63	2,004,640 35
	304,064,255 41	261,528,530 55	45,435,724 86

COMPTÉ DES OPÉRATIONS DE L'ADMINISTRATION

OPÉRATIONS SUR LES BUDGETS (SUITE).

RECETTES. — EXERCICES CLOS.

N. B. D'après l'article 28 de la loi sur la comptabilité, les recettes sur les exercices clos ont été portées aux comptes des exercices pendant lesquels elles ont été opérées.

OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE.

Recettes pour ordre.	Fonds de tiers déposés au Trésor et dont le remboursement a lieu avec l'intervention du Ministre des finances fr. 640,911,880 66	} 1,020,145,578 55
	Fonds de tiers déposés au Trésor et dont le remboursement a lieu directement par les comptables qui en ont opéré la recette 374,684,860 01	
	Fonds spéciaux rattachés aux fonds de tiers et dont il n'est disposé qu'en vertu d'ordonnances visées par la Cour des comptes 4,518,637 86	
Service de la dette publique.	Fonds mis par ordonnances à la disposition du Trésor et de la caisse d'amortissement, pour le paiement des intérêts et le rachat de titres de la dette publique. 177,161,877 44	} 303,462,084 11
	Fonds mis à la disposition de MM. de Rothschild frères, à Paris, et Baring frères et C ^{ie} , à Londres, pour le paiement des intérêts sur les titres au porteur de la dette publique. 12,214,641 10	
	Produit des emprunts contractés pour l'exécution de travaux d'utilité publique. 64,055,565 57	
	Produit des émissions de bons du Trésor 50,000,000 00	
Opérations diverses en dehors du service des budgets		2,663,317,521 51
		5,986,924,984 15

DES FINANCES, PENDANT L'ANNÉE 1892 (SUITE).

OPÉRATIONS SUR LES BUDGETS (SUITE).

DÉPENSES. — EXERCICES CLOS.

Exercice		SERVICE		
		ordinaire.	extraordinaires.	
1887	Ordonnances frappées de saisie-arrêt ou d'opposition et dont le montant est versé à la caisse des dépôts et consignations à la disposition des ayants droit	1,937		26,401 28
	Ordonnances frappées de prescription et dont le montant est attribué au Trésor et porté en recette au compte de l'exercice 1892	24,464 28		
—	1888.	4,406 81	21,338 35	25,745 16
—	1889.	28,202 40	1,716 18	29,918 67
—	1890.	113,890 63	553 65	114,450 28
—	1891.	131,980 58	61,124 19	193,104 77
				389,620 16

OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE.

Dépenses pour ordre.	Payements sur des fonds de tiers déposés au Trésor et dont le remboursement a lieu avec l'intervention du Ministre des finances	659,171,749 86	1,017,597,427 54
	Payements sur les fonds de tiers déposés au Trésor et dont le remboursement a lieu directement par les comptables qui en ont opéré la recette.	373,986,771 84	
	Payements sur les fonds spéciaux rattachés aux fonds de tiers et dont il n'est disposé qu'en vertu d'ordonnances visées par la Cour des comptes	4,438,905 84	
Service de la dette publique.	Payements des intérêts et amortissement de la dette publique.	183,774,134 82	310,050,691 52
	Payements, à Paris et à Londres, respectivement par l'intermédiaire des maisons de Rothschild frères et Baring frères et C ^{ie} , des intérêts sur les titres au porteur de la dette publique	12,220,991 13	
	Transferts aux ressources extraordinaires du produit d'emprunts.	64,055,565 57	
	Remboursements de bons du Trésor	50,000,000	
Opérations diverses en dehors du service des budgets.			2,668,387,924 98
			3,996,036,044 04

COMpte DES OPÉRATIONS DE L'ADMINISTRATION

RÉCAPITULATION DES RECETTES ET

<i>Opérations sur les budgets. - RECETTES.</i>	{ Exercice 1891 fr. 10,076,526 06 }	413,452,426 35
	{ — 1892 403,356,100 29 }	
<i>Opérations de trésorerie.</i>		3,986,924,984 15
TOTAL DES RECETTES fr.		4,400,357,410 50
Valeurs de caisse et de portefeuille au 1 ^{er} janvier 1892.		912,274,766 46
TOTAL GÉNÉRAL. fr.		5,312,632,176 96

DES FINANCES, PENDANT L'ANNÉE 1892 (suite).

VALEURS DE CAISSE ET DE PORTEFEUILLE AU 1^{er} JANVIER 1893.

Numéraire en caisse		98,567,221 58
Titres de la dette publique et autres valeurs		679,084,161 .
Mandats et autres pièces acquittées {	en portefeuille chez les comptables fr. 49,109,626 20	147,978,857 02
	en cours de vérification et de régularisation dans les départements ministériels et à la Cour des comptes 98,869,250 75	
		925,450,259 60

DES DÉPENSES DE L'ANNÉE 1892.

Opérations sur les budgets. — DÉPENSES {	Exercice 1891 fr. 120,247,742 01	501,165,895 52
	— 1892 261,528,550 55	
	Exercices clos. 380,620 16	
Opérations de trésorerie		5,996,056,044 04
TOTAL DES DÉPENSES fr.		4,587,201,957 36
Valeurs de caisse et de portefeuille au 1 ^{er} janvier 1893		925,450,259 60
TOTAL GÉNÉRAL fr.		5,512,652,176 96

*Certifié exact par le Directeur général de la trésorerie
et de la dette publique,
BIDEZ.*

*Arrêté par le Ministre des finances,
A. BEERNAERT,*

(18)

DÉVELOPPEMENT.

PAR CLASSE DE COMPTABLES,

DES RECETTES ET DES DÉPENSES FAITES PAR L'ADMINISTRATION DES FINANCES,

PENDANT L'ANNÉE 1892.



DÉVELOPPEMENT, par classe de comptables, des recettes

NATURE DES RECETTES.	RECEVEURS				
	des contributions directes, douanes et accises.	de l'enregistrement et des domaines.	de l'administration des CHEMINS DE FER.	de l'administration des postes ET TÉLÉGRAPHES	des établissements de bienfaisance ET D'ALIÉNÉS.
SERVICE DES RECETTES ET DES DÉPENSES DE L'ÉTAT.					
Budget de l'exercice 1891	4,681,098 58	511,594 69	2,755,091 87	521,589 95	" "
— — 1892	114,005,474 57	59,867,651 66	155,143,532 51	14,192,621 42	"
SERVICE DES RECETTES ET DES DÉPENSES POUR ORDRE.					
a. Fonds de tiers déposés au Trésor et dont le remboursement a lieu avec l'intervention du Ministre des finances	45,605,513 57	5,951,051 55	9,078,039 10	545,586,569 83	"
b. Fonds de tiers déposés au Trésor et dont le remboursement a lieu directement par les comptables qui en ont opéré la recette	22,818,557 80	8,645,525 47	64,491,070 51	275,058,467 52	3,180,355 87
c. Fonds spéciaux rattachés aux fonds de tiers, et dont il n'est disposé qu'en vertu d'ordonnances visées par la Cour des comptes	"	"	"	"	"
OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE RELATIVES AU SERVICE DE LA DETTE PUBLIQUE	"	"	"	"	"
OPÉRATIONS DIVERSES EN DEHORS DU SERVICE DES BUDGETS	8,043,842 85	5,699,800	157,706,298	77,076,145 75	"
TOTAL DES RECETTES. fr.	195,154,086 97	78,655 405 55	567,171,851 79	912,414,994 25	3,180,355 87

faites par l'administration des finances, pendant l'année 1892.

COMPTABLES				CAISSIER de L'ÉTAT.	ADMINISTRATION DE LA TRÉSORERIE		TOTAL des RECETTES.
de l'administration de LA MARINE.	de l'administration des PRISONS.	des établissements et services regis par L'ÉTAT	du Ministère de l'Agriculture, etc		Produits réalisés et versés dans la caisse de l'État sans l'in- tervention des comp- tables des adminis- trations des recettes	Recettes constatées par des virements de comptes dans les écritures centrales	
.	185,998 57	180,160 28	.	.	1,242,214 52	978 »	10,076,326 06
4,819,498 64	506,947 09	292,285 24	.	.	12,529,427 68	64,198,861 88	405,556,100 29
.	.	"	"	.	58,502,712 45	258,414 40	640,941,880 66
44,025 19	224,942 89	.	242,154 96	.	"	"	574,081,860 01
"	"	"	"	.	4,518,657 86	"	4,518,657 86
"	"	"	"	"	114,055,565 57	189,406,518 54	503,462,084 11
"	"	"	"	1,656,954,465 57	112,020,758 87	665,856,212 69	2,665,317,521 51
4,865,525 85	717,888 55	472,445 52	242,154 96	1,656,954,465 57	282,869,516 75	919,680,985 51	4,400,557,410 50

DÉVELOPPEMENT, par classe de comptables, des paiements

NATURE DES DÉPENSES.	RECEVEURS		COMPTABLES						
	des CONTRIBUTIONS directes, douanes et accises	de L'ENREGISTREMENT et des domaines.	de l'administration des CHEMINS DE FER.	de l'administration des postes ET TÉLÉGRAPHES.	de l'administration de LA MARINE.	de l'administration des PRISONS.	des établissements et services régis par L'ÉTAT.	des établissements de bienfaisance ET D'ALIÉNÉS.	
SERVICE DES RECETTES ET DES DÉPENSES DE L'ÉTAT.									
a. Opérations sur les budgets en cours d'exécution (1891-1892).	15,589,105 72	5,268,688 59	54,581,596 84	12,515,490 04	1,777 05	»	»	»	
b. Opérations sur les budgets clos.	»	»	»	»	»	»	»	»	
SERVICE DES RECETTES ET DES DÉPENSES POUR ORDRE.									
a. Fonds de tiers déposés au Trésor et dont le remboursement a lieu avec l'intervention du Mi- nistre des finances	592,754 96	»	5,109,158 56	12,478,810 94	»	»	»	»	
b. Fonds de tiers déposés au Tré- sor et dont le remboursement a lieu directement par les compla- bles qui en ont opéré la recette	21,905,025 81	8,762,476 22	64,496,541 04	275,114,821 95	44,031 15	219,392 56	355 93	5,206,201 64	
c. Fonds spéciaux rattachés aux fonds de tiers, et dont il n'est disposé qu'en vertu d'ordon- nances visées par la Cour des comptes	»	»	»	»	»	»	»	»	
OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE RELATIVES AU SERVICE DE LA DETTE PUBLIQUE	»	»	»	»	»	»	»	»	
OPÉRATIONS DIVERSES EN DE- HORS DU SERVICE DES BUD- GETS	154,580,404 61	64,778,180 17	245,504,060 40	612,701,825 15	4,801,951 91	492,945 46	472,825 87	»	
TOTAL DES PAYEMENTS . . . fr.	192,465,289 10	78,809,544 78	567,201,158 81	912,610,948 04	5,847,760 09	712,358 02	473,179 80	5,206,201 64	

faits par l'administration des finances, pendant l'année 1892.

du Ministère de l'agriculture, etc	Cassier de l'Etat Payements faits		Administration de la trésorerie.		TOTAL des PAYEMENTS	DIFFÉRENCES résultant du mouvement pendant l'an née 1892 du portefeuille des agents du Trésor dans les provinces, ainsi que des mandats et pièces acquittées en cours de vérification et le régularisé antérieurement dans les départements ministé- riels et à la Cour des Comptes		MONTANT des PAYEMENTS renseignés dans le compte rendu des opérations de l'année 1892.
	AVEC l'intervention des AGENTS DU TRÉSOR dans les provinces	SANS l'intervention des AGENTS DU TRÉSOR dans les provinces	Réceptives de ver- sement concer- nant les produits récoltés dans les territoires de comptables des administrations des recettes	Depenses constatées par des versements de comptes dans les écritures centrales		Excédent des pièces régularisées pendant l'année sur les paiements de l'année	Excédent des paiements de l'année sur les pièces régularisées pendant l'année	
"	255,595,281 26	275,012 50	"	82,327 081 17	405,754,752 95	"	14,978,459 79	590,776,273 16
"	365,155 88	"	"	24,464 28	389,620 16	"	"	389,620 16
"	27,525,700 91	44,457 42	"	595,649,933 06	659,200,795 85	"	29,045 99	659,171,749 86
239,929 56	"	"	"	"	575,986,771 84	"	"	575,986,771 84
"	4,438,905 84	"	"	"	4,438,905 84	"	"	4,438,905 84
"	39,859 534 64	178,908,344 55	"	85,215,594 44	505,081,275 45	6,969,418 09	"	310,050,691 52
"	25,151,162 21	1,122,790,059 95	282,869,316 75	150,465,212 56	2,668,587,924 98	"	"	2,668,587,924 98
	550,715,740 74	1,301,317,854 20				6,969,418 09	15,007,505 78	
239,929 56	1,652,033,594 94		282,869,316 75	919,680,985 51	4,595,240,025 05	8,038,087 69		4,587,201,937 36

RÉSUMÉ DU DÉVELOPPEMENT, par classe de comptables, des recettes

DÉSIGNATION DES COMPTABLES.	VALEURS DE CAISSE ET DE PORTEFEUILLE au 1 ^{er} janvier 1892.			RECETTES
	Chez LES COMPTABLES des ADMINISTRATIONS des recettes.	Chez LES AGENTS du TRÉSOR dans les provinces	MANDATS et pièces acquittées en cours de vérifi- cation et de régula- rization dans les départements mi- nistériels et à la Cour des comptes.	et VIREMENTS DE FONDS effectués pendant l'année 1892.
Receveurs des contributions directes, douanes et accises	25,135,087 52	•	»	195,154,086 97
— de l'enregistrement et des domaines	2,751,879 00	•	»	78,655,405 55
Comptables de l'administration des chemins de fer	4,785,994 54	•	»	567,171,851 79
— — des postes et télégraphes	18,876,921 48	•	»	912,414,994 25
— — de la marine.	175,015 75	•	»	4,865,525 83
— — des prisons	125,748 47	•	»	717,888 55
— des établissements et services régis par l'État.	5,827 05	•	•	472,445 52
— — de bienfaisance et d'aliénés	510,869 07	•	•	5,180,555 87
— du Ministère de l'agriculture, etc.	82,167 03	•	•	242,154 96
Caissier de l'État.	745,667,961 51	•	•	1,656,954,465 57
Administration de la trésorerie. } Versements concernant les produits réalisés sans l'intervention des comptables des administrations des recettes.	•	•	•	282,860,516 75
Administration de la trésorerie. } Virements de comptes dans les écritures centrales	•	50,447,665 86	85,695,650 60	919,680,985 51
	798,135,470 »	50,447,665 86	85,695,650 60	4,400,557,410 50

et des paiements faits par l'administration des finances, pendant l'année 1892.

TOTAL au 31 décembre 1892.	PAYEMENTS et VIREMENTS DE FONDS effectués pendant l'année 1892.	VALEURS DE CAISSE ET DE PORTEFEUILLE au 1 ^{er} janvier 1893.			Observations.
		MANDATS et pièces acquittées en cours de vérifica- tion et de regulari- sation dans les dé- partements ministé- riels et alla Cour des comptes.	Chez LES AGENTS du TRÉSOR dans les provinces.	Chez LES COMPTABLES des ADMINISTRATIONS des recettes.	
218,509,174 49	192,465,289 10	"	"	25,843,885 39	
81,407,282 95	78,709,544 78	"	"	2,597,958 17	
571,955,826 33	567,291,156 84	"	"	4,664,689 49	
951,291,915 75	912,610,948 04	"	"	18,680,967 69	
5,956,557 56	4,847,760 09	"	"	188,777 47	
845,056 82	712,358 02	"	"	151,298 80	
478,272 57	475,179 80	"	"	5,092 77	
3,091,204 94	3,206,201 64	"	"	485,003 30	
524,301 99	239,920 56	"	"	84,372 43	
2,582,602,424 88	1,672,055,594 94	"	"	750,568,829 94	
282,869,316 75	282,869,316 75	"	"	"	
1,055,822,281 97	919,680,981 51	98,869,230 75	25,510,153 42	"	
	4,505,240,025 05				
	a) 8,058,087 69				a) La somme de fr. 8,058,087 69 c ^{ts} qui vient ici en diminution de la dépense, constitue l'excédent des paiements faits pendant l'année 1892 sur les pièces regularisées pendant la même année.
5,312,652,176 96	4,587,201,957 56	98,869,230 75	25,510,153 42	805,250,855 45	

(26)

COMPTE DES BUDGETS.

COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET DE L'EXERCICE 1891.

NOTE

SUR LE COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET DE L'EXERCICE 1891.

Conformément à l'article 2 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'État, la clôture de l'exercice 1891 a eu lieu le 31 octobre 1892.

Un compte provisoire, présentant la situation de cet exercice au 1^{er} janvier 1892, a été publié à l'appui du compte général de l'administration des finances pendant l'année 1891.

Le compte actuel présente la situation définitive des recettes et des dépenses effectuées pendant la durée de l'exercice (du 1^{er} janvier 1891 au 31 octobre 1892).

§ 1^{er}.

ÉVALUATIONS BUDGÉTAIRES.

Les produits et revenus de l'exercice 1891 ont été évalués, par la loi du budget des Voies et Moyens du 26 décembre 1890, à fr. 541,692,712 40

Les dépenses du même exercice ont été évaluées, par diverses lois, à . 538,951,564 02

SAVOIR :

Budget de la dette publique. Loi du 20 décembre 1890.	fr. 102,096,726 07
— des dotations. Loi du 19 décembre 1890.	4,690,555 »
— du Ministère de la justice. Loi du 6 mars 1891.	17,153,225 »
— — des affaires étrangères. Loi du 1 ^{er} mars 1891.	2,485,887 95
— — de l'intérieur et de l'instruction publique. Loi du 4 juillet 1891	23,136,593 »
— — de l'agriculture, de l'industrie et des travaux publics. Loi du 4 avril 1891	17,068,197 »
— — des chemins de fer, postes et télégraphes. Loi du 16 mai 1891	104,094,125 »
— — de la guerre. Loi du 19 mai 1891.	46,888,462 »
— de la gendarmerie. Loi du 22 décembre 1890	4,267,400 »
— du Ministère des finances. Loi du 2 mars 1891.	15,525,895 »
— des non-valeurs et remboursements. Loi du 19 déc. 1890	1,548,500 »

ENSEMBLE. . . . fr. 538,951,564 02

Les budgets de l'exercice 1891 faisaient, par conséquent, ressortir un excédent présumé de recettes de fr. 2,741,148 38

Ces prévisions ont été modifiées quant aux dépenses; elles se sont accrues :

1° De crédits supplémentaires s'élevant à	fr. 925,676 84
2° Des parties d'allocations nécessaires pour solder des créances engagées sur les budgets des exercices 1888, 1889 et 1890, et dont le transfert a eu lieu conformément à l'article 30 de la loi de comptabilité	684,732 82
3° D'une somme de 13,600 francs formant la différence entre le montant total des crédits du budget du Ministère de l'agriculture, de l'industrie et des travaux publics et l'ensemble des allocations par article	13,600 »
	<hr/>
	Fr. 1,624,009 66
	<hr/> <hr/>

En tenant compte de ces faits, la situation des budgets se présentait comme il suit :

Ressources ordinaires	fr. 341,692,712 40
Dépenses	340,575,575 68
	<hr/>
EXCÉDENT DE RECETTES.	fr. 1,117,138 72
	<hr/> <hr/>

Mais ce ne sont là que des *évaluations*, dont les faits réalisés s'écartent assez sensiblement, ainsi qu'on le verra plus loin.

Au compte des budgets ordinaires de 1891 ont été rattachés, *en recette*, les ressources extraordinaires, et, *en dépense*, les crédits spéciaux, savoir :

Ressources extraordinaires.

1° Quotes-parts des États maritimes dans le rachat du péage de l'Escaut.	28,000 »
2° Intérêts et dividendes des actions de la Société Nationale des chemins de fer vicinaux	300,000 »
3° Remboursement des avances faites pour compte des États contractants dans les dépenses ordinaires du bureau international des tarifs douaniers.	118,167 »
4° Remboursement des avances faites pour compte des États contractants de tout ou partie des frais d'installation du bureau international des tarifs douaniers.	47,266 80
5° Remboursements des avances faites pour compte des provinces et des communes dans le paiement des traitements de disponibilité, pour cause de suppression d'emploi, des instituteurs communaux	350,000 »
6° Prix de vente des terrains disponibles par suite de la suppression de places fortes	300,000 »
7° Produit des autres aliénations d'immeubles, et notamment du produit des terrains restés sans emploi, provenant d'emprises faites pour la reconstruction des quais de l'Escaut, à Anvers	170,000 »
8° Prix de vente des terrains formant l'emplacement de l'ancien palais de justice à Bruxelles	1,000,000 »
9° Produit de l'aliénation du fortin de Berchem, dépendant de la place d'Anvers	400,000 »
10° Montant de l'indemnité à payer à l'État par le capitaine et les armateurs du steamer « New-Guinea »	140,000 »
	<hr/>
A REPORTER.	fr. 2,853,435 80

	REPORT. . . fr.	2,853,433 80
11° Produit de la négociation d'obligations de la dette publique à 3 1/2 p. c., 2° et 3° séries, au capital nominal de 30 millions de francs. (Arrêté royal du 27 juin 1890. — Partie recouvrée en 1891.)		20,831,719 75
12° Produit de la négociation d'un capital nominal de 29,511,600 francs en obligations de la dette publique à 3 p. c. (Arrêté royal du 22 décembre 1891. — Partie recouvrée en 1891.)		5,236,108 23
13° Produit de la négociation d'un capital nominal de 28,084,100 francs de la dette à 3 p. c. (Arrêté royal du 27 avril 1891.)		27,617,343 23
14° Titres de la dette publique à 3 1/2 p. c., dont l'émission est autorisée pour le règlement du prix de la construction de chemins de fer		950,000 »
	ENSEMBLE. . . . fr.	<u>57,488,607 01</u>

Dépenses sur Ressources extraordinaires.

Il a été ouvert aux Départements ministériels, pour les dépenses sur ressources extraordinaires de l'exercice 1891 :

1° A titre de crédits reportés :		
a) de l'exercice 1889. — Art. 5 de la loi du 19 août 1889	fr.	21,928,409 33
b) de l'exercice 1890. — Art. 5 de la loi du 27 mai 1890	fr.	42,176,498 68
		<u>64,104,908 01</u>
2° A titre de crédits nouveaux :		
a) Loi du 25 février 1891	fr.	1,000,000 »
b) — 20 août —		34,500 »
c) — 21 — —		59,205,739 99
d) — — — —		790,000 »
		<u>61,030,239 99</u>
	TOTAL. fr.	<u>125,135,148 »</u>
Si, en regard de ces crédits, soit	fr.	125,135,148 »
on place les ressources extraordinaires		57,488,607 01
on constate un excédent de crédits sur les ressources de	fr.	<u>67,646,540 99</u>

En réunissant le budget ordinaire au budget extraordinaire, on arrive aux résultats ci-après :

Ressources ordinaires	fr.	341,692,712 40
— extraordinaires		57,488,607 01
		<u>399,181,319 41</u>
Services ordinaires	fr.	340,575,573 68
— extraordinaires		125,135,148 »
		<u>465,710,721 68</u>
Soit un excédent de crédits de	fr.	<u>66,529,402 27</u>

§ 2.

COMPARAISON DES PRÉVISIONS AVEC LES FAITS RÉALISÉS.

RECETTES.

On vient de voir que les évaluations des recettes étaient de . . . fr. 399,181,319 41

Les droits constatés à la charge des redevables de l'État sur les différentes branches de revenus dont se composaient les ressources du budget, ont été de . . . fr. 406,001,070 61

Les recouvrements effectués n'ont été que de . . . 401,947,104 39

Il est resté à recouvrer . . . fr. 4,053,966 22

Ce reste à recouvrer se décompose ainsi qu'il suit :

NATURE DES DROITS RESTANT A RECOURER.	DROITS ANNULÉS OU portés en surséance Indéfinie.	DROITS REPORTÉS A L'EXERCICE SUIVANT.		TOTAL DES DROITS restant A RECOURER.
		A recouvrer à charge des COMPTABLES.	A recouvrer à charge des REDEVABLES.	
RESSOURCES ORDINAIRES.				
<i>Impôts.</i>				
{ Contribut ^s directes, douanes et accises			123,178 44	123,178 44
{ Enregistrement et domaines.	295,634 80		151,100 50	424,735 30
<i>Péages.</i>				
{ Enregistrement et domaines.	5 "		5 "	10 "
{ Chemins de fer, etc.	627,102 15		426,861 32	1,053,963 45
<i>Capit aux et revenus.</i>				
{ Enregistrement et domaines	6,594 30		1,121,841 52	1,128,255 82
{ Prisons	36,602 07		1,997 14	58,600 11
{ Trésorerie générale, etc.	305 05		53,956 78	54,260 43
<i>Remboursements</i>				
{ Enregistrement et domaines.	"		295,832 80	295,832 80
{ Prisons	"		"	"
{ Trésorerie générale, etc.	"		207,523 06	207,523 66
RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.				
Prix de vente des immeubles devenus disponibles par suite de la suppression de places fortes.	"		24,561 85	24,561 85
Intérêts et dividendes des actions de la Société Nationale des chemins de fer vicinaux	"		502,145 79	502,145 79
Remboursement d'avances faites pour compte des provinces et des communes dans le paiement des traitements de disponibilité, pour cause de suppression d'emploi, des instituteurs communaux	"		234,572 70	234,572 70
Remboursement de traitements d'activité avancés à des instituteurs communaux. (Lois des 25 août 1880 et 1 ^{er} août 1881.)	"		2,698 40	2,698 40
Remboursement de traitements d'attente avancés aux instituteurs communaux mis en disponibilité par suppression d'emploi. (Loi du 31 décembre 1884.)	0 12		"	0 12
Remboursement des avances faites pour compte des États contractants de tout ou partie des frais d'installation du bureau international des tarifs douaniers	"		25,000 "	25,000 "
Montant de l'indemnité à payer à l'État par le capitaine et les armateurs du steamer « New-Guinea »	"		138,647 20	138,647 20
TOTAUX. . . . fr.	964,042 97		3,089,923 25	4,053,966 22
			3,089,923 25	

La recette en sera portée au compte de l'année pendant laquelle les recouvrements seront effectués.

Si l'on place les prévisions de recettes fr. 399,181,319 41
en regard des recouvrements opérés jusqu'à la clôture de l'exercice . . . 401,947,104 59

on constate que les prévisions ont été inférieures aux recouvrements de fr. 2,765,784 98

Voici la décomposition de ce chiffre :

		EXCÉDENT	
		DES ÉVALUATIONS sur les recettes.	DES RECETTES sur les évaluations.
RESSOURCES ORDINAIRES.			
<i>Impôts</i>	Contributions directes, douanes et accises.	"	4,052,824 40
	Enregistrement et domaines	"	759,552 14
<i>Péages</i>	Enregistrement et domaines	"	41,924 00
	Chemins de fer, etc.	861,295 51	"
<i>Capitaux et revenus.</i>	Enregistrement et domaines	"	358,359 64
	Chemins de fer, etc.	3,744 25	"
	Prisons.	59,256 79	"
	Trésorerie générale, etc.	"	182,350 07
<i>Remboursements.</i>	Contributions	"	109,421 01
	Enregistrement et domaines	94,262 48	"
	Prisons.	"	"
	Trésorerie générale, etc.	"	150,741 96
RESSOURCES EXTRAORDINAIRES			
	Remboursement des avances faites pour compte des États contractants dans les dépenses ordinaires du bureau international des tarifs douaniers	118,167 "	"
	Remboursement des avances faites pour compte des États contractants de tout ou partie des frais d'installation du bureau international des tarifs douaniers	47,266 80	"
	Prix de vente des terrains disponibles par suite de la suppression de places fortes	19,759 19	"
	Produit des autres aliénations d'immeubles et notamment du produit des terrains restés sans emploi, provenant d'emprises faites pour la reconstruction des quais de l'Escaut, à Anvers	85,447 08	"
	Prix de vente des terrains formant l'emplacement de l'ancien Palais de Justice à Bruxelles.	1,000,000 "	"
	Prix de l'aliénation du fortin de Berchem, dépendant de la place d'Anvers	400,000 "	"
	Intérêts et dividendes des actions de la Société Nationale des chemins de fer vicinaux	58,546 86	"
	Remboursement des avances faites pour compte des provinces et des communes dans le paiement des traitements de disponibilité, pour cause de suppression d'emploi, des instituteurs communaux.	65,216 05	"
	Remboursement de traitements d'activité avancés à des instituteurs communaux en cas de refus de paiement des communes (Lois des 25 août 1880 et 1 ^{er} août 1881.)	"	16,512 16
	Remboursement de traitements d'attente avancés à des instituteurs communaux mis en disponibilité par suppression d'emploi (Loi du 31 décembre 1884)	"	1,500 66
	Fonds provenant du recouvrement d'avances faites aux provinces et aux communes pour construction et ameublement de maisons d'école	"	1,335 84
	Produit de la réalisation d'obligations de la dette publique à 5 1/2 p. c. émises pour le règlement du prix de la construction de chemins de fer	"	3,244 22
	Montant de l'indemnité à payer à l'État par le capitaine et les armateurs du steamer « New Guinea »	140,000 "	"
		2,858,961 81	5,604,746 70
	Soit. fr.		2,765,784 98

Les tableaux formant les annexes A à N permettent d'établir d'autres rapprochements en ce qui concerne les recettes de l'exercice 1891 et celles de l'exercice précédent.

DÉPENSES.

Service ordinaire.

Ainsi qu'on l'a vu plus haut, les crédits alloués aux Ministres, tant par le vote primitif du budget que par des lois subséquentes, s'élèvent ensemble à. fr. 340,575,573 68

Les dépenses liquidées et ordonnancées à charge de l'exercice 1891 montent à fr. 338,722,754 68

Les paiements effectués sur ces dépenses, jusqu'à la clôture de l'exercice, et dont la Cour des comptes a admis la justification, ont été de . . . 338,065,330 05

Il reste à payer ou à justifier fr. 657,404 63

SAVOIR :

Ordonnances en circulation fr. 392,394 79

Dépenses à justifier sur ordonnances d'ouverture de crédit liquidées sur le budget du Ministère de la justice 265,009 84

SOMME ÉGALE. . . fr. 657,404 63

Les ordonnances en circulation comprises dans le résultat qui précède, et qui s'élèvent à fr. 392,394 79 c^t, peuvent, aux termes de l'article 36 de la loi sur la comptabilité de l'État, être acquittées jusqu'au 1^{er} janvier 1896, époque de leur déchéance. Les ordonnances dont le paiement n'aura pas été réclamé dans ce délai seront portées en recette au profit du Trésor, à l'exception de celles qui sont frappées de saisie-arrêt ou d'opposition, et dont le montant doit, d'après l'article 37 de la même loi, être versé à la caisse des dépôts et consignations, à la conservation des droits de qui il appartient. Le compte final d'apurement, qui sera dressé en conformité de l'article 176 du règlement général sur la comptabilité de l'État, fera connaître plus amplement la situation de ces créances.

Quant à la somme de fr. 265,009 84 c^t sortie de la caisse de l'État en vertu d'ordonnances d'ouverture de crédit sur le budget de la justice, elle tombe sous l'application de l'article 152 de l'arrêté royal du 10 décembre 1868.

Suivant cet article, les paiements effectués sur crédits ouverts, qui, à la clôture de l'exercice, n'ont pas fait l'objet d'une ordonnance de régularisation, doivent être constatés dans le compte de cet exercice et les causes du retard y sont expliquées.

Pour satisfaire à cette disposition, M. le Ministre de la justice a fait savoir par dépêche du 7 juin 1895, secrétariat général, n° 16966, que la régularisation de la dépense de fr. 265,009 84 c^t reste en souffrance par suite d'une divergence d'opinion entre son département et la Cour des comptes, concernant l'exécution de l'article 7 de la loi du 25 novembre 1889.

La Cour des comptes exige la production des comptes des greffiers appuyés des pièces justificatives, tandis que le département de la justice soutient ne pas devoir en donner communi-

cation et avoir satisfait à ses obligations en produisant à la Cour, d'une part, les arrêtés qui fixent les indemnités et, d'autre part, les ordonnances dûment acquittées par les greffiers.

Le projet de loi pour le règlement du budget de l'exercice 1891, contiendra une disposition qui renverra la justification de cette dépense au compte d'un exercice suivant.

La comparaison entre les crédits ouverts aux Ministres (fr. 340,575,573 68 c^s) et les dépenses liquidées (fr. 338,722,734 68 c^s) fait ressortir un excédent de crédits de fr. 1,852,839 »

Mais le chiffre des dépenses comprend une somme de fr. 1,388,887 10 c^s pour crédits complémentaires à réclamer par la loi portant règlement de l'exercice 1,388,887 10

Il s'ensuit que les crédits excéderont les dépenses de. fr. 3,241,726 10

Cet excédent se décompose ainsi qu'il suit :

1° Crédits à annuler définitivement,

Savoir :

a. Sur les crédits transférés de l'exercice 1888 :

Ministère de l'agriculture, etc. fr.	1,000 »	
— de la guerre	1,187 59	
	<u> </u>	2,187 59

b. Sur les crédits transférés de l'exercice 1889 :

Ministère de l'agriculture, etc. fr.	637 87	
— des chemins de fer, etc.	6,065 17	
Corps de la gendarmerie.	37 84	
	<u> </u>	6,760 88

c. Sur les crédits transférés de l'exercice 1890 :

Ministère de l'agriculture, etc. fr.	968 51	
— des chemins de fer, etc.	490 82	
— de la guerre	19,642 90	
Corps de la gendarmerie	279 90	
	<u> </u>	21,382 13

d. Sur les crédits propres à l'exercice 1891 :

Dette publique. fr.	1,288,637 25	
Dotations {	Sénat.	11,507 25
	Chambre des représentants	34 26
	Cour des comptes	4,959 28
Ministère de la justice	61,415 43	
— des affaires étrangères	32,984 93	
	<u> </u>	<u>30,330 60</u>
A REPORTER. fr.	1,399,518 40	30,330 60

REPORT.	fr. 1,399,518 40	30,330 60
Ministère de l'intérieur, etc.	357,983 20	
— de l'agriculture, etc.	408,726 67	
— des chemins de fer, etc.	292,079 91	
— de la guerre	8,096 37	
Corps de la gendarmerie	»	
Ministère des finances	108,246 96	
Non-valeurs et remboursements	24,447 28	
	<hr/>	2,599,098 79
TOTAL des crédits à annuler.	fr. <hr/>	2,629,429 39

2° Crédits grevés de droits en faveur des créanciers de l'État, transférés à l'exercice 1892, conformément à l'article 50 de la loi sur la comptabilité,

SAVOIR :

a. Crédits transférés de l'exercice 1888 :

Ministère de l'agriculture, etc.	fr.	4,809 38
--	-----	----------

b. Crédits transférés de l'exercice 1889 :

Ministère de l'agriculture, etc.	fr.	53,473 69
— des chemins de fer, etc.		35,880 43
— de la guerre		11,066 88
Corps de la gendarmerie		2,421 76
	<hr/>	102,842 76

c. Crédits transférés de l'exercice 1890 :

Ministère de l'agriculture, etc.	fr.	2,826 »
— de la guerre		33,089 74
Corps de la gendarmerie		31,212 50
	<hr/>	67,128 24

d. Crédits propres à l'exercice 1891 :

Ministère de l'intérieur, etc.	fr.	5,031 60
— de l'agriculture, etc.		149,005 05
— des chemins de fer, etc.		7,130 81
— de la guerre		276,348 87
	<hr/>	437,516 33

Montant des crédits transférés à l'exercice 1892, tel qu'il a été réglé par des décomptes dressés en conformité de l'article 165 de l'arrêté royal du 10 décembre 1868.		612,296 71
---	--	------------

ENSEMBLE.	fr.	<hr/> <hr/> 3,241,726 10
-------------------	-----	--------------------------

Telle est la situation en ce qui concerne les services ordinaires.

Services extraordinaires.

Les allocations rattachées au budget de l'exercice 1891 pour les dépenses sur ressources extraordinaires, s'élevaient à fr. 125,135,148 »

SAVOIR :

Excédents de crédits transférés de l'exercice 1889, fr.	21,928,409 33
— — — — — 1890.	42,176,498 68
Crédits votés dans le cours de l'exercice	61,030,239 99
	Fr. 125,135,148 »

Les dépenses liquidées pendant l'année 1891 et rattachées définitivement à cet exercice, sont de 63,445,199 26

Les paiements effectués et justifiés sur ces dépenses jusqu'au 31 octobre 1892, époque de la clôture de l'exercice, sont de 63,364,754 14

Les ordonnances en circulation s'élèvent, par conséquent, à. fr. 80,445 12

Ces ordonnances sont soumises, comme celles qui concernent le service ordinaire, aux articles 36 et 37 de la loi de comptabilité.

En comparant les crédits rattachés à l'exercice aux dépenses liquidées et régularisées dans le cours de l'année 1891. 63,445,199 26

on se trouve en présence d'un excédent de crédits de fr. 61,689,948 74

qui a été transféré à l'exercice 1892, conformément aux dispositions de l'article 5 de la loi du 21 août 1891, à concurrence de 52,107,856 52

Le surplus, soit fr. 9,582,092 22
a été annulé pour cause de non emploi.

Situation générale des dépenses.

Considéré dans son ensemble, le service des dépenses de l'exercice 1891 offre les résultats ci-après, qui serviront de base au règlement définitif du budget,

SAVOIR :

1° Dépenses résultant des services faits, lesquelles comprennent :

a. Les paiements effectués et justifiés :

Service ordinaire. fr.	338,065,330 05	} 401,430,084 19
Services extraordinaires.	63,364,754 14	

À REPORTER. fr. 401,430,084 19

REPORT. fr. 401,430,084 19

b. Les paiements restant à faire ou à justifier :

Service ordinaire. fr.	657,404 63	} 737,849 75
Services extraordinaires.	80,445 12	

TOTAL des dépenses, ou crédits définitifs de l'exercice. fr. 402,167,933 94

2° Crédits non consommés par les dépenses, à annuler définitivement :

Service ordinaire. {	Crédits reportés de l'exercice 1888 fr.	2,187 59
	— — 1889	6,760 88
	— — 1890	21,382 13
	Crédits de l'exercice 1891	2,599,098 79
		<u>2,629,429 59</u>

Services extraordinaires. — (Art. 5 de la loi du 19 août 1889 et art. 2 de l'arrêté royal du 22 août 1889.) 9,382,092 22

MONTANT des crédits dont l'annulation doit être prononcée par la loi portant règlement du compte de l'exercice fr. 12,211,521 64

3° Portions de crédits transférées à l'exercice 1892 :

a. Service ordinaire (art. 30 de la loi sur la comptabilité) :

Crédits reportés de l'exercice 1888. fr.	4,809 58	} 612,296 71
— — 1889.	102,842 76	
— — 1890.	67,128 24	
Crédits de l'exercice 1891	457,516 33	

b. Services extraordinaires (art. 5 de la loi du 21 août 1891). 52,107,856 52

TOTAL des crédits transférés à l'exercice 1892. fr. 52,720,153 23

Ces divers résultats impliquent des autorisations de dépenses pour fr. 467,099,608 78

Les crédits alloués ne s'élevant qu'à. 465,710,721 68

des crédits complémentaires devront dès lors être accordés par la loi portant règlement de compte du budget de 1891, pour des dépenses faites en sus des allocations budgétaires, jusqu'à concurrence d'une somme de. fr. 1,388,887 10

Des développements plus complets présentant, article par article, les résultats des divers budgets, font l'objet des tableaux O à Y.

Quant aux services extraordinaires, les détails en sont présentés dans le compte même.

§ 3.

RÉSULTAT GÉNÉRAL

DU BUDGET DE L'EXERCICE 1891 ET DES EXERCICES ANTÉRIEURS.

La situation définitive du budget de l'exercice 1891 s'établit ainsi qu'il suit :

A. — *Services ordinaires.*

Recettes	fr. 346,346,307 48
Dépenses	338,722,734 68
	Excédent de recettes (boni). . . fr. 7,623,572 80

B. — *Services extraordinaires.*

Recettes	fr. 55,600,796 91
Dépenses	63,445,199 26
	Excédent de dépenses. . . fr. 7,844,402 35

C. — *Services ordinaires et services extraordinaires réunis.*

Recettes .	{	Services ordinaires. fr. 346,346,307 48	} 401,947,104 39
		— extraordinaires 55,600,796 91	
Dépenses .	{	Services ordinaires. fr. 338,722,734 68	} 402,167,933 94
		— extraordinaires 63,445,199 26	
Partant, l'excédent de dépenses pour 1891 est de. fr.			220,829 55

mais, en tenant compte de l'excédent de dépenses constaté à la clôture de l'exercice 1890, conformément au projet de loi portant règlement du budget de cet exercice, ci 17,542,305 36

Le résultat final, à la clôture de l'exercice 1891, se chiffre par un excédent de dépenses de. fr. 17,763,134 91

§ 4.

COMPARAISON

ENTRE LE BUDGET DE 1891, D'APRÈS LES VOTES LÉGISLATIFS, ET LES RÉSULTATS
QUI SERVENT DE BASE AU RÈGLEMENT DÉFINITIF DE L'EXERCICE.

On a vu que, d'après l'ensemble des dispositions législatives, le budget de l'exercice 1891 paraissait devoir présenter un excédent de crédits de fr. 66,529,402 27

Le compte définitif, dont on vient d'analyser les résultats, offre un excédent de dépenses de fr. 220,829 55 c.

Cette nouvelle situation résulte des causes ci-après :

1° Crédits à annuler sur ceux qui avaient été alloués par les Chambres. fr. 12,211,521 61

Il y a toutefois lieu d'en déduire les dépenses faites en sus de quelques allocations budgétaires, et pour la régularisation desquelles des crédits seront réclamés par la loi de compte, ci 1,388,887 10

De sorte que, dans leur ensemble, les crédits alloués laissent un excédent de fr. 10,822,634 51

2° Portions de crédits grevées de droits en faveur des créanciers de l'État, transférées à l'exercice 1892, en vertu de l'article 30 de la loi de comptabilité . . . 612,296 71

3° Crédits pour des services extraordinaires transférés à ce même exercice, suivant l'article 5 de la loi du 21 août 1891 52,107,856 52

Fr. 63,542,787 74

4° Plus-value des recettes réalisées comparative-ment aux évaluations du budget des Voies et Moyens, ci. 2,765,784 98

La situation résultant des prévisions du budget de l'exercice 1891 s'étant ainsi modifiée à concurrence d'une somme de fr. 66,308,572 72

ce budget présente, comme on vient de le dire, un excédent de dépenses de fr. 220,829 55

§ 5.

RÉSULTATS

DES BUDGETS DES EXERCICES CLOS ET ARRÊTÉS DE 1830 A 1890 INCLUSIVEMENT.

A la suite des développements des recettes et des dépenses de l'exercice 1891, est inséré un tableau, sub. litt. Z, qui présente les résultats de la gestion financière de la Belgique, depuis le 1^{er} octobre 1830. La situation de chacun des budgets des exercices clos de 1830 à 1890 y est retracée.

Les renseignements qu'il contient, et qui sont extraits des comptes définitifs de ces soixante et un exercices (tous ces comptes sont approuvés par la Législature), se résument de la manière suivante :

Les évaluations du budget primitif des Voies et Moyens de ces exercices présentent un total de . fr. 10,453,849,449 59

Il y a lieu d'y ajouter :

1° Les produits nouveaux et les ressources supplémentaires créées par des lois spéciales. 145,104,385 55

2° Les ressources extraordinaires constatées dans le cours de l'exercice en dehors des évaluations du budget 254,776,829 48

3° Les fonds affectés à des dépenses spéciales. 1,661,577,461 52

Elles s'élèvent donc, en définitive, à 12,515,308,126 14

Les crédits accordés par les lois des budgets primitifs des mêmes exercices montent ensemble à une somme de 10,561,198,044 70

A ces prévisions sont venus s'ajouter également :

1° Des crédits supplémentaires et extraordinaires accordés par des lois spéciales, qui, après déduction des annulations de crédits, se réduisent à. 430,457,189 63

2° Des crédits complémentaires alloués par les lois de compte, pour couvrir les dépenses faites en sus de quelques allocations budgétaires. 47,890,402 42

3° Des crédits pour des services extraordinaires rattachés aux exercices dont il s'agit, ci 2,008,257,889 17

A REPORTER. fr. 13,047,803,525 92 12,515,308,126 14

REPORT. . . fr. 13,047,803,525 92 12,515,308,126 14

Par contre, il faut retrancher les portions de crédits grevées de droits en faveur des créanciers de l'État, et dont le transfert à l'exercice 1891 a eu lieu en vertu de l'article 50 de la loi de comptabilité, soit fr. 684,732 82

Les crédits applicables aux dépenses se sont donc élevés à une somme de 13,047,118,793 10

Comparées dans leur ensemble, les autorisations de dépenses ont excédé les recettes prévues de 531,810,666 96
Mais cette insuffisance était établie sur des prévisions.

En réalité, la comptabilité constate :

D'une part, que les recouvrements effectués se sont élevés à une somme de fr. 12,792,279,523 72 c^t et ont dépassé les évaluations de fr. 276,971,197 58

D'autre part, que les dépenses résultant des services faits ont été de fr. 12,809,821,629 08 c^t, et sont, par conséquent, restées au-dessous des crédits de 237,297,164 02

Il s'ensuit que les résultats ont dépassé les prévisions de 514,268,361 60

Et qu'en définitive les budgets clos ont laissé un excédent de dépenses de 17,542,305 36

Cet excédent de dépenses a été, comme on l'a vu, transféré en dépense extraordinaire à l'exercice 1891, comme résultat final des exercices précédents.

(42)

COMPTE DÉFINITIF
DU BUDGET DE L'EXERCICE 1891.



BUDGET DE

Compte des recettes, à l'époque

INDICATION des états de développement des contributions et revenus publics.	DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS DES RECETTES.
RESSOURCES ORDINAIRES.		
LITT. A.	IMPÔTS	115,250,826 »
— B.	} Contributions directes, douanes et accises.	»
— C.	} Enregistrement et domaines.	50,978,000 »
— D, E, F.	PÉAGES	1,555,000 »
— G.	} Enregistrement et domaines.	154,250,100 »
— H.	} Chemins de fer, postes, etc.	2,680,000 »
— I.	CAPITAUX ET REVENUS. } Prisons	94,000 »
— J.	} Trésorerie générale, etc.	350,000 »
— K.	} Contributions directes, etc.	15,274,000 »
— L.	REMBOURSEMENTS } Enregistrement et domaines.	600,000 »
— M.	} Prisons.	498,000 »
— N.	} Trésorerie générale, etc.	22,984 »
	TOTAUX. fr.	541,692,712 40
RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.		
	Quotes-parts des États maritimes dans le rachat du péage de l'Escaut	28,000 »
	Intérêts et dividendes des actions de la Société Nationale des chemins de fer vicinaux	300,000 »
	Remboursement des avances faites pour compte des États contractants dans les dépenses ordinaires du bureau international des tarifs douaniers	118,167 »
	Remboursement des avances faites pour compte des États contractants de tout ou partie des frais d'installation du bureau international des tarifs douaniers	47,266 80
	Remboursement des avances faites pour compte des provinces et des communes dans le payement des traitements de disponibilité, pour cause de suppression d'emploi, des instituteurs communaux	550,000 »
	Remboursement de traitements d'attente avancés à des instituteurs communaux mis en disponibilité par suppression d'emploi. (Loi du 31 décembre 1884)	»
	Remboursement de traitements d'activité avancés à des instituteurs communaux en cas de refus de payement des communes. (Lois des 25 août 1880 et 1 ^{er} août 1881.)	»
	Fonds provenant du recouvrement partiel d'une avance faite pour la construction de maisons d'école	»
	A REPORTER fr.	845,453 80

L'EXERCICE 1891.

de la clôture de l'exercice.

DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables DE L'ÉTAT.	RECouvreMENTS EFFECTUÉS			RESTE A RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables DE L'ÉTAT.	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		RÉSULTATS pour LE RÉGLEMENT définitif DU BUDGET.
	En 1891.	En 1892.	Total.		EXCÉDENT des ÉVALUATIONS.	EXCÉDENT des RECOURREMENTS.	
119,406,828 93	114,555,022 60	4,648,627 80	119,285,650 49	125,178 44	"	4,052,824 40	119,285,650 49
52,155,267 55	51,522,389 05	206,143 00	51,728,532 14	424,755 59	"	750,532 14	51,728,532 14
1,576,954 60	1,562,412 61	14,511 99	1,576,924 60	10 "	"	41,924 60	1,576,924 60
154,442,768 14	150,114,322 87	5,274,481 82	155,588,804 69	1,055,065 45	861,295 51	"	155,588,804 69
4,166,505 46	2,071,195 44	67,184 20	5,058,359 64	1,128,255 82	"	358,359 64	5,058,359 64
90,255 75	90,255 75	"	90,255 75	"	5,744 25	"	90,255 75
529,545 52	104,744 84	185,998 57	290,743 21	38,600 11	59,256 79	"	290,743 21
15,460,610 50	11,984,357 47	1,421,992 60	13,406,350 07	54,260 45	"	152,350 07	13,406,350 07
709,421 01	676,950 52	52,470 60	709,421 01	"	"	109,421 01	709,421 01
769,570 52	262,266 55	211,470 99	473,737 52	295,852 80	24,262 48	"	473,737 52
22,984 "	22,984 "	"	22,984 "	"	"	"	22,984 "
2,544,068 02	2,555,184 56	1,560 "	2,556,544 56	207,523 66	"	156,741 96	2,556,544 56
549,672,647 58	556,282,085 84	10,064,221 64	546,546,507 48	5,525,510 10	928,558 85	5,582,153 91	546,546,507 48
28,000 "	28,000 "	"	28,000 "	"	"	"	28,000 "
563,598 95	261,455 14	"	261,455 14	502,145 79	38,546 86	"	261,455 14
"	"	"	"	"	118,167 "	"	"
25,000 "	"	"	"	25,000 "	47,266 80	"	"
521,556 65	286,785 95	"	286,785 95	234,572 70	65,216 05	"	286,785 95
1,500 78	1,500 66	"	1,500 66	a) " 12	"	"	1,500 66
19,210 56	16,512 16	"	16,512 16	2,698 40	"	19,548 66	16,512 16
1,555 84	1,555 84	"	1,555 84	"	"	"	1,555 84
1,160,002 76	595,585 75	"	595,585 75	564,417 01	267,106 71	10,348 66	595,585 75

a) Article annulé.

BUDGET DE L'EXER

Compte des recettes, à l'époque

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS DES RECETTES.
REPORT. fr.	843,455 80
Prix de vente des terrains disponibles par suite de la suppression de places fortes	300,000 "
Prix de vente des terrains restés sans emploi, provenant des emprises faites pour la reconstruction des quais de l'Escaut, à Anvers	
Prix de vente de terrains détachés de l'École vétérinaire	170,000 "
Produit d'autres aliénations d'immeubles	
Prix de vente de biens de cures. (Immeubles et rentes.)	
Prix de vente des terrains formant l'emplacement de l'ancien Palais de Justice à Bruxelles	1,000,000 "
Prix de l'aliénation du fortin de Berchem, dépendant de la place d'Anvers	400,000 "
Montant de l'indemnité à payer à l'État par le capitaine et les armateurs du steamer « New Guinea »	140,000 "
Produit de la négociation d'obligations de la dette publique à 5 1/2 p. c., 2 ^e et 3 ^e séries, au capital nominal de 30 millions de francs. (Arrêté royal du 27 juin 1890. — Partie recouvrée en 1891).	20,851,719 75
Produit de la négociation d'un capital nominal de 29 511,600 francs en obligations de la dette publique à 5 p. c. (Arrêté royal du 22 décembre 1891. — Partie recouvrée en 1891.)	5,250,108 25
Produit de la négociation d'un capital nominal de 28,084,400 francs de la dette à 5 p. c. (Arrêté royal du 27 avril 1891.)	27,617,545 25
Produit de la réalisation d'obligations de la dette publique à 5 1/2 p. c., émises pour le règlement du prix de construction de chemins de fer.	
Titres de la dette publique à 5 1/2 p. c., émis pendant l'année 1891, en vertu de l'article 3 de la loi du 26 juin 1877, à valoir sur le prix des lignes à construire par la Société anonyme de construction de chemins de fer, énumérées dans la convention du 1 ^{er} juin 1877	050,000 "
TOTAUX. fr.	57,488,607 01
REPORT DES RESSOURCES ORDINAIRES. fr.	341,692,712 40
TOTAUX GÉNÉRAUX fr.	399,181,319 41

CICE 1891 (SUITE).

de la clôture de l'exercice (suite).

DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables DE L'ÉTAT.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS			RESTE A RECOUVRER sur les droits constatés à la charge des redevables DE L'ÉTAT.	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		RÉSULTATS pour LE RÉGLEMENT définitif DU BUDGET.
	En 1891.	En 1892.	Total.		EXCÉDENT des ÉVALUATIONS.	EXCÉDENT des RECOUVREMENTS.	
1,160,002 76	595,585 76	•	595,585 76	564,417 01	267,198 71	19,348 66	595,585 75
504,802 66	268,136 39	12,104 42	280,240 81	24,561 85	19,759 10	•	280,240 81
53,682 97	53,682 97	•	53,682 97	•	83,447 08	•	53,682 97
1,221 17	1,221 17	•	1,221 17	•			1,221 17
30,723 02	30,723 02	•	30,723 02	•			30,723 02
925 76	925 76	•	925 76	•			925 76
•	•	•	•	•	1,000,000 •	•	•
•	•	•	•	•	400,000 •	•	•
138,647 26	•	•	•	138,647 26	140,000 •	•	•
20,831,719 75	20,831,719 75	•	20,831,719 75	•	•	•	20,831,719 75
5,236,108 23	5,236,108 23	•	5,236,108 23	•	•	•	5,236,108 23
27,617,345 23	27,617,345 23	•	27,617,345 23	•	•	•	27,617,345 23
756,644 22	756,644 22	•	756,644 22	•	•	3,244 22	756,644 22
196,600 •	196,600 •	•	196,600 •	•			196,600 •
56,328,423 03	55,588,692 49	12,104 42	55,600,796 91	727,626 12	1,910,402 98	22,592 88	55,600,796 91
349,072,647 58	356,282,085 84	10,064,221 64	346,346,307 48	3,326,340 10	928,558 83	5,582,153 91	346,346,307 48
406,001,070 61	391,870,778 33	10,076,320 06	401,947,104 39	4,053,966 22	2,838,961 81	5,604,746 79	401,947,104 39
					2,765,784 98		

BUDGET DE L'EXER

Compte des dépenses, à l'époque

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primaire et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. DROITS constatés et ordonnancés au profit des trésoriers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS		
			En 1891.	En 1892.	Total.
SERVICE ORDINAIRE.					
<i>Dépenses sur les crédits transférés en vertu de l'article 30 de la loi sur la comptabilité de l'État.</i>					
Exercice 1888.					
Ministère de l'agriculture, de l'industrie et des travaux publics	6,864 71	1,055 53	°	1,055 53	1,055 53
— de la Guerre	1,187 59	°	°	°	°
	8,052 50	1,055 53	°	1,055 53	1,055 53
Exercice 1889.					
Ministère de l'agriculture, de l'industrie et des travaux publics	57,051 56	2,900 °	°	2,900 °	2,900 °
— des chemins de fer, postes et télégraphes	55,880 43	°	°	°	°
— de la guerre	21,945 43	4,715 58	75 81	4,657 57	4,715 58
Corps de la gendarmerie	24,415 76	21,954 16	10,062 29	11,891 87	21,954 16
	159,171 18	29,567 54	10,138 10	19,429 44	29,567 54
Exercice 1890.					
Dette publique	68,709 63	68,709 63	68,709 63	°	68,709 63
Ministère de l'intérieur et de l'instruction publique	1,000 °	1,000 °	°	°	°
— de l'agriculture, de l'industrie et des travaux publics	122,555 09	118,560 58	21,778 58	96,764 °	118,542 58
— des chemins de fer, postes et télégraphes	14,678 25	14,187 43	11,912 04	2,275 59	14,187 43
— de la guerre	287,516 60	234,583 96	58,909 13	174,715 27	235,624 40
Corps de la gendarmerie	43,440 77	11,957 37	986 43	10,970 94	11,957 37
	537,509 34	448,908 97	162,205 81	284,725 60	447,021 41

CICE 1891 (SUITE).

de la clôture de l'exercice.

PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier.		CRÉDITS	DÉPENSES	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET.				Observations
Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	EXCÉDANT DES DÉPENSES.	EXCÉDANT DES CRÉDITS.	CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS NON CONSOMMÉS et à annuler.	CRÉDITS à transférer à l'exer- cice 1892, conformé- ment à l'article 50 de la loi sur la comptabilité.	CRÉDITS DÉFINITIFS de l'exercice 1891.	
"	"	5,809 58	"	"	1,000 "	4,809 58	1,055 33	
"	"	1,187 59	"	"	1,187 59	"	"	
"	"	6,996 97	"	"	2,187 59	4,809 58	1,055 53	
"	"	54,151 56	"	"	657 87	53,473 69	2,000 "	
"	"	35,880 45	"	"	"	35,880 45	"	
"	"	17,152 05	"	"	6,065 17	11,066 88	4,715 58	
"	"	2,459 60	"	"	57 81	2,421 76	21,954 16	
"	"	109,605 64	"	"	6,760 88	102,842 76	20,567 54	
"	"	"	"	"	"	"	68,709 65	
1,000 "	"	"	"	"	"	"	1,000 "	
18 "	"	5,794 51	"	"	968 51	2,826 "	118,560 58	
"	"	490 82	"	"	490 82	"	14,187 43	
950 56	"	52,752 64	"	"	19,642 90	33,089 74	254,585 06	
"	"	51,492 40	"	"	279 90	51,212 50	11,957 37	
1,977 56	"	88,510 57	"	"	21,582 13	67,128 24	448,998 07	

BUDGET DE L'EXER

Compte des dépenses, à l'époque

INDICATION des états de développement des dépenses.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — DROITS constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS		
				En 1891.	En 1892.	Total.
	<i>Dépenses propres à l'exercice.</i>					
Litt. O.	Dette publique	102,096,726 07	100,959,854 75	84,718,521 89	16,164,475 77	100,882,795 66
	Liste civile	5,500,000 "	5,500,000 "	5,500,000 "	"	5,500,000 "
	Dotation de Son Altesse Royale le comte de Flandre	200,000 "	200,000 "	200,000 "	"	200,000 "
— P.	Dotations. Sénat	105,000 "	95,492 75	87,000 "	6,492 75	95,492 75
	Chambre des Représentants	844,455 "	844,420 74	824,045 07	19,474 77	844,420 74
	Cour des comptes	241,100 "	256,160 72	228,987 98	7,172 74	256,160 72
— Q.	Ministère de la justice	17,167,725 "	17,566,560 77	12,485,241 27	4,8 5,091 57	17,206,552 84
— R.	— des affaires étrangères	2,495,065 98	2,462,079 05	2,124,650 25	5 5,901 85	2,418,552 06
— S.	— de l'intérieur et de l'instruction publique	23,195,018 "	22,841,705 20	19,725,466 80	2,917,406 0	22,642,962 89
— T.	— de l'agriculture, de l'industrie et des travaux publics	17,196,920 55	16,651,197 81	11,241,952 98	5,556,560 98	16,598,515 96
— U.	— des chemins de fer, postes et télé- graphes	104,773,959 95	104,697,952 84	10,018,920 67	55,629,166 95	104,648,087 62
— V.	— de la guerre	47,051,470 27	46,747,054 05	16,154,150 89	50,575,299 67	46,727,430 56
— W.	Corps de la gendarmerie	4,124,382 75	4,124,582 75	3,404,659 58	710,692 75	4,124,552 53
— X.	Ministère des finances	15,567,501 55	16,526,246 47	6,560,959 05	9,164,295 45	15,525,252 48
— Y.	Non-valeurs et remboursements	1,518,500 "	2,024,246 98	454,642 12	1,564,040 04	2,010,591 16
		559,890,840 86	558,245,112 84	210,527,819 41	127,259,836 36	557,547,685 77

CICE 1891 (suite).

de la clôture de l'exercice (suite).

PAYEMENTS restants effectués ou à justifier.		CRÉDITS	DÉPENSES	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET.				Observations
Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	EXCÉDANT LES DÉPENSES.	EXCÉDANT LES CRÉDITS.	CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS non consommés et à annuler.	CRÉDITS à transférer à l'exer- cice 1892, conformé- ment à l'article 30 de la loi sur la comptabilité.	CRÉDITS DÉFINITIFS de l'exercice 1891.	
57,050 00	"	1,288,637 25	131,765 95	131,765 95	1,288,057 25	"	100,959,854 75	
"	"	"	"	"	"	"	5,500,000 "	
"	"	"	"	"	"	"	200,000 "	
"	"	11,507 25	"	"	11,507 25	"	93,402 75	
"	"	54 26	"	"	54 26	"	844,420 74	
"	"	4,950 28	"	"	4,950 28	"	256,160 72	
5,018 09	285,009 84	61,415 45	400,051 20	400,051 20	61,415 45	"	17,566,560 77	
15,546 99	"	52,981 95	"	"	52,984 95	"	2,462,079 05	
198,740 51	"	565,014 80	6,700 "	6,700 "	557,083 20	5,031 60	22,841,705 20	
40,885 85	"	557,751 72	"	"	408,726 67	149,005 05	16,659,197 81	
49,845 22	"	209,210 72	225,185 61	225,185 61	292,079 91	7,150 81	104,697,952 84	
19,605 47	"	284,445 24	"	"	8,096 57	276,548 87	46,747,054 05	
50 40	"	"	"	"	"	"	4,124,582 75	
1,015 99	"	108,246 96	66,992 10	66,992 10	108,246 96	"	15,526,246 47	
4,655 82	"	24,447 28	500,194 26	500,194 26	21,447 28	"	2,024,246 98	
590,417 25	265,009 84	3,056,615 12	1,588,887 10	1,588,887 10	2,500,098 70	457,516 55	358,245,112 81	

BUDGET DE L'EXER

Compte des dépenses, à l'époque

Articles nouveaux.	Articles du Budget extraordinaire de 1891, articles de l'arrêté royal du 28 mai 1890.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS REPORTÉS		CRÉDITS alloués par les lois des 25 février, 30 et 31 août 1891.	Total	DÉPENSES résultant des services faits. — DROITS constatés et ordonnances au profit des créanciers de l'Etat.
			de l'exercice 1889.	de l'exercice 1890.			
DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.							
Ministère des affaires étrangères.							
1	"	1	Frais faits à l'occasion de la visite de S. M. I. le Shah de Perse en Belgique	1,820 22	"	1,820 22	"
2	1	"	Avances, pour compte des États contractants, de tout ou partie des frais d'installation du bureau international des tarifs douaniers	"	"	47,266 80	25,000 "
2a	2	"	Avances, pour compte des États contractants, dans les dépenses ordinaires du bureau international des tarifs douaniers	"	"	118,167 "	"
TOTAUX pour le Ministère des affaires étrangères.			1,820 22	"	165,433 80	167,251 02	25,000 "
Ministère de la justice.							
3	"	2	Transaction relative à l'asile de Froidmont. (Loi du 17 mars 1890, <i>Moniteur</i> n° 80.)	"	4,000 "	4,000 "	3,457 70
TOTAUX pour le Ministère de la justice. . fr.			"	4,000 "	"	4,000 "	3,457 70
Ministère de l'intérieur et de l'instruction publique.							
Anciens services.							
4	"	4a	Nouvelles installations du Tir national	4,659 14	"	"	4,658 86
4a	"	4b	id. id.	"	7,807 71	"	1,505 57
5	"	5	Continuation de l'armement et de l'équipement de la garde civique. — Infanterie et corps spéciaux	2,908 60	"	2,908 60	2,700 "
6	"	6	Subsides aux communes pour les aider à terminer le travail de confection des tables alphabétiques des anciens registres paroissiaux antérieurs à l'an V de la République française	44,765 85	"	44,765 85	25,784 16
7	"	7	Recensement général de la population du royaume au 31 décembre 1890	"	460,346 25	460,346 25	63,988 20
TOTAUX. fr.			52,551 59	468,155 96	"	520,485 55	98,456 79

CICE 1891 (SUITE).

de la clôture de l'exercice (suite).

PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS			PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier		CREDITS excédant les DEPENSES	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET			Observations
Ln 1891	Ln 1892	Total	sur ordonnances en circulation	sur ordonnances d'ouverture d. crédit		CREDITS NON CONSOMMÉS et à annuler	CREDITS reportés à l'exercice 1892 en vertu de l'art 5 de la loi du 21 août 1891	CREDITS DÉFENSIFS de l'exercice 1891	
	°	"	°	°	1,820 22	1,820 22	°	"	
25,000 °	"	25,000 °	"	°	22,266 80	°	22,266 80	25,000 °	
°	"	"	"	°	118,167 °		118,167 °	°	
25,000 °	°	25,000 °	°	°	142,274 02	1,820 22	140,453 80	25,000 °	
5,457 70		5,457 70	°	"	512 50		512 50	5,457 70	
5,457 70	°	5,457 70	°	"	512 50	°	512 50	5,457 70	
2,955 14	2,078 72	4,533 86	515 °	"	0 28	0 28		4,658 86	
1,505 57	°	1,505 57	"	"	6,512 14	°	6,502 14	1,505 57	
2,700 °	°	2,700 °	°	"	208 60	208 60	°	2,700 °	
14,805 66	5,605 40	18,409 12	7,375 04	°	18,979 69	18,979 69	°	25,784 16	
65,988 20	"	65,988 20	"	"	796,358 05	°	596,538 05	65,988 20	
85,014 57	5,682 13	90,756 75	7,700 04		422,048 76	19,188 57	402,860 19	98,436 79	

BUDGET DE L'EXER

Compte des dépenses, à l'époque

Articles nouveaux.	Articles du budget extraordinaire de 1891.	Articles de l'arrêté royal du 28 mai 1890.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS REPORTÉS		CRÉDITS alloués par les lois des 25 février, 20 et 21 août 1891.	Total.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — DROITS constatés et ordonnances au profit des créanciers de l'Etat.
				de l'exercice 1889.	de l'exercice 1890.			
			<i>Lettres, sciences et beaux-arts.</i>					
8	°	9	Acquisition d'ouvrages destinés à la Bibliothèque royale.	" 50	"	"	11,000 50	"
8a	4	°	Bibliothèque royale. — Acquisition de manuscrits	"	"	11,000 "		10,955 07
9	5	°	Construction d'un Musée des beaux-arts à Anvers.	"	"	100,000 "	100,000 "	100,000 "
10	°	11	Musées royaux des arts décoratifs industriels — Conservatoire de Liège	8,440 "	"	"	8,440 "	8,440 "
11	°	15	Exploration scientifique au Congo	"	50,000 "	"	60,000 "	50,000 "
11a	3	°	Id. Id.	"	"	50,000 "		6,158 05
			TOTAUX. . . . fr.	8,440 50	50,000 "	14,000 "	179,440 50	155,551 10
			<i>Service de l'instruction publique.</i>					
12	°	14a	Enseignement supérieur. — Construction et amélioration des locaux des universités de l'État	14 14	"	"	389,920 56	6 75
12a	"	14b	Id. id.	"	179,006 42	"		179,005 90
12b	6	°	Id. id.	"	"	210,000 "		22,925 45
15	°	15	Enseignement moyen. — Construction et ameublement de locaux	176 "	"	"	50,176 "	176 "
15a	7	°	Id. id.	"	"	50,000 "		26,995 45
14	°	16a	Enseignement primaire. — Construction et ameublement de locaux	183,116 51	"	"	1,683,116 51	183,116 51
14a	"	16b	Id. id.	"	800,000 "	"		243,003 25
14b	8	°	Id. — Construction et ameublement de maisons d'écoles primaires	"	"	760,000 "		"
15	°	18a	Avances, pour compte des provinces et des communes, dans le paiement des traitements de disponibilité, pour cause de suppression d'emploi, des instituteurs communaux	1,114 86	"	"	556,117 80	1 062 07
15a	"	18b	Id. id.	"	205,002 84	"		204,821 57
15b	"	"	Id. id.	"	"	550,000 "		127,653 06
16	9	°	Indemnité due à la ville de Gand au chef de l'établissement de l'école d'horticulture dans les locaux de l'école normale d'instituteurs de cette ville. — Frais, débours et honoraires	"	"	45,640 58	45,640 58	45,640 58
			TOTAUX. . . . fr.	184,421 51	1,184,909 56	1,355,640 58	2,704,930 05	1,056,998 17
			TOTAUX pour le Ministère de l'intérieur et de l'instruction publique fr.	215,195 20	1,683,003 32	1,476,640 58	5,404,903 00	1,290,086 06

CICE 1891 (SUITE).

de la clôture de l'exercice (suite).

PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.			PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier.		CRÉDITS excédant les DÉPENSES.	RESULTATS POUR LE RÉGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET.			Observations.
En 1891.	En 1892.	Total.	Sur ordonnances en circulation	Sur ordonnances à ouverture de crédit.		CRÉDITS non consommés et à annuler.	CRÉDITS reportés à l'exercice 1892 en vertu de l'art. 5 de la loi du 21 août 1891.	CRÉDITS DÉFINITIFS de l'exercice 1891	
•	•	•	•	•	• 50	• 50	•	•	
10,955 07	•	10,955 07	•	•	46 95	•	46 95	10,955 07	
100,000 •	•	100,000 •	•	•	•	•	•	100,000 •	
8,440 •	•	8,440 •	•	•	•	•	•	8,440 •	
50,000 •	•	50,000 •	•	•	•	•	•	50,000 •	
•	6,158 05	6,158 05	•	•	25,841 97	•	25,841 97	6,158 05	
140,595 07	6,158 05	155,551 10	•	•	25,889 20	• 50	25,888 90	155,551 10	
6 75	•	6 75	•	•	7 59	7 59	•	6 75	
179,905 90	•	179,905 90	•	•	• 52	•	• 52	179,905 90	
18,848 68	5,774 77	22,625 45	•	•	187,576 55	•	187,576 55	22,625 45	
176 •	•	176 •	•	•	•	•	•	176 •	
26,796 45	199 •	26,995 45	•	•	5,004 57	•	5,004 57	26,995 45	
185,116 51	•	185,116 51	•	•	•	•	•	185,116 51	
245,008 25	•	245,008 25	•	•	554,991 75	•	554,991 75	245,008 25	
•	•	•	•	•	700,000 •	•	700,000 •	•	
1,062 07	•	1,062 07	•	•	52 79	52 79	•	1,062 07	
204,556 57	•	204,556 57	485 20	•	181 57	•	181 57	204,821 57	
107,990 98	25,516 52	127,507 50	125 56	•	222,566 94	•	222,566 94	127,635 06	
45,649 58	•	45,649 58	•	•	•	•	•	45,649 58	
1,008,897 12	27,490 29	1,056,587 41	610 76	•	1,667,981 88	60 18	1,667,921 70	1,056,998 17	
1,245,544 76	59,550 50	1,382,675 26	8,510 80	•	2,115,919 84	19,249 05	2,094,670 79	1,200,986 06	

BUDGET DE L'EXER

Compte des dépenses, à l'époque

Articles nouveaux.	Articles du Budget extraordinaire de 1891.	Articles de l'arrêté royal du 28 mai 1890.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS REPORTÉS		CRÉDITS alloués par les lois des 25 février, 20 et 21 août 1891.	Total.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — BUDGETS constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.
				de l'exercice 1889.	de l'exercice 1890.			
			Ministère de l'agriculture, de l'industrie et des travaux publics.					
			<i>Agriculture, industrie, voirie vicinale et hygiène.</i>					
17	"	19	Transfert et installation de l'école d'horticulture de l'Etat à Gand dans les locaux de l'ancienne école normale. — Achat de matériel	2,251 14	"	"	2,251 14	2,251 14
18	"	"	Aide aux populations ouvrières et agricoles à l'occasion des rigueurs exceptionnelles de l'hiver. (Loi du 25 février 1891, <i>Moniteur</i> n° 59.) . .	"	"	1,000,000 "	1,000,000 "	441,000 "
19	"	20	Subsides aux communes en vue de travaux d'amélioration de la voirie vicinale. (Loi du 19 août 1889, <i>Moniteur</i> du 24, n° 256.)	529,459 "	"	"	829,459 "	529,459 "
19a	11	"	Id.	"	"	500,000 "	"	401,770 09
20	"	21a	Subsides aux communes en vue de travaux d'hygiène ou de distribution d'eau potable. (Loi du 19 août 1889, <i>Moniteur</i> du 24, n° 256.) . .	552,018 "	"	"	"	552,018 "
20a	10	"	Subsides aux communes en vue de travaux d'hygiène, tels que distributions d'eau potable, construction d'abattoirs publics, suppression de fosses à fumier le long des voies publiques . .	"	"	500,000 "	852,018 "	227,505 66
21	"	22	Subsides en vue de travaux extraordinaires de redressement ou d'amélioration aux cours d'eau non navigables ni flottables. (Loi du 19 août 1889, <i>Moniteur</i> du 24, n° 256.)	449,976 60	"	"	449,976 60	449,976 60
			TOTAL.fr.	1,115,684 74	"	2,000,000 "	3,113,684 74	2,275,960 40
			<i>Routes et bâtiments civils.</i>					
22	"	25a	Raccordement des boulevards Léopold II et d'Anvers, à Bruxelles. — Annuités à payer à la ville de Bruxelles pour les terrains du Parc du Cinquantenaire. — Subsides pour construction ou amélioration de routes (engagements pris envers les communes antérieurement à 1881). . .	180,878 12	"	"	"	88,969 96
22a	"	25d	Construction, redressement et amélioration de routes ou raccords; construction et reconstruction de ponts, ou subsides pour semblables constructions; rachat par l'Etat de routes et de ponts concédés; subsides à accorder aux provinces et aux communes en vue de semblables rachats. (Loi du 19 août 1889, <i>Moniteur</i> du 24, n° 256.)	1,095,786 45	"	"	"	1,089,546 47
22b	"	25e	Construction, redressement et amélioration des routes ou raccords; élargissement de traverses de grande voirie; construction et reconstruction de ponts, ou subsides pour semblables constructions; rachat par l'Etat de routes et de ponts concédés; subsides à accorder aux provinces et aux communes en vue de semblables rachats; aménagement du Parc du Cinquantenaire à Bruxelles	"	1,980,000 "	"	4,256,664 57	585,102 85
			A REPORTERfr.	1,276,664 57	1,080,000 "	"	4,256,664 57	1,561,419 26

CICE 1891 (suite).

de la clôture de l'exercice (suite).

PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.			PAYEMENTS restants à effectuer ou à justifier		CRÉDITS excédant les DÉPENSES.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET			Observations.
En 1891.	En 1892.	Total.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.		CRÉDITS NON CONSOMMÉS et à annuler.	CRÉDITS reportés à l'exercice 1892 en vertu de l'art. 3 de la loi du 11 août 1891.	CRÉDITS DÉFENSIFS de l'exercice 1891.	
540 "	1,691 14	2,231 14	2,231 14	
441,000 "	.	441,000 "	.	.	559,010 "	.	559,000 "	441,000 "	
320,450 "	"	320,450 "	320,450 "	
491,770 00	.	491,770 00	.	.	8,229 91	.	8,229 91	491,770 00	
326,124 99	5,893 01	332,018 "	332,018 "	
227,505 66	.	227,505 66	.	.	272,494 34	.	272,494 34	227,505 66	
152,920 33	297,056 27	449,976 60	449,976 60	
1,060,520 07	504,640 42	2,275,960 49	.	.	859,724 25	.	859,724 25	2,275,960 49	
88,969 90	.	88,969 96	.	.	91,908 16	91,908 16	.	88,969 96	
1,085,011 18	1,357 22	1,086,368 40	2,978 07	.	6,439 98	6,439 98	.	1,089,346 47	
356,448 25	25,172 70	379,621 02	3,481 81	.	1,596,897 17	.	1,596,897 17	383,102 83	
1,550,420 37	24,530 01	1,554,950 38	6,459 88	.	1,695,245 31	98,348 14	1,596,897 17	1,501,410 26	

BUDGET DE L'EXER

Compte des dépenses, à l'époque

Articles nouveaux.	Articles du Budget extraordinaire de 1891.	Articles de l'arrêté royal du 28 mai 1890.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS REPORTÉS		CRÉDITS alloués par son loi ⁿ des 25 février, 20 et 21 août 1891.	Total.	DÉPENSES résultant des services faits. — DROITS constatés et ordonnancés au profit des établissements de l'Etat.
				de l'exercice 1889.	de l'exercice 1890.			
			REPORT. . . . fr.	1,270,664 57	1,980,000	.	4,253,664 57	1,561,419 26
22c	12	.	Construction, redressement et amélioration de routes ou raccourcissements; élargissement de traverses de grande voirie; construction et reconstruction de ponts ou subsides pour semblables constructions; rachat par l'Etat de routes et de ponts concédés; subsides à accorder aux provinces et aux communes en vue de semblables rachats; annuité à payer à la ville de Bruxelles pour les terrains du parc du Cinquantenaire	1,000,000	.	.
23	"	24	Élargissement et redressement de la rue des Quatre-Bras	458,145 50	.	458,145 50	458,145 50
23a	14	"	Id.	500,000	500,000	401,533 86
24	15	"	Modification de l'alignement de la rue des Palais aux abords de la place Liedts	100,000	100,000	.
25	"	30a	Transfert du ministère des chemins de fer, postes et télégraphes	53,145 60	.	.	.	53,145 60
25a	"	50b	Agrandissement des ministères; transfert du ministère des chemins de fer, postes et télégraphes	1,000,000	.	2,053,145 00	890,571 17
25b	16	"	Id.	1,000,000	.	.
26	"	51	Reconstruction et restauration des bâtiments incendiés du ministère de l'agriculture, de l'industrie et des travaux publics
27	"	53	Reconstruction du palais de la Nation	14,556 90	.	14,556 90	8,175 65
28	"	58	Palais du parc du Cinquantenaire. — Travaux d'achèvement et d'appropriation	20,074 58	.	.	.	18,018 41
28a	"	50a	Palais du Cinquantenaire. — Travaux d'appropriation. — Dépenses diverses.	22,222 15	.	142,896 53	10,900
28b	24	"	Appropriation, pour un palais du Peuple, des halles latérales de droite du palais du Cinquantenaire.	100,000	.	.
29	"	59	Palais du Cinquantenaire. — Entrée centrale et cour d'honneur	591,547 59	.	.	.	591,547 59
29a	17	"	Id.	400,000	791,547 59	.
30	"	47	Palais de justice de Bruxelles. — Travaux.	60,000	.	.	60,000	.
51	"	48	Hôtel des Monnaies	2 74	.	2 74	.
52	"	54	Transfert du Musée d'histoire naturelle dans les bâtiments du parc Léopold	59,500	.	.	.	16,019 44
52a	"	34a	Id.	8,211 38	.	67,711 38	3,391 90
53	"	55	Musée d'histoire naturelle. — Mobilier	1,746 94	.	.	1,746 94	1,746 94
54	"	45	Bibliothèque royale. — Établissement d'un plancher en fer	74,079	.	.	.	63,188 25
54a	"	45b	Bibliothèque royale. — Établissement d'un plancher et de rayons en fer; transformation intérieure de l'aile droite.	73,410	.	147,489	2,535
			A REPORTER. . . . fr	1,037,355 94	3,556,348 47	3,100,000	8,573,704 41	3,862,226 17

CICE 1891 (SUITE).

de la clôture de l'exercice (suite).

PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.			PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier		CRÉDITS excédant les DÉPENSES.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET.			Observations.
En 1891.	En 1892.	Total.	Sur ordonnances en circulation	Sur ordonnances d'ouverture de crédits.		CRÉDITS non consommés et à annuler.	CRÉDITS reportés à l'exercice 1892 en vertu de l'art. 8 de la loi du 24 août 1891.	CRÉDITS DÉFENSIFS de l'exercice 1891.	
1,550,429 57	24,530 01	1,534,959 58	6,450 88	.	1,605,245 51	98,348 14	1,596,897 17	1,561,419 26	
.	.	.	.	»	1,000,000 .	.	1,000,000 .	.	
458,145 50	.	458,145 50	»	»	»	»	»	458,145 50	
401,333 86	.	401,333 86	»	»	98,666 14	.	98,666 14	401,333 86	
.	.	.	»	»	100,000 .	.	100,000 .	.	
53,143 60	.	53,143 60	»	»	»	»	.	53,143 60	
825,550 03	65,221 14	890,571 17	.	»	109,428 83	.	109,428 83	890,571 17	
.	.	.	.	»	1,000,000 .	.	1,000,000 .	.	
.	.	.	.	»	» 06	» 06	.	.	
8,175 65	.	8,175 65	.	»	6,181 25	.	6,181 25	8,175 65	
5,645 29	12,575 19	18,018 41	.	.	2,655 97	2,655 97	.	18,018 41	
10,990 .	»	10,990 .	.	»	11,252 15	.	11,252 15	10,990 .	
.	.	.	.	»	100,000 .	.	100,000 .	.	
391,547 59	.	391,547 59	391,547 59	
.	»	.	.	»	400,000 .	.	400,000 .	.	
.	.	.	.	»	60,000 .	60,000 .	.	.	
.	.	.	.	»	2 74	.	2 74	.	
16,019 44	.	16,019 44	.	.	43,480 56	43,480 56	.	16,019 44	
3,591 90	»	3,591 90	.	»	4,819 48	.	4,819 48	3,591 90	
1,746 94	.	1,746 94	.	»	.	.	.	1,746 94	
65,188 25	.	65,188 25	.	.	8,890 75	8,890 75	.	65,188 25	
2,535 .	.	2,535 .	.	.	70,875 .	.	70,875 .	2,535 .	
5,753,659 98	102,126 34	5,855,786 29	6,450 88	»	4,711,478 24	213,376 48	4,498,102 76	3,862,226 17	

BUDGET DE L'EXER

Compte des dépenses, à l'époque

Articles nouveaux.	Articles du Budget extraordinaire de 1891.	Articles de l'arrêté royal du 24 mai 1890.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS REPORTÉS		CRÉDITS alloués par les lois des 25 février, 20 et 21 août 1891.	Total.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. DROITS constatés et ordonnances au profit des créanciers de l'Etat.
				de l'exercice 1889.	de l'exercice 1890.			
			REPORT. . . . fr.	1,957,355 94	5,550,348 47	3,100,000	8,575,704 41	5,862,226 17
55	.	53	Appropriation des anciens locaux du Musée d'histoire naturelle pour le transfert des archives	75,000	.	.	75,000	74,855 53
56	26	-	Musée des antiquités et archives de l'Etat. — Complément du coût du transfert des collections dans le palais du Cinquantenaire et dans l'ancien musée.	.	.	51,581	51,581	51,575 97
57	21	.	Conservatoire royal de musique de Bruxelles	30,000	30,000	.
58	.	44a	Construction de l'hôtel des postes et télégraphes à Bruxelles	450,000	.	.	.	450,000
58a	.	44b	Id. id.	.	340,000	.	930,000	12,351 55
58b	20	.	Id. id.	.	.	140,000	.	.
59	.	40	Reconstruction du château royal de Laeken . .	.	598,427	.	1,508,427	595,932 04
59a	18	.	Id. id.	.	.	1,000,000	.	273,055 57
40	.	41	Établissement du parc public de Laeken	15,527 51	.	15,527 51	.
41	.	45	École de médecine vétérinaire; travaux de construction.	1,200,000	.	1,200,000	2,220
42	.	50	Appropriation des bâtiments de l'ancien hôpital militaire de Bruxelles à l'usage de prison. . .	.	123,445 20	.	123,445 20	71,380 53
43	55	.	Pavillon de Tervueren	5,000	5,000	5,000
44	.	25	Agrandissement de l'hôtel du gouvernement provincial à Gand	100,000	.	.	200,000	1,580 50
44a	.	25a	Id. id.	.	100,000	.	.	.
45	.	26b	Hôtel du gouvernement provincial, à Bruges — Reconstruction des bâtiments incendiés; agrandissement et construction de locaux pour le service de l'administration des postes et télégraphes	220,935 10	.	280,935 10	159,500
45a	15	.	Id. id.	.	.	60,000	.	.
46	.	27	Agrandissement de l'hôtel du gouvernement provincial à Hasselt	100,000	.	.	150,270	.
46a	.	27a	Id. id.	.	30,270	.	.	.
47	.	42	Palais des Princes-Evêques de Liège — Travaux de restauration et d'appropriation	30,000	.	80,000	50,000
47a	19	.	Id. id.	.	.	50,000	.	1,086 51
48	.	49a	Construction d'une maison d'arrêt à Verviers . .	190,571 81	.	.	.	190,571 81
48a	.	49b	Id. id.	.	250,000	.	640,571 81	41,984 14
48b	22	.	Id. id.	.	.	200,000	.	.
			A REPORTER. . . . fr.	2,858,927 75	6,242,951 28	4,816,581	13,718,260 05	5,006,726 70

CICE 1891 (suite).

de la clôture de l'exercice (suite).

PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.			PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier		CRÉDITS excédant les DEBTS.	CÉRÉTIENS POUR LE RÉGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET			Observations.
En 1891.	En 1892.	Total	Sur ordonnances en circulation	Sur ordonnances d'ouverture de crédit		CRÉDITS non consommés et à annuler.	CRÉDITS reportés à l'exercice 1892 en vertu de l'art. 5 de la loi du 21 août 1891	CRÉDITS à reporter de l'exercice 1891	
5,755,659 95	102,126 54	5,855,786 29	6,459 88	.	4,711,478 24	215,575 48	4,498,102 76	5,869,226 17	
74,401 58	451 95	74,853 53	.	.	146 67	146 67	.	74,853 53	
51,575 97	.	51,575 97	.	.	5 05	.	5 05	51,575 97	
.	50,000 .	.	50,000 .	.	
450,000 .	.	450,000	450,000 .	
10,551 55	2,000 .	12,551 55	.	.	527,648 47	.	527,648 47	12,551 55	
.	140,000 .	.	140,000 .	.	
595,952 04	.	595,952 04	.	.	4,404 06	.	4,404 06	595,952 04	
275,055 57	.	275,055 57	.	.	726,944 45	.	726,944 45	275,055 57	
.	15,527 51	.	15,527 51	.	
2,220 .	.	2,220 .	.	.	1,197,780 .	.	1,197,780 .	2,220 .	
71,589 55	.	71,589 55	.	.	52,055 87	.	52,055 87	71,589 55	
5,000 .	.	5,000	5,000 .	
1,580 50	.	1,580 50	.	.	98,619 50	98,619 50	.	1,580 50	
.	100,000 .	.	100,000 .	.	
150,500 .	.	150,500 .	.	.	61,655 10	.	61,655 10	150,500 .	
.	60,000 .	.	60,000 .	.	
.	100,000 .	100,000 .	.	.	
.	50,270 .	.	50,270 .	.	
50,000 .	.	50,000	50,000 .	
1,020 52	56 79	1,086 51	.	.	48,015 69	.	48,015 69	1,086 51	
196,571 81	.	196,571 81	196,571 81	
41,984 14	.	41,984 14	.	.	208,015 86	.	208,015 86	41,984 14	
.	200,000 .	.	200,000 .	.	
5,495,651 74	104,655 08	5,600,306 82	6,459 88	.	8,111,555 55	412,141 65	7,699,591 08	5,606,726 70	

BUDGET DE L'EXER

Compte des dépenses, à l'époque

Articles nouveaux.	Articles du Budget extraordinaire de 1891.	Articles de l'arrêté royal du 28 mai 1890.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS REPORTÉS		CRÉDITS alloués par son loi du 25 février, 20 et 21 août 1891	Total	DÉPENSES résultant des services faits. — DROITS constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.
				de l'exercice 1890.	de l'exercice 1890.			
			Report. fr.	2,858,027 75	6,242,951 28	1,610,581 .	15,718,260 05	5,806,726 70
40	•	51	Construction d'un asile d'aliénés à Tournai. . . .	44,574 08	•	•	104,574 08	24,455 09
40a	•	51a	Id. id.	•	60,000 .	•		15,104 35
50	•	52	Écoles agricoles de Ruysselele et de Beernem. . .	5 12	•	•	19,280 01	•
50a	•	52a	Écoles agricoles et école des élèves mousés à Wynghene; travaux divers; construction et placement de paratonnerres, etc.	•	19,277 49	•		19,277 37
51	•	55a	Ancien château des comtes de Flandre, à Gand . .	50,000 .	•	•	135,517 55	30,000 .
51a	•	55b	Acquisition de constructions environnant l'ancien château des comtes de Flandre à Gand et restauration du monument.	•	15,517 55	•		45,517 55
51b	23	•	Acquisition de constructions environnant l'ancien château des comtes de Flandre à Gand et part de l'Etat dans l'acquisition de la 2 ^e partie du château proprement dit; restauration du monument	•	•	60,000 .	50,000 .	22,551 50
52	•	54	Mesures à prendre pour préserver les bâtiments civils de l'Etat des dangers d'incendie	•	50,000 .	•		8,521 77
55	•	29	Honoraires d'architectes relativement à des constructions d'écoles normales primaires. Comptes arriérés relatifs à la construction d'écoles normales et honoraires d'architectes	40,411 65	•	•	40,411 65	58,550 22
			TOTAUX. fr.	2,975,916 58	6,415,546 50	4,676,581 .	14,065,843 88	5,808,152 42
			<i>Travaux hydrauliques.</i>					
54	•	56a	Meuse. — Expropriations, améliorations, rectifications, dragages, reconstruction d'ouvrages d'art	159,176 42	•	•	1,759,176 42	159,176 37
54a	•	56b	Id. id.	•	1,000,000 .	•		505,040 00
54b	27	•	Id. id.	•	•	600,000 .	•	
55	•	57	Sambre canalisée. — Expropriations et travaux . .	21 .	•	•	95,351 60	21 .
55a	•	57a	Id. id.	•	95,350 60	•		26,084 83
56	•	58	Ourthe. — Expropriations et travaux	•	199,942 .	•	199,942 .	54 95
57	•	59a	Escaut. — Expropriations et travaux	255,175 51	•	•		255,175 51
57a	•	59b	Id. id.	•	1,000,000 .	•	2,505,175 51	1,000,000 .
57b	29	•	Id. id.	•	•	1,070,000 .		89,650 08
58	•	70	Lys. — Expropriations et travaux	95,710 27	•	•	555,710 27	95,710 27
58a	•	70a	Id. id. — Subsidés.	•	260,000 .	•		65,881 78
			A REPORTER. fr.	488,081 .	2,553,272 60	1,670,000 .	4,711,353 60	2,173,700 43

CICE 1891 (SUITE).

de la clôture de l'exercice (suite).

PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.			PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier		CRÉDITS excédant les DÉPENSES.	RÉSULTATS POUR LE RÉGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET.			Observations.
En 1891.	En 1892.	Total.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.		CRÉDITS NON CONSOMMÉS et à annuler.	CRÉDITS reportés à l'exercice 1892 en vertu de l'art. 5 de la loi du 21 août 1891.	CRÉDITS DÉFINITIFS de l'exercice 1891.	
5,495,651 74	104,655 08	5,600,306 82	6,459 88	•	8,111,555 55	412,141 65	7,699,391 68	5,606,726 70	
24,455 09	•	24,455 09	•	•	20,140 90	20,140 90	•	24,455 09	
15,194 35	•	15,194 35	•	•	44,805 65	•	44,805 65	15,194 35	
•	•	•	•	•	3 12	3 12	•	•	
19,273 69	3 68	19,277 37	•	•	• 12	•	• 12	19,277 37	
30,000 •	•	30,000 •	•	•	•	•	•	30,000 •	
45,517 53	•	45,517 53	•	•	•	•	•	45,517 53	
22,351 39	•	22,351 39	•	•	37,648 61	•	37,648 61	22,351 39	
8,521 77	•	8,521 77	•	•	41,478 23	•	41,478 23	8,521 77	
38,350 22	•	38,350 22	•	•	2,081 41	2,081 41	•	38,350 22	
5,697,053 78	104,638 76	5,801,692 54	6,459 88	•	8,257,601 46	434,567 17	7,823,024 29	5,808,152 42	
150,176 37	•	150,176 37	•	•	• 05	• 05	•	150,176 37	
503,946 96	150 •	503,946 96	•	•	406,053 04	•	406,053 04	503,946 96	
•	•	•	•	•	600,000 •	•	600,000 •	•	
21 •	•	21 •	•	•	•	•	•	21 •	
26,084 83	•	26,084 83	•	•	67,245 77	•	67,245 77	26,084 83	
54 95	•	54 95	•	•	199,887 07	•	199,887 07	54 95	
233,173 51	•	233 173 51	•	•	•	•	•	233,173 51	
985,675 91	14,218 40	999,894 40	105 60	•	•	•	•	1,000,000 •	
68,080 01	21,570 07	89,650 98	•	•	980,340 02	•	980,340 02	89,650 98	
95,706 50	3 68	95,710 27	•	•	•	•	•	95,710 27	
65,881 78	•	65,881 78	•	•	194,118 22	•	194,118 22	65,881 78	
2,137,651 60	36,943 14	2,173,394 83	105 60	•	2,537,053 17	• 05	2,537,053 12	2,173,700 43	

BUDGET DE L'EXER

Compte des dépenses, à l'époque

Articles nouveaux.	Articles du Budget extraordinaire de 1891.	Articles de l'arrêté royal du 28 mai 1890.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS REPORTÉS		CRÉDITS alloués par les lois des 25 février, 20 et 31 août 1891.	Total	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — DROITS constatés et ordonnancés ou profit des créanciers de l'Etat.
				de l'exercice 1889.	de l'exercice 1890.			
			Report. fr.	488,081	2,553,272 60	1,670,000	4,711,353 60	2,175,700 45
59	68a		Yser. — Expropriations et travaux	70,000	"	"	70,000	7,529 81
60	61		Ruisseau de l'Espierres. — Expropriations et travaux	"	50,000	"	60,000	"
60a	50	"	Id. id.	"	"	30,000	"	"
61	62		Dendre canalisée. — Expropriations et travaux	"	21,876 47	"	91,876 47	21,876 47
61a	51	"	Id. id.	"	"	70,000	"	14,455 85
62	63		Rupel. — Expropriations et travaux	309,500	"	"	499,500	72,692 46
62a	52	"	Id. id.	"	"	100,000	"	"
63	64a		Senne et Dyle. — Expropriations et travaux	400,000	"	"	"	400,000
63a	"	64b	Id. id.	"	200,000	"	1,200,000	179,501 30
63b	55	"	Id. id.	"	"	600,000	"	"
64	63		Petite-Senne. — Subside	"	222 60	"	222 60	"
65	54	"	Démer. — Expropriations et travaux	"	"	8,500	8,500	6,809 11
66	60		Zwyn	"	157 56	"	157 56	"
67	67		Dommel — Subside	"	1,984 75	"	1,984 75	"
68	72b		Canal de la Lys à l'Yperlée. — Expropriations et travaux	"	174,078 64	"	"	174,078 64
68a	55	"	Id. id.	"	"	950,000	1,124,078 64	731,563 19
69	73a		Canal de Roulers à la Lys — Expropriations et travaux	"	50,000	"	65,000	1,308 "
69a	56	"	Id. id.	"	"	35,000	"	"
70	71		Canal de dérivation de la Lys. — Expropriations et travaux	"	15,503 85	"	15,503 85	"
71	76a		Canal de Gand à Terneuzen. — Expropriations et travaux	"	250,000	"	"	107,949 34
71a	58	"	Id. id.	"	"	120,000	370,000	"
72	77a		Canal de Selzaete à la mer du Nord. — Expropriations et travaux	"	40,000	"	"	40,000 "
72a	57	"	Id. id.	"	"	70,000	110,000	3,885 12
73	74a		Canaux de Liège à Anvers. — Expropriations et travaux	87,524 14	"	"	"	42,010 57
73a	"	74b	Id. id.	"	100,000	"	187,524 14	"
74	75		Canaux houillers. — Expropriations et travaux. — Honoraires.	5,821 25	"	"	"	3,821 5
74a	"	75a	Id. id.	"	576,808 95	"	5,580,600 16	372,702 92
74b	28	"	Id. id.	"	"	5,000,000	"	1,268,803 90
			A REPORTER. fr.	1,448,726 37	3,701,005 47	6,653,500	11,894,191 84	5,022,747 62

CICE 1891 (SUITE).

de la clôture de l'exercice (suite).

PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.			PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier		CRÉDITS excédant les DÉPENSES.	RÉSULTATS POUR LE RÉGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET.			Observations.
En 1891.	En 1892.	Total	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.		CRÉDITS NON CONSOMMÉS et à annuler	CRÉDITS reportés à l'exercice 1892 en vertu de l'art. 5 de la loi du 24 août 1891.	CRÉDITS DÉFINITIFS de l'exercice 1891.	
2,157,651 69	55,915 14	2,175,594 85	105 60	"	2,557,655 17	" 05	2,557,655 12	2,175,700 45	
6,992 21	65 "	7,057 21	472 60	"	62,470 19	62,470 19	"	7,529 81	
"	"	"	"	"	50,000 "	"	50,000 "	"	
"	"	"	"	"	50,000 "	"	50,000 "	"	
21,876 47	"	21,876 47	"	"	"	"	"	21,876 47	
14,455 85	"	14,455 85	"	"	55,546 17	"	55,546 17	14,455 85	
72,692 46	"	72,692 46	"	"	526,807 54	526,807 54	"	72,692 46	
"	"	"	"	"	100,000 "	"	100,000 "	"	
599,926 07	"	599,926 07	75 93	"	"	"	"	400,000 "	
179,497 45	5 85	179,501 50	"	"	20,498 70	"	20,498 70	179,501 50	
"	"	"	"	"	600,000 "	"	600,000 "	"	
"	"	"	"	"	222 69	"	222 69	"	
6,809 11	"	6,809 11	"	"	1,690 89	"	1,690 89	6,809 11	
"	"	"	"	"	157 56	"	157 56	"	
"	"	"	"	"	1,984 75	"	1,984 75	"	
174,078 64	"	174,078 64	"	"	"	"	"	174,078 64	
681,565 19	50,000 "	751,565 19	"	"	218,456 81	"	218,456 81	751,565 19	
468 "	840 "	1,508 "	"	"	28,692 "	"	28,692 "	1,508 "	
"	"	"	"	"	35,000 "	"	35,000 "	"	
"	"	"	"	"	15,505 85	"	15,505 85	"	
107,929 06	20 28	107,949 54	"	"	142,050 66	"	142,050 66	107,949 54	
"	"	"	"	"	120,000 "	"	120,000 "	"	
40,000 "	"	40,000 "	"	"	"	"	"	40,000 "	
5,858 52	46 80	5,885 12	"	"	66,114 88	"	66,114 88	5,885 12	
42,010 57	"	42,010 57	"	"	45,315 57	45,315 57	"	42,010 57	
"	"	"	"	"	100,000 "	"	100,000 "	"	
5,767 25	54 "	5,821 25	"	"	"	"	"	5,821 25	
572,408 22	534 "	572,762 22	"	"	4,106 71	"	4,106 71	572,762 22	
1,268,285 90	456 "	1,268,721 90	84 "	"	1,751,194 10	"	1,751,194 10	1,268,805 90	
5,554,248 42	87,765 07	5,622,011 40	756 13	"	6,271,444 22	434,591 35	5,856,852 87	5,622,747 02	

BUDGET DE L'EXER

Compte des dépenses, à l'époque

Articles nouveaux.	Articles du budget extraordinaire de 1891.	Articles de l'arrêté royal du 28 mai 1890.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS REPORTÉS		CRÉDITS alloués par les lois des 25 février, 20 et 24 août 1891.	Total.	DÉPENSES résultant des services faits. — DROITS constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.
				de l'exercice 1889.	de l'exercice 1890			
			REPORT. . . . fr.	1,448,726 57	3,791,965 47	0,655,500 "	11,894,191 84	5,642,747 62
75	"	80a	Port de Nieupoort. — Établissement d'un bassin à flot	200,000 "	"	"	1,250,000 "	200,000 "
75a	"	80b	Id. — Expropriations et travaux	"	250,000 "	"		250,000 "
75b	40	"	Id. id.	"	"	800,000 "	594,795 30	352,545 54
76	"	82	Port d'Ostende. — Expropriations et travaux d'amélioration	87,756 89	"	"		87,756 89
76a	"	82a	Id. Dragages sur le Stroombank	107,058 41	"	"	594,795 30	105,274 17
76b	"	2b	Id. Expropriations et travaux	"	350,000 "	"		205,228 85
76c	30	"	Id. id.	"	"	50,000 "	1,140,000 "	"
77	"	81a	Installations maritimes d'Anvers. — Expropriations et travaux. — 8 ^e section	"	1,000,000 "	"		119,169 58
77a	"	"	Réparation des dégâts occasionnés en 1887 à l'embarcadere de l'Escaut à Anvers par le steamer « New-Guinea »	"	"	140,000 "	49,956 59	138,047 26
78	"	84	Côtes. — Expropriations et travaux	"	49,956 59	"		14,207 84
79	41	"	Établissement de lignes télégraphiques le long des voies navigables	"	"	10,000 "	10,000 "	5,184 79
			TOTAUX. . . . fr.	1,845,521 67	5,441,902 06	7,655,500 "	14,938,925 75	7,188,740 54
<i>Chemins de fer en construction.</i>								
80	"	86	Lignes de la convention-loi des 1 ^{er} /26 juin 1877.	418,370 90	"	"	418,370 90	(1) 196,600 "
81	"	87a	Lignes de la convention-loi des 21 juillet/25 août 1885	55,101 82	"	"		29 75
81a	42	"	Id. id.	"	"	150,000 "	205,101 82	55,101 82
82	"	88a	Wanlin à Anseremme (Loi du 25 août 1885), et communauté avec la ligne de Namur à Givet entre Anseremme et Anhée ou Yvoir.	987,545 88	"	"		2,987,545 88
82a	"	88b	Wanlin à Anseremme. — Communauté avec la ligne de Namur à Givet, entre Anseremme et Yvoir. — Raccordement, vers Yvoir, de la ligne de Mettet-Anhée à celle de Namur-Givet, et doublement de la voie sur une partie de la ligne de Mettet à Anhée.	"	1,200,000 "	"	800,000 "	"
82b	45	"	Id. id.	"	"	800,000 "		"
85	"	91	Gedinne à la ligne de la Lesse.	477,088 51	"	"	727,088 51	30,535 05
85a	46	"	Gedinne à Houyet	"	"	250,000 "		"
			A REPORTER. . . . fr.	1,957,907 11	1,200,000 "	1,200,000 "	4,337,907 11	1,156,552 85

(1) Montant des ordonnances de titres créées à charge de cette allocation.

CICE 1891 (SUITE).

de la clôture de l'exercice (suite).

PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.			PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier		CRÉDITS excédant les DÉPENSES	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DE BUDGET			Observations.
En 1891.	En 1892.	Total.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.		CRÉDITS non consommés et à annuler.	CRÉDITS reportés à l'exercice 1892 en vertu de l'art. 5 de la loi du 21 août 1891	CRÉDITS insuffisants de l'exercice 1891.	
5,534,248 42	87,765 07	5,622,011 49	756 15	.	6,271,444 22	454,591 35	3,856,852 87	8,622,747 62	
200,000 .	"	200,000 .	"	"	"	"	"	200,000 .	
250,000 "	"	250,000 "	"	"	"	"	"	250,000 "	
552,543 34	"	552,543 34	"	"	447,456 66	"	447,456 66	552,543 34	
87,756 89	"	87,756 89	"	"	"	"	"	87,756 89	
105,274 17	"	105,274 17	"	"	1,784 24	1,784 24	"	105,274 17	
295,215 39	13 40	295,228 85	"	"	54,771 15	"	54,771 15	295,228 85	
"	"	"	"	"	50,000 "	"	50,000 "	"	
119,169 58	"	119,169 58	"	"	880,850 42	"	880,850 42	119,169 58	
158,647 26	"	158,647 26	"	"	1,352 74	"	1,352 74	158,647 26	
14,205 84	4 "	14,207 84	"	"	35,728 75	"	35,728 75	14,207 84	
5,184 79	"	5,184 79	"	"	6,815 21	"	6,815 21	5,184 79	
7,100,225 08	87,780 55	7,188,004 21	756 15	"	7,750,185 59	456,375 59	7,313,807 80	7,188,740 34	
196,605 50	24 25	196,629 75	"	"	221,741 15	221,741 15	"	196,629 75	
55,101 82	"	55,101 82	"	"	"	"	"	55,101 82	
2,985 21	"	2,985 21	"	"	147,014 79	"	147,014 79	2,985 21	
860,181 82	7,627 12	867,808 94	3,492 08	"	116,044 86	116,041 86	"	871,501 02	
"	"	"	"	"	1,200,000 "	"	1,200,000 "	"	
"	"	"	"	"	800,000 "	"	800,000 "	"	
21,057 72	9,277 53	30,335 05	"	"	446,755 46	446,755 46	"	30,335 05	
"	"	"	"	"	250,000 "	"	250,000 "	"	
1,135,952 07	16,928 70	1,152,880 77	3,492 08	"	3,181,554 26	784,559 47	2,397,014 79	1,150,352 85	

BUDGET DE L'EXER

Compte des dépenses, à l'époque

Articles nouveaux.	Articles du Budget extraordinaire de 1891.	Articles de l'arrêté royal du 28 mai 1890.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS REPORTÉS		CRÉDITS alloués par les lois des 25 février, 20 et 21 août 1891.	Total.	DÉPENSES résultant des SERVICES PAIS. — DROITS constatés et ordonnancés au profit des Trésoriers de l'État.
				de l'exercice 1889.	de l'exercice 1890.			
			REPORT. fr.	1,957,907 11	1,200,000	1,200,000	4,357,907 11	1,150,552 85
84	"	92	Saint-Aubin à Ermeton-sur-Biert.	465,262 29	"	"	965,262 29	86,562 56
84a	"	92a	Id. — Communauté avec la ligne de Morialmé à Givet	"	500,000	"		
85	"	93	Aubel à Bleyberg.	589,508 55	"	"	789,508 55	5,498 79
85a	"	93a	Id.	"	400,000	"		
86	44	"	Ambève.	"	"	140,000	140,000	77,086 69
87	"	90a	Audenarde à Orroir. — Station d'Orroir. — Raccordement d'Orroir à Celles.	525,489 05	"	"	525,489 05	158,076 72
87a	45	"	Id. id.	"	"	200,000		
88	"	94	Bruxelles à Anvers (Sud)	"	993,506 67	"	993,506 67	11,564 55
89	"	95	Raccordement entre les lignes de Manage à Mons et d'Écaussinnes à Erquelines.	"	98,146	"	98,146	5,557 85
90	47	"	Gare industrielle de Tournai	"	"	15,000	15,000	11,815 95
91	48	"	Chemin de fer de ceinture de Gand (procès Lambert frères).	"	"	70,000	70,000	68,780 69
			TOTAUX. fr.	5,117,966 76	5,191,452 67	1,625,000	7,934,419 45	1,559,076 41
			TOTAUX pour le Ministère de l'Agriculture, de l'Industrie et des travaux publics fr.	9,049,089 75	15,048,901 05	15,954,881	40,052,871 78	16,829,929 66
			Ministère des chemins de fer, postes et télégraphes.					
92	"	98a	Chemins de fer. — Voies et travaux.	1,969,666 50	"	"	10,083,785 21	1,969,866 50
92a	"	98b	Id. id.	"	6,944,118 91	"		
92b	49	"	Id. id.	"	"	10,150,000	7,211,162 65	1,445,517 20
95	"	99a	Chemins de fer. — Traction et matériel	"	648,162 65	"		
95a	50	"	Id. id.	"	"	6,563,000	14,861 16	588,811 56
94	"	100	Installations d'éclairage électrique et outillage	14,861 16	"	"		
95	"	101	Postes. — Construction, agrandissement, restauration et appropriation de locaux.	288,941 81	"	"	686,941 81	253,185 18
95a	"	101a	Id. id.	"	180,000	"		
95b	54	"	Id. id.	"	"	218,000	"	105
			A REPORTER. fr.	2,273,469 27	7,772,281 56	16,931,000	26,976,750 85	15,890,150 05

CICE 1891 (SUITE).

de la clôture de l'exercice (suite).

PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.			PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier		CRÉDITS excédant les DEPENSES	RÉSULTATS POUR LE RÉGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET			Observations.
En 1891.	En 1892.	Total.	Sur ordonnances en circulation	Sur ordonnances d'ouverture de crédit		CRÉDITS non consommés et à annuler.	CRÉDITS reportés à l'exercice 1892 en vertu de l'art. 8 de la loi du 21 août 1891	CRÉDITS DÉFINITIFS de l'exercice 1891	
1,155,952 07	16,928 70	1,152,860 77	3,402 08	•	3,181,554 26	784,559 47	2,397,014 79	1,156,352 85	
84,998 57	1,481 25	86,479 62	82 94	•	578,699 75	578,699 75	•	86,562 56	
•	•	•	•	•	500,000 »	•	500,000 »	•	
5,498 79	•	5,498 79	•	•	585,809 54	585,809 54	•	5,498 79	
•	•	•	•	•	400,000 »	•	400,000 »	•	
76,551 54	551 55	77,062 89	25 80	•	62,913 51	•	62,913 51	77,086 69	
137,747 52	520 20	138,076 72	•	•	187,412 51	187,412 51	•	138,076 72	
•	•	•	•	•	200,000 »	•	200,000 »	•	
11,564 55	•	11,564 55	•	•	981,742 54	•	981,742 54	11,564 55	
5,557 85	•	5,557 85	•	•	94,808 17	•	94,808 17	5,557 85	
11,815 95	•	11,815 95	•	•	3,184 05	•	3,184 05	11,815 95	
68,780 69	•	68,780 69	•	•	1,219 51	•	1,219 51	68,780 69	
1,556,206 89	19,270 70	1,555,477 59	3,598 82	•	6,575,545 02	1,754,461 05	4,640,881 97	1,559,076 41	
16,502,804 42	516,550 41	16,819,154 85	10,794 83	•	25,222,942 12	2,605,205 81	20,617,758 51	16,829,929 66	
1,891,885 69	21,066 50	1,912,949 68	56,716 62	•	•	•	•	1,969,666 50	
6,466,022 17	86,959 29	6,552,981 46	5,555 99	•	587,585 46	•	587,585 46	6,556,555 45	
872,458 80	575,018 37	1,445,457 26	59 94	•	8,704,482 80	•	8,704,482 80	1,445,517 20	
587,724 76	1,086 60	588,811 56	•	•	59,551 29	•	59,551 29	588,811 56	
5,056,556 85	11,137 55	5,067,474 58	•	•	1,495,525 62	•	1,495,525 62	5,067,474 58	
14,861 16	•	14,861 16	•	•	•	•	•	14,861 16	
246,141 05	7,044 15	255,185 18	•	•	35,756 63	35,756 63	•	255 185 18	
105 •	•	105 •	•	•	179,805 •	•	179,805 •	105 •	
•	•	•	•	•	218,000 •	•	218,000 •	•	
15,155,512 95	700,512 55	15,855 825 48	60,330 55	•	11,080,594 80	35,756 63	11,044,838 17	15,896,156 03	

BUDGET DE L'EXER

Compte des dépenses, à l'époque

Articles nouveaux.	Articles du Budget extraordinaire de 1891	Articles de l'arrêté royal du 28 mai 1890.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS REPORTÉS		CRÉDITS alloués par les lois des 25 février, 20 et 21 août 1891.	Total.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — DROITS constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.
				de l'exercice 1890.	de l'exercice 1890.			
			REPORT. . . . fr.	2,273,469 27	7,772,281 50	16,951,000	26,976,750 83	15,896,156 03
96		102	Télégraphes et téléphones — Lignes nouvelles, bâtiments et appareils.	70,426 02	»	»	»	70,426 02
96a		102a	Id. id.	»	236,000	»	625,426 92	236,000
96b	52	»	Id. id.	»	»	517,000	»	72,765 95
97		103a	Marine. — Acquisition d'un troisième steamer destiné à la ligne d'Ostende-Douvres.	»	16,585 73	»	16,585 73	15,106 71
98		104	Acquisition de trois bateaux pour le service du pilotage	24,590 65	»	»	»	24,590 65
98a	53	»	Construction de bateaux-pilotes et d'un steamer pour le passage d'eau à Anvers.	»	»	582,000	422,590 65	244,096 88
98b	»	103a	Construction d'un 3 ^e bateau pour le service entre Anvers et la Tête-de-Flandre	»	16,000	»	»	16,000
99		106	Installation d'une station de sauvetage à Heyst	»	21,025	»	21,025	14,626 03
100	54	»	Modifications et améliorations à l'éclairage et au balisage de l'Escaut	»	»	60,000	60,000	5,326 59
			TOTAUX pour le Ministère des chemins de fer, postes et télégraphes fr.	2,368,486 84	8,061,892 29	17,000,000	28,120,379 13	16,595,695 76
			Ministère de la guerre.					
101		107a	Amélioration du casernement. — École militaire.	146,661 59	»	»	»	146,661 59
101a	»	107b	Id. id.	»	2,100,000	»	4,246,661 59	1,807,172 17
101b	55	»	Amélioration du casernement.	»	»	2,000,000	»	»
102	57	»	Remplacement des fronts intérieurs de la citadelle du Nord, à Anvers	»	»	1,178,273 62	1,178,273 62	173,975 58
105		100	Transformation des ouvrages de la position d'Anvers en vue de les mettre à même de résister aux effets des obus-torpilles.	1,004,740 42	»	»	»	353,345 45
105a		109a	Renforcement des ouvrages de la position d'Anvers	»	2,257,850	»	3,862,570 42	747,684 96
105b	56	»	Renforcement des ouvrages existants de la position d'Anvers	»	»	600,000	»	»
104	58	»	Ligne avancée d'Anvers.	»	»	1,000,000	1,000,000	»
105		111b	Ouvrages de la Meuse	»	5,241,019 81	»	10,141,019 81	5,241,019 81
105a	60	»	Id.	»	»	13,900,000	»	13,899,740 47
			A REPORTER fr.	1,151,402 01	9,598,849 81	18,678,273 62	20,428,325 44	22,369,599 81

CICE 1891 (SUITE).

de la clôture de l'exercice (suite).

PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS			PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier		CREDITS excédant les DEPENSES	RESULTATS POUR LE REGLEMENT DEFINITIF DU BUDGET			Observations
En 1891	En 1892	Total	Sur ordonnances en circulation	Sur ordonnances d'ouverture de crédit		CREDITS NON CONSOMMÉS et à annuler	CREDITS reportés à l'exercice 1892 en vertu de l'art. 5 de la loi du 31 août 1891.	CREDITS DEFINITIFS de l'exercice 1891	
15,135,512 95	700 512 55	15,835,825 48	60,350 55	.	11,080,594 80	55,756 65	11,044,858 17	15,890,156 05	
70,426 92	.	70,426 92	70,426 92	
256,000 .	.	256,000	256,000 .	
60,005 99	12,699 96	72,765 95	.	.	211,254 05	.	214 254 05	72,765 95	
15,106 71	.	15,106 71	.	.	1,479 02	.	1,479 02	15,106 71	
24,590 65	.	24,590 65	24,590 65	
244,696 88	.	244,696 88	.	.	157,505 12	.	157,505 12	244,696 88	
16,000 .	.	16,000	16,000 .	
14,626 05	.	14,626 05	.	.	6,598 97	.	6 598 97	14,626 05	
5,326 59	.	5,326 59	.	.	56,675 41	.	56,675 41	5,326 59	
15,820,552 72	715,012 49	16,535,565 21	60,350 55	.	11,526,685 37	55,756 65	11,480,926 74	16 593,605 76	
146,661 59	.	146,661 59	146,661 59	
1,757,576 07	69,796 10	1,807,172 17	.	.	292,827 85	.	292,827 85	1,807,172 17	
.	2,000,000 .	.	2,000,000 .	.	
175,975 58	.	175,975 58	.	.	1,004,298 24	.	1,004,298 24	175,975 58	
552,945 45	.	552,945 45	400 .	.	651,594 99	651,594 99	.	553,545 45	
727,684 96	25,000 .	747,684 96	.	.	1,510,145 04	.	1 510 145 04	747,684 96	
.	600,000 .	.	600,000 .	.	
.	1,000,000 .	.	1,000,000 .	.	
5,241,019 81	.	5,241,019 81	5,241,019 81	
15,896 728 20	5,012 27	15,899,740 47	.	.	259 55	.	259 55	15,899 740 47	
22,271,591 44	97,808 57	22,569,199 81	400 .	.	7,058,925 65	651,594 99	6,407,530 64	22 569,599 81	

BUDGET DE L'EXER

Compte des dépenses, à l'époque

Articles nouveaux.	Articles du Budget extraordinaire de 1891.	Articles de l'arrêté royal du 28 mai 1890.	DESIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS REPORTÉS		CRÉDITS alloués par le total des 25 février, 20 et 21 août 1891.	Total	DÉPENSES résultant des services faits. — DROITS constatés et ordonnances au profit des créanciers de l'Etat.
				de l'exercice 1889.	de l'exercice 1890.			
			Report. . . . fr.	1,151,402 01	9,598,849 81	18,678,275 62	29,428,525 44	22,569,599 81
106	"	112	Route militaire	102,219 56	"	"	102,219 56	102,180 67
107	50	"	Agrandissement du polygone de Brasschaet . . .	"	"	780,502 19	780,502 19	145,690 82
108	"	115a	Artillerie de place, etc.	1,904,459 07	"	"	7,904,459 07	1,904,459 07
108a	"	115b	Id.	"	2,500,000 "	"		870,106 27
108b	61	"	Id.	"	"	5,500,000 "		"
109	"	114	Artillerie de campagne.	542,596 96	"	"	1,054,596 96	525,051 08
109a	"	114a	Id.	"	492,000 "	"		65,228 82
110	62	"	École de pyrotechnie.	"	"	300,000	300,000	"
111	"	116b	Voitures à bagages et à vivres; voitures du matériel hospitalier; voitures du service des postes .	"	124,451 99	"	124,451 99	125,567 60
112	65	"	Harnachement de la cavalerie.	"	"	100,000	100,000	"
115	"	117a	Revolvers	"	21,526 "	"	21,526 "	21,526 "
114	"	118	Armement de l'infanterie.	"	4,482,104 24	"	4,482,104 24	170,914 06
115	"	119	Institut cartographique militaire. — Exécution de nivellements	2,925 75	"	"	2,925 75	2,921 70
116	"	120	Interruption des voies ferrées	78,084 "	"	"	78,084 "	9,511 59
117	"	121	Outils et matériel du génie.	150,000 "	"	"	150,000 "	"
			TOTAUX pour le Ministère de la guerre. . . fr.	3,951,487 15	17,218,952 04	25,558,775 81	44,509,195 "	26,306,557 29
			Ministère des Finances.					
118	"	122a	Appropriation des places fortes démantelées . . .	"	50,000 "	"	100,000 "	14,903 15
118a	65	"	Appropriation des terrains provenant du démantèlement des places fortes	"	"	50,000 "		"
119	"	125	Rétrocession à l'État d'un terrain sur lequel est installée une école régimentaire à Hasselt . . .	527 14	"	"	527 14	5 88
120	"	124a	Paiement des annuités souscrites et à souscrire par l'État pour la formation du capital d'établissement des chemins de fer vicinaux.	"	74,710 "	"	574,710 "	74,710 "
120a	"	"	Id. id.	"	"	300,000 "		276,466 "
121	"	127	Construction d'un bâtiment destiné à l'installation des divers services de l'administration des contributions directes, douanes et accises à Anvers. (Ce crédit est prolongé jusqu'au 31 décembre 1892 par dérogation à l'article 5 de la loi du 19 août 1889. — Loi du 21 août 1891, <i>Moniteur</i> n° 254.)	299,620 "	"	"	299,620 "	1,805 25
			A REPORTER. . . . fr.	500,147 14	124,710 "	350,000 "	774,857 14	367,800 26

CICE 1891 (SUITE).

de la clôture de l'exercice (suite).

PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.			PAYEMENTS <small>restant à effectuer ou à justifier</small>		CRÉDITS excédant les DÉPENSES.	RÉSULTATS POUR LE RÉGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET.			Observations.
En 1891.	En 1892.	Total.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit		CRÉDITS NON CONSOMMÉS et à annuler.	CRÉDITS Reportés à l'exercice 1892 en vertu de l'art. 3 de la loi du 21 août 1891.	CRÉDITS DÉFINITIFS de l'exercice 1891.	
22,271,501 44	97,808 37	22,369,199 81	400 "	"	7,058,925 65	651,394 99	6,407,530 64	22,369,599 81	
101,597 22	585 45	102,180 67	"	"	58 69	38 69	"	102,180 67	
42,975 74	100,715 08	143,690 82	"	"	650,811 57	"	656,811 57	143,690 82	
1,904,459 07	"	1,904,459 07	"	"	"	"	"	1,904,459 07	
744,057 42	125,448 85	869,506 27	600 "	"	1,629,895 73	"	1,629,895 73	870,106 27	
"	"	"	"	"	3,500,000 "	"	3,500,000 "	"	
449,670 76	75,380 32	525,051 08	"	"	17,545 88	17,545 88	"	525,051 08	
51,228 82	12,000 "	63,228 82	"	"	428,771 18	"	428,771 18	63,228 82	
"	"	"	"	"	500,000 "	"	500,000 "	"	
123,367 60	"	123,367 60	"	"	1,084 39	"	1,084 39	123,367 60	
"	"	"	"	"	100,000 "	"	100,000 "	"	
21,526 "	"	21,526 "	"	"	"	"	"	21,526 "	
168,857 65	2,056 41	170,914 06	"	"	4,311,190 18	"	4,311,190 18	170,914 06	
2,921 70	"	2,921 70	"	"	4 05	4 05	"	2,921 70	
9,511 59	"	9,511 59	"	"	68,572 61	68,572 61	"	9,511 59	
"	"	"	"	"	150,000 "	150,000 "	"	"	
25,891,564 81	415,992 48	26,305,557 29	1,000 "	"	18,202,657 71	887,556 22	17,515,281 49	26,506,557 29	
14,003 15	"	14,003 15	"	"	35,096 85	"	35,096 85	14,003 15	
"	"	"	"	"	50,000 "	"	50,000 "	"	
5 88	"	5 88	"	"	521 20	521 26	"	5 88	
74,710 "	"	74,710 "	"	"	"	"	"	74,710 "	
276,466 "	"	276,466 "	"	"	23,554 "	"	23,554 "	276,466 "	
1,805 25	"	1,805 25	"	"	297,814 77	"	297,814 77	1,805 25	
367,890 26	"	367,890 26	"	"	406,966 88	521 26	406,445 62	367,890 26	

BUDGET DE L'EXER

Compte des dépenses, à l'époque

Articles nouveaux.	Articles du Budget extraordinaire de 1891.	Articles de l'arrêté royal du 28 mai 1890.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	CREDITS REPORTÉS		CRÉDITS alloués par les lois des 25 février, 20 et 21 août 1891.	Total.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — DROITS constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.
				de l'exercice 1889.	de l'exercice 1890.			
			Report. . . . fr.	300,147 14	124,710 "	350,000 "	774,857 14	567,890 26
122	"	128	Construction et ameublement de pavillons destinés au service de la douane au port d'Anvers . . .	"	55,000 "	"	55,000 "	21,849 21
123	"	151	Frais résultant de l'émission des nouveaux titres de la dette 3 1/2 p. c. et du retrait des anciens titres à 4 p. c.	32,185 05	"	"	32,185 05	"
124	"	152	Participation à la constitution de la Société anonyme belge pour la construction du chemin de fer du Congo, de Matadi au Stanley-Pool. (Loi du 29 juillet 1889, <i>Moniteur</i> n° 210-211) .	6,000,000 "	"	"	6,000,000 "	"
125	64	"	Exécution de la convention du 3 juillet 1890 conclue avec l'Etat indépendant du Congo. (Loi du 4 août 1890)	"	"	2,000,000 "	2,000,000 "	2,000,000 "
126	"	"	Organisation provisoire des ateliers de la Monnaie. (Loi du 20 août 1891.)	"	"	54,500 "	54,500 "	5,853 32
			Totaux pour le Ministère des finances . fr.	6,332,532 17	159,710 "	2,384,500 "	8,876,542 17	2,595,572 79

CICE 1891 (SUITE).

de la clôture de l'exercice (suite).

PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.			PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier.		CRÉDITS excédant les DÉPENSES.	RESULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET.			Observations.
En 1891.	En 1892.	Total	Sur ordonnances en circulation	Sur ordonnances d'ouverture de crédit		CRÉDITS NON CONSOMMÉS et à annuler.	CRÉDITS reportés à l'exercice 1892 en vertu de l'art. 8 de la loi du 21 août 1891.	CRÉDITS DÉFINITIFS de l'exercice 1891.	
567,890 26	•	567,890 26	•	»	406,966 88	521 26	406,445 62	567,800 26	
21,840 27	•	21,840 27	8 94	•	13,150 70	•	13,150 70	21,840 21	
•	•	•	•	•	52,185 05	52,185 05	•	•	
•	•	•	•	•	6,000,000 •	6,000,000 •	•	•	
2,000,000 •	•	2,000,000	•	•	•	•	•	2,000,000 •	
5,833 32	•	5,833 32	•	•	28,666 68	•	28,666 68	5,833 52	
2,595,565 85	•	2,595,565 85	8 04	•	6,480,960 58	6,052,706 29	448,263 00	2,395,572 79	

BUDGET DE L'EXER

Compte des dépenses, à l'époque

DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS REPORTÉS		CRÉDITS alloués par les lois des 25 février, 20 et 21 août 1891.	Total	DEPENSES résultant DES SERVICES FAITS. DROITS constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.
	de l'exercice 1889.	de l'exercice 1890.			
RÉCAPITULATION.					
Totaux pour le Ministère des affaires étrangères	1,820 92	•	165,433 80	167,254 12	25,000 •
— — de la justice	•	4,000 •	•	4,000 •	3,457 70
— — de l'intérieur et de l'instruction publique	945,105 20	1,683,063 32	1,476,649 38	3,404,905 90	1,290,086 06
— — de l'agriculture, de l'industrie et des tra- vaux publics	9,049,089 75	15,048,901 05	15,954 881 •	40,052,871 78	16,820,929 64
— — des chemins de fer, postes et télégraphes	2,568,486 84	8,061,892 9	17,890,100 •	28,120,579 13	16,503,695 76
— — de la guerre	5,951,467 15	17,218,932 04	25,358,775 81	44,500,195 •	26,506,557 29
— — des finances	6,552,352 17	159,710 •	2,384,500 •	8,876,542 17	2,505,572 70
Totaux des dépenses sur ressources extraordinaires . . fr	21,928,409 53	42,176,498 68	61,030,250 99	125,135,148	63,443,109 26

CICE 1891 (SUITE).

de la clôture de l'exercice (suite).

PAYEMENTS EFFECTUES ET JUSTIFIÉS.			PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier		CRÉDITS excédant les DÉPENSES.	RÉSULTATS POUR LE RÉGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET			Observations.
En 1891.	En 1892.	Total.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.		CRÉDITS NON CONSOMMÉS et à annuler.	CRÉDITS reportés à l'exercice suivant en vertu de l'art. 5 de la loi du 18 août 1891.	CRÉDITS d'annulation de l'exercice 1891.	
25,000 .	•	25,000 .	•	•	142,251 02	1,820 22	140,433 80	25,000 .	
3,457 70	•	3,457 70	•	•	542 50	•	542 50	3,457 70	
1,243,344 76	39,330 50	1,282,675 26	8,310 80	•	2,115,910 84	19,249 05	2,094,670 79	1,290,986 06	
16,302,804 42	516,330 41	16,819,134 83	10,704 85	•	23,222,942 12	2,605,203 81	20,617,738 31	16,829,929 60	
15,820,352 72	713,012 49	16,533,365 21	60,350 55	•	11,520 683 37	35,750 63	11,490,936 74	16,593,695 76	
25,891,504 81	413,992 48	26,305,557 29	1,000 .	•	18,202,637 71	87,356 22	17,315,281 49	26,306,557 29	
2,395,563 85	•	2,395,563 85	8 94	•	6,480,969 38	6,032,706 29	448,263 09	2,395,572 79	
61,682,088 20	1,682,665 88	63,364,754 14	80,445 12	•	61,689,948 74	9,582,092 22	52,107,856 52	63,445 199 26	

BUDGET DE L'EXER

Compte des dépenses, à l'époque

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS REPORTÉS		CRÉDITS alloués par des lois des 25 février, 20 et 21 août 1891.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DEPENSES résultant des SERVICES FAITS DROITS constatés et ordonnancés au profit des ordonnateurs de l'Etat.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET	
	de l'exercice 1889.	de l'exercice 1890.				En 1891.	En 1892.
RÉCAPITU							
<i>Service ordinaire.</i>							
Dépenses sur crédits reportés de l'exercice 1888	"	"	"	8,052 30	1,055 53	"	1,055 53
Dépenses sur crédits reportés de l'exercice 1889	"	"	"	139,171 18	29,567 54	10,158 10	10,420 44
Dépenses sur crédits reportés de l'exercice 1890	"	"	"	557,509 54	448,098 07	162,295 81	284,725 60
Dépenses propres à l'exercice	"	"	"	559,890,840 86	558,245,112 84	210,527,819 41	127,259,866 56
	"	"	"	540,575,575 68	558,722,734 68	210,500,255 52	127,565,076 73
<i>Dépenses sur ressources extraordinaires.</i>							
Dépenses sur crédits reportés à l'exercice 1891 et sur crédits nouveaux, conformément aux lois des 25 février, 20 21 août 1891 et à l'arrêté royal du 22 août 1891.	21,928,409 55	42,176,498 68	61,050,259 99	125,155,148	65,445,199 26	61,682,088 26	1,082,665 88
	21,928,409 55	42,176,498 68	61,050,259 99	465,710,721 68	402,167,055 94	272,182,341 58	129,247,742 61
Dépenses à l'exercice 1891 :							
de l'excédent de dépenses constaté à la clôture de l'exercice 1890, conformément au projet de loi du règlement de cet exercice (Etat sub litt. Z)				17,542,505 36	17,542,505 56		
TOTAUX. fr.				485,255,027 04	419,710,259 50		

CICE 1891 (SUITE).

de la clôture de l'exercice (suite).

JUSTIFIÉS	PAYEMENTS nécessaires à effectuer ou à justifier		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES	DÉPENSES EXCÉDANT LES CRÉDITS.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET.				
	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.			CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS NON CONSOMMÉS et à annuler.	CRÉDITS à transférer à l'exercice 1892, con- formément à l'ar- ticle 30 de la loi sur la comptabilité.	CRÉDITS reportés à l'exercice 1892 en vertu de l'art 3 de la loi du 21 août 1891.	CRÉDITS définitifs de l'exercice 1891.
1,055 53	"	"	6,996 97	"	"	2,187 59	4,809 38	"	1,055 53
29,567 54	"	"	10,605 64	"	"	6,760 88	102,842 76	"	29,567 54
447,021 41	1,977 56	"	88,510 37	"	"	21,382 13	67,128 24	"	448,998 97
557,587,685 77	590,417 25	265,000 84	5,056,615 12	1,588,887 10	1,588,887 10	2,599,098 79	457,516 35	"	558,245,112 84
558,065,550 05	592,594 79	265,000 84	5,241,726 10	1,588,887 10	1,588,887 10	2,620,429 59	612,296 71	"	558,722,734 68
65,564,754 14	80,445 12	"	61,689,948 74	"	"	9,582,092 22	"	52,107,856 52	65,445,199 26
401,450,084 19	472,859 91	265,000 84	64,951,674 84	1,588,887 10	1,588,887 10	12,211,521 61	612,296 71	52,107,856 52	402,167,955 94
	737,849 75					64,951,674 84			
	63,542,787 74								
17,542,505 56									17,542,505 56
418,972,389 55									419,710,259 50

(80)

COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET DE L'EXERCICE 1891.

RECETTES.

Développement par nature de perception et par article du Budget.

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS À la charge des redevables de l'État		En 1801.								
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.									
Foncier	24,355,000	24,342,560	15	23,255,800 34								
Personnel	Principal 15,851,000	10,540,000	18,651,079	40								
	15 centimes additionnels ordinaires 2,575,000											
	20 Id. id. extraordinaires 1,109,000											
	Frais d'expertise 25,000											
Patentes	Principal 5,566,607	6,680,000	6,794,171	54								
	20 centimes additionnels extraordinaires 1,115,355											
Redevances sur les mines	Principal 480,000	600,000	1,017,800	40								
	25 centimes additionnels 120,000											
Douanes. — Droits d'entrée.	Vinaigres et acide acétique	25,005,322	255,153	06								
	Eaux-de-vie étrangères				1,110,121	60						
	Bières						205,822	34				
	Sucres raffinés								155,461	53		
	Autres marchandises										22,459,768	48
Vins étrangers	2,058,000	3,710,526	27									
id. de fruits secs				1,026								
Eaux-de-vie indigènes						25,865,769	24,412,612	35				
Acide acétique									3,580	44,352		
Bières											9,151,200	9,689,308
Vinaigres de bière	10,400	11,450	51									
				— autres que de bière	1,755							
Sucres étrangers	5,757,500	424,385	08	394,146		64						
Sucre de betterave indigène					398,500		528,027	10	528,027	10		
Glucoses et autres sucres non cristallisables	850,000	855,506	88	855,506		83						
Tabac					10,000		3,836	71	3,836	71		
Frais d'essai des ouvrages d'or et d'argent	350,000	84,482	67	84,482		67						
Droits de magasin des entrepôts, perçus au profit de l'État.					38,213		45	38,213	45			
Loyers de bâtiments	502,037	302,037	302,037	302,037								
Forcements en recette opérés par l'Administration, par suite de la vérification des registres tenus par les receveurs					1,209	1,209	18	1,209	18			
Extraits cadastraux	115,250,826	119,400,828	95	114,635,022						60		
Recettes extraordinaires de toute nature					302,037	302,037	302,037	302,037				
Taxes pour travaux extraordinaires de chargement et de déchargement de navires	1,209	1,209	18	1,209					18			
Contributions du territoire neutre de Moresnet												
TOTAUX	115,250,826	119,400,828	95	114,635,022 60								

TES, DOUANES ET ACCISES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1801.

virements effectués, par année et par nature de perception.

RECOUVREMENTS EFFECTUÉS			RESTE A RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat.	APUREMENT DES RESTES à recouvrer.			COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1892.	TOTAL			ARTICLES annulés et sommes portées en surrance indéfinie.	DROITS reportés à l'exercice suivant, mis à la charge des receveurs.		EXCÉDENT des évaluations.	EXCÉDENT des recouvrements.	
	PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.			à recouvrer sur les débiteurs.				
1,086 553 81	24,542,360 15	24,542,560 15	9,360 15	
1,050,223 90	18,651,070 46	18,651,079 46	688,920 54	.	
1.850,891 52	6,704,171 54	6,704,171 54	114,171 54	
14,127 18	1,917,890 40	1,917,890 40	1,317,890 40	
.	253,153 06	
.	1,140,121 60	
.	205,822 54	24,104,527 01	1,101,005 01	
.	155,461 55	
.	22,459,768 48	
.	5,710,526 27	781,526 27	
.	1,626	1,626 .	
177,613 55	24,520,450 92	.	92,161 43	.	.	92,161 43	.	456,681 92	
.	44,532 21	40,952 21	
48 41	9,689,308 97	558,108 97	
.	11,450 51	42,926,833 12	1,050 51	
.	10,831 08	9,076 08	
30,218 44	424,565 08	8,275 18	
452,921 25	3,321,408 10	.	31,017 01	.	.	31,017 01	.	129,527 10	
.	528,027 10	5,500 88	
. 05	855,506 88	6,165 29	
.	3,856 71	
.	
.	26,767 49	
.	442 31	456,988 81	
.	84,482 67	103,152 10	
.	38,215 45	
.	302,057	
.	1,209 18	
4,648,627 89	119,285,050 49	119,285,650 49	125,178 44	.	.	125,178 44	695,083 83	4,727,908 32	
							4,052,824 49		

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État		En 1891.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.		
Enregistrement . . . (50 centimes additionnels.)	20,400,000	Actes civils publics	17,419,071 37	17,419,071 37	
		— sous seing privé	682,570 25	682,570 25	
		— judiciaires	886,744 67	886,744 67	
		— d'huissiers	1,017,095 40	1,017,095 40	
		Lettres de noblesse	2,050	2,050	
Permis de changer de nom de famille	1,450	1,450			
Greffes (50 centim. addit.)	1,270,000	Mise au rôle	229,292 18	229,292 18	
		Rédaction, dépositions de témoins et expéditions	844,505 68	844,505 68	
		Légalisations et recherches	12,906 55	12,906 55	
Hypothèques . . . (25 centim. addit.)	3,300,000	Droits d'inscription	249,944 51	249,944 51	
		Droits de transcription d'actes de mutation	3,015,633 66	3,015,633 66	
Successions . . . (50 centim. addit.)	16,000,000	Droits de succession	17,428,572 46	16,992,216 90	
		— de mutation par décès	223,434 51	223,209 63	
		— de mutation sur les successions en ligne directe	2,656,852 44	2,624,665 60	
		— dus par les époux survivants	320,759 98	318,998 09	
Timbre (sans addition.)	5,900,000	Timbres fixes. {	Passeports { à l'intérieur	6	6
			Passeports { à l'étranger	6,452	6,452
			Permis de port d'armes de chasse	440,685	440,685
			Permis de chasse au lévrier	455	455
		Débit . {	Timbres proportionnels pour effets de commerce	439,453 85	439,453 85
			Timbres adhésifs pour effets de commerce créés à l'étranger. {	Payables en Belgique	263,211 95
		— à l'étranger		16,460 12	16,460 12
		Timbres adhésifs pour affiches	285,798 19	285,798 19	
		Timbres de dimension	2,290,549 59	2,290,549 59	
		Visa	187,894 97	Timbres proportionnels	187,894 97
Timbres de dimension	54,692 41			54,692 41	
Extraordinaire . {	982	Timbres fixes. Warrants	982	982	
		Timbres proportionnels. {	Effets de commerce	1,255,748 95	1,255,748 95
			Bons de caisse, billets au porteur, etc.	446,127 93	446,127 93
			Effets, récépissés, obligations, etc.	•	•
		Coupons	•	•	
Timbres de dimension. {	353,371 60	Papiers blancs pour actes, etc.	353,371 60	353,217 86	
		Affiches	45,659 42	45,659 42	
Timbre des polices d'assurances (Droit annuel)	•	195 56	195 56	195 56	
A RAPPORTER	49,880,000	51,038,545 78	51,038,545 78	50,567,882 93	

MENT ET DOMAINES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1891.

vements effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUES			RESTE A RECOURIR SUR les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat	APUREMENT DES RESTES à recouvrer		COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements		Observations.
En 1892.	TOTAL			ARTICLES annulés et sommes portées en suscédant indéfinie	DROITS reportés à l'exercice suivant, mis à la charge des receveurs		EXCÉDENT des évaluations.	
	PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.			a recouvrer sur les débiteurs			
•	17,419,071 57							
•	682,570 25							
•	886,744 67							
•	1,017,095 40	20,008,961 67	•	•	•	•	591,038 53	•
•	2,050 •							
•	1,450 •							
•	229,292 18							
•	844,505 68	1,086,702 21	•	•	•	•	185,297 79	•
•	12,906 55							
•	249,914 51							
•	5 015,655 66	5,265,577 97	•	•	•	•	34,422 03	•
184,102 85	17,176,519 78							
224 88	225,454 51							
16,475 17	2,641,158 86	20,561,452 55	268,166 84	147,148 71	•	121,018 13	•	1,351,432 55
1,541 51	520,559 40							
•	6 •							
•	6,432 •							
•	440,685 •							
•	455 •							
•	459,455 85							
•	265,211 93							
•	16,460 12							
•	285,798 19							
•	2,290,549 59							
•	187,894 07	6,047,446 48	62 50	58 75	•	5 75	•	147,446 48
•	54,692 41							
•	982 •							
•	1,255,748 93							
•	446,127 95							
•	•							
•	•							
91 25	555,509 10							
•	45,659 42							
•	195 56	195 56	•	•	•	•	•	195 56
202,455 49	50,770,316 44	50,770,516 44	268,229 54	147,207 46	•	121,021 88	608,758 13	1,400,074 59

TABLEAU LITT. B (SUITE).

IMPOTS. — ENREGISTRE

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'Etat.		En 1891.
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.	
Report.	49,880,000	51,058,545 78	51,058,545 78	50,567,882 95
Naturalisations. {				
Droit de naturalisation ordinaire	28,000	12,250	21,750	12,250
— de grande naturalisation		0,500		9,500
Amendes en ma- {				
tière d'impôts. {				
Enregistrement.		90,386 60		90,386 60
Greffes.		14		14
Hypothèques.	360,000	4,873 75	522,626 80	4,873 75
Successions		385,380 05		225,184 40
Timbre		41,072 40		41,072 40
Amendes {				
de condamnation et {				
dommages - intérêts {				
en matières diverses. {				
Amendes de condamnation et domma- { en totalité .	710,000	564,243 83		564,243 83
ges-intérêts attribués au Trésor. { en partie .		6,101 12	570,344 95	6,101 12
TOTAL. fr	50,978,000	52,153,267 53	52,153,267 53	51,522,589 05

MENT ET DOMAINES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1891.

vements effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUÉS		RESTE A RECOURRE		APUREMENT DES RESTES à recouvrer			COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1892.	TOTAL		sur les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat.	ARTICLES annulés et sommes portées en sus ou en défaut.	DROITS reportés à l'exercice suivant,		EXCÉDENT des évaluations.	EXCÉDENT des recouvrements.	
	PAR NATURE de perception	PAR ARTICLE du budget			mis à la charge des receveurs	à recouvrer sur les débiteurs.			
202,453 49	50,770,316 44	50,770,316 44	268,229 34	147,207 46	•	121,021 88	608,755 15	1,499,074 59	
•	12,250 •	•	•	•	•	•	6,250 •	•	
•	9,500 •	21,750 •	•	•	•	•	•	•	
•	90,386 60	•	•	•	•	•	•	•	
•	14 •	•	•	•	•	•	•	•	
•	4,873 75	306,120 75	156,506 05	146,427 34	•	10,078 71	•	6,120 75	
3,700 60	228,874 •	•	•	•	•	•	•	•	
•	41,972 40	•	•	•	•	•	•	•	
•	564,243 83	•	•	•	•	•	•	•	
•	6,101 12	570,344 95	•	•	•	•	159,655 05	•	
206,145 09	51,728,532 14	51,728,532 14	424,735 59	293,654 80	•	131,100 59	754,603 20	1,505,193 34	
				424,735 59			750,532 14		

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS À la charge des redevables de l'État		En 1891.
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.	
DOMAINES.				
		68,226 60		67,199 40
		77,219 35		75,862 94
		272,526 88		270,008 28
		1,257 93		1,221 65
		10,259 60		9,995 25
		10,095 37		9,850 18
		20,747 59		20,465 01
		101,740 64		101,517 75
		783 75		717 50
		186,099 03		185,777 00
		45,974 45		42,753 87
		40,588 55		47,888 10
		5,291 11		5,291 11
		6,957 57		6,752 59
		3,116 10		3,012 09
		35,945 92		33,993 56
	1,250,000	"	1,221,449 59	"
		10,463 14		10,204 05
		5,005 58		2,947 85
		"		"
		2,555 31		2,473 59
		2,835 35		2,500 58
		24,544 85		25,570 90
		117,977 72		117,410 59
		6,515 68		6,500 31
		85,286 86		82,952 31
		40,709 74		45,693 60
		"		"
		5,256 20		5,169 71
		1,595 28		1,510 84
		1,514 89		1,514 89
		297 77		294 34
		26,059 46		25,419 40
		"		"
	5,000	"	5,485 01	"
		5,485 01		5,485 01
	500,000	350,000	350,000	350,000
TOTAUX fr.				
	1,535,000	1,576,054 60	1,570,954 60	1,562,412 61

Droits
de navigation,
de ponts,
d'écluses, etc.Rivières
et canaux.Routes
appartenant
à l'État.

RECEVEMENTS ET DOMAINES.

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DEFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1891.

Recevements effectués, par année et par nature de perception.

RECEVEMENTS LITIGIEUX			RESTE A RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat	APUREMENT DES RESTES à recouvrer			COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		OBSERVATIONS
En 1892	TOTAL			ARTICLES annulés et sommes portées en sus ou en moins	DROITS reportés l'exercice suivant, par nature de perception		EXCÉDENT des évaluations.	EXCÉDENT des recouvrements.	
	PAR NATURE de perception	PAR ARTICLE du budget	à la charge de l'Etat		à la charge des redevables	à recouvrer sur les débiteurs			
1,027 20	68,226 60								
1,556 41	77,219 35								
2,518 60	272,526 88								
56 24	1,257 93								
244 57	10,259 60								
245 19	10,095 57								
284 58	20,747 59								
422 91	101,740 64								
66 25	785 75								
521 97	186,099 05								
1,220 58	43,974 45								
1,500 25	49,588 53								
"	3,291 11								
204 78	6,057 57								
105 11	5,116 10								
852 56	55,945 92								
"	"	1,221,459 59	10 "	5 "	"	5 "	8,560 41	"	
250 09	10,465 14								
57 75	5,005 58								
"	"								
79 72	2,555 31								
585 17	2,885 55								
775 95	24,544 85								
567 53	117,977 72								
15 57	6,515 08								
554 25	85,286 56								
1,016 14	46,709 74								
"	"								
86 55	5,256 26								
82 41	1,505 28								
"	1,314 89								
5 43	297 77								
650 "	26,040 46								
"	"	5,485 01	"	"	"	"	"	485 01	
"	5,485 01								
"	550,000	550,000	"	"	"	"	"	50,000 "	
14,511 99	1,576,924 60	1,576,924 60	10 "	5 "	"	5 "	8,560 41	50,485 01	
				10 "			41,924 60		

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État		
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.	
Chemin de fer	Voyageurs		44,644,076 65	
	Bagages		1,077,948 44	
	Marchandises, finances, équipages, chevaux et bestiaux	139,000,000	88,900,072 56	138,082,543 42
	Produits extraordinaires		5,458,045 79	
		139,000,000	138,082,543 42	138,082,543 42
Restant à recouvrer des années antérieures		1,057,722 05		1,057,722 05
TOTAUX fr.	150,000,000	139,140,265 45		139,140,265 45

POSTES ET TÉLÉGRAPHES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1891.

recouvrements effectués, par année et par nature de perception.

RECOUVREMENTS EFFECTUÉS				RESTE A RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État.	APUREMENT du reste à recouvrer		COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements	
En 1891.	En 1892.	TOTAL			DROITS reportés à l'exercice suivant.	SOMME portée en surabondance individuel.	EXCÉDENT des évaluations.	EXCÉDENT des recouvrements
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.					
135,320,451 55	2,753,091 87	.	138,082,543 42	.	.	.	917,456 58	.
135,320,451 55	2,753,091 87	.	138,082,543 42	.	.	.	917,456 58	.
3,758 58	.	.	3,758 58	1,053,063 45	426,861 32	627,102 13	.	3,758 58
135,333,210 13	2,753,091 87	.	138,086,302	1,053,063 45	426,861 32	627,102 13	917,456 58	3,758 58
					1,053,063 45		913,698	.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État	
		PAR NATURE de perception	PAR ARTICLE du budget.
Télégraphes et téléphones.	3,900,000	5,975,699 86	5,975,699 86
Taxe des correspondances en général.	9,275,000	9,195,449 16	9,195,449 16
Postes. { Taxe sur les abonnements aux journaux.	54,900	52,624 40	52,624 40
Mandats et bons de poste. { Taxe.	542,200	547,510 42	547,510 42
{ Titres périmés.			
Taxe sur les effets de commerce à l'encaissement et à l'acceptation.	710,000	606,940	606,940
TOTAUX fr.	10,380,100	10,290,525 98	10,290,525 98

POSTES ET TÉLÉGRAPHES.

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1891.

recouvrements effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUES				RESIDU A RECOURER SUR les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat.	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements		Observations.
En 1891.	En 1892.	TOTAL.			EXCÉDENT des évaluations.	EXCÉDENT des recouvrements	
		PAR NATURE de perception	PAR ARTICLE du budget.				
5,775,295 58	200,406 48	5,975,699 86	5,975,699 86	.	.	75,099 86	
8,872,465 60	520,985 47	9,193,449 16	9,193,449 16	"	79,550 84	.	
52,624 40	"	52,624 40	52,624 40	"	2,275 60	.	
547,510 42	"	547,510 42	547,510 42	"	"	5,110 42	
696,940 .	"	696,940 .	696,940 .	"	15,060 .	.	
9,969,540 51	520,985 47	10,290,525 98	10,290,525 98	"	94,886 44	5,110 42	
					89,776 02		

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des REGETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'Etat	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.
Produit du service des bateaux à vapeur entre Ostende et Douvres	900,000 »	»	909,697 25
— du passage d'eau d'Anvers à la Tête de Flandre	70,000 »	»	66,781 60
TOTAUX fr.	970,000 »	»	1,036,478 85

POSTES ET TÉLÉGRAPHES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1891.

recouvrements effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUÉS				RESTE à RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat.	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1891.	En 1892.	TOTAL			EXCÉDENT des évaluations.	EXCÉDENT des recouvrements.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget				
969,697 25	.	.	969,697 25	.	.	69,697 25	
66,781 60	.	.	66,781 60	.	5,218 40	.	
1,036,478 85	.	.	1,036,478 85	.	5,218 40	69,697 25	
					66,478 85		

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État		En 1891.
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget	
Prix de vente de terrains provenant d'emprises. { Rivières et canaux		62,806 55		62,806 55
{ Routes		55,053 20		54,009 76
Produit d'autres aliénations d'immeubles		7,070 95		7,054 12
Produits { des successions en déshérence		200,706 49		189,884 45
	{ nets des épaves	202 55		202 55
Prix de vente d'objets mobiliers confiés aux chemins de fer concédés, messageries, etc., et non réclamés		2,041 66		2,041 66
Prix de vente d'objets mobiliers. — Catalogues, inventaires, etc.		"		"
provenant du Département des affaires étrangères.		509 40		509 40
— — des finances		14,078 64		14,078 64
— — de la guerre		169,569 15		169,496 65
— — de l'intérieur et de l'instruction publique.		5,897 70		5,897 70
— — de l'agriculture, de l'industrie et des travaux publics	550,000 "	50,009 95	1,581,045 88	49,697 45
— — de la justice		49,170 74		48,560 06
— — des chemins de fer, postes et télégraphes.		15,440 56		15,440 56
— — de la Cour des comptes		1,051 75		1,051 75
Remboursement de capitaux { du fonds de l'industrie nationale		945,000 "		"
{ de créances ordinaires		"		"
Rachat et transfert de rentes		250 40		250 40
Transactions en matière domaniale		"		"
Dommages-intérêts pour inexécution de conventions, intérêts moratoires compris		18,021 87		18,010 51
Remboursement pour moins-value de mobilier (bacs et bateaux)		"		"
Produit d'objets saisis et confisqués		4,090 45		4,090 45
Parts du Trésor dans les biens possédés par indivis		1,090 55		1,090 55
A REPORTER. (r.	550,000 "	1,581,045 88	1,581,045 88	625,252 55

Domaines.
(Valeurs capitales.)

ENREGISTREMENT ET DOMAINES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1891.

recouvrements effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUÉS			RESTE à RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État.	APUREMENT DES RESTES à recourir.		COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
Ed 1892.	TOTAL			ARTICLES annulés et sommes portées en surtaxe indéfinie.	DROITS reportés à l'exercice suivant, mis à la charge des recouvreurs.		EXCÉDENT des évaluations.	
	PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.			à recourir sur les débiteurs.			
•	62,806 83							
•	54,909 76							
•	7,034 12							
8,822 04	198,706 49							
•	202 53							
•	2,041 66							
•	•							
•	309 40							
•	14,078 64							
72 50	169,580 15							
•	3,897 70							
		633,281 63	047,762 25	762 25	•	047,000	•	103,281 63
812 50	50,009 95							
810 68	49,170 74							
•	13,440 36							
•	1,051 75							
•	•							
•	•							
•	250 40							
•	•							
11 56	18,021 87							
•	•							
•	4,000 45							
•	1,000 35							
10,029 28	633,281 63	633,281 63	047,762 25	762 25	•	047,000	•	103,281 63

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS À la charge des redevables de l'État.		En 1891.
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.	
REPORT. fr.	530,000	1,581,043 88	1,581,043 88	625,252 35
<i>Forêts</i>				
Prix de vente de coupes de bois		679,645 37		669,660 92
— de chablis, bois de délit et d'élitage		126,173 54		124,054 65
— d'objets saisis et confisqués
— de glandée, panage, foin et herbages		546 .		546 .
Fermages des propriétés dépendantes des forêts	750,000	13,901 42	855,103 02	13,901 42
— du droit de chasse		14,564 .		14,564 .
— — de pêche (baux et licences).		276 .		276 .
Concessions de tourbières, carrières, sablières, minéral		1,615 11		1,615 11
Redevances pour construction d'usines et droit d'usage		18,781 58		9,047 05
Indemnités pour carbonisation, etc.
<i>Dépendances des chemins de fer.</i>				
Location des terrains réservés par l'administration des chemins de fer.		19,853 25		19,507 25
— de bâtiments		7,129 21		7,129 21
— d'herbages, d'oseraies, etc.		7,424 75		7,424 75
Redevances résultant des articles 6 et 42 de la loi sur les mines du 21 avril 1810.	180,000	2,036 92	124,180 86	1,241 01
Argent non réclamé.		2,210 52		2,210 52
Aliénations d'immeubles provenant d'emprises		43,780 79		42,674 71
Prix de vente de mobilier et matériel hors d'usage.		19,508 62		19,508 62
— d'objets non réclamés		15,824 .		15,824 .
— d'arbres, plantations, herbages, etc.		6,433 .		6,433 .
<i>Établissements et services régis par l'État.</i>				
École militaire. — Pensions des élèves		136,125 59		117,071 13
École vétérinaire. { Pensions d'animaux malades.		9,370 40		9,370 40
{ Produit des ventes d'objets divers		285 .		285 .
Insertions au <i>Moniteur</i> . Loi du 30 juillet 1889.		24 70		24 70
Écoles de réforme de Ruysselede et de Beernem	160,000	885 .	185,116 15	885 .
Bénéfices de la fonderie de canons.
Abonnement au <i>Recueil des lois et arrêtés</i>		15,582 .		15,552 .
Institut agricole. Produits de ventes d'objets mobiliers et autres.		133 76		133 76
Section normale d'enseignement moyen pour filles		6,150 .		5,770 .
Produit du Jardin Botanique de Bruxelles		14,570 70		9,079 70
A REPORTER. fr.	1,620,000	2,743,443 01	2,743,443 91	1,736,642 06

ENREGISTREMENT ET DOMAINES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1891.

vements effectués, par année et par nature de perception.

RECOUVREMENTS EFFECTUÉS			RESTE A RECOURRER sur les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat.	APUREMENT DES RESTES à recouvrer.			COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1892.	TOTAL			ARTICLES annulés et sommes portées en assurance indéfinie	DROITS reportés à l'exercice suivant, mis à la charge des recevables.		EXCÉDENT des évaluations.	EXCÉDENT des recouvrements.	
	PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.			à recouvrer sur les débiteurs.				
10,020 28	653,281 63	653,281 63	947,762 25	762 25	.	947,000 .	.	103,281 63	
9,511 74	678,972 66								
1,702 51	125,756 06								
.	.								
.	346 .								
.	13,901 42	854,013 73	1,089 29	.	.	1,089 29	.	104,013 75	
.	14,364 .								
.	276 .								
.	1,615 11								
9,734 53	18,781 58								
.	.								
976 .	10,783 25								
.	7,129 21								
.	7,424 75								
790 33	2,031 34	124,125 28	55 58	55 58	.	.	55,874 72	.	
.	2,210 32								
1,106 08	43,780 79								
.	19,508 62								
.	15,824 .								
.	6,433 .								
18,354 46	135,425 50								
.	9,370 40								
.	285 .								
.	24 70								
.	883 .	182,416 15	700 .	700	22,416 15	
.	.								
30 .	15,582 .								
.	133 76								
360 .	6,130								
5,500 .	4,579 70								
57,194 73	1,793,836 79	1,793,836 79	949,607 12	1,517 83	.	948,089 20	55,874 72	229,711 51	

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS À la charge des redevables de l'État		En 1891.
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.	
REPORT. fr.	1,620,000	2,743,443 91	2,743,443 91	1,736,642 06
<i>Produits divers et acci-</i> <i>dentels.</i>				
Produit des examens universitaires		20,269 50		20,269 50
— des examens et visa des diplômes		62,045 50		62,045 50
— des brevets d'invention		384,400 »		384,400 »
— du quart des salaires sur transcriptions		49,045 73		49,045 73
— de la taxe perçue pour copies de déclarations de con-				
signation		24 05		24 05
— de la taxe perçue conformément à l'article 3 de la				
convention littéraire faite avec la France		8 25		8 25
— Des taxes pour marques de fabrique et de commerce.	500,000 »	5,140 »	583,866 25	5,140 »
Restitutions volontaires		128 50		128 50
Indemnités pour construction d'usines (forêts exceptées)		224 »		224 »
Parts non réclamées dans les amendes attribuées		2 54		2 54
— dans le produit de la vente d'épaves		17 67		17 67
Restitution de parts d'amendes indûment attribuées		51 02		51 02
Excédent de droits d'encan sur les frais d'adjudication		50,165 99		50,165 99
Fonds et valeurs déposés aux greffes et acquis au Trésor		2,993 50		2,993 50
Cautionnements judiciaires attribués à l'État		150 »		150 »
<i>Revenus des domaines</i>				
Fermages de biens-fonds et bâtiments (canaux, forêts et chemins de fer non compris)		92,589 77		92,589 77
Génie militaire. { Location de biens-fonds et de bâtiments		31,246 73		31,246 73
{ Vente d'arbres, plantations, herbages, etc.		16,064 34		16,064 34
{ Fermages de pêche et de chasse		5,086 60		5,086 60
Arrérages de rentes		617 38		457 55
Relevances pour concessions de prises d'eau		27,869 90		5,479 56
Intérêts de capitaux du fonds de l'industrie nationale		3,000 »		3,000 »
— de créances ordinaires		148,449 58		224 56
Domaine de Tervueren. { Fermages	560,000 »	4,954 96	859,485 30	4,821 56
{ Menus produits		3,089 »		3,089 »
Relevances résultant des articles 6 et 42 de la loi sur les mines du 21 avril 1810		4,766 94		1,827 38
Location de terrains provenant d'emprises				
{ Rivières et canaux		46,109 39		45,320 »
{ Routes		12,145 43		7,423 13
Vente d'arbres, plantations, herbages, etc.				
{ Rivières et canaux		91,953 40		91,820 32
{ Routes		203,411 74		203,251 08
Droits de pêche. (Rivières et canaux.)		48,520 40		45,253 44
Revenus de biens de cures (fermages et rentes)		3,319 78		3,337 94
TOTAUX. fr.	2,680,000 »	4,166,595 40	4,166,595 40	2,971,193 44

ENREGISTREMENT ET DOMAINES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1891.

recouvrements effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUÉS			RESTE à recouvrer sur les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat	APUREMENT DES RESTES à recouvrer		COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements		Observations.	
En 1892.	TOTAL			ARTICLES annulés et sommes portées en surdépense indéfinies.	DROITS reportés à l'exercice suivant, mis à la charge des recouvreurs.		EXCÉDENT des évaluations.		DÉFICIT de recouvrements
	PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.			à recouvrer sur les débiteurs.				
57,194 73	1,793,836 79	1,793,836 79	940,607 12	1,517 83	-	948,089 29	55,874 72	229,711 51	
•	20,269 50								
•	62,045 50								
•	384,400 -								
•	49,045 73								
•	21 05								
•	8 25								
•	5,140 -	583,666 25	-	•	•	•	•	83,666 25	
•	128 50								
•	224 -								
•	2 54								
•	17 67								
•	51 02								
•	59,165 99								
•	2,998 50								
•	150 -								
3,022 13	95,611 32								
•	31,241 48								
•	16,064 34								
•	5,686 60								
159 81	617 36								
627 22	6,106 78								
•	3,000 -								
•	224 56								
113 40	4,954 96	660,856 60	178,628 70	4,876 47	•	173,752 23	•	100,856 80	
•	3,089 -								
2,835 82	4,663 20								
461 79	45,781 79								
5 -	7,428 13								
112 85	91,933 17								
16 51	293,267 59								
2,603 10	47,858 54								
11 84	3,349 78								
67,164 20	3,038,359 64	3,038,359 64	1,128,235 82	6,394 30	•	1,121,841 52	55,874 72	414,334 36	
				1,128,235 82			55,874 72	414,334 36	
							358,359 64		

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'Etat	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.
Produit des abonnements au <i>Moniteur belge</i>		30,785 25	
— — au <i>Compte rendu analytique</i>		25,839 "	
— — aux <i>Annales parlementaires</i>		21,674 50	
Postes. Services régis par l'État } — — au <i>Recueil spécial des actes de société</i>	04,000 "	10,605 "	90,255 75
— — au <i>Recueil des lois et arrêtés</i>		280 "	
— — aux <i>Documents parlementaires</i>		142 "	
— — au <i>Bulletin international des douanes</i>		930 "	
TOTAUX fr.	04,000 "	90,255 75	90,255 75

CHEMINS DE FER, POSTES ET TÉLÉGRAPHES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1891.

recouvrements effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUÉS				RESTE A RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat.	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1891.	En 1892.	TOTAL			excédent des évaluations.	excédent des recouvrements.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.				
30,785 25	•	30,785 25		•			
25,839 »	•	25,839 »		•			
21,674 50	•	21,674 50		•			
10,605 »	•	10,605 »	90,255 75	•	3,774 25	•	
280 »	•	280 »		•			
142 »	•	142 »		•			
930 »	•	930 »		•			
90,255 75	•	90,255 75	90,255 75	•	3,744 25	•	

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'Etat	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.
Produits divers des prisons	530,000 »	•	529,543 52

NUS. — PRISONS.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1891.

recouvrements effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUÉS				RESTE A RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat.	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1891.	En 1892.	TOTAL.			excédent des évaluations.	excédent des recouvrements.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget				
104,744 84	185,008 37	-	290,743 21	a) 58,600 11	39,256 79	-	a) Articles annulés, fr. 36,602 97 — reportés . 1,997 14 <hr/> Fr. 38,600 11

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État	
		PAR NATURE de perception	PAR ARTICLE du budget.
Produits de l'emploi des fonds de cautionnements et de consignations	5,000,000	•	2,092,106 84
— des actes des commissariats maritimes	155,000	•	129,511 48
— des droits de chancellerie	9,000	•	11,045 60
— — de pilotage	2,600,000	•	2,022,569 29
— — de fanal	1,140,000	•	1,188,719 60
— de la régie du <i>Moniteur</i> (Arrêté royal du 21 juin 1868.)	86,000	•	102,057 67
— des écoles agricoles	285,000	•	326,178 11
— du placement des fonds disponibles du Trésor	400,000	•	436,000 •
Bonification d'un quart p. c. par semestre sur l'excédent de la circulation moyenne au delà de 275 millions de francs des billets de la Banque Nationale. (Loi du 20 mai 1872 — Art. 1 ^{er} , n° 4)	400,000	•	555,977 10
Part réservée à l'État, par les lois des 5 mai 1850 et 20 mai 1872, dans les bénéfices annuels réalisés par la Banque Nationale	1,200,000	•	1,090,900 60
Fonds d'amortissement demeurés sans emploi	5,821,000	•	5,865,164 21
Intérêts à 5 1/2 p. c. sur 20,000 actions de capital de la Compagnie du chemin de fer du Congo	200,000	•	140,000 •
TOTAUX. fr.	13,274,000	•	13,460,610 50

— TRÉSORERIE GÉNÉRALE, ETC.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DE BUDGET
DE L'EXERCICE 1891.

recouvrements effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUÉS				RESTE A RECOURIR SUR les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat.	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1891.	En 1892.	TOTAL.			excédent des évaluations.	excédent des recouvrements.	
		PAR NATURE de perception	PAR ARTICLE du budget.				
2,002,196 84	"	"	2,002,196 84	"	7,805 16	"	
129,311 48	"	"	129,311 48	"	5,088 52	"	
10,517 "	1,128 80	"	11,645 80	"	"	2,645 60	
2,622,569 20	"	"	2,622,569 20	"	"	22,369 20	
1,188,719 60	"	"	1,188,719 60	"	"	48,719 60	
67,070 52	32,427 40	"	99,497 92	a) 2,559 75	"	13,407 92	a) Articles annulés, fr. 205 00 — reportés . 2,353 85 <u>Fr. 2,559 75</u>
126,744 55	147,732 88	"	274,477 43	b) 51,700 68	8,522 57	"	b) Articles annulés, fr. 97 75 — reportés . 51,602 93 <u>Fr. 51,700 68</u>
"	456,000 "	"	456,000 "	"	"	56,000 "	
285,400 98	270,576 12	"	555,977 10	"	"	155,077 10	
556,865 "	534,127 80	"	1,090,992 60	"	109,000 40	"	
5,865,164 21	"	"	5,865,164 21	"	"	44,164 21	
140,000 "	"	"	140,000 "	"	60,000 "	"	
11,984,357 47	1,421,992 60	"	13,406,350 07	54,260 43	101,023 65	323,373 72	
					132,350 07		

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.
Frais de perception des centimes provinciaux	460,000	125,721 12	520,893 69
— — communaux		395,172 57	
Remboursement, par les communes des centimes additionnels sur les non-valeurs des contributions directes	140,000	188,527 32	188,527 32
TOTAUX fr.	600,000	700,421 01	700,421 01

TRIBUTIONS DIRECTES, etc.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1891.

recouvrements effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUÉS				RESTE à RECOURIR SUR les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat.	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1891	En 1892.	TOTAL			EXCÉDENT des évaluations.	EXCÉDENT des recouvrements.	
		PAR NATURE de perception	PAR ARTICLE du budget				
116,232 .	0,480 12	125,721 12	520,893 69	"	"	60,803 69	
572,191 .	22,981 57	305,172 57					
188,527 32	.	188,527 32	188,527 32	.	"	48,527 32	
676,950 52	32,470 60	700,421 01	700,421 01	"	"	100,421 01	
						100,421 01	

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État		Ed 1891.
			PAR NATURE de perception	PAR ARTICLE du budget	
Reliquats de comptes ar- rêtés et non arrêtés par la Cour des comptes.	Solles de comptes de comptables extraordi- naires arrêtés par la Cour des comptes . . .	18,000	•	•	•
	Actes de chargement de divers chefs. . . .		1,091 56	245,622 01	1,091 56
Déficit des comptables.	Recouvrements par prélèvement sur cautionnements . . .		11,606 48		2,341 40
	— divers		232,024 17		5,963 74
	Frais de poursuites et d'instances		552 39		552 39
	Frais de surveil- lance de bois } aux communes et aux hospices. appartenant } aux acquéreurs de bois doma- } niaux		•		•
	Remboursement et dégrèvement de contribu- tions		•		•
Ministère des finances.	5 p. c. sur les recettes pour ordre (frais de régie). . . .		2,731 10		2,731 10
	Frais de garde de biens saisis (Hainaut), 2 p. c. . . .		•		•
	Remboursement des frais d'impression des pro- cès-verbaux de coupes usagères		•		•
	Remboursement de frais d'impression de for- mules d'actes de protêt		2,106 •		2,106 •
	Restitution de droits		5 •		3 •
Ministère de	la guerre. — Remboursements divers		201 25		201 25
Ministère de l'intérieur et de l'instruction publique.	Frais de justice en matière de garde civique		11,847 33		11,847 33
	Remboursement de subsides		72 •		72 •
	Restitution de bourses d'études		47,470 •		•
Recouvrements d'avances fai- tes par les di- vers Départe- ments	Frais de justice en matière criminelle et correc- tionnelle.	480,000	99,536 27	523,948 51	99,536 27
	— en matière de simple police		99,171 44		99,171 44
Ministère de la justice.	— de faillites		433 35		433 35
	— militaire		2,221 56		2,221 56
	Frais de poursuites en matière forestière		870 98		870 98
	Frais d'entretien de mendiants		•		•
	Remboursements divers		249 80		249 80
Ministère de l'agricul- ture, de l'industrie et des travaux publics.	Canal de } Annuités des propriétaires rive- la Campine. } rains		•		•
	} Rachat des annuités		•		•
	Frais de surveillance de travaux publics concédés		25,560 36		20,897 •
	Frais de surveillance de bois appartenant aux communes et aux hospices		231,112 32		12,167 40
	— d'entretien de routes concédées.		•		•
	Restitution de droits.		4 70		4 70
	Remboursements divers		•		•
Ministère des chemins de fer, postes et télégraphes. —	Restitution de droits		4 48		4 48
TOTALS. fr.		498,000	769,570 32	769,570 32	202,206 53

GISTREMENT ET DOMAINES.

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1891

recouvrements effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUES		RESTE A RECOURVRE sur les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat	APUREMENT DES RESTES A recouvrer.		COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements		Observations.	
En 1892.	TOTAL PAR NATURE de perception		PAR ARTICLE du budget.	ARTICLES annulés et sommes portées en susseance indéfinie	DROITS reportés à l'exercice suivant, mis à la charge des receveurs.	A recouvrer sur les débiteurs.		EXCÉDENT des évaluations.
"	"							
"	1,091 36	9,945 62	255,678 59	"	"	255,678 59	8,056 58	"
"	2,341 40							
547 12	6,510 86							
"	552 59							
"	"							
"	"							
"	2,751 10							
"	"							
"	2,106 "							
"	5 "							
"	201 25							
"	11,847 53							
"	72 "							
"	"							
"	99,556 27	465,795 00	60,154 41	"	"	60,154 41	16,206 10	"
"	99,171 44							
"	455 55							
"	2,221 56							
"	870 98							
"	"							
"	249 80							
"	"							
"	"							
4,185 36	25,080 56							
206,740 51	218,907 91							
"	"							
"	4 70							
"	"							
"	4 48							
211,470 99	473,737 52	473,737 52	205,852 80	"	"	205,852 80	24,262 48	"
			205,852 80		24,262 48			

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE de budget.
Recouvrements d'avances faites par le Ministère de la justice aux ateliers des prisons, pour achat de matières premières (<i>pour mémoire</i>)	"	"	"
Abonnement des provinces pour réparations d'entretien des maisons d'arrêt et de justice ; achat et entretien de leur mobilier	22,984 "	"	22,984 "
Totaux fr.	22,984 "	"	22,984 "

— PRISONS.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1891.

recouvrements effectués, par année et par nature de perception.

RECOUVREMENTS EFFECTUÉS				RESTE A RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1891.	En 1892.	TOTAL			EXCÉDENT des évaluations.	EXCÉDENT des recouvrements.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget				
"	"	"	"	"	"	"	
22,984	"	"	22,984	"	"	"	
22,984	"	"	22,984	"	"	"	

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.
Remboursement, par les provinces, des centimes additionnels sur les non-valeurs des contributions directes	45,000 »	»	209,528 64
Recettes diverses et accidentelles.	500,000 »	»	896,968 05
Abonnement des provinces, des communes et des particuliers pour le service des ponts et chaussées.	732 »	»	»
Quote-part de la ville d'Ostende dans les frais de manœuvre des écluses des bassins de commerce.	1,360 »	»	1,360 »
Prélèvement sur les fonds de la masse d'habillement de la douane, à titre de remboursement d'avances	10,200 »	»	10,200 »
Recettes du chef d'ordonnances prescrites de l'année 1886.	30,000 »	»	22,925 42
Part d'intervention de la Banque Nationale dans les frais de trésorerie.	175,000 »	»	175,000 »
Remboursement par la province de Brabant et divers de menues dépenses concernant le palais de justice de Bruxelles.	33,000 »	»	31,445 »
Part des provinces et des communes dans le paiement des pensions des instituteurs communaux. (Loi du 16 mai 1876.).	1,329,000 »	»	1,186,331 91
Annuité pour le remboursement des avances faites à la Société Nationale des chemins de fer vicinaux pour couvrir ses frais de premier établissement	10,510 40	»	10,510 40
Remboursement par les provinces de leur quote-part dans les frais de confection des tables décennales de la période 1881-1890	45,000 »	»	»
TOTALS. fr.	2,179,802 40	»	2,544,068 02

TRÉSORERIE GÉNÉRALE, ETC.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1891.

recouvrements effectués, par année et par nature de perception.

RECOUVREMENTS EFFECTUÉS				RESTE A RECOURRE SUR les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat.	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1891.	En 1892.	TOTAL			EXCÉDENT des évaluations.	EXCÉDENT des recouvrements.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.				
64,033 47	°	°	64,033 47	145,295 17	°	19,033 47	
896,968 65	°	°	896,968 65	°	°	396,968 65	
°	°	°	°	°	732 °	°	
°	1,360 °	°	1,360 °	°	°	°	
10,200 °	°	°	10,200 °	°	°	°	
22,025 42	°	°	22,025 42	°	7,076 58	°	
175,000 °	°	°	175,000 °	°	°	°	
31,445 °	°	°	31,445 °	°	1,535 °	°	
1,124,103 42	°	°	1,124,103 42	62,228 40	201,806 58	°	
10,510 40	°	°	10,510 40	°	°	°	
°	°	°	°	°	45,000 °	°	
2,335,184 36	1,360 °	°	2,336,544 36	207,523 66	250,260 16	416,002 12	
					156,741 96		

Détails des recouvrements effectués à

SOLDES DE COMPTES ET RESTITUTIONS.		
Excédents de fonds mis à la disposition de comptables extraordinaires et soldes de comptes divers . . .	15,045 86	
Restitution de traitements, salaires, etc., indûment perçus; pertes d'armes et d'objets de casernement et remboursements d'autre nature . . .	14,118 83	
Restitutions anonymes . . .	536 55	
Restitution de bourses d'études . . .	5,595 70	
Restitution au Trésor de subsides aux communes restés sans emploi . . .	7,015 07	
Pensions payées par le Trésor belge pour le compte du Gouvernement néerlandais, pendant l'année 1890.	288 .	
Restitution au Trésor, par application du paragraphe 2 de l'arrêté ministériel du 12 décembre 1868, des retenues sur traitements au profit de diverses caisses de veuves et orphelins . . .	296 10	
Restitution au Trésor de la partie du revenu du fonds communal proportionnelle aux remboursements sur le budget des Non-Valeurs, de droits indûment perçus pendant l'année 1890 . . .	44,375 67	
Partie de la consignation n° 1058 faite au profit du baron Fallon, pour expropriation d'un terrain empris en vue de l'amélioration de la Meuse, à Beez . . .	791 92	
Montant de trois ordonnances émises par le département de la guerre, à l'effet de régulariser des paiements sur crédits ouverts effectués, par erreur, après le 30 avril 1891, à charge de l'exercice 1890 . . .	61,000 .	146,857 52
REMBOURSEMENTS.		
Remboursement d'avances concernant des services régis par économie . . .	581 66	
Remboursement au Trésor de la remise de 1/2 p. c. payée aux receveurs de l'enregistrement, du chef des recettes faites pour le compte de la Caisse de remplacement par le département de la guerre, pendant l'année 1890 . . .	14,557 50	
Retenues de 1/2 p. c. sur les pensions des officiers de l'armée et de leurs veuves et orphelins, pour le service sanitaire . . .	16,745 09	
Remboursement des frais relatifs au service des titres de la Caisse d'annuités, pour l'année 1891 . . .	6,000 .	
Remboursement au Trésor de la remise pour frais de perception des revenus provinciaux recouvrés par les comptables de l'administration de l'enregistrement, pendant l'année 1890 . . .	4,555 50	
Remboursement par MM. de Rothschild frères, à Paris, de la commission qui leur a été allouée en 1891, au delà du maximum fixé par la convention du 5 août 1891 . . .	1,870 99	
Remboursement par la compagnie du chemin de fer néerlandais de sommes payées par l'État, à titre minimum d'intérêt pour la ligne de Tongres à Bilsen, en 1888 et 1889 . . .	66,555 41	
Remboursement au Trésor du montant des liquidations faites en 1891 sur le budget des Non-Valeurs, du chef de restitutions de traitements reçus en trop . . .	51 65	
Acompte sur la somme de fr. 5,420 70 et à restituer à l'État, par M. Honoré Duchâteau, suivant arrêt du tribunal de Dinant, prononcé le 10 avril 1886 . . .	1,000 .	
Remboursement au Trésor pour frais d'imprimés fournis en 1890-1891, pour le compte des usagers des anciennes grueries d'Arlon et de Chiny . . .	70 19	111,541 79
PRESCRIPTIONS.		
Intérêts prescrits au profit du Trésor, pour cause de non paiement dans les cinq années de l'échéance, Savoir :		
Dette à 2 1/2 p. c., échéances de janvier et juillet 1886 . . .	2,568 52	
— à 3 p. c. échéances de novembre 1885, mai et novembre 1886, y compris les servitudes militaires de 1886 . . .	9,117 12	
— à 5 1/2 p. c., 1 ^{re} série, échéance de juillet 1886 . . .	14,070 .	
— à 4 p. c. (1 ^{re} série), échéances de novembre 1885, mai et novembre 1886 . . .	16,949 17	
— à 4 p. c. (2 ^e série), échéances d'août 1885 et février 1886 . . .	416 .	
Obligations de 4 £ de la grande compagnie du Luxembourg. Échéance de janvier 1886 . . .	142 50	
Actions privilégiées de la grande compagnie du Luxembourg. Échéances de janvier et juillet 1886 . . .	57 50	
Obligations à 3 p. c., série B, de la caisse d'annuités. (Loi du 3 juin 1870). — Échéance de janvier 1886 . . .	5 .	43,103 81
A REPORTER . . . fr.		301,505 12

TRÉSORERIE GÉNÉRALE, ETC.

 DÉVELOPPEMENTS
 DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
 DE L'EXERCICE 1891.

titre de recettes diverses et accidentelles.

REPORT. fr.	301,503 12
BONIFICATIONS AU TRÉSOR.	
Arrérages de rentes à 5 et à 5 1/2 p. c. devenus disponibles par suite de la transformation de la dotation du duc de Wellington en rente sans expression de capital. — Echéances de mai et novembre 1891.	25,528 "
Bonification de coupons manquant à des titres de la caisse d'annuités dues par l'Etat, sortis au tirage et présentés au remboursement.	26,958 45
Bonification d'intérêt sur les capitaux provenant de l'emprunt de 50 millions de francs à 5 1/2 p. c. (arrêté royal du 27 juin 1890)	224,121 74
Bonification d'intérêt sur les capitaux provenant de l'emprunt de 28,084,100 francs à 5 p. c. (Arrêté royal du 27 avril 1891.)	188,794 55
Bonification d'intérêt sur les titres à 5 1/2 p. c. délivrés en exécution de la convention du 1 ^{er} juin 1877	4,210 50
Excédent du produit de la réalisation d'un capital nominal de 759,100 francs en 5 1/2 p. c., émis en 1891, pour couvrir des dépenses extraordinaires faites en 1890	862 28
Excédent du produit de l'emprunt de 28,084,100 francs 5 p. c. (Arrêté royal du 27 avril 1891.)	59 59
Bénéfice de change résultant de l'achat de deux traites sur Rome pour le compte du Département de l'intérieur et de l'instruction publique	83 05
Intérêts sur le montant des avances faites à la Société Nationale des chemins fer vicinaux, pour la constitution d'un fonds de roulement	52,500 "
	522,898 16
PRODUITS DIVERS.	
Produit de la réalisation de quarante actions de la Société Cockerill, appartenant à l'Etat	44,255 72
— du tir national en 1891.	740 "
— d'expéditions d'archives	540 87
— de la vente de cartes hydrographiques et marines	90 "
— — de listes de recours en matière électorale	205 "
— — d'extraits matricules délivrés en matière électorale par les corps de l'armée	53 "
— — de catalogues du musée Wiertz	1,808 50
— — de catalogues du musée ancien de peinture	600 "
— — de publications du musée d'histoire naturelle	369 "
— — de publications de la commission royale d'histoire	225 90
— — des bulletins des commissions d'art et d'archéologie, du 6 octobre 1890 au 30 janvier 1891	139 20
— — d'exemplaires du recueil des règlements consulaires	25 "
— — d'exemplaires du recueil des circulaires du Département de la Justice	33 10
— — d'un exemplaire du supplément de la liste chronologique des édits et ordonnances du règne de Charles-Quint	1 50
— — de deux exemplaires de l'ouvrage de Lentz intitulé : « Dons et legs »	20 "
— — de trois exemplaires de l'ouvrage intitulé : « Les coutumes du bourg de Bruges »	27 "
— — d'un volume des ordonnances du duché de Bouillon	25 "
— — de septante exemplaires de l'instruction sur l'entretien du fusil comblain	24 "
— — de plans et devis pour la construction de nouvelles casernes et d'hôpitaux militaires	669 50
— — de fragments de pièces de monnaies cisailées à tort par les comptables de l'Etat, en 1890.	47 70
— de la location d'une partie de la propriété du comte de Mérode	50 "
— de la location du terrain dépendant du lazaret établi au Doel, pour 1889 et 1890	220 "
Parties de cautionnements de remplaçants acquises à l'Etat	17,102 11
Droit proportionnel dû par le directeur de la Monnaie sur la fabrication de monnaies de cuivre pour le Zanzibar	3,252 22
Droit proportionnel dû par le directeur de la monnaie sur la fabrication de monnaies d'argent pour le Congo	300 05
Cession au Ministère de l'intérieur et de l'instruction publique, par le Département des affaires étrangères, de vingt montres achetées pour l'escorte persane à Téhéran	1,765 "
	72,567 37
TOTAL. fr.	896,968 65

(811)

COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET DE L'EXERCICE 1891.

RECETTES.

Développement, par province, des recouvrements effectués.

IMPOTS. — CONTRIBUTIONS DIREC

Développement, par province,

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ANVERS.	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE.
<i>Contributions directes.</i>	Foncier fr.	2,450,623 74	5,425,799 40	2,728,885 66
	Personnel	3,215,883 06	5,273,806 47	1,989,849 63
	Patentes	981,252 80	1,851,102 33	518,691 77
	Redevances sur les mines
<i>Douanes. Droits d'entrée.</i>	Vinaigres et acides acétiques	55,695 67	85,558 72	13,825 01
	Eaux-de-vie étrangères	280,604 00	458,718 78	63,247 93
	Bières	86,410 84	72,724 04	7,862 06
	Sucres raffinés	21,148 15	100,345 52	5,529 97
	Autres marchandises	8,064,871 19	7,655,827 10	865,869 20
<i>Accises</i>	Vins étrangers	758,270 17	1,203,783 89	265,008 11
	Vins de fruits secs
	Eaux-de-vie indigènes	7,742,078 94	4,285,168 03	1,321,086 42
	Bières	1,150,654 69	2,021,758 55	1,202,067 63
	Vinaigres { de bières	571 06	.	5,276 81
	{ autres que de bières	985 50	9,815 58	.
	Sucres étrangers	304,690 56	24,788 84	5,231 58
	Sucres de betterave indigènes	142,026 15	344,182 44	93,804 52
	Glucoses et autres sucres non cristallisables	54,255 96	161,101 78	.
	Tabac	195 60	26,274 67	414,250 24
	Acide acétique
	Frais d'essai des ouvrages d'or et d'argent	3,856 71	.
	Droits de magasin des entrepôts, perçus au profit de l'État
Loyers de bâtiments	1,740 .	4,500 .	2,058 63	
Forcements en recette opérés par l'administration, par suite de la vérification des registres tenus par les receveurs	168 59	31 08	29 85	
Extraits cadastraux	6,426 80	14,483 59	10,396 85	
Recettes extraordinaires de toute nature	23,563 13	7,568 35	1,470 99	
Taxes pour travaux extraordinaires de chargement et de déchargement de navires	260,746 .	2,881 .	11,129 .	
Contributions sur le territoire neutre de Moresnet	
TOTAUX fr.	25,544,722 10	20,628,065 25	9,583,351 30	

TES, DOUANES ET ACCISES.

 DEVELOPPEMENTS
 DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
 DE L'EXERCICE 1891.
des recouvrements effectués.

FLANDRE ORIENTALE.	HAINAUT.	LIÈGE.	LIMBOURG.	LUXEMBOURG.	NAMUR.	TOTAL	
						PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.
3,265,762 00	4,400,187 55	2,879,527 74	925,542 84	687,945 27	1,584,284 96	24,342,360 13	
2,608,060 04	2,590,159 07	1,858,761 78	539,061 54	273,116 31	705,800 86	18,651,079 46	51,705,501 55
830,071 48	1,074,648 46	1,059,751 59	104,955 41	104,205 06	289,512 64	6,794,171 54	
"	1,257,722 73	631,851 57	"	1,043 36	26,672 74	1,917,890 40	
35,434 45	14,657 01	35,289 46	7,599 49	1,523 97	5,589 23	253,153 06	
57,921 18	110,811 75	106,500 12	6,226 29	7,520 31	48,570 34	1,140,121 60	
4,625 07	1,952 28	26,519 14	1,251 57	23,823 95	672 99	205,822 34	24,194,327 01
7,268 64	6,652 36	8,826 40	1,299 75	761 25	831 49	155,461 53	
2,052,055 84	781,424 08	2,009,417 04	283,977 08	449,915 75	276,430 00	22,459,768 48	
217,022 59	584,026 24	426,827 47	16,388 05	58,468 68	229,731 07	3,719,526 27	
306 "	"	576 "	"	"	750 "	1,626 "	
2,269,502 72	4,350,734 88	2,443,136 87	1,683,697 56	37,219 06	188,926 44	24,320,450 92	
1,587,436 37	1,947,765 57	421,506 27	206,148 53	118,444 13	395,549 45	9,689,308 97	
5,002 74	"	"	"	"	"	11,450 51	
"	"	"	"	"	"	10,831 08	42,926,833 12
90,817 84	645 74	190 72	"	"	"	424,365 08	
373,471 83	1,138,603 05	873,919 85	142,820 88	"	212,579 38	3,321,408 10	
311,931 87	"	"	"	757 49	"	528,027 10	
104,951 39	264,886 88	216 82	1,150 43	13,341 48	36,261 37	855,506 88	
44,332 21	"	"	"	"	"	44,332 21	
"	"	"	"	"	"	3,836 71	
"	"	"	"	"	"	"	
1,480 "	9,621 68	1,036 67	2,346 34	2,666 83	1,117 64	26,767 49	
11 20	5 14	"	166 68	29 99	"	442 31	456,988 81
14,110 13	13,875 75	12,483 25	3,550 15	3,790 75	5,365 40	84,482 67	
1,255 53	2,540 66	1,249 77	99 19	416 97	48 86	38,213 45	
27,281 "	"	"	"	"	"	302,037 "	
"	"	1,209 18	"	"	"	1,209 18	
15,908,687 11	18,350,878 88	12,778,598 31	3,725,661 38	1,765,599 61	3,998,695 46	119,285,050 49	119,285,050 49

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ANVERS.	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE.
Enregistrement. (26 centim. additionnels.)	Actes civils publics	2,113,241 52	4,375,762 85	1,815,107 51
	— sous seing privé	78,269 68	198,048 48	76,794 87
	— judiciaires	154,755 75	278,052 25	51,547 27
	— d'huissiers	132,293 38	346,706 84	68,809 05
	Lettres de noblesse	"	2,050 "	"
	Permis de changer de nom de famille	145 "	580 "	"
Greffes. (50 centim. additionn.)	Mise au rôle	27,426 "	79,981 "	10,465 68
	Rédaction, dépositions de témoins et expéditions	108,983 06	261,883 79	58,475 88
	Légalisations et recherches	1,500 "	5,579 50	1,261 25
Hypothèques. (25 centim. additionn.)	Droits d'inscription	55,895 55	68,835 16	18,031 08
	Droits de transcription d'actes de mutation	575,519 51	710,984 40	559,971 81
	Droits de succession	2,085,547 50	4,295,281 79	1,543,094 75
Successions. (50 centim. additionn.)	— de mutation par décès	5,701 67	52,122 96	86,075 52
	— — sur les successions en ligne directe	558,527 24	741,848 89	217,267 00
	— dus par les époux survivants	31,365 60	100,204 01	23,586 06
	Passeports { à l'intérieur	"	"	"
	{ à l'étranger	800 "	2,808 "	120 "
	Timbres fixes { Permis de port d'armes de chasse	58,360 "	75,145 "	56,505 "
	{ Permis de chasse au lévrier	70 "	"	585 "
	Timbres proportionnels pour effets de commerce	24,915 15	146,648 40	52,474 25
Débit	Timbres adhésifs pour effets de commerce créés à l'étranger. { Payables en Belgique	80,612 85	90,147 45	8,039 59
	{ — à l'étranger	4,469 67	6,340 51	107 48
	Timbres adhésifs pour affiches	26,555 38	84,077 17	28,058 58
	Timbres de dimension	229,607 30	599,586 10	171,714 25
Visa	Timbres proportionnels	143,671 42	21,592 22	1,297 76
	Timbres de dimension	2,486 09	7,671 68	3,266 51
Timbre (sans additionnels). Extra-ordinaire.	Timbres fixes. — Warrants	5 50	914 50	"
	Effets de commerce	337,369 05	417,057 45	27,186 95
	Timbres proportionnels. { Bons de caisse, billets au porteur, etc.	20,388 "	596,281 08	1,537 "
	{ Effets, récépissés, obligations, etc.	"	"	"
	Coupures	"	"	"
	Timbres de dimension. { Papiers blancs pour actes, etc.	70,445 70	96,372 25	30,985 65
	{ Affiches	9,641 03	26,526 28	1,541 53
	Assurances. — Droit annuel	195 56	"	"
A REPORTER fr.		1,472,458 84	13,468,575 90	4,073,486 29

MENT ET DOMAINES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1891.

des recouvrements effectués.

FLANDRE ORIENTALE	HAINAUT.	LIÈGE.	LIMBOURG.	LUXEMBOURG.	NAMUR.	TOTAL.	
						PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.
2,102,962 40	2,784,728 16	2,162,445 71	425,775 31	586,964 81	1,054,085 52	17,419,071 37	
49,969 04	110,029 95	62,680 22	22,950 72	54,875 36	48,071 93	682,570 25	
74,441 14	150,174 58	112,206 12	17,875 94	20,760 93	46,530 89	886,744 87	
99,265 43	159,695 59	125,709 55	19,726 44	22,809 39	61,995 93	1,017,095 40	20,008,961 67
.	.	.	.	"	.	2,030 .	
435 .	290 .	.	.	"	.	1,450 .	
20,084 .	55,540 30	35,954 30	3,790 50	6,699 .	11,562 .	229,292 18	
78,591 50	154,675 29	115,280 10	17,704 40	25,144 92	45,764 74	844,505 88	1,086,702 21
1,244 75	2,231 25	1,196 .	500 73	858 25	858 60	12,906 55	
25,527 20	45,115 07	34,980 78	6,946 24	4,602 73	14,012 52	249,944 51	
560,925 59	496,589 04	572,760 53	74,266 05	83,577 87	181,251 46	5,015,653 66	3,265,577 97
5,177,298 19	2,904,004 57	1,824,562 22	569,054 55	228,877 66	749,695 75	17,170,319 78	
6,474 86	66,664 55	8,279 52	15,927 98	2,589 71	5,797 94	225,454 51	20,561,432 55
558,959 35	545,299 64	547,511 92	72,450 74	61,595 96	177,877 22	2,641,138 86	
44,077 89	60,572 05	28,520 20	5,504 05	4,350 47	22,767 97	520,559 40	
.	.	.	.	2 .	4 .	6 .	
592 .	1,024 .	984 .	16 .	80 .	208 .	6,452 .	
50,950 .	87,010 .	61,845 .	21,140 .	33,250 .	51,580 .	440 685 .	
.	435 .	
47,977 75	95,227 50	55,162 75	7,639 45	6,973 10	22,415 50	459,453 85	
14,050 40	25,911 55	40,068 75	463 20	501 30	5,547 15	265,211 95	
942 78	5,089 54	1,281 82	15 22	55 03	160 27	16,460 12	
51,266 70	55,098 59	30,148 69	4,458 79	6,898 40	20,376 09	285,798 19	
236,082 40	430,115 05	297,125 55	78,569 35	100,229 .	147,632 59	2,290,540 59	6,047,446 48
1,755 45	14,437 12	4,006 20	253 60	321 .	582 20	187,894 97	
5,445 05	5,543 55	4,073 82	691 69	4,118 22	2,496 90	54,692 41	
.	62	982 .	
126,152 65	157,116 70	147,437 45	25,445 55	8,042 10	28,661 05	1,255,748 05	
5,121 50	6,219 .	11,619 25	49 50	.	4,912 .	446,127 93	
.	
.	
43,757 .	51,110 50	42,642 55	785 60	973 45	16,258 40	333,309 10	
3,580 43	1,181 00	2,489 77	153 90	162 23	572 65	45,659 42	
.	195 50	195 50
6,950,582 25	8,143,654 52	5,931,768 57	1,188,014 92	1,245,860 89	2,716,137 07	50,779,316 44	50,779,316 44

IMPOTS. — ENREGISTRE

Développement, par province,

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ANVERS.	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE.	
Report. fr.		6,472,438 84	13,468,373 00	4,675,486 20	
<i>Naturalisations.</i>	Droits de naturalisation ordinaire	2,500 "	2,000 "	250 "	
	Droits de grande naturalisation.	3,000 "	3,000 "	500 "	
<i>Amendes en matière d'impôts.</i>	Enregistrement	9,612 87	14,088 75	7,338 41	
	Grefte	"	"	"	
	Hypothèques.	421 40	840 70	254 62	
	Successions	16,111 42	46,752 32	24,254 53	
	Timbre	5,666 29	18,947 15	5,315 71	
<i>Amendes de condamnation et dommages - intérêts en matières diverses.</i>	Amendes de condamnation et dommages- intérêts attribués au Trésor	en totalité	72,334 52	115,050 14	60,042 03
		en partie.	741 95	1,070 11	699 47
TOTAUX. fr.		6,582,827 38	13,671,941 23	4,770,159 66	

MENT ET DOMAINES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DE COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1891.

des recouvrements effectués.

FLANDRE ORIENTALE.	HAINAUT.	LIÈGE.	LIMBOURG.	LUXEMBOURG.	NAMUR.	TOTAL	
						PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.
6,930,582 25	8,143,654 52	5,951,768 57	1,188,014 02	1,245,860 89	2,716,137 07	50,770,316 44	50,770,316 44
750 "	2,500 "	2,500 "	500 "	1,000 "	250 "	12,250 "	21,750 "
"	500 "	1,000 "	"	1,500 "	"	9,500 "	
14,033 27	22,408 73	7,899 91	4,347 03	4,943 98	4,613 67	90,388 60	366,120 75
14 "	"	"	"	"	"	14 "	
1,612 53	342 91	666 76	402 85	178 65	144 15	4,873 75	570,344 05
45,939 15	44,132 68	24,659 81	8,614 69	9,111 24	9,298 16	228,874 "	
3,995 "	3,778 73	4,089 50	481 02	841 "	860 "	41,972 40	570,344 05
83,325 90	102,131 53	71,935 35	10,721 48	16,344 30	32,357 08	564,243 83	
573 41	646 19	1,062 41	10 69	18 56	369 33	6,101 12	
7,080,825 31	8,320,095 29	6,045,582 31	1,213,291 78	1,279,798 62	2,764,030 36	51,728,532 14	51,728,532 14

PÉAGES. — ENREGISTRE

Développement, par province,

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ANVERS.	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE.
DOMAINES.				
	Liège à Maestricht	"	"	"
	Maestricht à Bois-le-Duc	"	"	"
	Jonction de la Meuse à l'Escaut	203,104 90	"	"
	Embranchement vers le camp de Beverloo	"	"	"
	— vers Hasselt	7,572 78	"	"
	— vers Turnhout	10,003 37	"	"
	Turnhout à Anvers par Saint-Job in 't Goor	20,747 39	"	"
	Sambre	"	"	"
	Centre	"	"	"
	Charleroi à Bruxelles et embranchements	"	60,710 65	"
	Mons à Condé	"	"	"
	Pommerœul à Antoing	"	"	"
	Dérivation de { Deynze à Schipdonck	"	"	"
	la Lys { Schipdonck à Balgerhoeke	"	"	"
	Roulers à la Lys	"	"	3,116 10
	Gand { Droit général	"	"	4,585 00
	à Ostende. { Droit à la porte de Damme	"	"	"
	Plasschendaele, par Nieuport et Furnes, vers la France	"	"	10,463 14
	Moervaert	"	"	"
	Grande Nèthe	"	"	"
	Petite Nèthe (canalisée)	2,553 31	"	"
	Bossuyt	"	"	2,883 55
	Gand à Terneuzen	"	"	"
	Meuse	"	"	"
	Ourthe	"	"	"
	Escaut	"	"	3,078 24
	Lys	"	"	20,377 60
	Démer	"	"	"
	Yser	"	"	5,256 28
	Ypres à l'Yser	"	"	1,593 28
	Lou	"	"	1,314 89
	Droits de péage consignés, revirés au profit du Trésor	"	"	126 41
	Produits des bacs, bateaux et passages d'eau	2,331 05	28 "	309 25
	Routes appartenant à l'État. { 1 ^{re} classe : Produits des barrières affermées et en régie	"	"	"
	{ 2 ^e classe : Produits des barrières affermées et en régie	"	"	"
	Part revenant à l'État dans le produit net des quais de l'Escaut à Anvers	350,000 "	"	"
	TOTAUX fr.	396,302 80	60,738 05	34,203 81

Rivières
et canaux.Routes
appartenant
à l'État.

MENT ET DOMAINES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1891.

des recouvrements effectués.

FLANDRE ORIENTALE.	HAINAUT.	LIÉGE.	LIMBOURG.	LUXEMBOURG.	NAMUR.	TOTAL	
						PAR NATURE de perception	PAR ARTICLE du budget
		34,046 94	33,570 06			68,226 60	
		"	77,210 35			77,210 35	
		"	69,221 08			272,326 88	
		"	1,257 93			1,257 93	
		"	2,066 82			10,230 60	
		"	"			10,003 57	
		"	"			20,747 39	
	71,214 44	"	"		30,526 20	101,740 64	
	783 75	"	"		"	783 75	
	123,388 38	"	"		"	186,099 03	
	43,974 45	"	"		"	43,974 45	
	49,388 33	"	"		"	49,388 33	
3,291 11	"	"	"		"	3,291 11	
0,937 37	"	"	"		"	0,937 37	
"	"	"	"		"	3,116 10	
29,360 83	"	"	"		"	33,045 02	
"	"	"	"		"	"	1,921,439 50
"	"	"	"		"	10,463 14	
3,005 58	"	"	"		"	3,005 58	
"	"	"	"		"	"	
"	"	"	"		"	2,553 31	
"	"	"	"		"	2,883 55	
24,344 83	"	"	"		"	24,344 83	
"	"	51,882 68	"		66,095 04	117,977 72	
"	"	6,315 68	"		"	6,315 68	
5,685 27	75,023 05	"	"		"	85,286 50	
26,332 14	"	"	"		"	46,700 74	
"	"	"	"		"	"	
"	"	"	"		"	5,256 26	
"	"	"	"		"	1,593 28	
"	"	"	"		"	1,314 89	
77 80	93 56	"	"		"	297 77	
2,520 50	783 "	13,536 82	978 34		5,462 50	28,040 46	
"	"	"	"		"	"	
"	"	5,485 01	"		"	5,485 01	5,485 01
"	"	"	"		"	350,000 "	350,000 "
101,555 43	305,248 96	111,867 13	184,924 08	"	102,083 74	1,576,924 60	1,576,924 60

Développement, par province,

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ANVERS.	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE
Prix de vente de terrains provenant d'emprises.	Rivières et canaux	51,968 57	•	4,940 •
	Routes	621 84	18,022 79	2,773 67
Produit d'autres aliénations d'immeubles.		519 78	584 99	•
Produit	des successions en déshérence	6,552 55	59,991 54	8,786 •
	net des épaves	17 68	•	149 15
Prix de vente d'objets mobiliers confisqués aux chemins de fer concédés, messageries, etc., et non réclamés		•	641 84	168 56
Prix de vente d'objets mobiliers. (Catalogues, inventaires des archives, carte géologique. etc.)		•	•	•
Domaines. (Valeurs capitales.)	provenant du Département des affaires étrangères	•	300 40	•
	— — des finances	426 •	13,413 14	•
	— — de la guerre	23,786 70	60,433 90	11,338 70
	— — de l'intérieur et de l'instruction publique.	•	1,739 •	•
	— — de l'agriculture, de l'industrie et des travaux publics.	1,524 19	9,907 90	6,000 94
	— — de la justice	191 13	40,517 47	2,169 04
	— — des chemins de fer, postes et télégraphes	8,371 50	601 41	4,011 45
	— — de la Cour des comptes	•	1,031 75	•
Remboursement de capitaux	du fonds de l'industrie nationale	•	•	•
	de créances ordinaires.	•	•	•
Rachat et transfert de rentes.		250 40	•	•
Transactions en matière domaniale		•	•	•
Dommages-intérêts pour inexécution de conventions, intérêts moratoires compris		748 14	11,188 67	634 76
Refournissement pour moins-value de mobilier (bacs et bateaux)		•	•	•
Produit d'objets saisis et confisqués		385 40	1,657 93	307 79
Parts du Trésor dans les biens possédés par indivis		•	•	•
A REPORTER fr.		95,563 68	200,661 73	41,370 66

ENREGISTREMENT ET DOMAINES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1891.

des recouvrements effectués.

FLANDRE ORIENTALE.	HAINAUT.	LIÈGE.	LIMBOURG.	LUXEMBOURG.	NAMUR.	TOTAL	
						PAR NATURE de perception	PAR ARTICLE de budget.
5,220 46	1,887 82	"	"	"	789 48	62 806 55	
1,623 17	2,269 87	7,129 84	668 07	864 29	956 22	54,609 76	
500 "	107 55	5,267 "	5 "	50 "	"	7,054 12	
55,578 87	56,225 15	71,024 40	424 20	"	124 "	198,706 49	
53 70	"	"	"	"	"	202 53	
291 50	7 10	852 26	66	"	"	2,041 66	
"	"	"	"	"	"	"	
"	"	"	"	"	"	309 40	
"	"	250 50	"	"	"	14,078 64	
10,754 10	23,032 80	13,561 60	6,149 "	152 50	19,779 85	169,569 15	
"	"	1,217 20	"	"	941 50	5,897 70	
8,217 40	14,842 80	4,372 10	1,565 10	201 "	5,288 50	50,009 93	653,281 63
3,453 29	540 05	321 52	135 26	1,018 94	823 44	40,170 74	
"	"	"	"	"	2,456 "	15,440 36	
"	"	"	"	"	"	1,051 75	
"	"	"	"	"	"	"	
"	"	"	"	"	"	"	
"	"	"	"	"	"	250 40	
"	"	"	"	"	"	"	
982 67	805 77	670 33	5 59	46 21	2,950 73	18,021 87	
"	"	"	"	"	"	"	
221 64	538 05	763 28	74 51	28 65	113 20	4,090 45	
"	"	923 62	"	133 "	33 73	1,090 35	
64,858 60	80,856 74	106,431 65	9,027 55	2,494 59	32,210 65	653,281 63	653,281 63

Développement, par province,

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ANVERS.	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE.
REPORT. fr.		95,563 68	200,061 73	41,570 66
Forêts.	Prix de vente de coupes de bois	"	306,985 43	"
	— de chablis, bois de délit et d'élagages	"	83,079 98	7,964 "
	— d'objets saisis et confisqués	"	"	"
	— de glandée, panage, foins et herbages	"	"	"
	Fermages des propriétés dépendantes des forêts	"	13,681 57	34 "
	— du droit de chasse	"	"	120 "
	— — de pêche (baux et licences)	"	"	"
	Concessions de tourbières, carrières, sablières, minerais	"	"	"
	Redevances pour construction d'usines et droit d'usage	"	12,730 53	"
	Indemnités pour carbonisation, etc.	"	"	"
Dépendances des chemins de fer.	Location des terrains réservés par l'administration des chemins de fer	3,394 75	4,338 92	764 67
	— de bâtiments	"	3,727 51	126 "
	— d'herbages, d'oseraies, etc.	105 "	1,293 89	284 "
	Redevances résultant des articles 6 et 42 de la loi sur les mines du 21 avril 1810	"	"	"
	Argent non réclamé	"	2,210 32	"
	Aliénations d'immeubles provenant d'emprises	"	11,075 66	300 "
	Prix de vente de mobilier et matériel hors d'usage	17,265 53	622 "	"
	— d'objets non réclamés	7 "	15,817 "	"
	— d'arbres, plantations, herbages, etc.	921 "	618 50	151 "
	École militaire. — Pensions des élèves	"	135,425 50	"
École vétérinaire.	{ Pensions d'animaux malades	"	9,370 40	"
	{ Produit des ventes d'objets divers	"	285 "	"
Établisse- ments et services régis par l'État.	Insertions au <i>Moniteur</i> . Loi du 30 juillet 1889	"	6 10	18 60
	Écoles de réforme de Ruysselede et de Beernem	"	"	885 "
	Dénéfices de la fonderie de canons	"	"	"
	Abonnement au <i>Recueil des lois et arrêtés</i>	912 "	2,952 "	1,500 "
	Institut agricole. Produit de ventes d'objets mobiliers et autres	"	"	"
	Section normale d'enseignement moyen pour filles	"	6,120 "	"
	Produit du Jardin Botanique de Bruxelles	"	14,570 70	"
A REPORTER fr.		118,168 98	914,600 65	53,517 93

ENREGISTREMENT ET DOMAINES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1891.

des recouvrements effectués.

FLANDRE ORIENTALE.	HAINAUT.	LIÈGE.	LIMBOURG.	LUXEMBOURG.	NAMUR.	TOTAL	
						PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.
64,858 00	80,850 74	106,431 05	9,027 53	2,404 59	52,210 65	655,281 63	655,281 63
"	"	109,257 90	"	128,142 84	44,580 40	678,072 66	
"	"	22,327 11	"	12,360 87	25 "	125,750 90	
"	"	"	"	"	"	"	
"	"	546 "	"	"	"	546 "	
"	"	25 20	"	160 05	"	13,001 42	854,015 73
"	"	3,142 "	52 "	8,550 "	2,500 "	14,364 "	
"	"	"	"	276 "	"	276 "	
"	"	200 "	"	1,206 "	200 11	1,615 11	
"	"	0 "	"	5,834 30	201 75	18,781 58	
"	"	"	"	"	"	"	
1,525 02	5,287 71	2,253 03	15 "	1,537 21	400 04	19,783 23	
130 50	2,207 10	310 05	110 25	506 "	"	7,129 21	
645 85	3,850 24	102 42	425 25	302 55	415 75	7,424 75	
"	1,218 59	790 33	"	"	22 42	2,031 34	
"	"	"	"	"	"	2,210 32	124,125 28
8,115 16	5,157 06	10,044 06	610 "	980 43	480 42	43,780 79	
"	935 "	686 07	"	"	"	19,508 02	
"	"	"	"	"	"	15,824 "	
1,270 "	2,307 "	807 50	"	238 "	"	6,435 "	
"	"	"	"	"	"	135,425 50	
"	"	"	"	"	"	9,370 40	
"	"	"	"	"	"	285 "	
"	"	"	"	"	"	24 70	
"	"	"	"	"	"	885 "	182,410 15
"	"	"	"	"	"	"	
1,782 "	2,034 "	2,040 "	1,230 "	1,272 "	2,148 "	15,582 "	
"	"	"	"	"	135 70	135 70	
"	"	10 "	"	"	"	6,130 "	
"	"	"	"	"	"	14,579 70	
78,533 13	102,513 44	207,851 41	11,481 83	103,867 24	83,412 20	1,793,836 79	1,793,836 79

Développement, par province,

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ANVERS.	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE.
REPORT. fr.		118,158 98	914,690 63	55,517 95
<i>Produits divers et acci- dentels.</i>	Produit des examens universitaires.	1,292 50	11,570 "	287 "
	— — et visa des diplômes.	1,884 "	32,021 "	835 50
	— des brevets d'invention	2,900 "	314,090 "	1,210 "
	— du quart des salaires sur transcriptions.	4,210 78	10,891 81	5,166 14
	— de la taxe perçue pour copies de déclarations de consignation.	2 64	15 75	" 75
	— de la taxe perçue conformément à l'article 5 de la conven- tion littéraire faite avec la France	"	8 25	"
	— des taxes pour marques de fabrique et de commerce.	590 "	2,990 "	110 "
	Restitutions volontaires	"	"	100 "
	Indemnités pour construction d'usines (forêts exceptées)	"	"	"
	Parts non réclamées dans les amendes attribuées	1 18	"	"
	Restitution de parts d'amendes indûment attribuées	"	"	"
	Excédent de droits d'encan sur les frais d'adjudication	4,152 15	10,186 52	3,769 56
	Fonds et valeurs déposés aux greffes et acquis au Trésor.	735 20	1,860 06	44 10
	Cautionnements judiciaires attribués à l'État.	"	"	"
De toute autre nature	17 67	"	"	
Fermages de biens-fonds et de bâtiments (canaux, forêts et chemins de fer non compris)	3,545 22	28,254 46	59,000 42	
Génie militaire.	Location de biens-fonds et de bâtiments	16,694 75	5,611 02	572 25
	Vente d'arbres, plantations, herbages, etc.	5,621 59	372 "	220 50
	Fermages de pêche et de chasse	4,659 06	166 95	"
Arrérages de rentes	12 52	154 98	"	
Redevances pour concessions de prises d'eau	"	2,702 05	1,260 "	
Intérêts de capitaux du fonds de l'industrie nationale	"	"	"	
— de créances ordinaires	"	224 56	"	
<i>Revenus des domaines.</i>	Domaine de Tervuren { Fermages	"	4,954 96	"
	{ Menus produits	"	3,089 "	"
Redevances résultant des articles 6 et 42 de la loi sur les mines du 21 avril 1810.	"	"	"	
Location de terrains provenant d'emprises	{ Rivières et canaux.	2,485 78	1,560 31	8,129 90
	{ Routes	1 "	264 85	181 69
Vente d'arbres, plantations, herbages, etc.	{ Rivières et canaux.	5,554 20	4,487 72	16,511 10
	{ Routes	4,510 59	109,297 05	50,698 02
Droits de pêche. (Rivières et canaux.)	5,889 "	2,325 "	2,503 "	
Revenus des biens de cures (fermages et rentes)	11 84	"	"	
TOTAUX. fr.		184,748 50	1,401,150 43	184,207 86

ENREGISTREMENT ET DOMAINES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1891.

des recouvrements effectués.

FLANDRE ORIENTALE.	HAINAUT.	LIÈGE.	LIMBOURG.	LUXEMBOURG.	NAMUR.	TOTAL	
						PAR NATURE de perception	PAR ARTICLE du budget
78,335 13	102,515 44	267,851 41	11,481 85	163,867 24	85,412 20	1,795,856 79	1,795,856 79
1,682 50	1,532 50	3,420 .	485 .	.	.	20,269 50	
6,060 .	2,057 .	10,756 .	408 .	655 .	6,509 .	62,045 50	
5,100 .	17,170 .	42,900 .	170 .	600 .	2,200 .	384,400 .	
6,534 87	8,413 92	5,808 02	1,776 40	2,871 58	5,572 21	49,043 73	
1 50	.	3 41	.	.	.	24 95	
.	8 25	
460 .	500 .	410 .	.	10 .	40 .	5,140 .	
.	.	26 75	.	.	1 75	128 30	585,666 25
.	200	24 .	224 .	
.	.	.	.	1 36	.	2 54	
.	45 13	3 04	.	.	2 85	51 02	
6,857 .	15,191 20	7,454 30	1,704 54	6,321 78	3,439 16	59,165 99	
125 30	214 39	. 80	.	12 75	.	2,903 50	
.	.	.	.	150 .	.	150 .	
.	17 67	
3,540 78	10,167 94	7,302 .	79 80	128 21	1,012 49	95,611 32	
3,627 12	671 30	2,350 77	566 43	.	1,347 66	51,241 48	
205 13	250 .	463 .	8,837 10	.	5 .	16,064 34	
700 59	160	5,686 60	
108 85	45 88	32 78	201 77	21 40	39 20	617 36	
10 .	2,499 73	.	5 .	.	30 .	6,106 78	
.	.	3,000	3,000 .	
.	224 56	
.	4,034 96	
.	3,089 .	660,856 60
.	1,524 11	2,853 63	.	.	305 46	4,663 20	
4,739 56	17,091 63	7,224 93	1,047 49	.	2,804 39	45,781 79	
154 25	3,251 57	2,472 68	196 72	59 75	865 02	7,428 13	
23,580 46	35,085 73	2,547 03	3,788 24	.	797 70	91,933 17	
59,015 34	13,100 39	12,858 .	14,850 10	20,431 11	8,470 59	293,267 59	
4,023 85	7,415 68	11,817 83	3,076 03	3,947 75	5,807 50	47,856 54	
.	3,337 94	3,340 78	
205,450 07	244,205 68	301,607 28	48,563 15	199,077 93	121,340 78	3,038,359 64	3,038,359 64

REMBOURSEMENTS. — CON

Développement, par province,

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ANVERS.	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE.
Frais de perception des centimes provinciaux	9,124 60	30,798 24	10,370 59
— — communaux	47,861 69	115,531 78	46,030 37
Remboursement, par les communes, des centimes additionnels sur les non-valeurs des contributions directes.	25,510 69	74,766 31	16,753 08
TOTAUX. fr.	81,900 98	221,096 33	73,164 04

TRIBUTIONS DIRECTES. ETC.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1891.

des recouvrements effectués.

FLANDRE ORIENTALE.	HAINAUT.	LIÈGE.	LIMBOURG.	LUXEMBOURG.	NAMUR.	TOTAL	
						PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.
7,000 50	54,846 01	22,497 66	2,600 27	5,550 51	4,943 65	125,721 12	520,695 69
40,656 95	57,000 06	48,267 28	10,930 81	9,706 97	19,706 66	595,172 57	
25,528 28	29,773 56	10,105 75	2,205 25	960 22	4,850 18	188,527 52	188,527 52
71,165 83	121,619 63	80,870 69	15,855 35	14,197 70	29,486 49	709,421 01	709,421 01

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ANVERS.	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE.	
<i>Reliquats de comptes arrêtés et non arrêtés par la Cour des comptes.</i>	Soldes de comptes de comptables extraordinaires, arrêtés par la Cour des comptes	"	"	"	
	Actes de chargement de divers chefs	810 76	16 55	29 45	
<i>Déficit des comptables.</i>	Recouvrements par prélèvement sur cautionnements	"	"	"	
	— divers	"	2,350 44	"	
Ministère des finances.	Frais de poursuites et d'instances	"	245 71	140 55	
	Remboursement et dégrèvement de contributions	"	"	"	
	5 p. c. sur les recettes pour ordre (frais de régie)	348 19	869 40	127 05	
	Frais de garde de biens saisis (Hainaut) 2 p. c.	"	"	"	
	Remboursement des frais d'impression des procès-verbaux de coupes usagères	"	"	"	
	Remboursement de frais d'impression de formules d'actes de protêt	262 50	856 "	104 50	
	Restitution de droits	"	5 "	"	
	Ministère de la guerre. — Remboursements divers	"	201 25	"	
	Ministère de l'intérieur et de l'instruction publique.	Frais de justice en matière de garde civique	2,072 10	5,579 55	264 44
		Remboursement de subsides	"	"	"
Restitution de bourses d'études		"	"	"	
<i>Recouvrements d'avances faites par les divers Départements.</i>	Ministère de la justice.	Frais de justice en matière criminelle et correctionnelle	12,156 75	19,545 87	12,295 45
		— en matière de simple police	10,494 26	19,485 48	8,618 46
		— en matière de faillites	"	418 05	"
		— militaire	181 94	258 59	51 03
	Frais de poursuites en matière forestière	"	870 98	"	
	Frais d'entretien de mendiants	"	"	"	
	Remboursements divers	"	249 80	"	
Ministère de l'agriculture, de l'industrie et des travaux publics.	Canal de la Campine.	Annuités des propriétaires riverains	"	"	"
		Rachat des annuités	"	"	"
	Frais de surveillance de travaux publics concédés	100 "	5,400 "	2,175 "	
	— — de bois appartenant aux communes et aux hospices	6,824 58	2,974 41	1,650 42	
	— d'entretien de routes concédées	"	"	"	
Restitution de droits	"	"	"		
Remboursements divers	"	"	"		
Ministère des chemins de fer, postes et télégraphes. — Restitution de droits	"	"	4 48		
TOTAUX fr.		33,250 88	59,327 10	25,450 73	

GISTREMENT ET DOMAINES.

*des recouvrements effectués.*DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1891.

FLANDRE ORIENTALE.	HAINAUT.	LIÈGE.	LIMBOURG.	LUXEMBOURG.	NAMUR.	TOTAL	
						PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.
.	
26 90	.	41 06	.	.	100 00	1,091 36	9,943 02
.	2,056 20	.	.	209 76	55 38	2,311 40	
.	.	850 22	.	1,772 58	1,557 02	0,510 86	
20 65	145 50	552 39	
.	
70 65	189 53	058 40	19 24	65 81	81 87	2,751 10	
.	
.	
148 .	527 50	291 50	24 50	50 .	61 50	2,106 .	
.	3 .	
.	201 23	
502 88	1,050 00	1,291 10	.	120 07	73 59	11,847 53	
.	.	.	.	72 .	.	72 .	
.	
12,329 15	15,520 04	11,058 42	3,910 90	4,558 00	7,962 72	90,536 27	465,793 00
9,084 41	21,978 72	10,072 76	5,322 58	3,102 04	5,722 73	90,171 44	
8 .	.	.	7 30	.	.	435 35	
300 55	1,094 69	69 05	25 07	147 .	03 04	2,221 56	
.	870 98	
.	240 80	
.	
.	
7,133 56	5,472 .	5,000 .	.	.	1,200 .	25,080 56	
2,846 33	35,149 87	21,458 36	10,432 60	80,474 87	57,114 67	218,907 91	
.	
.	4 70	4 70	
.	
.	4 48	
53,070 84	81,850 61	58,250 87	17,742 70	90,700 12	74,069 58	473,737 52	473,737 52

(138)

COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET DE L'EXERCICE 1891

RECETTES.

Comparaison avec les recouvrements de l'exercice antérieur.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	RECETTES			
	EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES			
	1891.	1890.		
Foncier fr.	24,542,360 15	24,170,961 78		
Personnel	18,651,079 46	18,573,581 40		
Patentes	6,704,171 54	6,892,850 00		
Redevances sur les mines	1,017,800 40	705,188 18		
<i>Douanes. — Droits d'entrée</i>	Vinaigres et acide acétique	253,153 66	294,980 70	
	Eaux-de-vie étrangères	1,140,121 60	1,150,846 58	
	Bières	205,822 54	210,028 55	
	Sucres raffinés	155,461 55	148,559 99	
	Autres marchandises	22,450,768 48	21,742,731 80	
<i>Accises</i>	Vins étrangers	5,710,526 27	3,250,558 99	
	— de fruits secs	1,626 .	6 12	
	Eaux-de-vie indigènes	24,520,450 02	23,780,537 67	
	Bières	9,680,508 97	9,774,804 62	
	Vinaigres de bière	11,450 31	16,022 67	
	Vinaigres autres que de bière	10,851 08	5,155 24	
	Sucres étrangers	424,565 08	411,517 94	
	Sucres de betterave indigènes	3,521,408 10	3,650,117 34	
	Glucoses et autres sucres non cristallisables	528,027 10	567,772 20	
	Tabac	855,506 88	822,666 82	
	Acide acétique	44,552 21	55 250 .	
	<i>Recettes diverses au profit de l'État.</i>	Frais d'essai des ouvrages d'or et d'argent	5,856 71	5,032 29
		Droits de magasin des entrepôts, perçus au profit de l'État
Loyers de bâtiments		26,767 49	26,828 87	
Forcements en recette opérés par l'administration par suite de la vérification des registres tenus par les receveurs		442 31	1,304 76	
Extraits cadastraux		84,482 67	86,528 42	
Recettes extraordinaires de toute nature		58,215 45	41,159 95	
Taxes pour travaux extraordinaires de chargement et de déchargement de navires		302,037 .	205,880 .	
Contributions du territoire neutre de Moresnet		1,200 18	1,342 73	
TOTAUX. fr.	119,283,650 40	116,783,005 67		

DIRECTES, DOUANES ET ACCISES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1891.

effectués avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFERENCES A L'EXERCICE 1891.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1891
ET PLUS.	EN MOINS.	
162,598 37	•	Augmentation normale provenant de l'imposition de maisons et bâtiments nouvellement construits, reconstruits ou agrandis
77,498 06	•	Mêmes causes que ci-dessus
•	98,679 50	Cette différence provient de la diminution des bénéfices réalisés par les sociétés anonymes et les sociétés en commandite par actions.
1,122,702 22	•	L'exploitation des mines ayant donné lieu à des bénéfices extraordinaires en 1890, la redevance proportionnelle a augmenté dans de grandes proportions.
•	41,856 64	La loi du 11 juin 1887 a eu pour effet de développer l'industrie vinaigrière en Belgique et de réduire par conséquent les importations de vinaigres étrangers
9,275 02	•	Différence peu importante sans cause déterminée
•	10,206 10	Depuis la mise en vigueur de la loi du 20 août 1885 sur les brasseries, les importations de bières étrangères diminuent d'année en année
6,901 54	•	Différence peu importante sans cause déterminée
a) 606,986 59	•	a) L'augmentation est due aux fluctuations du mouvement commercial et porte principalement sur les produits suivants : Tissus de laine, tabacs, bois de construction, mercerie et quincaillerie, tissus de coton, machines et mécaniques, etc
b) 469,167 28	•	b) L'augmentation est due aux approvisionnements faits en vue d'un relèvement éventuel des droits ensuite de l'expiration du traité de commerce avec la France
1,619 88	•	
c) 550,915 25	•	c) Cette augmentation résulte de la régularisation des rendements, de la repression de la fraude, tant à la frontière qu'à l'intérieur, et du développement donné à la distillation des melasses par suite du bon marche de cette matière première.
d) •	85,495 65	d) Différence sans cause déterminée.
e) { •	5,472 16	
e) { 5,675 84	•	e) Ces différences proviennent de ce que la consommation des vinaigres de bières et de l'acide acétique a diminué au profit de celle des vinaigres autres que de bières et des vinaigres d'alcool
f) { 12,847 14	•	
f) { •	554,709 24	f) Résultats provenant en partie de l'application de la loi du 27 mai 1890 et en partie de l'augmentation du minimum de la recette du 1 ^{er} trimestre 1890, par suite du déficit existant dans les droits perçus à la fin du 4 ^e trimestre 1889
g) •	59,745 10	g) Diminution sans cause déterminée
h) 52,000 00	•	h) Résultat de l'augmentation de la culture
i) •	10,917 79	i) (Voir Vinaigres)
•	1,195 58	
•	•	
•	61 38	
•	952 45	
•	2,045 75	
•	2,046 50	
6,157 •	•	L'augmentation provient de l'extension que prennent, notamment au port d'Anvers, les travaux de chargement des navires effectués en dehors des jours et heures réglementaires
•	135 55	
3,155,042 25	634,397 43	
2,500,644 82		

Comparaison des recouvrements

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		RECETTES		
		EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES		
		1891.	1890.	
<i>Enregistrement.</i> (50 centimes additionnels.)	Actes civils publics	17,419,071 57	17,195,031 09	
	— sous seing privé	082,570 25	762,111 77	
	— judiciaires	886,744 67	858,314 »	
	— d'huissiers	1,017,095 40	066,240 85	
	Lettres de noblesse	2,030 »	2,030 »	
	Permis de changer de nom de famille	1,450 »	2,610 »	
<i>Greffes.</i> (50 centimes additionnels.)	Droits en débet recouvrés	»	44 60	
	Nise au rôle	229,292 18	251,703 58	
	Rédaction, dépositions de témoins et expéditions	844,505 08	795,308 90	
<i>Hypothèques.</i> (25 centimes additionnels.)	Légalisations et recherches	12,906 55	12,558 65	
	Droits d'inscription	249,944 31	242,257 40	
<i>Successions.</i> (50 centimes additionnels.)	— de transcription d'actes de mutation	3,015,653 06	3,093,913 05	
	Droits de succession	17,176,319 78	15,165,627 02	
	— de mutation par décès	223,454 51	352,097 32	
	— de mutation sur les successions en ligne directe	2,641,138 86	2,724,515 07	
<i>Timbre.</i> (Sans additionnels.)	— dus par les époux survivants	320,559 40	359,265 56	
	Débit	Passeports { à l'intérieur	6 »	272 »
		Timbres fixes. { à l'étranger	6,432 »	5,784 »
			Permis de port d'armes de chasse	440,085 »
	Débit	Permis de chasse au lévrier	455 »	525 »
		Timbres proportionnels pour effets de commerce	430,453 85	458,042 75
		Timbres adhésifs pour effets de commerce créés à l'étranger. { Payables en Belgique	263,211 95	257,506 50
			— à l'étranger	16,460 12
	Débit	Timbres adhésifs pour affiches	285,798 19	275,061 96
		Timbres de dimension	2,290,549 59	2,229,355 07
Visa		Timbres proportionnels	187,894 97	177,010 84
		Timbres de dimension	34,602 41	32,585 45
Visa		Timbres fixes. — Warrants	982 »	595 50
		Extraordinaire	Effets de commerce	1,255,748 95
Extraordinaire	Timbres proportionnels. { Bons de caisse, billets au porteur, etc.	446,127 93	590,912 96	
		Effets, récépissés, obligations, etc.	»	»
		Coupures	»	»
	Timbres de dimension. { Papiers blancs pour actes, etc.	333,309 10	329,493 95	
Affiches		45,659 42	48,458 74	
Assurances. — Droit annuel		195 56	200 40	
A REPORTER . . . fr.		50,770,316 44	48,838,102 62	

MENT ET DOMAINES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1891.

effectués avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFERENCES A L'EXERCICE 1891		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1891.
EN PLUS	EN MOINS.	
224,040 28	»	
»	79,541 54	
28,450 07	»	
50,854 55	»	Les différences sont relativement peu importantes et dues à des causes qui échappent à l'appréciation, spécialement le produit de l'impôt établi sur les permis de changer de nom de famille est très variable
»	»	
»	1,160 »	
»	44 60	
»	2,411 20	
49,194 78	»	Deuxième année d'application de la loi du 25 novembre 1889, qui a créé de nouveaux droits et modifié ceux qui étaient antérieurement perçus. La différence est relativement minime
547 70	»	
7,080 01	»	Augmentation peu sensible pour les droits d'inscription
»	78,270 50	La légère diminution du droit de transcription provient du ralentissement des transactions immobilières
2,010 002 76	»	
»	128,062 81	
»	85,576 21	Les droits de l'espèce subissent naturellement les fluctuations du nombre et de l'importance des successions ouvertes. L'augmentation du produit de cet impôt n'a pas d'autre cause apparente, que l'épidémie d'influenza, qui a amené une mortalité assez grande à la fin de 1890 et au commencement de 1891.
»	18,725 06	
»	266 »	
648 »	»	
»	21,050 »	
»	70 »	
»	18,608 00	
5,00 45	»	
»	243 77	
10,756 23	»	
61,193 02	»	
10,884 13	»	Les différences des résultats totalisés par catégorie sont peu élevées pour le débit et le visa
2,106 06	»	La diminution constatée en ce qui concerne le timbrage à l'extraordinaire, s'applique aux actions et obligations de société
386 50	»	
46,319 40	»	
»	144,785 03	
»	»	
»	»	
3,815 15	»	
»	2 700 32	
»	4 84	
2,813,243 30	581,020 57	

Comparaison des recouvrements

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		RECETTES		
		EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES		
		1891.	1890.	
Report. fr.		50,770,310 44	48,838,102 02	
<i>Naturalisations.</i>	Droit de naturalisation ordinaire.	12,950 *	15,750 *	
	Droit de grande naturalisation	9,500 *	11,500 *	
<i>Amendes en matière d'impôts.</i>	Enregistrement.	90,386 00	92,407 69	
	Grefse.	14 *	208 70	
	Hypothèques	4,875 75	5,289 80	
	Successions	228,874 *	258,065 61	
	Timbre	41,072 40	18,861 68	
<i>Amendes de condamnation et dommages-intérêts en matières diverses.</i>	Amendes de condamnation et dommages-intérêts attribués au Trésor.	en totalité	564,243 85	524,720 25
		en partie	0,101 12	4,216 50
TOTAL. fr.		51,728,552 14	49,740,120 00	

MENT ET DOMAINES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1891.

effectués avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1891.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1891.
EN PLUS.	EN MOINS.	
2,513,243 59	581,029 57	
•	5,500 •	Produit essentiellement variable.
•	2,000 •	
•	2,021 09	
•	194 70	Différences minimales quant aux amendes d'enregistrement, de greffe, d'hypothèques et de succession. L'augmentation dans le produit des amendes de timbre est due à l'application d'une nouvelle jurisprudence, d'après laquelle les amendes ne sont plus éteintes par le décès des contrevenants.
•	416 05	
•	9,189 61	
23,110 72	•	
59,523 60	•	L'augmentation des recouvrements provient de ce que, en 1890, deux arrêtés royaux des 21 et 26 juillet avaient accordé des remises générales de peines.
1,884 76	•	
2,577,762 47	598,351 02	
1,979,411 45		

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		RECETTES	
		EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
		1891.	1890.
DOMAINES.			
	Liège à Maestricht	68,226 60	69,808 52
	Maestricht à Bois-le-Duc	77,219 55	78,987 92
	Jonction de la Meuse à l'Escaut	272,526 88	275,705 80
	Embranchement { vers le camp de Beverloo	1,257 95	470 41
	{ vers Hasselt	10,259 60	9,652 52
	{ vers Turnhout	10,095 57	8,745 10
	Turnhout à Anvers par Saint-Job in 't Goor.	20,747 50	16,584 91
	Sambre	101,740 04	96,910 50
	Centre	785 75	952 86
	Charleroi à Bruxelles et embranchements	186,090 03	155,898 07
	Mons à Condé	45,074 45	45,000 40
	Pommerœul à Antoing	40,588 55	48,840 55
	Dérivation de la Lys { Deynze à Schipdonck	3,291 11	5,257 51
	{ Schipdonck à Balgerhoeke	6,957 37	6,186 11
	Roulers à la Lys	5,116 10	5,077 45
	Gand à Ostende	55,945 92	58,559 78
	{ Droit général	"	"
	{ Droit à la porte de Damme	"	"
	Plasschendaale, par Nieuport et Furnes, vers la France	10,465 14	9,858 05
	Moervaert	3,005 58	2,521 79
	Grande Nèthe	"	"
	Petite Nèthe (canalisée)	2,555 31	2,205 50
	Bossuyt	2,885 55	1,961 60
	Gand à Terneuzen	24,544 85	25,956 65
	Meuse	117,977 72	112,146 51
	Ourthe	6,515 68	7,868 48
	Escaut	83,286 50	79,700 97
	Lys	46,709 74	42,884 72
	Démer	"	"
	Yser	5,256 26	5,845 10
	Ypres à l'Yser	1,593 28	1,540 37
	Loo	1,314 80	709 90
	Droits de péage consignés, revirés au profit du Trésor	297 77	155 59
	Produits des bacs, bateaux et passages d'eau	26,049 46	26,025 21
	Routes appartenant à l'État. { 1 ^{re} classe: Produits des barrières affermées et en régie	"	"
	{ 2 ^e classe: Produits des barrières affermées et en régie	5,485 01	6,705 "
	Part revenant à l'État dans le produit net des quais de l'Escaut à Anvers	350,000 "	100,000 "
	TOTAUX. fr.	1,576,924 60	1,260,208 21

Droits de navigation, de ponts, d'écluses, etc.

Rivières et canaux.

Routes appartenant à l'État.

MENT ET DOMAINES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1891.

effectués avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1891.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1891.
EN PLUS.	EN MOINS	
	1,071 92	
	1,708 57	
8,531 08	•	
787 52	•	
587 08	•	
1,548 27	•	
4,162 48	•	
4,830 34	•	
•	169 11	
50,200 00	•	
•	1,116 04	
547 80	•	
55 60	•	
751 26	•	
38 65	•	
•	4,593 80	
•	•	
605 09	•	Produits soumis à des influences diverses. La différence en plus provient notamment de l'absence de chômage sur le canal de Charleroi en 1891.
483 79	•	
•	•	
257 02	•	
021 95	•	
408 18	•	
5,851 41	•	
•	1,352 80	
3,585 50	•	
3,825 02	•	
•	•	
1,413 16	•	
243 91	•	
604 90	•	
102 58	•	
•	573 75	
•	•	
•	1,219 99	
250,000 •	•	La somme de 100,000 francs (1890) constitue un revirement d'une fraction du produit de l'exercice 1888, et celle de 350,000 francs est le produit des années 1889 et 1890.
320,182 43	12,406 04	
307,710 39		

Comparaison des recouvrements effec

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		RECETTES	
		EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
		1891.	1890.
Chemín de fer	Voyageurs	44,644,976 65	43,508,775 50
	Bagages	1,077,948 44	1,048,962 82
	Équipages		
	Chevaux et bestiaux	88,900,972 56	88,723,909 80
	Marchandises		
	Produits extraordinaires	3,458,045 70	3,333,132 10
		153,082,545 42	156,614,780 22
Recouvré sur années antérieures		3,758 58	•
TOTAL fr.		158,088,502	156,614,780 22

POSTES ET TÉLÉGRAPHES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1891.

tués avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1891.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1891.
EN PLUS.	EN MOINS.	
1,156,201 13	•	Maintien de la bonne situation des affaires commerciales et industrielles.
28,985 62	•	
177,062 76	•	
125,513 69	•	
1,407,763 20	•	
3,758 58	•	
1,471,521 78	•	

PÉAGES. — CHEMINS DE FER,

Comparaison des recouvrements effec

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
	1891.	1890.
Télégraphes électriques	3,975,699 86	3,807,077 00
Postes.		
Taxe des correspondances en général.	9,193,440 16	8,069,142 94
Taxe sur les abonnements aux journaux	52,024 40	54,014 05
Mandats et bons de poste. {		
Taxe	347,310 42	351,048 88
Titres périmés		
Taxe sur les effets de commerce à l'encaissement et à l'acceptation	606,940 »	674,380 05
TOTAUX fr.	10,290,523 98	10,028,586 52

POSTES ET TÉLÉGRAPHES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1891.

tués avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1891.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1891.
EN PLUS	EN MOINS	
167,721 87	.	L'accroissement des recettes de 1891 sur 1890 doit être attribué : 1° A l'augmentation du trafic télégraphique en général; 2° A une augmentation plus considérable que les années précédentes dans le service des exprès-postaux remis à domicile à l'intervention des agents des télégraphes; 3° à l'accroissement : a) Du nombre de communications téléphoniques locales et interurbaines et à l'extension donnée au service de la téléphonie interurbains par l'ouverture de nouvelles relations; b) Du nombre d'abonnés aux réseaux téléphoniques de l'Etat et à la mise en exploitation d'un groupe téléphonique ayant son centre principal à Landen
224,306 22	.	L'augmentation porte sur le produit de la vente des timbres-poste.
.	1,300 25	Sans explication.
10,261 54	.	Augmentation normale.
22,550 95	.	
263,127 71	1,300 25	
261,757 46		

PÉAGES. — CHEMINS DE FER,
Comparaison des recouvrements effec

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
	1891.	1890.
Produit du service des bateaux à vapeur entre Ostende et Douvres	969,097 25	879,915 40
Produit du passage d'eau d'Anvers à la Tête-de-Flandre	66,781 60	65,507 09
TOTAUX fr.	1,036,478 85	945,422 49

POSTES ET TÉLÉGRAPHES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1891.

tués avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1891.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1891.
EN PLUS.	EN MOINS.	
89,781 85	•	Le mouvement des voyageurs en 1891, a été de 85,535, dépassant de 7,667, soit de 10 %, celui de 1890; de là plus de 66,000 francs d'accroissement dans les produits des paquebots-poste. Il y a également un excédent de recette de 25,000 francs comparativement à 1890, pour les transports des colis postaux, petits colis, etc.
1,274 51	•	Différence provenant de l'augmentation du nombre de voyageurs transportés entre les deux rives de l'Escaut.
91,056 56	•	
91,056 56		

CAPITAUX ET REVENUS. —

Comparaison des recouvrements effec

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		RECETTES		
		EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES		
		1891.	1890.	
<i>Domaines.</i> (Valeurs capitales.)	Prix de vente de terrains prov ^t d'emprises. {			
	Rivières et canaux	62,806 33	100,857 52	
	Routes	54,909 76	17,556 19	
	Produits d'autres aliénations d'immeubles.	7,034 12	18,479 14	
	Produits {	de successions en déshérence.	198,706 40	102,680 50
		nets des épaves	202 55	350 38
	Prix de vente d'objets mobiliers confiés aux chemins de fer concédés, messageries, etc., et non réclamés	2,041 66	2,046 15	
	Prix de vente d'objets mobiliers. — Catalogues, inventaires des archives, carte géologique, etc.	"	"	
	provenant du Département des affaires étrangères	309 40	"	
	— — des finances	14,078 64	19,177 68	
	— — de la guerre	169,560 15	202,560 35	
	— — de l'intérieur et de l'instruction publique	5,897 70	19,382 65	
	— — de l'agriculture, de l'industrie et des travaux publics	50,000 03	56,756 43	
	— — de la justice	49,170 74	14,540 82	
	— — des chemins de fer, postes et télégraphes.	15,440 36	5,315 71	
	— de la Cour des comptes	1,651 75	1,849 02	
	Remboursement de capitaux {			
	du fonds de l'industrie nationale	"	"	
	de créances ordinaires	"	"	
	Rachat et transfert de rentes.	250 40	"	
Transactions en matière domaniale.	"	"		
Dommages-intérêts pour inexécution de conventions, intérêts moratoires compris	18,021 87	30,476 50		
Refournissement pour moins-value de mobilier (bacs et bateaux)	"	397 "		
Produits d'objets saisis et confisqués	4,000 45	4,047 52		
Parts du Trésor dans les biens possédés par indivis	1,000 35	929 32		
A REPORTER fr.	653,281 03	597,382 75		

ENREGISTREMENT ET DOMAINES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1891.

tués avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1891.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1891.
EN PLUS.	EN MOINS.	
	58,030 99	
17,533 57	"	
	11,445 02	
96,025 99	"	La différence en plus pour 1891 provient de la réalisation de biens dépendant de trois successions relativement importantes, ouvertes à Bruxelles (succession Gray de Vanche); à Mons (succession Hannecart, et Verviers (succession Lejeune).
	347 85	
	4 47	
	"	
300 40	"	
	5,000 04	
	52,091 20	
	15,484 05	Produits accidentels ou variables.
	6,746 50	
54,820 92	"	
10,124 65	"	
	197 27	
	"	
	"	
250 40	"	
	"	
	12,454 72	
	307 "	
42 95	"	
101 05	"	
159,007 89	123,190 01	

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		RECETTES		
		EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES		
		1891.	1890.	
REPORT. fr.		633,281 63	597,382 75	
Forêts.	Prix de vente de coupes de bois.	678,972 66	584,389 95	
	— de chablis, bois de délit et d'élagage	125,756 96	117,079 46	
	— d'objets saisis et confisqués	"	"	
	— de glandée, panage, foins et herbages	346 "	50 "	
	Fermages des propriétés dépendantes des forêts	13,901 42	14,542 56	
	— du droit de chasse	14,364 "	14,262 "	
	— — de pêche (baux et licences).	276 "	276 "	
	Concessions de tourbières, carrières, sablières, minéral.	1,015 11	1,504 85	
	Redevances pour construction d'usines et droit d'usage	18,781 58	18,472 81	
	Indemnité pour carbonisation	"	"	
Dépendances des chemins de fer.	Location de terrains réservés par l'administration des chemins de fer	19,785 25	20,976 68	
	— de bâtiments	7,129 21	6,464 56	
	— d'herbages, d'oseraies, etc.	7,424 75	7,160 54	
	Redevances résultant des articles 6 et 42 de la loi sur les mines du 21 avril 1810.	2,031 34	912 36	
	Argent non réclamé	2,210 32	2,127 26	
	Aliénations d'immeubles provenant d'emprises	43,780 79	63,168 35	
	Prix de vente de mobilier et matériel hors d'usage	19,508 62	5,700 "	
	— d'objets non réclamés.	15,824 "	15,120 42	
	— d'arbres, plantations, herbages, etc.	6,433 "	2,161 50	
	École militaire. — Pension des élèves.	135,425 59	161,506 28	
École vétérinaire. {	Pension d'animaux malades	9,370 40	8,124 55	
	Produit des ventes d'objets divers	285 "	250 "	
Insertions au <i>Moniteur</i> . — Loi du 30 juillet 1889.		24 7	11 30	
Établissements et services régis par l'État.	Écoles de réforme de Ruysselede et de Beernem	885 "	"	
	Bénéfices de la fonderie de canons	"	"	
	Abonnement au <i>Recueil des lois et arrêtés</i>	15,582 "	15,564 "	
	Institut agricole. — Produits de ventes d'objets mobiliers et autres	133 76	"	
	Section normale d'enseignement moyen pour filles	6,130 "	6 280 "	
	Produits du Jardin Botanique de Bruxelles	14,579 70	14,623 45	
	A REPORTER fr.		1,703,856 79	1,678,411 63

ENREGISTREMENT ET DOMAINES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1891.

tués avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1891.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1891.
EN PLUS.	EN MOINS.	
159,007 89	123,199 01	
94,582 71	"	} Produits influencés par la quantité de lois à vendre, les besoins et les fluctuations du marché.
8,677 50	"	
"	"	
296 "	"	
"	641 14	} Différences minimales.
102 "	"	
"	"	
110 26	"	
308 77	"	
"	"	
"	1,193 43	} Produits variables. Différence minimale sur l'ensemble.
664 05	"	
"	55 79	
1,118 98	"	
83 03	"	
"	19,387 56	
13,808 62	"	
703 58	"	
4,271 50	"	
"	26,080 69	
1,245 85	"	} Produits variables.
35 "	"	
15 40	"	
885 "	"	
"	"	
18 "	"	
133 76	"	
"	150 "	
"	43 75	
286,156 53	170,731 37	

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	RECETTES	
	EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
	1891.	1890.
REPOUY. fr.	1,795,856 79	1,678,411 63
<i>Produits divers et accidentels.</i>		
Produits des examens universitaires.	20,269 50	20,217 50
— — et visa des diplômes	62,045 50	52,860 50
— des brevets d'invention.	384,400 »	374,510 »
— du quart des salaires sur transcriptions.	40,045 73	48,211 65
— de la taxe perçue pour copies de déclarations de consignation	24 05	21 87
— de la taxe perçue conformément à l'article 3 de la convention littéraire faite avec la France	8 25	50 50
— des taxes pour marques de fabrique et de commerce	5,140 »	5,050 »
Restitutions volontaires	128 50	97 50
Indemnités pour construction d'usines (forêts exceptées).	224 »	380 75
Parts non réclamées dans les amendes attribuées	2 54	2 »
— — dans le produit de la vente d'épaves	17 67	»
Restitutions de parts d'amendes indûment attribuées	51 02	241 17
Excédent de droits d'encan sur les frais d'adjudication.	50,165 99	68,580 27
Fonds et valeurs déposés aux greffes et acquis au Trésor	2,905 50	2,969 61
Cautionnements judiciaires attribués à l'État.	150 »	21,500 33
De toute autre nature	»	»
<i>Revenus des domaines.</i>		
Fermages de biens-fonds et de bâtiments (canaux, forêts et chemins de fer non compris).	95,611 32	104,462 22
Génie militaire. { Location de biens-fonds et de bâtiments	51,241 48	55,650 08
{ Vente d'arbres, plantations, herbages, etc.	16,064 34	15,813 86
{ Fermages de pêche et de chasse.	5,686 60	5,145 86
Arrérages de rentes.	617 56	610 18
Redevances pour concessions de prises d'eau	6,106 78	4,370 78
Intérêts de capitaux du fonds de l'industrie nationale	3,000 »	2,400 »
— — de créances ordinaires	224 56	5,374 56
Domaine de Tervueren. { Fermages.	4,954 96	7,855 25
{ Menus produits	3,089 »	»
Redevances (art. 6 et 42 de la loi sur les mines du 21 avril 1810)	4,065 20	2,219 58
Location de terrains provenant d'emprises	45,781 79	45,551 24
{ Rivières et canaux.	7,428 13	7,277 23
{ Routes	91,955 17	110,582 97
Vente d'arbres, plantations, herbages, etc.	295,267 59	265,379 49
{ Rivières et canaux.	47,856 54	52,177 78
{ Routes	3,349 78	3,765 07
Droits de pêche (rivières et canaux).		
Revenus des biens de cures (fermages et rentes).		
TOTALS. fr.	5,038,550 64	2,935,313 29

ENREGISTREMENT ET DOMAINES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1891.

tués avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1891.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1891.
EN PLUS	EN MOINS.	
286,156 53	170,751 37	
52 »	»	
9,185 »	»	
9,890 »	»	
854 08	»	
2 18	»	
»	31 25	
90 »	»	
30 94	»	Produits éventuels.
»	156 75	
0 54	»	
17 67	»	
»	190 15	
»	9,414 28	
23 80	»	
»	21,150 33	
»	»	
»	8,850 90	
»	2,408 60	
250 48	»	
542 74	»	
7 18	»	
1,736 »	»	
600 »	»	
»	5,150 »	
»	2,918 29	Produits variables. Différence d'ailleurs peu importante sur l'ensemble.
3,089 »	»	
2,443 82	»	
450 55	»	
150 90	»	
»	18,649 80	
29,888 10	»	
»	4,521 24	
»	413 29	
345,441 60	242,595 25	
103,04 ₆ 35		

Comparaison des recouvrements

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		RECETTES	
		EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
		1891.	1890.
Postes. Services régis par l'État.	Produit des abonnements au <i>Moniteur belge</i>	30,785 25	34,170 94
	— — au <i>Compte rendu analytique</i>	25,839 »	23,647 50
	— — aux <i>Annales parlementaires</i>	21,674 50	21,006 50
	— — au <i>Recueil spécial des actes de société</i>	10,605 »	6,031 »
	— — au <i>Recueil des lois et arrêtés</i>	280 »	224 »
	— — aux <i>Documents parlementaires</i>	142 »	124 »
	— — au <i>Bulletin international des douanes</i>	930 »	»
		TOTAUX. fr.	90,255 75

CHEMINS DE FER, POSTES ET TÉLÉGRAPHES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1891.

effectués avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1891.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1891.
EN PLUS.	EN MOINS.	
	3,385 60	Sans explication
2,191 50	•	
688 •	•	
4,574 •	•	
56 •	•	
18 •	•	
950 •	•	
8,457 50	3,385 60	
3,051 81		

Comparaison des recouvrements

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
	1891.	1890.
Produits divers des prisons	290,743 21	245,328 08

NUS. — PRISONS.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1891.

effectués avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1891.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1891.
EN PLUS.	EN MOINS.	
45,415 15	.	<p>Cette différence provient :</p> <p>1° De l'augmentation du produit du travail des détenus dans diverses prisons fr. 60,739 81</p> <p>2° De diminutions constatées sur le même produit dans certaines prisons. . . fr. 7,816 37</p> <p>3° Des recettes effectuées, en 1890, par les écoles de bienfaisance de l'État de Namur et de St-Hubert, qui ont été rattachées à l'administration de la bienfaisance, en 1891 7,508 29</p> <p style="text-align: right;">fr. 15,524 66</p> <p>Différence égale. fr. 45,415 15</p>

CAPITAUX ET REVENUS

Comparaison des recouvrements

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
	1891.	1890.
Produits de l'emploi des fonds de cautionnements et de consignations	2,992,106 84	2,980,858 52
Produits des actes des commissariats maritimes	129,511 48	129,816 25
Produits des droits de chancellerie	11,645 00	10,218 40
Produits des droits de pilotage	2,522,569 29	2,545,001 91
Produits des droits de fanal	1,188,710 60	1,156,579 10
Produits de la régie du <i>Moniteur</i> . (Arrêté royal du 21 juin 1868.)	99,497 92	112,715 14
Produits des écoles agricoles	274,477 45	275,103 82
Produits du placement des fonds disponibles du Trésor	450,000 »	1,550,400 »
Part réservée à l'État, par les lois des 5 mai 1850 et 20 mai 1872, dans les bénéfices annuels réalisés par la Banque Nationale	1,090,990 60	1,272,745 26
Bonification d'un quart p. c., par semestre, sur l'excédent de la circulation moyenne au delà de 275 millions de francs des billets de la Banque Nationale. (Art. 1 ^{er} , n° 4, de la loi du 20 mai 1872.)	555,977 10	518,158 82
Fonds d'amortissement demeurés sans emploi.	5,865,164 21	5,784,501 45
Intérêts à 5 1/2 p. c. sur 20,000 actions de la compagnie du chemin de fer du Congo	140,000 »	»
TOTAUX. fr.	13,406,550 07	14,304,876 65

— TRÉSORERIE GÉNÉRALE, ETC.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1891.

effectués avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1891.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1891.
EN PLUS.	EN MOINS.	
11,558 32	"	Accroissement des fonds de dépôt.
"	504 75	Cette légère diminution provient de ce que, par suite des glaces, la navigation sur Anvers a été interrompue pendant presque tout le mois de janvier 1891.
1,427 20	"	Les augmentations constatées pour les droits de pilotage et de fanal alors que le mouvement de la navigation sur Anvers présente, pour 1891, une diminution de 190 navires de mer, doivent être attribuées respectivement à un plus fort tirant d'eau des navires et à un accroissement du tonnage général, celui-ci s'étant élevé pour Anvers à 9,426,179 tonneaux, soit 223,454 en plus qu'en 1890.
77,567 58	"	
52,340 50	"	
"	13,215 22	La différence de fr. 13,215 22 provient : 1° D'une diminution sur les produits des tirés à part fr. 13,184 63 D'autre part il y a eu des augmentations : 1° Sur les annonces fr. 1,444 20 2° Sur la vente du journal au numéro 825 21 <u>1,969 41</u> Soit en moins. fr. <u>13,215 22</u>
"	626 30	Cette différence provient : 1° Des augmentations suivantes : a) Sur les frais de pension des enfants placés en apprentissage fr. 10,506 92 b) Sur les produits des ateliers. 0,367 85 c) Sur les produits divers 1,975 24 <u>12,850 01</u> 2° Des diminutions suivantes : a) Sur les produits du potager fr. 2,305 92 b) Sur les produits de la ferme. 1,936 » c) Sur les frais d'entretien 14,972 48 <u>19,274 40</u> Soit en moins. fr. <u>626 30</u>
"	1,105,400 "	En 1891, il a été placé en moyenne 19,400,000 francs au taux moyen de 2.25 %, tandis qu'en 1890, les fonds rendus productifs se sont élevés à 44,780,000 francs ayant produit en moyenne 3.10 %.
"	181,754 60	La part de l'État correspond au 1/4 du montant total des bénéfices de la Banque Nationale excédant 6 %. Ces bénéfices ont subi en 1891 une réduction par suite, notamment, de ce que le taux moyen de l'escompte a été inférieur de 0.22 % à celui de 1890.
37,858 28	"	L'accroissement est en rapport avec l'extension de la circulation des billets. La moyenne générale des billets en circulation pendant l'année 1891 a été supérieure de 8,770,980 francs à celle de l'année précédente.
80,662 70	"	Augmentation résultant de l'accroissement du chiffre de la dette publique.
140,000 "	"	En 1890, les intérêts sur actions de la compagnie du chemin de fer du Congo ont été portés parmi les recettes accidentelles du Trésor. A partir de 1891, ces intérêts figurent au budget des voies et moyens, sous une rubrique spéciale.
400,974 44	1,299,501 02	
898,526 58		

REMBOURSEMENTS. — CON

Comparaison des recouvrements effec

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
	1891.	1890.
Frais de perception des centimes provinciaux	125,721 12	124,092 02
— — communaux	505,172 57	587,752 95
Remboursement, par les communes, des centimes additionnels sur les non-valeurs des contributions directes	188,527 32	326,780 88
TOTALS. fr.	709,421 01	838,625 85

TRIBUTIONS DIRECTES, ETC.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1891.

tués avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1891.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1891.
EN PLUS.	EN MOINS.	
1,029 10	•	Augmentation due à la progression ordinaire des impôts sur lesquels sont établis les centimes provinciaux et communaux.
7,419 69	•	
•	138,253 56	La diminution provient de ce que les dégrèvements sur la contribution personnelle à accorder en exécution de l'art. 21 de la loi du 9 août 1889 sur les habitations ouvrières, très nombreux en 1889 et en 1890, diminuent à mesure que disparaissent les cotisations indûment établies.
9,048 72	138,253 56	
129,204 84		

Comparaison des recouvrements effect

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		RECETTES			
		EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES			
		1891.	1890.		
<i>Reliquats de comptes arrêtés et non arrêtés par la Cour des comptes.</i>	Soldes de comptes de comptables extraordinaires, arrêtés par la Cour des comptes.	•	•		
	Actes de chargement de divers chefs	1,091 36	1,470 50		
<i>Déficit des comptables.</i>	Recouvrements par prélèvement sur cautionnements	2,341 40	3,624 26		
	— divers	6,510 86	12,640 31		
<i>Recouvrements d'avances faites par les divers Départements.</i>	Ministère des finances.	Frais de poursuites et d'instances	552 30	78 80	
		Remboursement et dégrèvement de contributions	•	•	
		5 p. c. sur les recettes pour ordre (frais de régie)	2,751 10	3,126 89	
		Frais de garde de biens saisis (Hainaut), 2 p. c.	•	•	
		Remboursement des frais d'impression des procès-verbaux de coupes usagères	•	•	
		Remboursement de frais d'impression de formules d'actes de protêt	2,105 •	1,709 50	
		Restitution de droits	6 •	7 17	
		Ministère de la guerre. — Remboursements divers	201 23	724 80	
		Ministère de l'intérieur et de l'instruction publique.	Frais de justice en matière de garde civique	11,847 35	12,018 06
			Remboursement de subsides	72 •	99 •
Restitution de bourses d'études.	•		•		
Ministère de la justice.	Frais de justice en matière criminelle et correctionnelle.	99,336 27	99,957 68		
	— — de simple police	99,171 44	103,589 16		
	— militaire	2,221 56	1,769 48		
	Frais de justice en matière de faillites	433 35	486 31		
	Frais de poursuites en matière forestière	870 98	•		
	Frais d'entretien de mendiants	•	202 55		
	Remboursements divers	249 80	180 •		
	Canal de la Campine.	Annuités des propriétaires riverains	•	•	
		Rachat des annuités.	•	•	
	Ministère de l'agriculture, de l'industrie et des travaux publics.	Frais de surveillance de travaux publics concédés	25,080 36	21,497 •	
— de surveillance de bois appartenant aux communes et aux hospices		218,907 91	373,156 11		
— d'entretien de routes concédées		•	200 •		
Restitution de droits		4 70	12 •		
Ministère des chemins de fer, postes et télégraphes. —	Restitution de droits	•	14,341 35		
	Restitution de droits	4 48	7 00		
TOTAL. fr.		473,737 52	650,989 01		

GISTREMENT ET DOMAINES.

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1891.

tués avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1891.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1891.
EN PLUS.	EN MOINS.	
•	•	
•	370 25	} Produits essentiellement variables.
•	1,282 86	
•	6,120 45	
473 50	•	
•	•	
•	505 79	
•	•	
•	•	
506 50	•	
•	4 17	
•	525 57	
•	170 73	
•	27 •	} Produits accidentels.
•	•	
•	621 41	
•	4,417 72	
452 08	•	
•	52 06	
870 98	•	
•	202 55	
60 80	•	
•	•	
3,585 50	•	
•	134,248 20	} La différence en moins provient de ce que les sommes dues pour 1891 n'ont pu être recouvrées en totalité dans le cours de l'exercice
•	200 •	
•	7 50	
•	14,541 35	
•	5 42	
5,756 22	185,007 71	
177,251 40		

REMBOURSEMENTS.

Comparaison des recouvrements

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
	1891.	1890.
Recouvrement d'avances faites par le Ministère de la justice aux ateliers des prisons, pour achat de matières premières. (<i>Pour mémoire.</i>)	•	•
Abonnement des provinces pour réparations d'entretien des maisons d'arrêt et de justice; achat et entretien de leur mobilier.	22,984 •	22,984 •

— PRISONS.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1891.

effectués avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1891.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1891.
EN PLUS.	EN MOINS.	
•	•	
•	•	

Comparaison des recouvrements.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
	1891.	1890.
Remboursement, par les provinces, des centimes additionnels sur les non-valeurs des contributions directes	64,055 47	53,847 32
Recettes diverses et accidentelles	800,068 05	701,082 53
Quote-part de la ville d'Ostende dans les frais de manœuvre des écluses des bassins de commerce	1,360 »	1,360 »
Prélèvement sur les fonds de la masse d'habillement de la douane, à titre de remboursement d'avances.	10,200 »	10,200 »
Recettes du chef d'ordonnances prescrites	22,925 42	19,994 64
Part d'intervention de la Banque Nationale dans les frais de trésorerie	175,000 »	175,000 »
Remboursement par la province de Brabant et divers de menues dépenses concernant le palais de justice à Bruxelles	51,345 »	54,010 »
Part des provinces et des communes dans le paiement des pensions des instituteurs communaux (Loi du 16 mai 1876).	1,124,103 42	1,248,755 16
Annuité pour le remboursement des avances faites à la Société nationale des chemins de fer vicinaux pour couvrir ses frais d'établissement	10,510 40	»
TOTAL . . fr.	2,336,544 36	2,244,249 45

TRÉSORERIE GÉNÉRALE, ETC.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1891.

effectués avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1891.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1891.
EN PLUS.	EN MOINS.	
10,186 15	•	Cette augmentation de recette provient de ce que les remboursements effectués en 1891 sur les non-valeurs de l'exercice 1888, par les provinces de Brabant, de la Flandre orientale, de Liège et de Namur ont dépassé notablement les remboursements de 1890 sur les non-valeurs de 1887.
195,886 52	•	Produit éventuel.
"	•	
"	•	
2,928 78	•	Id.
"	•	
"	2,565	Le montant de cet article était compris au budget des voies et moyens parmi les recettes accidentelles; à partir de 1891, il en a été fait un article spécial.
"	124,651 74	En 1890, il a été fait des recouvrements sur les exercices clos. La recette de 31,445 francs effectuée en 1891, représente le montant des sommes dues pour cet exercice.
10,510 40	•	Cette différence résulte de l'insuffisance des subsides scolaires sur lesquels la Caisse générale d'épargne et de retraite devait prélever les sommes dues par les communes.
219,511 65	127,216 74	
92,294 01		

(174)

DÉVELOPPEMENTS

DU

COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET DE L'EXERCICE 1891.

DÉPENSES.

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRE DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DESIGNATION DES DÉPENSES.	SOMMES AFFECTÉES AU SERVICE		TOTAL par DEPENSE.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.
			des intérêts.	de l'amortissem ^t .		
		TRANSFERT DE L'EXERCICE 1890 a).				
		— <i>Report de l'exercice 1890 à l'exercice 1891, conformément à l'article 30 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'État.</i>				
I.		Service de la dette proprement dite.				
	18	Minimum d'intérêt garanti par l'État. (<i>Crédit non imitatif</i> .)	»	»	»	68,709 63
		EXERCICE 1891. (Compte définitif.)				
		DÉPENSES IMPUTABLES SUR LE BUDGET.				
I.		Service de la dette proprement dite.				
		1^{re} SECTION. — Dette dont l'origine est antérieure au 1^{er} octobre 1830.				
	1	Dette à 2 1/2 p. 0/0	5,498,990 78	»	5,498,990 78	5,498,990 78
	2	Rente au nom de S. G. le prince de Waterloo	»	»	»	80,598 14
		2^e SECTION. — Redevances dues au Gouvernement des Pays-Bas en vertu du traité du 5 novembre 1842, et de la convention internationale du 31 octobre 1879, approuvée par la loi du 29 avril suivant.				
	3	Redevance pour l'entretien du canal de Terneuzen et de ses dépendances	»	»	»	123,386 24
	4	Rachat des droits de fanal	»	»	»	21,164 02
		3^e SECTION. — Dettes contractées depuis 1830.				
		§ 1^{er}. — INTÉRÊTS ET AMORTISSEMENT.				
	5	Dette à 5 p. 0/0	15,505,770 »	1,039,718 »	16,655,488 »	16,655,488 »
	6	Dette à 5 1/2 p. 0/0 (1 ^{re} série) b)	4,931,530 57	281,635 85	5,213,195 22	5,213,195 22
	7	— (2 ^e série)	33,426,552 57	1,881,040 56	35,307,572 95	35,307,572 95
	8	— (3 ^e série)	7,001,400 »	400,040 »	7,401,440 »	7,401,440 »
		TOTAUX fr.	66,454,232 52	3,602,454 41	70,056,686 93	
		a) Ce transfert a été autorisé par la Cour des comptes le 13 novembre 1891.				
		b) Le crédit primitif de l'article 6, de fr. 5,210,633 22 c ^t , a été augmenté d'une somme de 2,5 ^c 2 francs, transférée de l'article 14 par l'article 2 de la loi du 24 mai 1892, <i>Moniteur</i> du 26 mai 1892, n° 147.				
		A REPORTER fr.				70,281,835 53

PUBLIQUE.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1891.*Payements effectués par année et par article du budget.*

DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. Droits constatés et ordonnances au profit des créanciers de l'Etat	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS			PAYEMENTS RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.
	En 1891.	En 1892, jusqu'au 31 octobre.	Total.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de credit.	A annuler définitivement.	transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art 30 de la loi sur la comp- tabilité.	
68,700 65	68,700 65	»	68,700 65	»	»	»	»	»
5,408,000 78	2,740,405 50	2,740,405 50	5,408,000 78	»	»	»	»	»
80,598 14	80,598 14	»	80,598 14	»	»	»	»	»
121,776 67	»	121,776 67	121,776 67	»	»	1,800 57	»	»
20,887 95	»	20,887 95	20,887 95	»	»	276 00	»	»
16,655,488 »	16,655,488 »	»	16,655,488 »	»	»	»	»	»
5,210,505 06	2,605,727 18	2,606,776 78	5,210,505 06	»	»	2,691 26	»	»
55,507,572 92	55,507,572 92	»	55,507,572 92	»	»	» 01	»	»
7,401,440 »	7,401,440 »	»	7,401,440 »	»	»	»	»	»
70,277,258 40	64,778,521 65	5,408,056 77	70,277,258 40	»	»	4,576 05	»	»

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales	DEPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIES	
					En 1891.	En 1892, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	70,281,855 85	70,277,258 40	64,778,321 63	5,498,936 77
I (suite)		Service de la dette proprement dite (suite).				
		3^e SECTION. — Dettes contractées depuis 1830 (suite).				
		§ 1 ^{er} . — INTÉRÊTS ET AMORTISSEMENTS (suite).				
	9	Intérêts et frais des capitaux nécessaires à l'effet de pourvoir aux dépenses sur ressources extraordinaires à effectuer pendant l'année. a)	008,174 75	888,201 60	613,201 60	275,000 .
	b ^a	Fraction d'annuité due à la Banque de Belgique en vertu de l'article 34 de la convention-loi des 1/26 juin 1877 b)	1,825 25	1,825 25	1,825 25	„
		§ 2 — ANNUITÉS DIVERSES				
	10	Rente au nom de la ville de Bruxelles	500,000 „	300,000 „	150,000 „	150,000 „
	11	Rente constituant le prix de rachat du chemin de fer de Mons à Manège	672,330 „	672,330 „	672,330 „	„
	12	Quote-part de la Belgique du chef de la reprise de la ligne de Spa à la frontière Grand-Ducale	500,000 „	500,000 „	500,000 „	„
	13	Vingt et unième annuité pour prix d'une partie du matériel d'exploitation, repris en vertu de l'article 10 de la convention du 25 avril 1870, approuvée par la loi du 3 juin suivant	612,000 „	612,000 „	612,000 „	„
	14	Annuité à servir jusqu'en 1949 inclusivement pour le service des actions privilégiées de la Grande Compagnie du Luxembourg c)	13,158 „	11,450 „	6,950 „	4,500 „
	15	A Annuité de 7,000 francs par kilomètre, sur 770,167 mètres, longueur des lignes ou sections de lignes livrées à l'Etat antérieurement au 1 ^{er} janvier 1877 (Art. 33, § 1 ^{er} , de la convention du 1 ^{er} juin 1877). fr. 5,591,169 „				
		B. Annuité de 4,000 francs par kilomètre sur les mêmes lignes ou sections de lignes. (Art. 33, § 2, et art. 57 combinés de la même convention) fr. 5,080,668 „	8,471,837 „	8,471,837 „	8,471,837 „	„
	16	Loyer provisionnel du chemin de fer d'Anvers à Rotterdam, pour les semestres au 1 ^{er} avril et au 1 ^{er} octobre 1891 (convention internationale du 31 octobre 1879, approuvée par la loi du 29 avril 1880).	1,000,000 „	1,000,000 „	1,000,000 „	„
		§ 3. — AUTRES CHARGES.				
	17	Rente annuelle à 3 p 0/0, à titre d'indemnités du chef de servitudes militaires	42,287 74	42,287 74	42,287 74	„
	18	Minimum d'intérêt garanti par l'Etat (Credit non limitatif)	500,000 „	284,147 20	70,000 „	214,147 20
	19	A Frais relatifs au service des diverses dettes et annuités qui précèdent, ainsi que des emprunts émis par la Société nationale des chemins de fer vicinaux (Paiement des intérêts, amortissement, contrôle, confection et émission de titres, etc). 127,000 „				
		B Frais de surveillance des compagnies de chemins de fer, etc., au point de vue de la garantie du minimum d'intérêt 7,500 „	134,500 „	57,923 79	6,022 60	51,906 19
		A REPORTER fr.	83,327,928 07	83,119,356 07	76,024,865 82	6,104,490 25

BLIQUE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1891.

Payements effectués par année et par article du budget.

TUÉS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation,	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art 30 de la loi sur la comptabilité.	excédant LES CRÉDITS.	
70,277,258 40	•	•	4,576 93	•	•	
888,201 00	•	•	100,883 15	•	•	<p>a) Le crédit primitif de l'article 9, de 1,000,000 de francs, a été diminué d'une somme de fr. 1,825 25 c, transférée à un article nouveau 9 bis, par l'article 9 de la loi du 12 août 1891, <i>Moniteur</i> du 20, n° 232.</p> <p>b) Le crédit faisant l'objet de l'article 9 bis, a été transféré de l'article 9 par l'article 9 de la loi précitée.</p> <p>c) Le crédit primitif de l'article 14, de 15,700 francs, a été diminué d'une somme de 2,563 francs, transférée à l'article 6 par l'article 2 de la loi du 24 mai 1893, <i>Moniteur</i> du 26, n° 147.</p>
1,825 25	•	•	•	•	•	
300,000	•	•	•	•	•	
672,530	•	•	•	•	•	
500,000	•	•	•	•	•	
612,000	•	•	•	•	•	
11,450	•	•	1,688	•	•	
8,471,837	•	•	•	•	•	
1,000,000	•	•	•	•	•	
42,287 74	•	•	•	•	•	
284,147 29	•	•	15,852 71	•	•	
57,028 79	•	•	76,571 21	•	•	
83,119,350 07	•	•	208,572	•	•	

DETTE PU

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1891.	En 1892, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	85,527,928 07	85,110,556 07	76,924,865 82	6,194 490 25
II.		Rémunérations.				
	20	Rémunération en matière de milice. (<i>Crédit non limitatif</i>).	5,200,000	2,918,680	.	2,918,680
	21	Pensions diverses.	10,582,798	10,140,477 40	5,553,095 83	4,584,760 59
	22	Pensions des professeurs et instituteurs communaux	1,940,000	1,817,110 07	1,265,176 57	551,599 26
	23	Pensions de l'ancienne caisse de retraite. (Les sommes disponibles sur ce crédit seront appliquées, à titre de subside, au service de la caisse des pensions des veuves et orphelins du Département des finances.)	564,000	564,000	552,071 08	11,757 17
III.		Intérêts des fonds déposés à titre de cautionnements ou de consignations.				
	24	A. Intérêts à 3 1/2 p. % des cautionnements versés en numéraire dans les caisses du Trésor . . . 1,525,000	1,525,000	1,454,765 05	427,419 85	1,015,491 80
		B. Intérêts arriérés du même chef, se rapportant à des exercices clos 5,000				
	25	Intérêts des cautionnements des remplaçants dans la milice nationale	9,000	8,846 40	.	8,846 46
	26	Intérêts à 2 1/2 p. % des consignations en général, ainsi que des cautionnements assimilés aux consignations par l'article 7 de la loi du 15 novembre 1847; intérêts à 5 p. % des fonds consignés au profit de mineurs et d'interdits en vertu de la loi du 16 décembre 1851 (Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs).	1,150,000	918,617 86	15,604 70	880,848 24
		TOTAL des crédits et dépenses pour le service de la Dette publique. fr.	102,006,726 07	100,959,854 75	84,718,321 89	16,164,475 77
		RÉCAPITULATION.				
		Transfert de l'exercice 1890. (Art. 30 de la loi de comptabilité.	68,709 63	68,709 63	68,709 63	.
		Total du Budget de l'exercice 1891	102,006,726 07	100,959,854 75	84,718,321 89	16,164,475 77
		TOTAUX. fr.	102,165,435 70	101,008,564 58	84,787,051 52	16,164,475 77

BLIQUE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1891.

Payements effectués par année et par article du budget.

TUES	PAYEMENTS		CREDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À RÉGLECTER, OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	excédant LES CRÉDITS	
85,119,356 07	"	"	208,572 "	"	"	
2,918,680 "	"	"	281,320 "	"	"	
10,117,854 42	22,025 04	"	442,320 54	"	"	
1,816,775 83	335 14	"	122,880 05	"	"	
563,828 25	171 75	"	"	"	"	
1,442,911 05	11,854 30	"	"	"	131,765 93	
6,846 46	"	"	2,153 54	"	"	
896,545 "	22,074 86	"	251,382 14	"	"	
100,882,795 66	57,059 09	"	1,288,637 25	"	131,765 93	
68,709 63	"	"	"	"	"	
100,882,795 66	57,059 09	"	1,288,637 25	"	131,765 93	
100,951,505 29	57,059 00	"	1,288,637 25	"	131,765 93	

Le Budget de la Dette publique pour l'exercice 1891 a été fixé, par l'article unique de la loi du 20 décembre 1890, *Moniteur* du 25, n° 359, à la somme de fr. 102,096,726 07
Ce crédit a été augmenté d'une somme de 68,709 63
partie d'allocation transférée du Budget de l'exercice 1890, conformément à l'art. 30 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'État.

TOTAL. . . fr. 102,165,435 70

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. Droits constatés et ordonnancés au profit des fonctionnaires de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1891.	En 1892, jusqu'au 31 octobre.
EXERCICE 1891. (Compte définitif.)						
DÉPENSES IMPUTABLES SUR LE BUDGET.						
I.	1	Liste civile (fixée en vertu de l'article 77 de la Constitution, par la loi du 25 décembre 1885)	3,500,000	3,500,000	3,500,000	•
	2	Dotation de Son Altesse Royale le Comte de Flandre	200,000	200,000	200,000	•
II.	3	Sénat	105,000	93,402 73	87,000	6,402 75
III.	4	Chambre des Représentants	844,455	844,420 74	824,045 97	19,474 77
IV.	Cour des comptes.					
	5	Traitements des membres de la Cour	70,750	70,041 39	70,041 39	•
	6	Traitements du personnel des bureaux	148,150	148,150	145,906 79	2,243 21
	7	Matériel et dépenses diverses	20,000	16,319 33	11,464 80	4,854 53
	8	Premier terme des pensions à accorder éventuellement.	1,200	1,200	1,200	•
	9	Secours à d'anciens employés et gens de peine, à leurs veuves ou familles qui, n'ayant pas de droits à la pension, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours à raison de leur position malheureuse	1,000	450	375	75
TOTAL des crédits et dépenses pour le Budget des dotations. fr.			4,600,555	4,674,074 21	4,640,933 95	33,140 26

TIONS.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1891.

Payements effectués par année et par article du budget.

TUÉS	PAYEMENTS RESTANT À EFFECTUER OU AJUSTIFIA		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES		DÉPENSES	Observations.
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de credit.	A annuler définitivement	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art 30 de la loi sur la comptabilité	
3,300,000	»	•	•	•	•	
200,000	»	•	•	•	•	
95,492 75	•	•	11,507 25	•	•	
844,420 74	•	•	34 26	•	•	
70,041 39	•	•	708 61	•	•	
148,150	•	•	•	•	•	
16,310 33	•	•	3,680 67	•	•	
1,200	•	•	•	•	•	
450	•	•	550	•	•	
4,674,074 21	•	•	16,480 70	•	•	

Le Budget des Dotations pour l'exercice 1891 a été fixé, par l'article unique de la loi du 19 décembre 1890, *Moniteur* du 25, n° 359, à la somme de fr. 4,690,555 »

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des trésoriers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1891	En 1892, jusqu'au 31 octobre.
EXERCICE 1891. — (COMPTE DÉFINITIF.) a)						
DÉPENSES IMPUTABLES SUR LE BUDGET.						
I. Administration centrale.						
	1	Traitement du Ministre.	21,000	21,000	21,000	.
	2	Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service	423,400	423,260 07	410,835 07	3,025 .
	3	Matériel b)	67,500	67,499 94	46,574 71	21,125 25
	4	Frais de rédaction et de publication de recueils statistiques.	5,000	4,655 10	1,515 .	3,318 10
	5	Frais de route et de séjour et missions à l'étranger . . .	6,500	5,640 85	4,750 45	901 40
II. Ordre judiciaire.						
	6	Cour de cassation (<i>Personnel</i>) c)	272,350	271,855 40	271,555 40	300 .
	7	— (<i>Matériel</i>). — Indemnité pour frais de greffe.	7,200	7,055 .	4,620 .	15 .
	8	Cours d'appel (<i>Personnel</i>) d)	1,069,500	1,068,279 30	1,000,254 30	68,025 .
	9	— (<i>Matériel</i>). — Indemnité pour frais de greffe.	45,500	36,931 11	25,515 02	4,215 41
	10	Tribunaux de première instance et de commerce e)	2,551,050	2,549,448 52	2,097,671 53	251,776 97
	11	Indemnité pour frais de greffe	285,000	268,713 65	17,638 80	75,577 17
	12	Justices de paix et tribunaux de police f)	1,715,900	1,715,149 95	1,511,079 29	404,070 64
	13	Indemnité pour frais de greffe g)	116,800	110,222 61	2,300 .	50,225 10
III. Justice militaire.						
	14	Cour militaire. (<i>Personnel</i>). — Indemnités pour le service de l'auditorat général, ainsi que pour celui des audiences	10,400	10,135 .	10,135 .	.
	15	— (<i>Matériel</i>)	1,300	1,269 11	1,000 .	269 11
	16	Auditeurs militaires et anciens prévôts — Indemnités pour le service des auditorats ainsi que pour celui des audiences.	40,450	49,200 .	47,950 .	1,250 .
	17	Frais de bureau et indemnités pour feu et lumière . . .	4,130	4,150 .	4,130 .	.
A REPORTER . . . fr.			6,458,780	6,423,401 68	5,293,752 28	864,400 15

LA JUSTICE.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1891.

Payements effectués par année et par article du budget.

TITRES	PAYEMENTS		CREDITS		DÉPENSES excédent LES CREDITS	Observations
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES			
TOTAL	Sur ordonnances en circulation	Sur ordonnances d'ouverture de credit	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant en vertu de l'art 36 de la loi sur la com- ptabilité.		
21,000	"	"	"	"	"	
425,260 07	"	"	150 03	"	"	
67,400 04	"	"	06	"	"	
4,635 10	"	"	360 00	"	"	
5,640 85	"	"	850 15	"	"	
271,855 49	"	"	494 51	"	"	a) Par l'article 2 de la loi du 24 mai 1892, Mon- teur du 26, n° 147, les crédits primitifs des articles 6, 8, 10, 12, 15, 19, 23, 29, 31, 33, 35, 41, 47, 48 et 57 ont été diminués d'une somme totale de fr. 190,166 41 et, portés en augmen- tation aux articles 3, 44, 46, 49, 50, 52, 54 et 56
4,635	"	2,400	167	"	"	b) Crédit primitif fr. 80,000 » Augmentation 17,500 »
1,068,270 50	"	"	1 220 70	"	"	
27,527 05	"	9,404 08	6,568 89	"	"	c) Crédit primitif fr. 275,550 » Diminution 5,000 »
2,549,448 52	"	"	1,001 48	"	"	d) Crédit primitif fr. 1,082,500 » Diminution 15,000 »
05,055 97	"	175,077 68	16,286 55	"	"	e) Crédit primitif fr. 2,390,030 » Diminution 39,000 »
1,715,149 05	"	"	750 07	"	"	f) Crédit primitif fr. 1,736,000 » Diminution 21,000 »
52,525 10	169 45	77,528 08	6,577 59	"	"	g) Crédit primitif fr. 118,000 » Diminution 1,200 »
10,135	"	"	205	"	"	
1,269 11	"	"	50 89	"	"	
0,200	"	"	250	"	"	
4,150	"	"	"	"	"	
0,158,222 41	169 45	205,009 64	55,378 32	"	"	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1891.	En 1892. jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	6,458,780	6,423,401 68	5,293,752 28	864,490 13
IV.		Frais de justice.				
	18	Frais de justice en matière criminelle, correctionnelle et de police, y compris les frais des communications téléphoniques (<i>crédit non limitatif</i>). (Les frais de transport des étrangers conduits à la frontière sont assimilés aux frais de justice et liquidés d'après les mêmes tarifs.) Frais de signification des arrêtés d'expulsion.	1,500,000	1,960,051 20	164,953 49	1,795,007 71
	18bis.	Frais de justice en matière criminelle, correctionnelle et de police, etc. a)	7,000	6,973 35	•	6,636 70
	19	Traitements des exécuteurs des arrêtés criminels b)	4,150	4,008 38	4,008 38	•
	20	Traitements des préposés à la conduite des voitures cellulaires	12,300	12,500	11,199 88	1,100 12
V.		Palais de Justice.				
	21	Construction, réparations et entretien de locaux. — Subsidés aux provinces et aux communes pour les aider à fournir des locaux convenables pour le service des tribunaux et des justices de paix. — Mobilier du palais de justice de Bruxelles : confection, entretien et réparations. — Rémunération pour le service de l'entretien du mobilier du palais de justice de Bruxelles. — Mobilier des cours d'appel de Gand et de Liège et des locaux des conseils de guerre	107,000	106,980 65	51,708 44	55,272 19
VI.		Publications officielles.				
	22	Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service de la direction du <i>Moniteur</i>	15,100	14,899 96	14,749 96	150 •
	23	Impression du <i>Recueil des lois</i> , du <i>Moniteur</i> , des <i>Annales parlementaires</i> , des <i>Comptes rendus des séances des Chambres</i> et travaux accessoires c)	203,500	205,319 12	217,391 14	75,927 98
	24	Publication d'un recueil des anciennes lois des Pays-Bas autrichiens, de la principauté de Liège et d'autres pays dont le territoire est compris dans le royaume de Belgique; publication d'un recueil d'instructions-circulaires émanées du département de la justice, depuis la réunion de la Belgique à la France, en 1795; impression d'avant-projets de lois et autres documents législatifs; frais de route et autres des membres des commissions de législation. . . .	25,500	25,271 70	19,069 50	6,202 14
	25	Indemnités et traitements d'employés attachés à la commission royale de publication des anciennes lois.	7,000	6,999 65	4,200 •	2,799 65
		A REPORTER. fr.	8,450,130	8,854,205 65	5,781,013 13	2,807,606 62

JUSTICE (suite).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1891.

Payements effectués par année et par article du budget.

TUES	PAYEMENTS RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de credit.	A annuler définitivement.		
6,158,222 41	169 43	265,009 84	35,578 32	.	.	
1,060,051 20	400,051 20	
0,056 70	316 63	.	26 67	.	.	a) Le crédit faisant l'objet de l'article 18 bis, a été alloué par l'article 1 ^{er} de la loi du 24 mai 1892, Mouiteur du 26, n° 147.
4,008 38	.	.	141 62	.	.	b) Crédit primitif fr. 4,650 » Diminution 300 »
12,300	
106,980 63	.	.	19 57	.	.	
14,899 06	.	.	200 04	.	.	
295,519 12	.	.	180 88	.	.	c) Crédit primitif fr. 330,000 » Diminution 36,500 »
25,271 70	.	.	28 50	.	.	
6,999 65	.	.	. 35	.	.	
8,588,709 75	486 06	265,009 84	35,076 55	.	460,051 20	

MINISTÈRE DE LA

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1891.	En 1892, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	8,450,150 »	8,854,205 65	5,781,015 13	2,807,606 62
VII.		Pensions et secours.				
	26	Pensions civiles (paiement des termes échus avant l'inscription au grand-livre)	15,000 »	15,400 »	15,769 70	787 46
	27	Secours à des magistrats et à des employés près des cours et tribunaux, ou à leurs veuves et familles, qui, sans avoir droit à une pension, ont des titres à un secours par suite d'une position malheureuse	0,000 »	8,053 »	8,005 »	550 »
	28	Secours à des employés ou veuves et familles d'employés de l'administration centrale du Ministère de la justice, ou des établissements y ressortissant, qui se trouvent dans le même cas que ci-dessus	2,500 »	2,066 »	2,066 »	»
	29	Secours à des employés ou veuves et familles d'employés des prisons se trouvant dans le même cas que ci-dessus . a)	4,000 »	4,000 »	5,824 »	176 »
VIII.		Cultes.				
	50	Clergé supérieur du culte catholique	231,400 »	281,255 55	248,485 55	52,750 »
	51	Clergé inférieur du culte catholique b)	4,515,570 »	4,515,569 96	5,006,444 56	1,217,271 22
	52	Subsides aux provinces, aux communes et aux fabriques d'église pour les édifices servant au culte catholique, y compris les tours mixtes et les frais du culte dans l'église du camp de Beverloo et l'ameublement des églises	500,000 »	500,000 »	561,575 27	157,627 75
	53	Culte protestant et anglican (<i>Personnel</i>) c)	70,000 »	77,631 20	55,256 06	21,575 14
	54	Subsides pour frais du culte et dépenses diverses	10,000 »	10,000 »	7,251 46	2,445 02
	55	Culte israélite (<i>Personnel</i>). d)	16,585 59	15,910 »	15,055 »	875 »
	56	Frais de bureau du consistoire central et dépenses imprévues.	1,000 »	1,000 »	1,000 »	»
	57	Subsides aux provinces, communes et consistoires, pour construction d'édifices consacrés aux cultes protestant et israélite	10,000 »	10,000 »	5,205 65	4,751 57
	58	Pensions ecclésiastiques (paiement des termes échus avant l'inscription au grand-livre)	16,000 »	6,871 03	4,558 44	2,255 80
	59	Secours pour les ministres des cultes	50,000 »	50,000 »	26,250 »	5,750 »
IX.		Bienfaisance.				
		SECTION 1 ^{re} . — <i>Établissements de bienfaisance et d'aliénés.</i>				
	40	Frais d'entretien et de transport d'indigents que la loi met à la charge de l'État.	260,000 »	254,845 08	152,810 62	121,202 78
		A REPORTER. fr.	13,080,185 50	14,587,284 18	9,761,254 20	4,350,503 23

JUSTICE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1891.

Payements effectués par année et par article du budget.

TUEES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comp- tabilité.		
8,588,700 75	486 06	265,000 84	55,975 55	"	460,051 20	
14,557 25	442 75	"	"	"	"	
8,955 "	"	"	47 "	"	"	
2,000 "	"	"	454 "	"	"	
4,000 "	"	"	"	"	"	a) Crédit primitif fr. 8,000 "
						Diminution. 1,000 "
281,253 55	"	"	166 67	"	"	
4,315,715 78	1,854 18	"	" 04	"	"	b) Crédit primitif fr. 4,322,570 "
						Diminution. 7,000 "
400,201 "	799 "	"	"	"	"	
77,651 20	"	"	1,568 80	"	"	c) Crédit primitif fr. 80,000 "
9,694 48	505 82	"	"	"	"	Diminution. 1,000 "
15,910 "	"	"	675 59	"	"	d) Crédit primitif fr. 17,000 "
1,000 "	"	"	"	"	"	Diminution. 416 41
10,000 "	"	"	"	"	"	
6,792 55	78 75	"	9,128 92	"	"	
50,000 "	"	"	"	"	"	
254,133 40	710 56	"	5,150 04	"	"	
14,117,597 52	4,676 82	265,000 84	52,950 01	"	460,051 20	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1891.	En 1892, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT fr.	13,980,183 59	14,387,284 18	9,761,254 29	4,550,565 25
IX (suite).		Bienfaisance (suite).				
		SECTION 1^{re}. — Établissements de bienfaisance et d'aliénés (suite).				
	40 ^{bis}	Frais d'entretien et de transport d'indigents que la loi met à charge de l'État a)	1,500 »	1,500 »	»	1,484 61
	41	Subsides : A. 1° à accorder extraordinairement à des établissements de bienfaisance et à des hospices d'aliénés; 2° aux communes, pour l'entretien et l'instruction des aveugles et sourds-muets indigents, dans le cas de l'article 131, n° 17, de la loi communale; 3° aux établissements pour aveugles et sourds-muets; 4° aux communes, pour les frais d'entretien des aliénés dans le cas du n° 14 de la loi du 28 décembre 1875; 5° pour secours aux victimes de l'ophthalmie militaire qui n'ont pas droit à une pension ou à un secours à la charge du département de la guerre; 6° pour secours à des aliénés indigents. — B. Pour construction et agrandissement d'asiles d'aliénés b)	177,500 »	177,454 75	150,054 75	27,400 »
	42	Frais de route et de séjour et indemnités des membres des commissions spéciales pour les établissements de charité et de bienfaisance, de l'inspecteur général des établissements de bienfaisance et des asiles d'aliénés, des inspecteurs adjoints, ainsi que des membres et secrétaires des comités d'inspection desdits asiles	12,000 »	11,822 10	5,626 20	8,187 50
	43	Impression et achat d'ouvrages spéciaux concernant les établissements de bienfaisance, et frais divers	7,500 »	5,251 47	2,025 70	3,225 77
		SECTION 2. — Écoles de bienfaisance de l'État.				
	44	Écoles de bienfaisance de l'État c)	726,875 »	724,771 55	605,076 24	110,535 29
	45	Patronage des jeunes gens sortis des écoles de bienfaisance de l'État	14,000 »	14,000 »	13,500 »	500 »
	X.		Prisons.			
46		Frais d'entretien, d'habillement, de couchage, de nourriture et de transièremnt des détenus par correspondance extraordinaire. — Frais de voyage et de séjour de leurs gardiens. — Articles de consommation et de transformation. d)	1,000,000 »	999,089 85	797,025 81	202,014 56
47		Salaires des détenus. e)	51,500 »	51,405 51	57,452 76	15,072 55
48		Confection et frais d'habillement des surveillants f)	20,450 »	20,406 23	17,951 05	2,475 18
49		Frais de voyage des membres des commissions, des fonctionnaires et employés g)	9,750 »	9,749 45	5,965 »	3,784 45
50		Traitements des fonctionnaires et employés h)	957,500 »	957,515 69	940,456 33	10,819 36
51		Indemnités de logement de certains fonctionnaires et employés	20,750 »	20,127 08	25,327 08	800 »
		A REPORTER fr.	16,985,508 59	17,387,077 64	12,359,633 21	4,757,482 50

JUSTICE (suite).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1891.

Payements effectués par année et par article du budget.

TUÉS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES			
Total.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comp- tabilité.		
14,117,597 52	4,676 82	265,009 84	52,950 61	.	460,051 20	
1,484 61	16 39	a) Le crédit faisant l'objet de l'article 40 ^{bis} , a été alloué par l'article 1 ^{er} de la loi du 24 mai 1892, <i>Moniteur</i> du 26, n° 147.
177,454 75	.	.	45 23	.	.	b) Crédit primitif fr. 255,000 » Diminution 87,500 »
11,813 70	8 40	.	177 90	.	.	
5,251 47	.	.	2,248 53	.	.	
724,631 55	140 .	.	2,103 47	.	.	c) Crédit primitif fr. 699,875 » Augmentation. 97,000 »
14,000	
909,958 37	51 48	.	10 13	.	.	d) Crédit primitif fr. 865,000 » Augmentation. 135,000 »
51,405 31	.	.	94 69	.	.	e) Crédit primitif fr. 85,000 » Diminution 3,500 »
20,400 23	.	.	43 77	.	.	f) Crédit primitif fr. 94,200 » Diminution. 3,750 »
9,749 45	.	.	0 55	.	.	g) Crédit primitif fr. 6,000 » Augmentation. 3,750 »
957,255 69	60 .	.	184 31	.	.	h) Crédit primitif fr. 934,000 » Augmentation. 3,500 »
26,127 08	.	.	622 92	.	.	
17,117,115 71	4,952 09	265,009 84	58,482 15	.	460,051 20	

MINISTÈRE DE LA

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1891.	En 1892, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	16,985,508 80	17,587,077 04	12,359,655 21	4,757,482 50
		X <i>(suite)</i>				
		Prisons (suite).				
	52	Frais d'impression et de bureau a)	15,300 "	14,022 79	9,058 54	4,964 25
	53	Patronage des condamnés libérés	11,500 "	11,500 "	0,000 "	5,500 "
	54	Mobilier. Achat, confection et entretien. — Bâtimens. Menus travaux d'entretien et achat de matériaux et ingré- dients pour les ouvrages à confier aux détenus — Loyer d'immeubles b)	106,800 "	106,791 30	69,281 52	57,460 98
		XI.				
		Frais de police.				
	55	Mesures de sûreté publique	15,000 "	15,000 "	15,000 "	"
		XII.				
		Traitements de disponibilité et dépenses imprévues.				
	56	Traitements temporaires de disponibilité des fonctionnaires et employés des divers services ressortissant au départe- ment c)	20,416 41	20,416 41	19,041 68	1,374 75
	57	Dépenses imprévues non libellées au budget et dans les- quelles rentrent celles résultant de l'achat de livres qu'il y aurait lieu de fournir aux tribunaux; secours aux anciens agents salariés des divers services ressortissant au départe- ment, ou à leurs familles, qui se trouvent dans une situation malheureuse; secours à accorder pour frais de dernière maladie et de funérailles aux familles de fonction- naires et employés ou d'agents pensionnés qui se trou- vent dans une situation malheureuse d)	7,200 "	5,859 92	5,226 52	653 40
		XIII.				
	58	Dépenses de toute nature se rapportant à des exercices clos. e)	6,000 "	5,692 71	"	5,075 71
		TOTAL des crédits et dépenses pour le budget du ministère de la justice fr.	17,167,725 "	17,566,560 77	12,483,241 27	4,813,091 57

JUSTICE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1891.

Payements effectués par année et par article du budget.

TITRES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	excédant LES CRÉDITS.	
17,117,115 71	4,952 00	265,009 84	58,482 15	•	460,051 20	
14,022 70	•	•	1,277 21	•	•	n) Crédit primitif fr. 14,100 » Augmentation 1,900 »
11,500 •	•	•	•	•	•	
106,742 50	49 •	•	8 70	•	•	b) Crédit primitif fr. 105,000 » Augmentation 1,800 »
15,000 •	•	•	•	•	•	
20,416 41	•	•	•	•	•	c) Crédit primitif fr. 20,000 » Augmentation 416 41
5,850 02	•	•	1,540 08	•	•	d) Crédit primitif fr. 9,000 » Diminution 1,800 »
5,675 71	17 •	•	507 29	•	•	e) Le crédit faisant l'objet de l'article 38 a été alloué par l'article 1 ^{er} de la loi du 24 mai 1892, <i>Moniteur</i> du 26, n° 147.
17,206,552 84	5,018 09	265,009 84	61,415 45	•	460,051 20	

Le Budget du Ministère de la Justice pour l'exercice 1891 a été fixé par l'article unique de la loi du 6 mars 1891, *Moniteur* du 11, n° 70, à la somme de fr. 17,155,225 »
 A Y AJOUTER : Les crédits supplémentaires 14,500 »
 TOTAL . . . fr. 17,167,725 »

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1891.	En 1892, jusqu'au 31 octobre.
		EXERCICE 1891. (COMPTE DÉFINITIF.)				
		DÉPENSES IMPUTABLES SUR LE BUDGET.				
I.		Administration centrale.				
	1	Traitement du Ministre	21,000	21,000	21,000	•
	2	— du personnel des bureaux	325,835	325,835	318,642 91	7,192 09
	3	Matériel	40,000	48,000 62	32,052 04	16,825 71
	4	Fonds secrets	13,000	13,000	4,000	0,000
	5	Achat de décorations de l'Ordre de Léopold	20,000	20,000	20,000	•
II.		Légations.				
		<i>Traitements des agents diplomatiques.</i>				
	6	Allemagne	58,000	58,000	58,000	•
	7	Autriche-Hongrie	58,000	58,000	58,000	•
	8	Brésil	30,000	30,000	30,000	•
	9	Chine	38,000	20,217 21	21,269 37	7,947 84
	10	Danemark, Suède et Norwège	25,000	25,000	25,000	•
	11	Espagne	30,000	30,000	20,000	10,000
	12	États-Unis	50,000	50,000	50,000	•
	13	France	58,000	58,000	58,000	•
	14	Grande-Bretagne	58,000	58,000	58,000	•
	15	Italie	58,000	58,000	51,666 68	6,535 32
	16	Japon	58,000	58,000	34,833 26	3,100 74
	17	Mexique	30,000	30,000	30,000	•
	18	Pays-Bas	58,000	58,000	58,000	•
	19	Portugal	25,000	25,000	22,016 65	2,083 57
	20	Roumanie	25,000	25,000	25,000	•
	21	Russie	58,000	58,000	58,000	•
	22	Saint-Siège	26,000	26,000	26,000	•
		A REPORTER fr.	1,001,835	1,085,051 85	1,020,360 80	62,540 07

AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1891.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TITRES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	À annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comp- tabilité.		
21,000 »	»	»	»	»	»	
525,835 »	»	»	»	»	»	
48,857 75	141 87	»	» 38	»	»	
13,000 »	»	»	»	»	»	
20,000 »	»	»	»	»	»	
58,000 »	»	»	»	»	»	
58,000 »	»	»	»	»	»	
50,000 »	»	»	»	»	»	
29,217 21	»	»	8,782 79	»	»	
25,000 »	»	»	»	»	»	
50,000 »	»	»	»	»	»	
50,000 »	»	»	»	»	»	
58,000 »	»	»	»	»	»	
58,000 »	»	»	»	»	»	
58,000 »	»	»	»	»	»	
58,000 »	»	»	»	»	»	
50,000 »	»	»	»	»	»	
58,000 »	»	»	»	»	»	
58,000 »	»	»	»	»	»	
25,000 »	»	»	»	»	»	
25,000 »	»	»	»	»	»	
58,000 »	»	»	»	»	»	
20,000 »	»	»	»	»	»	
1,082,909 90	141 87	»	8,783 17	»	»	

MINISTÈRE DES

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1891.	En 1892, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	1,091,835 »	1,083,051 83	1,020,360 89	62,540 07
		Légations (suite).				
		<i>Traitements des agents diplomatiques (suite).</i>				
	23	Serbie	25,000 »	25,000 »	25,000 »	»
	24	Suisse	15,000 »	15,000 »	15,000 »	»
	25	Turquie	30,000 »	30,000 »	30,000 »	»
	26	Traitements des conseillers et secrétaires	167,500 »	167,500 »	162,686 01	4,813 99
		Consulats.				
	27	Traitements des agents consulaires et indemnités à quelques agents non rétribués, avec faculté pour le gouvernement d'affecter à des explorations consulaires, jusqu'à concurrence de 23,000 francs, les sommes restées sans emploi	566,900 »	566,370 97	501,431 15	61,939 82
		Frais de voyage.				
	28	Frais de voyage des agents du service extérieur et de l'administration centrale; indemnités de logement à quelques agents diplomatiques; frais de courriers, estafettes, courses diverses	170,000 »	169,770 46	97,639 29	72,131 17
	28 ^{bis}	Frais de voyage relatifs aux exercices antérieurs et qui n'ont pu être liquidés faute de ressources suffisantes a)	8,200 »	7,017 59	»	4,574 54
		Dépenses diverses relatives aux légations et aux consulats.				
	29	Traitement d'un chancelier et d'un commis de chancellerie à Paris	14,000 »	12,500 »	10,000 »	2,500 »
	30	— — — et d'un commis de chancellerie à Constantinople	17,000 »	17,000 »	17,000 »	»
	31	Traitements de drogmanns, frais de lettrés et d'interprètes, et indemnités à divers employés dans des résidences en Orient	70,395 »	70,569 90	61,746 62	7,511 37
	32	Frais de correspondance de l'administration centrale avec les agences, ainsi que des agences entre elles; secours provisoires à des Belges indigents; achat et entretien de pavillons, écussons, timbres, cachets; achat, copie et traduction de documents; frais extraordinaires et accidentels	100,000 »	100,000 »	47,676 03	47,026 40
	33	Frais de chancellerie	23,000 »	23,000 »	23,000 »	»
		A REPORTER fr.	2,298,830 »	2,286,580 84	2,011,539 99	262,846 56

AFFAIRES ÉTRANGÈRES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1891.

Payements effectués par année et par article du budget.

TUÉS	PAYEMENTS RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES		DÉPENSES	Observations.
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comptabilité.	
1,082,909 96	141 87	»	8,783 17	»	»	
25,000 »	»	»	»	»	»	
15,000 »	»	»	»	»	»	
50,000 »	»	»	»	»	»	
167,500 »	»	»	»	»	»	
583,370 97	3,000 »	»	529 03	»	»	
169,770 46	»	»	329 54	»	»	
4,374 54	2,645 05	»	1,182 41	»	»	a) Le crédit faisant l'objet de l'article 28 ^{bis} , a été alloué par l'article 1 ^{er} de la loi du 24 mai 1892, <i>Moniteur</i> du 26, n° 147.
12,500 »	»	»	1,500 »	»	»	
17,000 »	»	»	»	»	»	
69,257 90	1,112 »	»	25 01	»	»	
94,702 43	5,207 57	»	»	»	»	
23,000 »	»	»	»	»	»	
2,274,386 35	12,104 49	»	12,249 16	»	»	

MINISTÈRE DES

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1891.	En 1892, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. . . fr.	2,298,830	2,286,580 84	2,011,559 99	202,846 36
VI		Missions extraordinaires, traitements d'inactivité et dépenses imprévues.				
	34	Missions extraordinaires, traitements d'inactivité, indemnités pour services extraordinaires et dépenses imprévues non libellées au budget	60,000	57,985	59,663 50	27,321 70
VII		Commerce, émigration.				
	33	Frais divers et encouragements au commerce, achat de documents commerciaux; publication du recueil consulaire et d'autres travaux intéressant le commerce et l'industrie.	58,300	58,206 45	56,002 28	21,735 93
	36	Musée commercial: échantillons; mobilier et matériel; publications; bibliothèque	23,000	15,011 70	9,762 78	5,177 22
	37	Émigration. — Service médical et surveillance. . . . a)	21,076 03	21,076 03	16,708 08	4,277 95
	38	Organisation de bureaux de renseignements pour les émigrants	20,000	11 775	11,775	•
	39	Quote-part de la Belgique dans les frais de l'Union internationale pour la publication des tarifs douaniers	7,857 95	7,857 95	7,857 95	•
VIII.		Pensions, secours et créances arriérées.				
	40	Premier terme des pensions à accorder éventuellement; secours à des fonctionnaires, employés ou agents sans nomination, à leurs veuves ou enfants qui, sans avoir droit à la pension, ont des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse	3,000	2,495 99	•	2,495 99
	41	Créances arriérées des exercices antérieurs, dont la liquidation n'a pu être effectuée sur le budget de l'année à laquelle elles se rapportent.	1,000	1,000	230 85	46 66
		TOTAL des crédits et dépenses pour le budget du ministère des affaires étrangères fr.	2,405,063 93	2,402,070 05	2,124,630 23	323,001 83

AFFAIRES ÉTRANGÈRES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1891.

Payements effectués par année par article du budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de credit.	A annuler définitivemen.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art 30 de la loi sur la comp- tabilité.		
2,274,586 35	12,194 49	•	12,240 16	»	•	
57,985 •	•	•	2,015 •	•	•	
57,758 23	558 22	•	3 55	•	•	
14,940 •	71 70	•	9,988 21	•	•	
21,076 05	•	•	•	•	•	
11,775 •	•	•	8,225 •	•	•	
7,857 05	•	•	•	•	•	
2,405 99	•	•	504 01	•	•	
277 51	722 49	•	•	•	•	
2,448,532 06	13,516 99	•	32,984 95	•	•	

a) Le crédit primitif de l'article 37, de 18,100 francs, a été augmenté d'une somme de 2,976 francs 03 centimes, par l'article 1^{er} de la loi du 24 mai 1892, *Moniteur* du 26, n° 117.

Le Budget du Ministère des Affaires Étrangères pour l'exercice 1891 a été fixé par l'article unique
de la loi du 1^{er} mars 1891, *Moniteur* du 6, n° 65, à la somme de fr. 2,485,887 05
A Y AJOUTER : Les crédits supplémentaires 11,176 05

TOTAL fr. 2,497,063 08

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1891.	En 1892. jusqu'au 31 octobre.
		TRANSFERT DE L'EXERCICE 1890 a).				
		<i>Report de l'exercice 1890 à l'exercice 1891, conformément à l'article 30 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'Etat.</i>				
XII.		Enseignement supérieur.				
	75	Bourses universitaires; bourses de voyage, frais de concours pour la collation de ces bourses.	1,000 »	1,000 »	»	»
		EXERCICE 1891. (COMPTE DÉFINITIF.)				
		DÉPENSES IMPUTABLES SUR LE BUDGET.				
I.		Administration centrale.				
	1	Traitement du Ministre.	21,000 »	21,000 »	21,000 »	»
	2	Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service; frais résultant du comité consultatif pour les questions de législation et d'administration générale (Les magistrats qui font partie du comité toucheront les indemnités de vacation, au même titre que les autres membres. La même observation s'applique à tous les conseils, jurys, commissions, etc., qui ressortissent au département).	488,500 »	488,161 30	445,450 30	43,054 00
	3	Fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, éclairage, chauffage, menues dépenses; frais du Bulletin du ministère et de l'Annuaire du personnel de l'enseignement de l'Etat	60,000 »	59,975 00	40,550 24	19,643 06
	4	Bibliothèque du département: achat de livres, abonnements et souscriptions; frais d'impression, de brochage, de cartonnage et de reliure; confection du catalogue; matériel de la bibliothèque	5,000 »	4,999 06	3,921 68	1,078 28
	5	Traitements de disponibilité pour les fonctionnaires et employés.	11,753 »	10,464 45	10,464 45	»
	6	Frais de route et de séjour; missions.	5,800 »	5,525 10	5,104 65	418 45
		Pensions et secours.				
II.	7	Premier terme des pensions à accorder à des fonctionnaires et employés de l'Etat ou à des professeurs et instituteurs communaux, et prenant cours en 1891 ou antérieurement au 1 ^{er} janvier de la même année.	52,000 »	51,908 21	37,320 80	14,075 87
		A REPORTER. . . fr.	644,055 »	640,425 00	561,571 80	78,850 35

DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1891.

Payements effectués par année et par article du budget.

TUÉS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES			
Total.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de credit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art 80 de la loi sur la comp- tabilité.		
	1,000	•	•	•	•	a) Ce transfert a été autorisé par la Cour des comptes le 6 novembre 1891.
21,000	•	•	•	•	•	
488,404 39	•	•	55 61	•	•	
59,973 90	•	•	26 10	•	•	
4,999 96	•	•	• 04	•	•	
10,404 43	•	•	1,268 57	•	•	
3,523 10	•	•	2,276 90	•	•	
51,006 57	1 84	•	1 79	•	•	
640,122 15	1 84	•	3,609 01	•	•	

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1891.	En 1892, jusqu'au 31 octobre.
		Report. fr.	644,033 *	640,423 99	561,571 80	78,850 33
		Pensions et secours (suite).				
	8	Pensions dues par les anciennes caisses de prévoyance à des professeurs et instituteurs communaux (art. 5 de la loi du 16 mai 1876); intervention de l'État dans le paiement des pensions accordées ou à accorder à des veuves, enfants ou orphelins de fonctionnaires et employés de l'État et de professeurs et instituteurs, pour les années de participation aux caisses de prévoyance supprimées par la loi du 16 mai 1876 (art. 1 ^{er} de la loi du 31 mars 1884). Termes échus antérieurement au 1 ^{er} janvier 1891	211,000 "	230,012 02	90,006 17	139,749 16
	9	Suppléments de pensions accordés en vertu de l'arrêté royal du 21 juin 1862 à des instituteurs communaux et restant dus au 1 ^{er} janvier 1891	775 "	558 33	558 33	"
	10	Subvention à la caisse centrale de prévoyance des secrétaires communaux.	57,000 "	56,960 06	56,960 06	"
	11	Restitution d'avances de parts de pensions faite au trésor public par la caisse des veuves et orphelins des professeurs, fonctionnaires et employés de l'administration de l'instruction publique, en conformité de la loi du 15 mars 1867.	5,761 "	4,442 "	"	4,442 "
	12	Secours à d'anciens fonctionnaires, employés et instituteurs primaires, à des veuves et à des enfants d'employés ou instituteurs primaires qui, n'ayant pas droit à la pension, ont des titres à un secours, à raison de leur position malheureuse. (Les personnes qui recevaient un secours antérieurement à l'année 1891, quoique jouissant d'une pension, pourront, par mesure transitoire, continuer à recevoir le secours, s'il est établi qu'elles se trouvent dans une position nécessi- teuse.)	101,000 "	87,050 "	62,750 "	23,825 "
		Statistique générale.				
	13	Jetons de présence des membres de la commission centrale de statistique; indemnité du membre-secrétaire; indemnité au commissaire du gouvernement pour les travaux de statistique générale et internationale a)	7,050 "	2,965 33	2,903 33	50 "
	14	Vérification des registres de population; frais de déplacement; indemnité pour frais de rédaction de l'Annuaire statistique, des tableaux du mouvement annuel de la population et de l'état civil et autres travaux spéciaux du bureau de la statistique générale, de la commission centrale ainsi que des commissions provinciales; traductions. b)	5,150 "	5,063 50	4,691 50	371 80
	15	Frais de bureau de la commission centrale et des commissions provinciales de statistique; frais de publication des travaux du bureau de statistique générale, de la commission centrale ainsi que des commissions provinciales; frais d'achat, de réception et d'envoi de livres et autres documents; abonnements; souscriptions et reliures	14,800 "	14,796 32	1,737 40	6,338 83
		A REPORTER. fr.	1,956,560 "	1,931,260 35	770,268 68	253,627 14

L'INSTRUCTION PUBLIQUE (suite).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1891.

Payements effectués par année et par article du budget.

TUES	PAYEMENTS		CREDITS		DEPENSES excédant LES CREDITS	Observations
	TOTAL	RESTANT AFFECTÉ OU A JUSTIFIER Sur ordonnances en circulation	Sur ordonnances d'ouverture de crédit	EXCÉDANT LES DÉPENSES A annuler définitivement		
640,422 15	1 84	*	5,009 01	*	*	
258,845 33	166 60	*	1,987 98	*	*	
558 33	*	"	216 67	"	"	
36,060 06	*	"	50 94	*	*	
1,442 *	*	"	1,519 *	*	"	
86,575 *	475 *	*	15,950 *	*	*	
9,953 33	10 *	"	1,086 67	*	*	
5,063 30	"	"	86 70	"	"	a) Par l'article 2 de la loi du 23 mai 1892, <i>Moniteur</i> du 26, n° 147, les crédits primitifs des articles 13, 19, 35, 73, 101, 106, 118 ont été diminués d'une somme totale de fr. 16,786 50 c., portés en augmentation aux articles 14, 18, 23, 24, 25, 71, 73, 76, 85, 112, 113 Credit primitif fr. 7,300 * Diminution 250 * b) Credit primitif fr. 4,900 * Augmentation 250 *
8,076 32	6,720 "	"	3 18	"	*	
1,025,895 82	7,373 55	*	25,200 05	"	*	

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS		
					En 1891.	En 1892, jusqu'au 31 octobre.	
		Report. fr.	1,056,569	1,031,269 55	770,268 68	253,627 14	
		Affaires provinciales et électorales.					
IV (suite).	16	Traitements des gouverneurs, des membres des députations permanentes et des greffiers des provinces	449,800	446,135 20	430,533 20	16,800	
	17	Traitements des employés, gens de service et gens de peine; traitements de disponibilité :					
		Province d'Anvers.	109,110				
		— de Brabant	154,054				
		— de la Flandre occidentale	138,485				
		— de la Flandre orientale	143,400				
		— de Hainaut	132,230				
		— de Liège	124,850				
		— de Limbourg	87,770				
		— de Luxembourg	77,500				
		— de Namur	102,830				
		Province d'Anvers	27,000				
		— de Brabant.	27,000				
		— de la Flandre occidentale	27,000				
		— de la Flandre orientale	27,000				
		— de Hainaut.	27,000	a) 253,058	251,831 73	130,030 06	110,895 10
		— de Liège.	31,500				
		— de Limbourg	20,700				
		— de Luxembourg	20,700				
	— de Namur	24,000					
18	Frais de bureau, d'impression, de reliure, entretien du mobilier, éclairage et chauffage des locaux des administrations provinciales; dépenses diverses et imprévues :						
	Province d'Anvers	27,000					
	— de Brabant.	27,000					
	— de la Flandre occidentale	27,000					
	— de la Flandre orientale	27,000					
	— de Hainaut.	27,000	a) 253,058	251,831 73	130,030 06	110,895 10	
	— de Liège.	31,500					
	— de Limbourg	20,700					
	— de Luxembourg	20,700					
	— de Namur	24,000					
19	Traitements et émoluments des commissaires d'arrondissement; traitements des employés; traitements de disponibilité :						
	Traitements des commissaires.	211,500					
	Frais de bureau	43,400					
	Traitements des employés.	180,000	b) 450,541	440,066 80	417,048 05	31,418 75	
	Frais et travaux extraordinaires pour la revision des listes électorales à mettre à exécution le 1 ^{er} mai 1891.	15,000					
	A REPORTER. fr.	3,280,197	3,231,410 56	2,803,395 23	410,435 23		

L'INSTRUCTION PUBLIQUE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1891.

Payements effectués par année et par article du budget.

TUÉS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	excédant LES CRÉDITS.	
1,023,805 82	7,573 53	•	25,290 65	»	»	
446,153 20	•	•	3,668 80	•	•	
1,053,109 48	•	•	17,130 52	•	•	
250,825 16	1,006 57	•	1,206 27	•	•	a) Le crédit primitif de l'article 18, de 231,900 francs, a été augmenté d'une somme de 21,138 francs, savoir : 1° 21,000 francs par l'article premier de la loi du 24 mai 1892, <i>Moniteur</i> du 26, n° 147 ; et 2° 138 francs par l'article 2 de la même loi.
449,068 80	•	•	1,474 20	•	•	b) Crédit primitif fr. 485,900 » Diminution 5,359 »
5,223,030 46	8,780 10	•	48,786 44	•	•	

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE

Crédits ouverts — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. Droits constatés et ordonnancés au profit des conciliateurs de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1891.	En 1892, Jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	3,577,760 50	3,525,654 78	2,903,802 »	523,322 55
VII (suite).		Garde civique (suite).				
	29	Personnel du magasin central d'armement et d'équipement. Traitements, indemnités, salaires, frais de route et de séjour	7,500 »	5,702 09	5,586 19	315 00
	50	Tir national; prix en argent, en armes, en objets d'orfèvrerie; frais d'organisation des grands concours annuels; dépenses diverses	44,000 »	43,999 62	50,188 95	4,650 72
	51	Personnel permanent du tir national.	3,200 »	3,199 92	3,100 92	»
	52	Subsides pour la construction de tirs et l'encouragement de tirs à la cible aux armes de guerre dans les villes ou communes rurales; prix en argent, en armes, en objets d'orfèvrerie, trophées, prix de tir.	45,000 »	15,676 »	9,578 »	4,300 »
VII.		Fêtes nationales.				
	33	Frais de célébration des fêtes nationales, frais d'illumination. a)	31,657 50	30,904 50	28,900 »	2,004 50
VIII		Décoration civique et récompenses pécuniaires.				
	34	Décoration civique; achat des insignes, impression des diplômes et frais de distribution	17,000 »	14,505 30	11,200 60	3,295 70
	35	Récompenses pécuniaires pour actes de courage, de dévouement et d'humanité; traduction et expédition des diplômes	3,000 »	1,300 »	1,300 »	»
IX.		Légion d'honneur et Croix de fer.				
	36	Pensions de 1,200 francs en faveur des décorés de la Croix de fer et des blessés de septembre dont les titres ont été reconnus avant le 1 ^{er} novembre 1864; subsides de 400 francs à leurs veuves et orphelins; subsides de 200 francs aux veuves de légionnaires qui n'ont pas été pensionnées; subsides annuels de 600 francs aux décorés de la Croix commémorative de 1850 nécessaires; subsides de 200 francs à leurs veuves qui se trouvent dans le besoin; subsides et secours extraordinaires aux blessés de septembre et à leurs familles	340,000 »	339,683 30	237,245 73	101,652 07
		A REPORTER. fr.	4,067,118 »	3,978,625 51	3,329,000 30	639,541 24

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1891.	En 1892, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	3,280,107	5,231,410 56	2,805,595 25	419,455 25
IV (suite).		Affaires provinciales et électorales (suite).				
	20	Frais de route et de tournées; missions; fournitures et travaux relatifs au placement, à l'entretien et à l'amélioration des bornes-frontières du royaume. a)	47,278	47,242 88	22,572 15	24,667 40
	21	Revision des listes électorales; exécution des articles 66, 92, 100 et 146 des lois électorales coordonnées. — Abonnement à un recueil de jurisprudence électorale; frais d'impression, d'achat et de reliure d'ouvrages de droit et d'administration pour le service spécial de l'administration des affaires provinciales et communales b)	20,221	18,222 61	5,270 44	12,052 17
	22	Frais des examens de capacité électorale. Indemnités pour le service des jurys de première instance et d'appel. — Matériel et frais d'impression; dépenses diverses; écritures et travaux des membres du personnel, relatifs à l'exécution des dispositions de la loi du 24 août 1885 c)	50,064 50	50,064 50	42,407 18	7,610 12
	25	Jetons de présence des membres et secrétaires des bureaux des élections législatives. (Crédit non limitatif)	6,000	12,700	10,320	2,380
V.		Milice.				
	24	Indemnités aux membres civils des conseils de milice et aux commissaires d'arrondissement; aux gouverneurs de province et aux membres des députations permanentes appelés à faire partie des commissions provinciales ou des conseils de revision; aux secrétaires de milice, ainsi qu'aux agents faisant fonction de secrétaire auprès des commissions provinciales et des conseils de revision. Vacations des médecins et chirurgiens. Frais de recours en cassation. Traductions d)	117,000	114,664 75	66,445 85	48,208 90
	25	Registres, certificats et autres imprimés nécessaires à l'exécution des lois sur la milice. Matériel indispensable aux opérations de la milice. Achat et reliure d'ouvrages concernant la milice. Dépenses diverses	20,000	16,902 22	15,199 49	1,702 75
VI.		Garde civique.				
	26	Inspection générale et commandements supérieurs: traitements, indemnités, frais de route et de séjour.	26,100	25,411 95	25,620 21	1,791 74
	27	Frais de bureau de l'inspection générale; frais divers.	400	266 25	109 50	156 75
	28	Magasin central d'armement et d'équipement; outillage, entretien, chauffage et éclairage des locaux. Achat, entretien et réparation d'armes et d'objets d'équipement. Achat d'ouvrages et de publications intéressant la garde civique. Impressions et reliures	10,500	8,769 26	4,351 95	4,417 31
		A REPORTER fr.	5,577,760 50	5,525,054 78	2,993,892	523,322 35

L'INSTRUCTION PUBLIQUE (SUITE).

 DÉVELOPPEMENTS
 DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
 DE L'EXERCICE 1891.

Payements effectués par année et par article du budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANTS À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	À annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	excédant LES CRÉDITS.	
5,223,050 46	8,580 10	°	48,786 44	°	°	
47,230 55	5 55	°	55 12	°	°	a) Crédit primitif fr. 45,000 ° Augmentation. 2,278 °
18,222 61	°	°	1,998 50	°	°	b) Crédit primitif fr. 15,000 ° Augmentation. 3,221 °
50,017 50	47 °	°	° 20	°	°	c) Crédit primitif fr. 50,000 ° Augmentation 64 50
12,700 °	°	°	°	°	6,700 °	
114,654 75	10 °	°	2,335 25	°	°	d) Le crédit primitif de l'article 24 de 110,000 fr., a été augmenté d'une somme de 7,000 francs, par l'article 1 ^{er} de la loi du 24 mai 1892, <i>Moniteur</i> du 26, n° 147.
16,902 22	°	°	3,007 78	°	°	
25,411 95	°	°	688 05	°	°	
206 25	°	°	133 75	°	°	
8,769 26	°	°	1,730 74	°	°	
3,517,214 35	8,440 43	°	58,805 72	°	6,700 °	

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE

Crédits ouverts — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1891.	En 1892, Jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	3,577,760 50	3,525,654 78	2,993,802 *	525,322 55
VII (suite).		Garde civique (suite).				
	29	Personnel du magasin central d'armement et d'équipement. Traitements, indemnités, salaires, frais de route et de séjour	7,500 *	5,702 09	5,586 19	315 90
	30	Tir national; prix en argent, en armes, en objets d'orfèvrerie; frais d'organisation des grands concours annuels; dépenses diverses	44,000 *	45,999 62	59,188 95	4,650 72
	31	Personnel permanent du tir national.	5,200 "	5,199 92	5,199 92	"
	32	Subsides pour la construction de tirs et l'encouragement de tirs à la cible aux armes de guerre dans les villes ou communes rurales; prix en argent, en armes, en objets d'orfèvrerie, trophées, prix de tir.	45,000 *	15,076 *	9,576 *	4,500 "
VII.		Fêtes nationales.				
	33	Frais de célébration des fêtes nationales, frais d'illumination. a)	51,657 50	50,904 50	28,900 "	2,004 50
VIII.		Décoration civique et récompenses pécuniaires.				
	34	Décoration civique; achat des insignes, impression des diplômes et frais de distribution	17,000 *	14,505 30	11,209 60	3,295 70
	35	Récompenses pécuniaires pour actes de courage, de dévouement et d'humanité; traduction et expédition des diplômes	3,000 "	1,500 *	1,500 *	"
IX.		Légion d'honneur et Croix de fer.				
	36	Pensions de 1,200 francs en faveur des décorés de la Croix de fer et des blessés de septembre dont les titres ont été reconnus avant le 1 ^{er} novembre 1864; subsides de 400 francs à leurs veuves et orphelins; subsides de 200 francs aux veuves de légionnaires qui n'ont pas été pensionnées; subsides annuels de 600 francs aux décorés de la Croix commémorative de 1830 nécessiteux; subsides de 200 francs à leurs veuves qui se trouvent dans le besoin; subsides et secours extraordinaires aux blessés de septembre et à leurs familles	340,000 *	559,683 30	237,243 73	101,052 07
		A REPORTER. fr.	4,067,118 *	3,978,625 51	3,320,690 39	659,541 24

L'INSTRUCTION PUBLIQUE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1891.

Payements effectués par année et par article du budget.

TUÉS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANTS EFFECTUÉS OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 80 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
3,517,214 35	8,440 43	•	58,805 72	•	6,700 •	
5,702 09	•	•	1,797 01	•	•	
43,839 67	159 95	•	• 38	•	•	
3,199 92	•	•	• 08	•	•	
15,676 •	•	•	29,324 •	•	•	
30,904 30	•	•	753 •	•	•	a) Crédit primitif fr. 34,000 • Diminution 2,343 50
14,505 30	•	•	2,494 70	•	•	
1,300 •	•	•	1,700 •	•	•	
338,806 80	787 50	•	316 70	•	•	
3,969,237 63	9,387 88	•	95,192 40	•	6,700 •	

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1891.	En 1892, Jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. . . . fr.	4,067,118 °	3,978,625 51	5,329,096 50	659,541 24
X.		Lettres et sciences.				
	37	Subsides et encouragements littéraires et scientifiques; voyages et missions littéraires, scientifiques ou archéologiques; fouilles et travaux dans l'intérêt de l'archéologie nationale; location d'une table d'études à la station zoologique de Naples; part contributive de la Belgique dans les frais de publication d'un dictionnaire étymologique de la langue néerlandaise; subsides aux veuves et aux orphelins délaissés par les littérateurs Gaucet, Denis Sotiau et H. Van Peene; secours à des littérateurs ou savants qui sont dans le besoin ou aux familles de littérateurs ou savants décédés; sociétés littéraires et scientifiques; prix quinquennaux et décennaux fondés par les arrêtés royaux du 1 ^{er} décembre 1845, du 6 juillet 1851 et du 20 décembre 1882; souscriptions; acquisition d'ouvrages destinés aux bibliothèques populaires; acquisition et reliure d'ouvrages scientifiques ou littéraires pour le service spécial de l'administration des lettres et des sciences. Frais du bureau de l'Union internationale pour la protection des œuvres littéraires et artistiques; frais d'impression et autres dépenses relatives à l'exécution de la loi du 30 septembre 1887; dépenses diverses; encouragements à la littérature et à l'art dramatique (littéraire et musical); publication de documents rapportés de pays étrangers; continuation de la publication des actes des anciens états généraux; publication d'une bibliographie nationale. (Y compris 27,700 francs en charge extraordinaire et temporaire)	161,100 °	161,094 10	115,883 99	45,515 11
	38	Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique; dépenses ordinaires et subsides extraordinaires à l'Académie royale de Belgique, afin de la mettre à même d'augmenter le chiffre des prix pour les principales questions portées aux programmes de ses concours; examen et jugement des concours de la fondation De Keyn; publication d'une collection des grands écrivains du pays; publication des <i>Chroniques belges inédites</i> ; rédaction et publication de la table chronologique des chartes, diplômes, lettres patentes et autres actes imprimés concernant l'histoire de la Belgique; publication d'une biographie nationale; publication de la correspondance du cardinal de Granvelle	106,273 °	106,271 40	70,015 47	56,180 95
	39	Académie royale flamande de langue et de littérature. — Dépenses ordinaires et location d'un local; publication des anciens monuments de la littérature flamande	24,400 °	24,250 85	18,607 08	5,643 75
	40	Palais des Académies. — Traitement et salaire du personnel; chauffage, éclairage et frais d'entretien	8,850 °	8,850 °	5,150 61	3,719 59
	41	Observatoire royal; personnel; salaire des gens de service.	64,500 °	64,257 84	61,024 51	3,233 33
	42	Observatoire royal; frais de matériel; acquisition d'instruments; impressions a)	47,400 °	47,586 51	24,997 27	19,971 10
	45	Bibliothèque royale; personnel; rédaction du catalogue général.	93,400 °	93,316 70	89,025 °	3,091 70
		A REPORTER. . . . fr.	4,573,041 °	4,484,052 80	3,712,980 32	757,496 55

L'INSTRUCTION PUBLIQUE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1891.

Payements effectués par année et par article du budget.

TUÉS	PAYEMENTS RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES		DÉPENSES	Observations.
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	
5,969,257 65	9,587 88	•	95,192 40	•	6,700 •	
150,399 10	1,695 •	•	5 90	•	•	
106,106 40	75 •	•	1 60	•	•	
24,250 85	•	•	2 22	140 95	•	
8,850 •	•	•	•	•	•	
64,257 84	•	•	242 16	•	•	
44,968 57	2,418 14	•	15 49	•	•	
95,316 70	•	•	85 50	•	•	
4,470,476 87	13,576 02	•	95,541 16	140 05	0,700 •	a) Le crédit primitif de l'article 42, de 32,400 francs, a été augmenté d'une somme de 15,000 francs, par l'article 1 ^{er} de la loi du 24 mai 1892, <i>Moniteur</i> du 26, n° 147.

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1891.	En 1892, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT fr.	4,575,041 .	4,484,052 80	5,712,980 52	757,406 55
		Lettres et sciences (suite).				
X (suite).	44	Bibliothèque royale; matériel et acquisitions	85,700 .	85,640 51	69,885 05	15,579 83
	45	Musée royal d'histoire naturelle; personnel et frais d'études des collections	87,900 .	87,900 .	85,458 28	2,441 72
	46	Musée royal d'histoire naturelle; matériel et acquisitions (y compris 18,000 francs en charge extraordinaire et tem- poraire)	55,850 .	55,850 .	38,755 26	17,049 54
	47	Archives du royaume à Bruxelles; personnel	57,000 .	57,000 .	56,700 .	300 .
	48	Archives du royaume; matériel; atelier de reliure pour la restauration des documents a)	15,025 .	15,015 08	8,128 50	5,412 02
	49	Archives de l'État dans les provinces; personnel	61,850 .	61,841 45	59,166 45	2,675 .
	50	Frais de publication des <i>Inventaires des archives</i> ; frais de recouvrement de documents provenant des archives, tom- bés dans des mains privées; frais d'acquisition ou de copie de documents concernant l'histoire nationale; dépenses de matériel des dépôts d'archives dans les provinces; subs- sides pour le classement et pour la publication des inven- taires des archives appartenant aux provinces, aux com- munes et aux établissements publics; dépenses diverses relatives aux archives; recouvrement d'archives restées au pouvoir de gouvernements étrangers; frais de classe- ment, de copie et de transport, etc.; inspection des ar- chives communales. (Y compris 8,000 francs en charge extraordinaire et temporaire.)	15,200 .	8,485 56	2,637 25	5,848 31
		Beaux-arts.				
		<i>Encouragements en faveur des arts plastiques et graphiques.</i>				
XI.	51	Commandes et acquisitions d'œuvres d'artistes vivants ou d'artistes dont le décès ne remonte pas à plus de dix ans; subsides aux établissements publics, aux communes et aux provinces, pour aider à la commande ou à l'acquisition d'œu- vres d'art; travaux de peinture murale, avec le concours des communes et des établissements intéressés; encoura- gements à la gravure en taille-douce, à la gravure en métaux, aux publications relatives aux beaux-arts; subsides; souscriptions et acquisitions d'œuvres d'un inté- rêt artistique ou archéologique; subsides à des fabriques d'église, à titre d'encouragement pour l'exécution d'ob- jets mobiliers religieux offrant un caractère artistique reconnu; subsides aux sociétés instituées pour l'encoura- gement des beaux-arts, aux expositions locales, aux ex- positions organisées à l'étranger dans l'intérêt de l'école belge; subsides et encouragements à des artistes qui ont donné des preuves de mérite; voyages à l'étranger et dans le pays, dans l'intérêt de leurs études; missions; secours aux familles d'artistes décédés; frais relatifs aux grands concours de peinture, de sculpture, d'architecture et de gravure; ateliers à Rome; acquisition et reliure d'ou-				
		A REPORTER fr.	4,950,466 .	4,854,692 49	4,035,700 79	804,802 77

L'INSTRUCTION PUBLIQUE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1891.

Payements effectués par année et par article du budget.

TUÉS	PAYEMENTS RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES		DÉPENSES	Observations.
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	
4,470,476 87	13,576 02	•	95,541 16	146 95	6,700 •	
85,463 76	185 75	•	50 49	•	•	
87,900 •	•	•	•	•	•	
55,804 60	45 40	•	•	•	•	
57,000 •	•	•	•	•	•	
11,540 32	2,372 76	•	11 02	•	•	
61,841 45	•	•	8 55	•	•	a) Le crédit primitif de l'article 48, de 8,200 francs, a été augmenté d'une somme de 5,725 francs, par l'article 4 ^{or} de la loi du 24 mai 1891, <i>Moniteur</i> du 26, n° 147.
8,485 56	•	•	6,714 44	•	•	
4,858,512 50	16,179 93	•	102,326 56	146 95	6,700 •	

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS	DÉPENSES	PAYEMENTS EFFEC	
			ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	ET JUSTIFIÉS	
					En 1891.	En 1892, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	4,950,466	4,854,692 49	4,033,709 79	804,802 77
XI (suite).		Beaux-arts (suite).				
		<i>Encouragements en faveur des arts plastiques et graphiques (suite).</i>				
		vrages pour le service spécial de la direction générale des beaux-arts; frais de réception, de déballage et de réemballage, etc., d'œuvres d'art envoyées à l'examen ou à d'autres titres; dépenses diverses (y compris 20,000 francs en charge extraordinaire et temporaire)	350,250	350,167 37	209,453 70	97,064 15
	52	Expositions générales des beaux-arts; part d'intervention de l'État dans les frais d'acquisition, pour les musées locaux, d'œuvres d'art envoyées aux expositions	40,000	39,950	"	39,950
	53	Palais des beaux-arts à Bruxelles. Traitement du gardien; frais de chauffage, d'éclairage et d'entretien des locaux a)	10,050	10,050	7,116 71	2,933 20
		<i>Encouragements en faveur de l'enseignement des arts plastiques et graphiques.</i>				
	54	Institut supérieur et académie royale des beaux-arts d'Anvers; dotation de l'État destinée, avec la subvention de la ville d'Anvers, à couvrir les dépenses du personnel, du matériel et des acquisitions pour le musée ancien. — Académies et écoles de dessin autres que l'académie d'Anvers; école des arts décoratifs de Bruxelles; subsides, dotations, acquisitions de modèles, de médailles et de livres destinés aux académies et écoles de dessin, et frais d'entretien et de conservation desdits objets; inspection des beaux-arts, des académies et des écoles; travaux d'écriture et autres incombant spécialement au service des académies et des écoles; conseil de perfectionnement de l'enseignement des arts du dessin; subsides à de jeunes artistes pour les aider dans leurs études; grands concours de peinture, de sculpture, d'architecture et de gravure; pensions des lauréats; reproduction des objets d'art destinés aux échanges internationaux et frais relatifs à ces échanges; dépenses diverses.	427,989	427,987 13	400,704 67	27,182 46
		<i>Musées royaux de peinture et de sculpture; Musée Wiertz.</i>				
	55	Musée royal de peinture et de sculpture; personnel. — Musée moderne; surveillance. — Musée Wiertz; frais de surveillance et traitement du conservateur	46,400	46,599 20	45,499 20	900
	56	Musée royal de peinture et de sculpture; matériel et acquisitions; frais d'impression des catalogues. — Musée moderne; conservation, entretien, chauffage, mobilier, frais divers et imprévus. — Musée Wiertz; matériel et frais d'entretien	81,760	84,759 80	75,924	8,835 80
57	Musées royaux des arts décoratifs et industriels; musée d'ethnographie; musée d'armes, d'armures et d'artillerie. Personnel.	42,450	42,241 32	40,091 32	2,150	
58	Musées royaux des arts décoratifs et industriels; musée d'ethnographie; musée d'armes, d'armures et d'artillerie; matériel, collection sigillographique, acquisitions pour la section des antiquités et des chefs-d'œuvre des anciennes industries d'art, pour le musée d'armes, d'armures et d'artillerie et pour le musée d'ethnographie. Frais d'impression et de vente du catalogue. Dépenses diverses.	64,400	64,309 92	41,927 12	22,444 75	
		A REPORTER. fr.	6,010,765	5,920,647 43	4,854,426 31	1,066,265 22

L'INSTRUCTION PUBLIQUE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1891.

Payements effectués par année et par article du budget.

TUES	PAYEMENTS RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.		
4,838,512 56	16,179 93	.	102,526 56	146 95	6,700 .	
306,517 85	43,649 72	.	82 43	.	.	
39,950 .	.	.	50 .	.	.	
16,050	a) Le crédit primitif de l'article 53, de 8,850 francs, a été augmenté d'une somme de fr. 1,200, par l'article 1 ^{er} de la loi du 24 mai 1892, <i>Moniteur</i> du 26, n° 147.
427,887 13	100 .	.	1 87	.	.	
46,399 20	.	.	80	.	.	
84,759 80	.	.	20	.	.	
42,241 32	.	.	208 68	.	.	
64,371 87	28 05	.	8	.	.	
5,860,689 73	50,957 70	.	102,670 62	146 05	6,700 .	

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRE DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1891.	En 1892, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	6,016,765	5,920,647 43	4,854,426 51	1,006,265 22
XI (suite).		Beaux-arts (suite).				
		Monuments publics.				
	59	Monuments à élever aux hommes illustres de la Belgique; subsides aux villes et aux provinces; médailles à consacrer aux événements mémorables	75,000	16,500	11,500	5,000
		<i>Restauration des monuments et conservation des œuvres d'art.</i>				
	60	Subsides aux provinces, aux villes et aux communes dont les ressources sont insuffisantes pour la restauration des monuments; subsides pour la restauration et la conservation des objets d'art et d'archéologie appartenant aux administrations publiques, aux églises, etc.; travaux d'entretien aux propriétés de l'État qui ont un intérêt exclusivement historique	86,000	50,312 49	5,322	7,832 03
	61	Subsides aux provinces, aux communes et aux fabriques d'église pour restaurations ayant un but artistique aux édifices religieux classés comme monuments	100,000	100,000	5,592 83	13,516 76
	62	Commission royale des monuments. — Personnel.	12,950	12,899 68	12,866 35	33 33
	63	Commission royale des monuments. — Jetons de présence des membres de cette commission; frais de voyage des membres, du secrétaire et de deux dessinateurs; bibliothèque, mobilier, chauffage, impressions, frais de bureau, achat d'instruments; compte rendu des séances générales, indemnités des sténographes et frais de publication	17,200	17,195 89	10,940 53	6,255 34
	64	Frais de route et de séjour et jetons de présence des trois commissaires de l'Académie royale de Belgique adjoints à la commission royale des arts et des monuments; frais de route et de séjour des membres correspondants de cette commission.	3,000	1,675	148	1,527
	65	Bulletin des commissions d'art et d'archéologie; rédaction; publication; dépenses diverses	7,000	6,109	3,943 06	2,165 94
		<i>Encouragements en faveur de l'art musical.</i>				
	66	Conservatoire royal de musique de Bruxelles. — Dotation de l'État, destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel. — Cours élémentaire de musique	164,820	164,820	164,820	
	67	Conservatoire royal de musique de Liège. — Dotation de l'État destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel	79,758	79,758	79,758	
68	Conservatoire royal de musique de Gand. — Dotation de l'État, destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel	54,520	54,520	54,520		
	A REPORTER. fr.	6,617,019	6,430,443 49	5,203,843 30	1,042,304 22	

L'INSTRUCTION PUBLIQUE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1891.

Payements effectués par année et par article du budget.

TUES	PAYEMENTS RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.		
5,860,689 73	59,957 70	»	102,670 62	146 95	6,700 »	
16,500 »	»	»	58,500 »	»	»	
12,054 65	43,357 86	»	29,687 51	»	»	
10,109 50	80,890 41	»	»	»	»	
12,899 68	»	»	50 32	»	»	
17,193 89	»	»	4 11	»	»	
1,675 »	»	»	1,325 »	»	»	
6,109	»	»	891 »	»	»	
164,820 »	»	»	»	»	»	
79,758 »	»	»	»	»	»	
54,520 »	»	»	»	»	»	
6,240,237 52	184,205 07	»	193,128 56	146 95	6,700 »	

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1891.	En 1892, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. . . . fr.	6,617,019	6,450,443 40	5,205,845 50	1,042,594 22
XI (suite).		Beaux-arts (suite).				
		<i>Encouragements en faveur de l'art musical (suite).</i>				
	69	Subsides aux écoles de musique autres que les conservatoires royaux; subsides aux sociétés musicales. Inspection des écoles de musique; acquisition de livres et de médailles destinés aux lauréats des concours et aux élèves des écoles de musique. Dépenses diverses. Bourses d'étude en faveur des élèves des conservatoires royaux et d'autres écoles de musique. Subsides et encouragements à des artistes musiciens qui ont donné des preuves de mérite; voyages à l'étranger dans l'intérêt de leur talent; missions; subsides et souscriptions en faveur de publications et d'auditions d'œuvres musicales; concerts nationaux; secours aux familles d'artistes décédés. Publication des œuvres des anciens musiciens belges; frais relatifs aux grands concours de composition musicale; pensions des lauréats de ces concours; dépenses diverses. Conseils de perfectionnement des études musicales. (Y compris 11,000 francs en charge extraordinaire.)	175,000	169,517 10	152,557 45	56,779 65
		(Une somme de 20,000 francs pourra être, le cas échéant, transférée de l'article 69 à l'article 54 du budget.)				
XII.		Enseignement supérieur.				
	70	Conseil de perfectionnement de l'enseignement supérieur; traitement du secrétaire	1,000	1,000	1,000	.
	71	Conseil de perfectionnement de l'enseignement supérieur; frais de route, de séjour et de séance des membres du conseil; impressions, autographies, copies et autres travaux ordonnés par ledit conseil. Bibliothèque: acquisition d'ouvrages et reliures; dépenses et frais divers a)	2,250	2,219 51	1,745 57	487 54
	72	Traitements du personnel enseignant et du personnel administratif des deux universités de l'Etat; traitements de disponibilité	1,256,205	1,247,652 16	1,095,076 02	155,792 74
	73	Matériel des universités de l'Etat et de leurs dépendances, y compris le service des cliniques. b)	548,050	547,152 05	171,954 50	174,520 50
	74	Bourses universitaires; bourses de voyage; frais de concours pour la collation de ces bourses	111,000	105,572 05	65,500	52,878 05
	75	Jurys d'examen constitués par le gouvernement pour la collation des grades académiques; frais de voyage et indemnités de vacation aux membres des jurys c)	64,265	55,287 75	7,718 85	47,471 40
	76	Jurys d'examen constitués par le gouvernement pour la collation des grades académiques; matériel; salaire des huissiers et indemnités aux membres du personnel spécialement chargés des travaux matériels d'organisation d)	6,985	6,984 52	4,805 55	2,090 97
		A REPORTER. . . . fr.	8,570,774	8,503,658 65	6,682,669 74	1,490,215 60

L'INSTRUCTION PUBLIQUE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1891.

Payements effectués par année et par article du budget.

TUES	PAYEMENTS		CREDITS		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation	Sur ordonnances d'ouverture de credit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art 30 de la loi sur la comp- tabilité.		
6,246,257 52	184,205 97	•	195,128 56	146 95	6,700 »	
169,517 10	»	»	99 40	5,585 50	»	
1,000 »	»	»	»	»	»	
2,252 71	16 80	»	» 49	»	»	a) Credit primitif fr. 2,000 » Augmentation. 250 »
1,247,469 60	162 50	»	8,572 84	»	»	
546,274 69	877 50	»	897 95	»	»	b) Credit primitif fr. 344,560 » Augmentation. 3,600 »
98,178 95	5,595 10	»	7,427 95	»	»	
55,190 25	97 50	»	8,977 25	»	»	c) Credit primitif fr. 70,000 » Diminution. 5,735 »
6,984 52	»	»	» 48	»	»	d) Crédit primitif fr. 8,000 » Augmentation. 1,985 »
8 172,885 40	190,755 25	»	219,104 92	5,750 45	6,700 »	

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1891.	En 1892, Jusqu'au 31 octobre.
		REPORT fr.	8,579,774 »	8,503,038 65	6,682,069 74	1,490,215 66
		Enseignement supérieur (suite).				
XII (suite).	77	Jury d'homologation et d'examen institué en exécution de l'article 7 de la loi du 10 avril 1890 sur la collation des grades académiques et le programme des examens universitaires; frais de voyage et indemnités de vacation aux membres du jury	7,000 »	5,582 20	792 20	4,790 »
	78	Jury d'homologation et d'examen institué en exécution de l'article 7 de la loi du 10 avril 1890; matériel; salaire de l'huissier et frais divers	1,000 »	999 91	327 45	672 46
	79	Commission d'entérinement. — Frais de route et de séjour et indemnités de séance aux membres. Matériel de la commission.	4,000 »	3,028 70	1,153 20	1,875 50
	80	Commission d'entérinement. — Indemnité du commis	1,500 »	1,500 »	1,500 »	»
	81	Concours de l'enseignement supérieur; frais de ce concours; impression des mémoires couronnés et d'autres ouvrages intéressant les universités.	6,000 »	4,977 15	1,020 90	3,950 25
	82	Subsides pour encourager la publication des travaux des membres du personnel des universités de l'Etat et pour subvenir aux frais des missions ayant principalement pour objet l'intérêt de l'enseignement supérieur. Subscriptions	14,000 »	13,987 50	13,900 »	87 50
		Enseignement moyen.				
XIII.	83	Conseil de perfectionnement de l'enseignement moyen. Traitement du secrétaire.	2,000 »	2,000 »	2,000 »	»
	84	Conseil de perfectionnement de l'enseignement moyen. Frais de route, de séjour et de séance des membres du conseil; impressions, autographies, copies et autres travaux ordonnés par ledit conseil. Bibliothèque: acquisition d'ouvrages et reliures. Dépenses et frais divers	4,000 »	1,849 05	1,334 75	314 30
	85	Inspection des établissements d'instruction moyenne: personnel; traitements et indemnités a)	24,300 »	24,300 »	24,300 »	»
	86	Inspection des établissements d'instruction moyenne; frais de voyage; missions; rémunérations; frais de bureau.	10,800 »	8,555 20	6,660 80	1,674 40
	87	Inspection de l'enseignement de la gymnastique; traitement de l'inspecteur	7,000 »	7,000 »	7,000 »	»
	88	Inspection de l'enseignement de la gymnastique; frais de route et de séjour (Service mixte avec l'administration de l'enseignement primaire.)	5,000 »	4,616 80	3,423 40	1,193 40
		A REPORTER. . . . fr.	8,666,374 »	8,441,815 14	6,746,082 44	1,504,070 47

L'INSTRUCTION PUBLIQUE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1891.

Payements effectués par année et par article du budget.

TUÉS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES			
Total.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de credit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 21 de la loi sur la comp- tabilité.		
8,172,885 40	100,753 23	•	219,104 92	3,750 43	6,700 »	
5,582 20	•	•	1,417 80	•	•	
999 01	•	•	• 09	•	•	
3,028 70	•	•	971 50	•	•	
1,500 »	•	•	•	•	•	
4,977 15	•	•	1,022 85	•	•	
13,087 50	•	•	12 50	•	•	
2,000 •	•	•	•	•	•	
1,849 05	•	•	2,150 95	•	•	
24,500 »	•	•	•	•	•	e) Crédit primitif fr. 24,200 » Augmentation 100 »
8,355 20	•	•	2,464 80	•	•	
7,000 •	•	•	•	•	•	
4,616 80	•	•	583 20	•	•	
8,251,061 0	100,753 23	•	227,528 41	3,750 43	6,700 »	

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1891.	En 1892, jusqu'au 31 octobre.
		RÉPORT. fr.	8,666,574 »	8,441,815 14	6,746,082 44	1,504,979 47
XIII (suite).		Enseignement moyen (suite).				
	80	Sections normales de l'enseignement moyen du degré inférieur pour garçons à Nivelles et à Gand; personnel; traitements ou indemnités. Sections normales de l'enseignement moyen du degré inférieur pour filles à Bruxelles et à Liège; personnel; traitements ou indemnités. Traitements des membres du personnel administratif et enseignant des écoles et sections normales supprimés à Liège et à Gand. Indemnité de logement, chauffage et éclairage du directeur de l'école normale des humanités supprimée à Liège.	172,515 »	167,209 59	154,699 59	12,600 »
	90	Sections normales d'enseignement moyen du degré inférieur pour garçons à Nivelles et à Gand; matériel. Sections normales d'enseignement moyen du degré inférieur pour filles, à Bruxelles et à Liège; matériel. Continuation des bourses de 500 francs accordées aux anciens élèves de l'école normale des humanités et des sections normales flamandes qui, par suite de la suppression de ces établissements, terminent leurs études à l'Université	18,480 »	16,707 15	9,192 97	7,514 16
	91	Jurys d'examen de l'enseignement moyen. Frais de voyage, de séance et de vacation; indemnités et rémunérations de toute espèce	60,200 »	51,069 50	872 40	50,196 80
	92	Jurys d'examen de l'enseignement moyen; matériel	1,500 »	1,477 78	1,155 50	542 28
	95	Athénées royales (loi du 1 ^{er} juin 1850); personnel, traitements, indemnités, suppléments de minerval, subsides. Athénées ou collèges royaux (loi du 15 juin 1881); personnel, traitements, indemnités, suppléments de minerval, subsides. Écoles moyennes (loi du 1 ^{er} juin 1850); personnel, traitements, indemnités, subsides. Écoles moyennes (loi du 15 juin 1881); personnel, traitements, indemnités, subsides. Complément de traitement à des professeurs d'athénée attachés provisoirement à certains collèges communaux. Indemnités dans les cas de malheurs de famille (secours, frais de maladie et de funérailles). a)	5,255,564 »	5,255,451 50	5,165,657 92	69,427 22
	94	Athénées ou collèges royaux. Sections industrielles et commerciales. Fréquentation des cours de l'institut supérieur de commerce à Anvers.	4,000 »	5,900 »	5,900 »	»
	95	Écoles moyennes. — Bourses	55,000 »	50,675 »	21,200 »	9,125 »
	96	Établissements communaux ou provinciaux d'instruction moyenne du 1 ^{er} et du 2 ^d degré pour garçons. Subsides aux provinces et aux communes	154,571 »	154,571 »	85,617 40	70,755 60
	97	Établissements communaux d'enseignement moyen pour filles. Subsides.	52,000 »	26,908 80	12,540 75	14,568 05
	98	Concours général entre les établissements d'instruction moyenne. Frais de route et de séjour des délégués; indemnités aux membres des jurys, aux personnes adjointes à ces jurys, ainsi qu'aux membres du personnel spécialement chargés des travaux matériels et d'organisation. Impressions; fournitures et frais divers	29,700 »	28,959 60	24,559 15	4,588 58
		A REPORTER. fr.	12,407,702 »	12,156,614 54	10,221,437 92	1,745,695 16

L'INSTRUCTION PUBLIQUE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTÉ DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1891.

Payements effectués par année et par article du budget.

TUIS	PAYEMENTS		CREDITS		DEPLNSES excédant LES CREDITS	Observations
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES			
TOTAL	Sur ordonnances en circulation	Sur ordonnances d'ouverture de credit	A annuler définitivement	transférés à l'exer cice suivant en vertu de l'art 80 de la loi sur la comp tabilité		
8,251,061 91	190,755 25	»	227,528 41	5,750 45	6,700 »	
167,209 59	»	»	5,213 61	»	»	
16,707 15	»	»	471 72	1,501 15	»	
51,069 20	»	»	9,150 80	»	»	
1,477 78	»	»	22 22	»	»	
5,253,08 14	506 16	»	2,112 70	»	»	a) Le credit primitif de l'article 93, de 3,224 064 fr., a été augmenté d'une somme de 11,500 francs, par l'article 1 ^{er} de la loi du 24 mai 1892, <i>Moniteur</i> du 26, n° 147
5,900 »	»	»	100 »	»	»	
30,325 »	550 »	»	2,525 »	»	»	
154,571 »	»	»	»	»	»	
26,908 80	»	»	5,001 20	»	»	
28,927 75	11 87	»	760 40	»	»	
11,005,133 08	191,481 26	»	252,750 06	5,051 60	6,700 »	

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1891.	En 1892, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	12,407,702 »	12,156,614 54	10,221,457 92	1,743,695 16
		Enseignement moyen (suite).				
XIII (suite).	99	Professeurs de l'enseignement moyen du 1 ^{er} et du 2 ^d degré sans emploi. Indemnités.	2,000 »	2,000 »	2,000 »	»
	100	Traitements de disponibilité des membres du personnel administratif et enseignant des établissements normaux d'instruction moyenne, des établissements d'instruction moyenne dirigés par l'État et des inspecteurs de ces établissements	75,250 »	74,265 50	62,785 90	11,477 60
	101	Publication d'ouvrages classiques ou intéressant l'enseignement moyen. Encouragements; subsides; souscriptions; achats; missions dans l'intérêt de l'enseignement moyen; frais de voyage; indemnités. a)	9,900 »	9,854 76	8,575 76	979 »
	102	Formation d'une bibliothèque d'ouvrages de philologie et d'histoire à l'usage des professeurs des établissements d'instruction moyenne soumis au régime de la loi du 1 ^{er} juin 1850. Acquisitions; reliures et autres dépenses	1,500 »	1,470 53	1,052 45	418 08
		Enseignement primaire.				
XIV.	105	Conseil de perfectionnement de l'enseignement primaire; traitement du secrétaire.	2,000 »	2,000 »	2,000 »	»
	104	Conseil de perfectionnement de l'enseignement primaire; frais de route aux membres; jetons de présence aux membres et aux fonctionnaires appelés, par l'arrêté royal du 2 février 1885, à prendre part aux travaux du conseil; impressions, autographies, copies et autres travaux ordonnés par ledit conseil; acquisitions d'ouvrages, reliures, dépenses et frais divers.	5,800 »	1,320 16	1,175 71	153 45
	105	Traitements de l'inspecteur, de l'inspectrice et du vérificateur des économats des écoles normales; traitements des inspecteurs principaux; traitements des inspecteurs cantonaux. Traitements de disponibilité.	415,525 »	401,939 67	392,259 72	9,699 95
	106	Frais de voyage de l'inspecteur, de l'inspectrice et du vérificateur des économats des écoles normales. Indemnités casuelles pour la visite des écoles et autres services 1 ^o aux inspecteurs principaux; 2 ^o aux inspecteurs cantonaux; 5 ^o aux inspectrices déléguées. Indemnité de résidence à des inspecteurs cantonaux b)	163,100 »	147,740 16	110,292 04	37,448 12
	107	Traitements et indemnités du personnel des établissements normaux de l'État. Traitements de disponibilité des membres du personnel des établissements normaux de l'État. Cours normaux temporaires pour les instituteurs et les institutrices des écoles communales et des écoles adoptées. Indemnités aux personnes chargées de ces cours; frais divers	712,319 »	679,357 68	660,596 16	17,889 02
	108	Frais des jurys d'admission dans les écoles normales et les sections normales primaires de l'État; frais des jurys de sortie dans les écoles normales et les sections normales de l'État, ainsi que dans les écoles normales agréées; frais des jurys d'examen d'instituteurs et d'entérinement, institués en vertu des articles 8 et 17 de la loi du 20 septembre 1884	22,000 »	14,161 60	8,952 55	5,220 25
		A REPORTER fr.	13,815,006 »	13,490,751 40	11,470,708 01	1,820,989 63

L'INSTRUCTION PUBLIQUE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1891.

Payements effectués par année et par article du budget.

TITRES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 20 de la loi sur la comp- tabilité.		
11 65,155 08	191,481 26	.	252,756 06	5,051 60	6,700 »	
2,000	
74,265 50	.	.	986 50	.	.	
9,554 76	500	.	45 24	.	.	a) Crédit primitif fr. 10,000 » Diminution 100 »
1,470 55	.	.	29 47	.	.	
2,000	
1,529 16	.	.	2,470 84	.	.	
401,950 07	.	.	13,565 55	.	.	
147,740 16	.	.	15,550 84	.	.	b) Crédit primitif fr. 164,800 » Diminution 1,700 »
678,385 18	1,072 50	.	52,961 52	.	.	
14,161 60	.	.	7,858 40	.	.	
13,297,097 04	193,055 76	.	520,013	5,051 60	6,700 »	

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRE DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS OUVERTS PAR LE BUDGET PRIMITIF ET PAR DES LOIS SPÉCIALES.	DÉPENSES RÉSULTANT DES SERVICES FAITS — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1891.	En 1892, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	15,815,096	15,490,751 40	11,470,708 01	1,826,989 65
XIV (suite)		Enseignement primaire (suite).				
	100	Frais d'impression, achat de registres et fournitures diverses pour le service spécial de l'administration de l'enseignement primaire	6,000	5,510 04	3,196 17	2,515 87
	110	Amélioration et location des locaux et matériel des écoles et sections normales primaires de l'État	70,522	78,296 26	54,807 29	25,484 97
	111	Bourses aux élèves des écoles normales et des sections normales de l'État et des écoles normales agréées	200,000	107,468	101,258	5,296
	112	Frais des conférences des instituteurs. Frais des conférences agricoles et horticoles des instituteurs. Achat de spécimens d'arbres fruitiers et de graines a)	101,700	101,698 15	2,050	97,825 15
	115	Construction, acquisition, amélioration et aménagement de maisons d'école; frais de surveillance et de contrôle; frais de confection de meubles et de plans-types.	100,000	99,561 56	74,075 59	22,451 97
	114	Service annuel ordinaire des écoles primaires communales et adoptées; subsides aux communes et aux écoles adoptées par le Gouvernement en exécution de l'article 4, 5 ^e alinéa, de la loi du 20 septembre 1884. Subsides extraordinaires aux communes (charge temporaire). Subsides aux chefs des établissements normaux pour couvrir le déficit du budget de l'école d'application. Part de l'État dans les traitements de disponibilité d'instituteurs primaires communaux pour 1891, et exceptionnellement pour les exercices antérieurs. Subsides spéciaux aux communes qui appellent à un emploi dans leurs écoles primaires des instituteurs jouissant d'un traitement de disponibilité. Service annuel ordinaire des écoles gardiennes. Service annuel ordinaire des cours d'adultes	8,762,500	8,751,559 57	7,840,969 41	899,590 91
	115	Concours: 1 ^o entre les élèves des écoles primaires; 2 ^o entre les élèves des écoles d'adultes. Récompenses aux élèves qui se distinguent dans les concours; indemnités aux membres des jurys, aux surveillants, ainsi qu'aux membres du personnel spécialement chargés des travaux matériels et d'organisation. Impressions, fournitures et frais divers b)	61,300	61,264 95	49,850 10	11,598 55
	116	Musée scolaire national. — Personnel; traitements et indemnités	6,200	3,574 92	3,574 92	.
	117	Musée scolaire national. — Matériel; frais d'administration; expositions pédagogiques en Belgique et à l'étranger.	10,000	7,700 58	5,432 75	2,267 85
	118	Publications intéressant l'instruction primaire; abonnements; souscriptions; acquisition d'ouvrages pour les bibliothèques des écoles normales et pour les bibliothèques cantonales. Frais des bibliothèques des conférences cantonales et des musées scolaires cantonaux; achat de collections et d'appareils; meubles; frais d'impression de catalogues; indemnités aux instituteurs chargés de la tenue des bibliothèques et de la conservation des collections scientifiques. Missions, frais de voyage et travaux extraordinaires dans l'intérêt du service de l'enseignement primaire c)	49,700	59,537 55	14,107 40	25,215 15
		A REPORTER. fr.	25,102,018	22,856,552 56	19,721,187 44	2,916,654 81

L'INSTRUCTION PUBLIQUE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1891.

Payements effectués par année et par article du budget.

TUES	PAYEMENTS RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	TOTAL	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.		
15,297,097 04	105,055 76	.	526,013 »	5,051 60	0,700 »	
5,510 04	.	.	480 00	.	.	
78,292 26	4 »	.	1,225 74	.	.	
100,554 »	054 »	.	2,552 »	.	.	
101,473 15	223 »	.	1 85	»	»	a) Crédit primitif fr. 100,000 » Augmentation 1,700 »
07,128 56	2,433 »	.	438 04	.	.	
8,710,500 52	1,070 05	.	11,160 65	.	.	
01,228 45	50 50	.	55 07	.	.	b) Crédit primitif fr. 60,000 » Augmentation 1,300 »
5,574 92	.	.	2,625 08	.	.	
7,700 58	.	.	2,200 42	.	.	
50,522 55	65 »	.	10,512 45	.	.	c) Crédit primitif fr. 51,000 » Diminution 1,300 »
22,057,822 25	108,750 51	.	357,153 84	5,051 60	0,700 »	

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHIFFRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1891.	En 1892 jusqu'au 31 octobre.
		REPORT . . . fr.	25,192,018	22,856,552 50	19,721,187 44	2,916,654 81
XV.		Dépenses imprévues.				
	110	Dépenses imprévues non libellées au Budget. Secours à accorder aux familles pour frais de dernière maladie et de funérailles de fonctionnaires décédés ou d'agents pensionnés qui se trouvent dans une situation malheureuse . . .	0,000	5,150 64	4,279 56	861 28
		TOTAL des crédits et dépenses pour le budget du ministère de l'intérieur et de l'instruction publique fr.	25,198,018	22,841,705 20	19,725,466 80	2,917,496 09
		RÉCAPITULATION.				
		Transfert de l'exercice 1890. (Art. 50 de la loi de comptabilité)	1,000	1,000	.	.
		Total du budget de l'exercice 1891	25,198,018	22,841,705 20	19,725,466 80	2,917,496 09
		TOTAUX. fr.	25,199,018	22,842,705 20	19,725,466 80	2,917,496 09

L'INSTRUCTION PUBLIQUE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1891.

Payements effectués par année et par article du budget.

TUES	PAYEMENTS RÉSTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES		DÉPENSES	Observations.
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comptabilité.	
22,637,822 25	198,730 51	.	557,153 84	5,051 60	6,700 .	
5,140 64	10 .	.	849 50	.	.	
22,642,962 89	198,740 51	.	557,983 20	5,051 60	6,700 .	
.	1,000	
22,642,962 89	198,740 51	.	557,983 20	5,051 60	6,700 .	
22,642,962 89	199,740 51	.	557,983 20	5,051 60	6,700 .	

Le Budget du Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique pour l'exercice 1891, a été fixé par l'article unique de la loi du 4 juillet 1891, *Moniteur* du 8, n° 189, à la somme de fr. 25,150,305 .

À Y AJOUTER : 1° Les crédits supplémentaires 61,423 .

2° La partie d'allocation transférée du Budget de l'exercice 1890, conformément à l'article 50 de la loi du 15 mai 1890 sur la comptabilité de l'État. 1,000 .

TOTAL fr. 25,192,018 .

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1891.	En 1892, jusqu'au 31 octobre.
		TRANSFERTS DES EXERCICES PRÉCÉDENTS a).				
		EXERCICE 1888.				
		<i>Reports de l'exercice 1888 à l'exercice 1889, conformément à l'article 30 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'État.</i>				
I.		Administration centrale.				
	5	Honoraires des avocats du Département	2,555 55	•	•	•
III.		Agriculture.				
	24	Forêts domaniales. — Travaux de culture et d'amélioration; construction et entretien des maisons forestières et des routes destinées à faciliter l'exploitation des forêts de l'État; boisement des dunes domaniales, etc.	1,055 55	1,055 55	•	1,055 55
VIII.		Ponts et chaussées. — Bâtiments civils.				
		SECTION 1 ^{re} . — PONTS ET CHAUSSÉES.				
	60	Entretien de routes et de parcs publics; amélioration de routes, construction de routes nouvelles et subsides.	5,455 85	•	•	•
		TOTAL des crédits et dépenses pour les transferts de l'exercice 1888 fr.	6,864 71	1,055 55	•	1,055 55
		EXERCICE 1889.				
		<i>Reports de l'exercice 1889 à l'exercice 1891.</i>				
VIII.		Ponts et chaussées. — Bâtiments civils.				
		SECTION 1 ^{re} . — PONTS ET CHAUSSÉES.				
	45	Entretien de routes et de parcs publics, amélioration de routes, construction de routes nouvelles et subsides	650 •	•	•	•
		SECTION 2. — BÂTIMENTS CIVILS.				
	48	Travaux extraordinaires à exécuter à divers bâtiments civils.	5,800 •	•	•	•
	49	Entretien et réparation des prisons. — Fournitures et travaux	2,000 •	2,000 •	•	2,000 •
	50	Entretien et réparation des asiles d'aliénés	7 87	•	•	•
		A REPORTER. fr.	7,557 87	2,000 •	•	2,000 •

DUSTRIE ET DES TRAVAUX PUBLICS.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1891.

Payements effectués par année et par article du budget.

TUES	PAYEMENTS REQUIRANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de credit.	A annuler définitivement.		
.	.	.	.	2,553 55	.	a) Ces transferts ont été autorisés par la Cour des comptes le 1 ^{er} décembre 1891.
1,055 53	
.	.	.	1,000 .	2,453 85	.	
1,055 53	.	.	1,000 .	4,809 58	.	
.	.	.	650 .	.	.	
.	.	.	.	5,800 .	.	
2,900	
.	.	.	7 87	.	.	
2,900 .	.	.	657 87	5,800 .	.	

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'IN

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1891.	En 1892, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT fr.	7,557 87	2,900 »	»	2,900 »
		TRANSFERTS (suite).				
		<i>Reports de l'exercice 1889 à l'exercice 1891 (suite).</i>				
		Ponts et chaussées. — Bâtimens civils (suite).				
		SECTION 5. — SERVICE DES CANAUX ET RIVIÈRES, DES BACS ET BATEAUX DE PASSAGE ET DES POLDERS, DES LIGNES TÉLÉGRAPHIQUES DES VOIES NAVIGABLES				
	52	Entretien ordinaire et extraordinaire et dépenses d'exploita- tion des canaux et rivières.	1,413 61	»	»	»
		SECTION 4. — PORTS, CÔTES, PHARES ET FANAUX.				
	50	Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire et dépenses d'administration des ports, côtes, phares et fanaux. . . .	48,260 08	»	»	»
		TOTAL des crédits et dépenses pour les transferts de l'exer- cice 1889 fr.	57,051 56	2,900 »	»	2,900 »
		EXERCICE 1890.				
		<i>Reports de l'exercice 1890 à l'exercice 1891.</i>				
		Agriculture.				
		<i>Eaux et forêts.</i>				
	24	Forêts domaniales. — Travaux de culture et d'amélioration ; construction et entretien des maisons forestières et des routes destinées à faciliter l'exploitation des forêts de l'Etat	472 22	472 22	206 80	265 42
		Industrie.				
	50	Encouragemens pour des ouvrages utiles, traitant des ques- tions de technologie, de droit ou d'économie industrielle ; voyages et missions ; statistique du travail industriel ; frais relatifs aux caisses de prévoyance et aux sociétés de se- cours mutuel, et dépenses de la commission permanente instituée pour faciliter l'examen des affaires qui se ratta- chent à ces institutions ; frais résultant de la collation des décorations industrielles ; dépenses diverses. — Person- nel de la commission permanente pour les sociétés de secours mutuels.	78 »	78 »	»	60 »
		A REPORTER. fr.	550 22	550 22	206 80	325 42

DUSTRIE ET DES TRAVAUX PUBLICS (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1891.

Payements effectués par année et par article du budget.

TUÉS	PAYEMENTS RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de credit.	A annuler définitivement.		
2,900	.	.	657 87	5,800 .	.	
.	.	.	.	1,415 61	.	
.	.	.	.	48,200 08	.	
2,900 .	.	.	657 87	55,475 69	.	
472 22	
60 .	18	
532 22	18	

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'IN

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créances de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1891.	En 1892, jusqu'au 31 octobre.
		Report. fr.	550 22	550 22	200 80	325 42
		TRANSFERTS (suite).				
		—				
		<i>Reports de l'exercice 1890 à l'exercice 1891 (suite).</i>				
		Ponts et chaussées. — Bâtimens civils.				
		SECTION 1^{re}. — PONTS ET CHAUSSÉES.				
	46	Entretien de routes et de parcs publics, amélioration de routes, construction de routes nouvelles et subsides . . .	5,054 26	1,554 26	532 26	1,022 0
	47	Travaux de plantation de toute nature le long des routes, à l'exception de ceux compris dans les prix d'adjudication des baux d'entretien des routes	4,010 44	5,060 44	.	5,000 44
		SECTION 2. — BÂTIMENS CIVILS.				
	48	Entretien et réparation des palais, hôtels, édifices, bâtimens et monuments appartenant à l'Etat; travaux d'amélioration, d'agrandissement, de restauration, etc.; loyers, achat de meubles; établissement et entretien des squares; acquisition d'immeubles et d'objets nécessaires pour les cérémonies et les fêtes publiques; entretien du palais de Justice de Bruxelles, etc.	1,658 0	325 0	"	552 0
	49	Entretien et réparation des prisons. — Fournitures et travaux	5,500 0	5,500 0	0	5,500 0
	52	Travaux extraordinaires d'amélioration et de restauration à exécuter à divers bâtimens civils	20,046 0	20,046 0	.	20,046 0
		SECTION 3. — SERVICE DES CANAUX ET RIVIÈRES, DES BACS ET BATEAUX DE PASSAGE ET DES POLDERS; DES LIGNES TÉLÉGRAPHIQUES DES VOIES NAVIGABLES.				
	53	Entretien ordinaire et extraordinaire et dépenses d'exploitation des canaux et rivières	52,829 60	52,004 85	16,259 52	55,765 55
	54	Travaux d'amélioration des canaux et rivières	11,503 78	11,545 10	.	11,545 10
		SECTION 4. — PORTS, CÔTES, DUNES, PHARES ET FANAUX.				
	59	Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire et dépenses d'administration des ports, côtes, phares et fanaux . . .	12,755 82	12,751 64	5,000 0	7,751 64
	92	Entretien ordinaire et extraordinaire et dépenses d'exploitation des canaux et rivières.	656 07	658 07	"	658 07
		Total des crédits et dépenses pour les transferts de l'exercice 1890	122,555 00	118,500 58	21,778 58	96,764 0

INDUSTRIE ET DES TRAVAUX PUBLICS (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1891.

Payements effectués par année et par article du budget.

TUÉS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de credit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 20 de la loi sur la comp- tabilité.		
532 22	18 0	0	0	0	0	
1,534 26	0	0	50 0	1,650 0	0	
5,060 41	0	0	0	50 0	0	
552 0	0	0	0	1,120 0	0	
5,500 0	0	0	0	0	0	
20,946 0	0	0	0	0	0	
52,104 85	0	0	821 74	0	0	
11,515 10	0	0	52 68	0	0	
12,751 64	0	0	23 18	0	0	
658 07	0	0	18 90	0	0	
118,542 58	18 0	0	968 51	2,820 0	0	

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'IN

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CREDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1891.	En 1892, jusqu'au 31 octobre.
		EXERCICE 1891 (COMPTE DÉFINITIF).				
		DÉPENSES IMPUTABLES SUR LE BUDGET.				
I		Administration centrale.				
		<i>Personnel</i>				
	1	Traitement du Ministre	21,000 »	21,000 -	21,000 »	.
	2	Traitements des fonctionnaires, employés, gens de service et gens de peine.	615,204 »	615,204 »	598,292 50	14,911 70
		<i>Matériel.</i>				
	5	Fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, éclairage et chauffage, menues dépenses; sous- cription au <i>Bulletin administratif</i> du ministère de l'Agriculture, de l'Industrie et des travaux publics	85,000 »	74,151 65	47,085 91	25,990 52
		<i>Frais de déplacement.</i>				
	4	Frais de route et de séjour; courriers extraordinaires . a)	55,016 95	55,016 95	29,515 »	3,491 05
		<i>Honoraires des avocats.</i>				
	5	Honoraires des avocats du Département b)	50,884 50	50,884 50	25,502 50	7,582 »
II.		Pensions et secours.				
	6	Pensions civiles. — Premier terme des pensions à accorder éventuellement	10,800 »	6,067 20	4,503 48	1,563 72
	7	Secours à d'anciens fonctionnaires et employés, à des veuves et enfants d'employés, qui, sans avoir droit à la pension, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse, ainsi qu'aux agents payés sur salaires ou à leurs familles qui ne peuvent être pensionnés	6,500 -	6,500 »	5,075 »	625 »
III		Agriculture				
	8	Inspection de l'agriculture et agronomes de l'État: traite- ments et salaires, indemnités et frais de route. Frais des champs d'expériences et de démonstrations; frais d'études.	121,400 »	118,889 12	105,000 28	14,985 89
	9	Indemnités pour bestiaux abattus et subsides aux provinces c)	192,000 -	191,871 15	155,587 57	38,285 78
		A REPORTER. fr.	1,111,605 45	1,095,584 55	987,467 84	107,254 50

Payements effectués par année et par article du budget.

TUES	PAYEMENTS RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		CRÉDITS RÉCÉDANT LES DÉPENSES		DEPENSES	Observations
	TOTAL	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit	A annuler définitivement	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art 30 de la loi sur la comptabilité	
21,000 •	•	•	•	•	•	
615,204 •						
75,976 43	175 20	•	8,848 57	•	•	
55,000 95	10 •	•		•	•	a) Le crédit primitif de l'article 4, de 28,200 francs, a été augmenté d'une somme de fr. 4,116 95, par l'article 1 ^{er} de la loi du 24 mai 1892, <i>Moniteur</i> du 26, n° 147.
50,884 50	•	•	•	•	•	b) Le crédit primitif de l'article 5, de 50,000 francs, a été augmenté d'une somme de fr. 884 50, par l'article 1 ^{er} de la loi précitée
6,067 20	•	•	4,753 80	•	•	
6,500 •	•	•	•	•	•	
118,592 17	206 95	•	2,510 88	•	•	
191,671 15	200 •	•	128 85	•	•	c) Le crédit primitif de l'art. 9, de 160,000 francs, a été augmenté d'une somme de 32,000 francs, par l'article 1 ^{er} de la loi susdite.
1,094,702 40	682 15	•	16,220 90	•	•	

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'IN

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des établissements de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1891.	En 1892, jusqu'au 31 octobre.
		Report fr.	1,111,603 45	1,035,584 55	987,467 84	107,251 56
		Agriculture (suite).				
	10	Service vétérinaire; inspection, traitements, indemnités, frais de tournée, frais de bureau et de matériel. — Médecins vétérinaires agréés: indemnités. — Secours à d'anciens médecins vétérinaires du Gouvernement, à des veuves ou orphelins de ces agents qui se trouvent dans le besoin. — Bourses de voyages en faveur de médecins vétérinaires. a)	157,000	156,912 27	110,018 56	46,732 71
	11	Amélioration des races d'animaux domestiques. Subsidés aux provinces et encouragements b)	222,000	222,000	74,215 85	144,250 19
	12	Conseil supérieur de l'agriculture, traitement du secrétaire. — Sociétés agricoles provinciales, comices agricoles, subsidés. — Location d'un matériel de concours	180,000	175,165 12	155,606 52	7,445 20
	15	Concours, expositions ou congrès agricoles; subsidés; encouragements à des sociétés agricoles ou horticoles. Dépenses résultant de l'adhésion de la Belgique à la convention phylloxérique de Berne; encouragements aux publications agricoles et horticoles; publication du bulletin de l'agriculture; frais résultant de la collation des décorations agricoles; missions et commissions spéciales dans l'intérêt de l'agriculture et de l'horticulture	46,700	46,700	50,078 65	16,621 55
		Enseignement vétérinaire.				
	14	Personnel de l'école de médecine vétérinaire de l'État; traitements de disponibilité	101,525	95,515 27	92,795 90	2,417 55
	15	Matériel de l'école de médecine vétérinaire de l'État; frais de la commission de surveillance et des jurys; bourses d'études	50,000	49,900 07	48,897 79	1,002 28
		Enseignement agricole supérieur, moyen et primaire.				
	16	Personnel de l'Institut agricole de l'État et des écoles d'agriculture et d'horticulture de l'État; traitements de disponibilité	150,000	157,682 65	129,807 65	7,875
	17	Matériel de l'Institut agricole et des écoles d'agriculture et d'horticulture de l'État; frais des commissions de surveillance et des jurys c)	70,800	70,710 50	59,609 46	11,042 64
	18	Bourses d'études en faveur des élèves des établissements d'enseignement agricole ou horticole de l'État ou soumis à l'inspection	10,000	10,000	9,675	525
	19	Frais des conférences agricoles et horticoles; enseignement agricole moyen et primaire; subsidés. Acquisition d'ouvrages destinés à être donnés en prix à l'occasion des conférences agricoles. — Enseignement agricole dans les écoles normales. — Enseignement agricole dans les écoles d'adultes (écoles d'hiver). — Cours d'agronomie aux militaires	185,475	185,465 78	152,861 08	59,569 70
		A REPORTER fr.	2,271,905 45	2,241,520 21	1,851,029 88	575,608 16

DUSTRIE ET DES TRAVAUX PUBLICS (SUITE).

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DEFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1891.

Payements effectués par année et par article du budget.

TITRES	PAYEMENTS		CREDITS		DEPENSES	Observations
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
Total.	Sur ordonnances en circulation	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement	Transférés à l'exercice suivant, en vertu des art. 50 et 51 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS	
1,094,702 40	682 15	•	16,220 90	•	•	
156,751 07	161 20	•	87 75	•	•	a) Le crédit primitif de l'art. 10, de 142,000 francs, a été augmenté d'une somme de 15,000 francs, par l'article 1 ^{er} de la loi du 25 mai 1892, <i>Moniteur</i> du 26, n° 147
218,475 02	5,526 98	•	•	•	•	b) Le crédit primitif de l'article 11, de 207,000 francs, a été augmenté d'une somme de 15,000 francs, par l'article 1 ^{er} de la loi susdite.
165,051 5.	10,111 60	•	6,850 88	•	•	
46,700 7	•	•	•	•	•	
95,211 45	101 84	•	6,011 75	•	•	
49,990 07	•	•	0 95	•	•	
157,682 65	•	•	1,517 55	•	•	
70,652 10	58 40	•	80 50	•	•	c) Le crédit primitif de l'art. 17, de 68,400 francs, a été augmenté d'une somme de 2,100 francs, par l'article 1 ^{er} de la loi prémentionnée
10,000	•	•	•	•	•	
185,425 78	41 00	•	11 22	•	•	
2,426,638 04	14,682 17	•	50,585 24	•	•	

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'IN

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1891.	En 1892, jusqu'au 31 octobre.
		Report. fr.	2,271,005 45	2,241,520 21	1,851,049 88	575,608 16
		Agriculture (suite).				
		<i>Jardin botanique de l'État.</i>				
	20	Jardin botanique de l'État. Traitements du personnel . . .	34,300 •	34,300 •	33,800 •	500 •
	21	Jardin botanique de l'État. Dépenses de matériel et de cul- ture.	54,700 •	54,609 05	48,170 12	6,529 81
		<i>Eaux et forêts.</i>				
	22	Traitements du personnel; indemnités; frais de route et de séjour; frais de bureau; dépenses diverses.	452,255 •	452,251 72	575,861 97	76,589 75
	23	Forêts domaniales. — Travaux de culture et d'amélioration; construction et entretien des maisons forestières et des routes destinées à faciliter l'exploitation des forêts de l'État	89,500 •	87,045 55	48,512 45	58,711 10
	24	Défrichement; reboisement; subsides aux communes; dé- penses diverses	18,000 •	14,504 52	8,524 15	6,025 57
	25	Pisciculture; repeuplement des cours d'eau a)	17,700 •	17,609 06	8,290 15	8,085 11
IV.		Laboratoires d'analyses.				
	26	Laboratoires de l'État, provinciaux, communaux et privés pour le service de l'agriculture et pour la surveillance des denrées alimentaires. Subsides. Traitements et indemnités du personnel	94,000 •	93,952 48	90,952 48	3,000 •
V.		Industrie.				
	27	Inspection de l'industrie et de l'enseignement professionnel et industriel, y compris les écoles et classes ménagères ainsi que les ateliers d'apprentissage; traitements, indemnités et frais de route	59,900 •	25,406 97	22,659 47	2,837 50
	28	Institut supérieur de commerce d'Anvers. Dotation de l'État destinée, avec le subside de la ville d'Anvers, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel. Dépenses diverses. Bourses d'études aux élèves	55,000 •	49,591 •	49,577 50	13 50
	29	Enseignement professionnel: écoles industrielles, écoles mé- nagères, ateliers d'apprentissage, matériel, missions, sub- sides aux expositions, dépenses diverses	494,600 •	489,644 65	440,564 •	46,080 65
	50	Encouragements pour des ouvrages utiles, traitant de ques- tions de technologie, de droit ou d'économie industrielle; voyages et missions; statistique du travail industriel; frais relatifs aux caisses de prévoyance et aux sociétés de secours mutuels et dépenses de la commission perma- nente instituée pour faciliter l'examen des affaires qui se rattachent à ces institutions; huitième concours. Frais résultant de la collation des décorations industrielles et spéciales; dépenses diverses. — Personnel de la commis- sion permanente pour les sociétés de secours mutuels, . . .	45,050 •	55,614 49	12,505 40	19,744 09
		A REPORTER. fr.	5,657,910 45	5,594,189 18	2,989,887 57	581,425 04

DUSTRIE ET DES TRAVAUX PUBLICS (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1891.

Payements effectués par année et par article du budget.

TITRES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en virtu de l'art. 50 de la loi sur la com- ptabilité.		
2,226,638 04	14,682 17	.	30,585 24	.	.	
54,500	
54,699 93	.	.	07	.	.	
452,251 72	.	.	3 28	.	.	
87,023 55	20 .	.	123 18	2,353 27	.	
14,349 52	245 .	.	3,405 48	.	.	
17,273 26	426 40	.	34	.	.	a) Le crédit primitif de l'article 25, de 14,000 francs, a été augmenté d'une somme de fr. 3,790 par l'article 1 ^{er} de la loi du 24 mai 1892, <i>Moniteur</i> du 26, n° 147.
93,932 48	.	.	67 32	.	.	
25,406 07	.	.	5,403 03	.	.	
49,591 .	.	.	5,400 .	.	.	
486,644 65	3,000 .	.	4,955 33	.	.	
32,100 40	1,505 .	.	11,435 51	.	.	
3,574,310 01	19,878 57	.	61,388 .	2,333 27	.	

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'IN

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1891.	En 1892, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	3,657,910 45	3,594,180 18	2,989,887 57	584,423 04
		Industrie (suite).				
V (suite).	31	Primes d'encouragement aux sociétés de secours mutuels reconnues, afin de faciliter l'affiliation de leurs membres à la Caisse de retraite de l'État.	20,000 .	•	•	•
	32	Indemnités des greffiers des conseils de prud'hommes.	23,400 .	22,216 66	20,066 66	2,150 .
	33	Frais de publication du <i>Recueil officiel des brevets d'invention</i> ; frais d'impression	3,500 .	3,480 65	1,204 .	2,285 65
	34	Marques de fabrique et de commerce. — Frais de publication du <i>Recueil des marques</i> . — Frais d'impression et autres dépenses relatives à l'exécution de la loi du 1 ^{er} avril 1879	3,700 .	2,134 80	16 .	2,118 80
	35	Conseil supérieur du commerce et de l'industrie. — Traitement du secrétaire. — Frais divers a)	17,000 .	17,866 39	11,080 08	6,465 91
	36	Conseil supérieur du travail. — Frais divers.	12,500 .	•	•	•
	37	Frais du bureau international pour la protection de la propriété industrielle. Frais d'impression et autres dépenses relatives à l'exécution de la loi du 5 juillet 1884	3,000 .	2,097 04	•	2,097 04
VI.		Poids et mesures.				
	38	Traitements des vérificateurs; frais d'intérim et d'inspection	82,350 .	75,905 62	71,886 52	4,000 10
	39	Frais de bureau et de tournées des vérificateurs	36,000 .	33,503 90	31,680 99	1,625 .
	40	Matériel. — Frais de la commission consultative et du bureau international des poids et mesures	12,000 .	6,437 53	1,990 55	4,416 80
VII.		Voirie vicinale, cours d'eau et hygiène publique.				
	41	Encouragements divers pour l'amélioration de la voirie vicinale et des cours d'eau non navigables ni flottables. Encouragements pour les améliorations qui intéressent l'hygiène publique	2,000,000 .	2,000,000 .	1,997,386 03	2,613 92
	42	Inspection des chemins vicinaux et des cours d'eau; traitements d'activité et traitements de disponibilité du personnel attaché à cette inspection; travaux extraordinaires d'écritures ou autres effectués par des membres du personnel, pour le service particulier de l'inspection. Indemnités au personnel attaché à cette inspection et aux commissaires voyers	70,000 .	68,962 20	40,149 78	28,812 50
	43	Frais de route et de séjour de l'inspection	10,000 .	9,572 20	5,769 70	3,802 50
	44	Frais de bureau et matériel de l'inspection	2,000 .	1,885 25	881 .	1,004 25
		A REPORTER. fr.	5,954,260 45	5,838,080 39	5,172,017 91	645,852 51

DUSTRIE ET DES TRAVAUX PUBLICS (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1891.

Payements effectués par année et par article du budget.

TUÉS	PAYEMENTS RESTANT AFFECTUÉS OU A JUSTIFIER		CRÉDITS RÉCADANT LES DÉPENSES		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.		
3,574,310 61	19,878 57	•	61,388 •	2,333 27	•	
•	•	•	20,000 •	•	•	
22,210 66	•	•	1,183 34	•	•	
3,489 05	•	•	10 35	•	•	
2,134 80	•	•	1,565 20	•	•	
17,554 99	311 40	•	33 61	•	•	
•	•	•	12,500 •	•	•	a) Le crédit primitif de l'art. 35, de 12,500 francs, a été augmenté d'une somme de 3,400 francs par l'art. 1 ^{er} de la loi du 24 mai 1891, <i>Moniteur</i> du 28, n° 147.
2,097 04	•	•	902 98	•	•	
75,905 62	•	•	6,444 38	•	•	
33,303 99	•	•	2,096 01	•	•	
6,437 35	•	•	5,562 65	•	•	
2,000,000 •	•	•	•	•	•	
68,962 26	•	•	1,037 74	•	•	
9,572 20	•	•	427 80	•	•	
1,885 25	•	•	114 75	•	•	
5,817,870 42	20,189 07	•	113,806 79	2,333 27	•	

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'IN

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1891.	En 1892, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	5,954,260 45	5,858,060 59	5,172,017 91	645,852 51
VIII.		Service de santé.				
	45	Inspection du service de santé et d'hygiène; inspection des établissements dangereux, insalubres ou incommodes, projetés ou en exploitation; inspection du commerce des denrées alimentaires; personnel; frais de route et de séjour; travaux d'écritures effectués par des membres du personnel et relatifs à ces inspections; frais de bureau, de matériel et de prise d'échantillons. Frais des commissions médicales provinciales. Service sanitaire des ports de mer et des côtes. Subsidés et récompenses en cas d'épidémies; encouragements à la vaccine; office vaccino-gène central. Subsidés aux sages-femmes pendant et après leurs études: 1° pour les aider à s'établir; 2° pour les indemniser des soins de leur art qu'elles donnent aux femmes indigentes. Subside à la Société royale de médecine publique. Publications relatives aux sciences médicales; subsidés, souscriptions et achat de livres. Impressions et dépenses diverses. Conseil supérieur d'hygiène publique; indemnités, jetons de présence, frais de route et de séjour. Frais de bureau et frais de publication des travaux du conseil. Frais de participation aux expositions et aux congrès organisés dans l'intérêt de l'hygiène. Dépenses de la commission des suppléments à la pharmacopée officielle. Encouragements aux associations contre l'alcoolisme. Habitations ouvrières: dépenses relatives à l'exécution de la loi du 9 août 1889.	250,000 *	249,742 98	153,068 50	95,501 13
	46	Académie royale de médecine.	33,500 *	33,500 *	29,792 08	3,707 92
	47	Prix quinquennal des sciences médicales pour la période de 1886 à 1890, institué par arrêté royal du 25 novembre 1859.	5,000 *	5,000 *	5,000 *	*
IX.		Ponts et chaussées. — Bâtimens civils.				
		SECTION 1^{re}. — PONTS ET CHAUSSÉES.				
	48	Entretien des routes et des parcs publics, amélioration de routes, construction de routes nouvelles et subsidés . . .	3,670,000 *	3,635,101 34	1,635,388 99	1,970,273 91
	49	Travaux de plantations de toute nature le long des routes, à l'exception de ceux compris dans les prix d'adjudication des baux d'entretien des routes	50,000 *	34,398 52	12,763 11	21,635 41
		SECTION 2. — BÂTIMENS CIVILS.				
	50	Entretien et réparation des palais, hôtels, édifices, bâtimens et monuments appartenant à l'État; travaux d'amélioration, d'agrandissement, de restauration, etc; loyers; achat de meubles; établissement et entretien des squares; acquisition d'immeubles et d'objets nécessaires pour les cérémonies et les fêtes publiques; entretien du Palais de justice de Bruxelles, etc.	675,000 *	665,037 68	392,502 96	272,534 72
	51	Entretien et réparation des prisons. — Fournitures et travaux.	100,000 *	94,069 08	33,038 90	61,030 78
		À REPORTER. fr.	10,737,760 45	10,552,910 59	7,453,572 45	3,070,536 88

DUSTRIE ET DES TRAVAUX PUBLICS (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1891.

Payements effectués par année et par article du budget.

TUES	PAYEMENTS RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES		DÉPENSES	Observations.
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	
5,817,870 42	20,189 97	•	113,860 79	2 335 27	•	
248,569 63	1,173 55	•	257 02	•	•	
33,500 •	•	•	•	•	•	
5,000 •	•	•	•	•	•	
3,625,662 00	7,438 44	•	28,655 15	8,243 51	•	
34,398 52	•	•	1,115 31	14,486 17	•	
665,037 68	•	•	9,092 32	•	•	
94,069 68	•	•	5,030 32	•	•	
10,524,108 83	28,801 78	•	159,780 01	26,062 05	•	

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'IN

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1891.	En 1892, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. . . fr.	10,737,760 45	10,552,010 59	7,455,572 45	3,070,536 38
IX (suite).		Ponts et chaussées. — Bâtimens civils (suite).				
		SECTION 2. — BÂTIMENS CIVILS (suite).				
	52	Entretien et réparation des asiles d'aliénés	20,000	100	100	•
	55	Entretien et réparation des écoles agricoles de Huysselede et de Beernem	6,000	6,000	5,800 69	199 51
	54	Travaux extraordinaires d'amélioration et de restauration à exécuter à divers bâtimens civils	174,000	165,528 72	70,701 80	88,826 02
		SECTION 3. — SERVICE DES CANAUX ET RIVIÈRES, DES BACS ET BATEAUX DE PASSAGE ET DES FOLDERS; DES LIGNES TÉLÉGRAPHIQUES DES VOIES NAVIGABLES.				
	55	Entretien ordinaire et extraordinaire et dépenses d'exploitation des canaux et rivières	2,152,820	2,014,075 32	820,035 01	1,180,040 50
	50	Travaux d'amélioration des canaux et rivières	237,000	170,858 00	20,066	155,889 57
		Plantations.				
	57	Plantations nouvelles	15,000	7,700 46	5,750 27	3,941 19
		Bacs et bateaux de passage.				
	58	Établissement éventuel de nouveaux passages d'eau; entretien et amélioration des bacs et bateaux de passage existants et de leurs dépendances	40,000	30,096 03	9,162 75	30,835 28
		Service des irrigations de la Campine.				
	50	Personnel : traitemens; salaires et indemnités; frais de bureau et de déplacement; remplacements provisoires; frais d'opérations graphiques	17,700	16,564 75	10,007 58	497 17
	60	Frais relatifs aux irrigations de la Campine a)	1,078	1,078	1,547 75	130 25
		SECTION 4. — PORTS, CÔTES, DUNES, PHARES ET FANAUX.				
	01	Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire, et dépenses d'administration des ports, côtes, phares et fanaux	091,130	687,527 03	224,472 37	403,054 00
62	Travaux d'amélioration des ports, côtes, phares, fanaux et boisement des dunes domaniales	28,000	28,000	25,079 37	4,320 63	
	SECTION 5. — FRAIS D'ÉTUDES ET D'ADJUDICATIONS.					
05	Études de projets; frais de lever de plans; achats d'instrumens, de cartes et de livres; matériel, impressions, etc; frais d'adjudications, de reproduction de plans, d'achat de papier, etc.	75,000	38,151 80	20,202 05	8,845 20	
		A REPORTER. fr.	14,170,888 45	13,735,091 09	8,685,152 00	5,013,727 12

DUSTRIE ET DES TRAVAUX PUBLICS (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1891.

Payements effectués par année et par article du budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
10,524,198 85	28,801 76	•	159,786 91	25,062 95	•	
100 »	»	»	19,900 »	»	»	
6,000 »	•	•	•	•	•	
165,528 72	•	•	8,471 28	•	•	
2,006,682 57	7,302 75	•	40,886 85	77,857 85	•	
176,855 57	5 42	•	15,420 61	45,311 40	•	
7,700 46	•	•	7,209 54	•	•	
39,906 05	•	•	5 97	•	•	
16,564 75	•	•	1,135 25	•	•	
1,078 »	•	•	•	•	•	
687,527 05	•	•	3,602 97	•	•	
28,000 »	•	•	•	•	•	
38,138 15	13 65	•	56,848 20	•	•	
13,608,880 11	30,211 58	•	203,364 58	146,232 18	•	

n) Le crédit primitif de l'art. 60, de 1,600 francs, a été augmenté d'une somme de 78 francs, par l'article 1^{er} de la loi du 24 mai 1892, *Moniteur* du 26, n° 147.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'IN

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1891.	En 1892, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	14,176,688 45	13,735,091 89	8,685,152 99	5,013,727 12
IX (suite).		Ponts et chaussées. — Bâtiments civils (suite).				
		SECTION 6. — PERSONNEL DES PONTS ET CHAUSSÉES.				
	64	Traitements des ingénieurs et conducteurs des ponts et chaussées; frais de bureau et de déplacement	1,006,000 »	988,350 07	018,583 03	69,516 14
	65	Traitements et indemnités des chefs de bureau, des commis et surveillants, des éclusiers, pontonniers, sergents d'eau, gardes-canal et autres agents subalternes des ponts et chaussées. Frais divers des jurys d'examen	1,140,000 »	1,130,067 42	1,009,065 08	127,380 07
	66	Frais des jurys d'examen et des conseils de perfectionnement; missions des élèves-ingénieurs et des élèves-conducteurs de l'école spéciale du génie civil.	10,000 »	11,522 70	5,091 20	5,501 50
		SECTION 7. — SERVICES DES BÂTIMENTS CIVILS.				
67	Traitements, indemnités et frais de déplacement des architectes et autres agents, ainsi que du personnel du Palais de justice. — Frais d'habillement des gardiens des monuments et des surveillants du Palais de justice	175,050 »	164,997 16	156,541 70	8,455 46	
68	Études de projets, achat d'instruments et de livres; matériel, fournitures de bureau, impressions, achat et réparation de meubles, chauffage et éclairage, frais d'adjudication; menues dépenses, etc., du Palais de justice de Bruxelles a).	60,400 »	60,400 »	56,055 57	24,364 63	
X.		Mines.				
		SECTION 1^{re}. — PERSONNEL DU CONSEIL DES MINES.				
	69	Personnel du conseil des mines. — Traitements et frais de déplacement	32,000 »	31,600 12	28,225 12	3,375 »
	70	Matériel	640 »	640 »	380 »	260 »
		SECTION 2. — PERSONNEL DU CORPS DES MINES.				
	71	Traitements et indemnités du personnel du corps des mines, des géomètres-dessinateurs et des commis-expéditionnaires adjoints aux ingénieurs	332,075 »	332,074 23	305,184 24	26,890 99
72	Frais des jurys d'examen du conseil de perfectionnement et missions des élèves-ingénieurs de l'école spéciale des mines	10,000 »	7,021 10	7,009 10	12 »	
	SECTION 3. — CARTE GÉOLOGIQUE.					
73	Exécution d'une carte géologique détaillée de la Belgique.	112,000 »	45,627 32	41,052 14	3,025 18	
		A REPORTER. fr.	17,064,753 45	16,517,391 81	11,193,220 87	5,285,107 09

DUSTRIE ET DES TRAVAUX PUBLICS (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1891.

Payements effectués par année et par article du budget.

TUÉS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	RESTANT AFFECTUÉS OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comp- tabilité.		
13,098,880 11	56,211 58	•	293,504 58	148,252 18	•	
988,100 07	250 •	•	18,549 03	•	•	
1,156,445 15	3,522 27	•	32 58	•	•	
10,682 70	840 •	•	7,477 30	•	•	
164,997 16	•	•	10,052 84	•	•	
60,400 •	•	•	•	•	•	a) Le crédit primitif de l'article 68, de 45,000 francs, a été augmenté d'une somme de 15,400 francs, par l'article 1 ^{er} de la loi du 24 mai 1892, <i>Moniteur</i> du 26, n° 147.
31,000 12	•	•	399 88	•	•	
640 •	•	•	•	•	•	
332,074 23	•	•	• 77	•	•	
7,021 10	•	•	2,978 90	•	•	
46,577 32	50 •	•	66,372 68	•	•	
16,470,417 96	40,873 85	•	390,229 46	148,252 18	•	

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'IN

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1891.	En 1892, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	17,064,753 45	16,517,291 81	11,193,220 87	5,283,197 09
		Mines (suite).				
		SECTION 4. — CAISSES DE PRÉVOYANCE.				
X (suite).	74	Subsides aux caisses de prévoyance et récompenses aux personnes qui se distinguent par des actes de dévouement; frais de route et de séjour des membres de la commission permanente des caisses de prévoyance et autres frais relatifs à l'administration desdites caisses	45,000 »	45,000 »	198 »	44,802 »
		SECTION 5. — IMPRESSIONS, ETC.				
	75	Impressions, achats de livres, de cartes et d'instruments; traductions, publications de documents statistiques; encouragements et subventions; essais et expériences	10,000 »	9,982 15	4,318 60	5,663 55
		SECTION 1^{re}. — COMMISSION DES PROCÉDÉS NOUVEAUX.				
XI.	76	Frais de route et de séjour; matériel, achat de réactifs, d'appareils, frais de bureau, etc.	500 »	482 25	300 »	182 25
		SECTION 2. — COMMISSION DES ANNALES DES TRAVAUX PUBLICS.				
	77	Frais de route et de séjour.	300 »	84 50	84 50	»
	78	Publication du recueil, rémunération d'auteurs, frais de bureau, matériel, etc.	7,900 »	6,926 10	6,126 10	800 »
		SECTION 3. — COMMISSION CONSULTATIVE DES MACHINES A VAPEUR.				
	79	Frais de route et de séjour	1,500 »	873 60	205 20	578 40
		Traitements de disponibilité.				
XII.	80	Traitements temporaires de disponibilité pour les fonctionnaires et employés	26,723 »	21,065 24	21,065 24	»
		Dépenses imprévues.				
XIII.	81	Dépenses imprévues non libellées au Budget; secours à accorder pour frais de dernière maladie et de funérailles aux familles de fonctionnaires et employés décédés, ou d'agents pensionnés, qui se trouvent dans une situation malheureuse	18,000 »	17,727 22	15,331 97	2,385 25
		A REPORTER fr.	17,174,676 45	16,610,432 87	11,240,940 48	5,567,608 54

INDUSTRIE ET DES TRAVAUX PUBLICS (SUITE).

Payements effectués par année et par article du budget.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTÉ DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1891.

TUÉS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES			
Total.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transféré à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 80 de la loi sur la comp- tabilité.		
16,476,417 96	40,875 85	•	599,229 46	148,232 18	•	
45,000 "	"	"	"	"	"	
9,982 15	"	"	17 85	"	"	
482 25	"	"	17 75	"	"	
84 50	"	"	215 50	"	"	
6,926 10	"	"	975 90	"	"	
875 60	"	"	626 40	"	"	
21,065 24	"	"	5,657 76	"	"	
17,717 22	10 "	"	272 78	"	"	
16,578,540 02	40,885 85	"	407,011 40	148,232 18	"	

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'IN

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1891.	En 1892, Jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	17,174,676 45	16,619,452 87	11,240,940 48	5,357,608 54
XIII		Dépenses imprévues (suite).				
	82	Rente annuelle et pensions à la veuve et aux enfants du sieur Beaufays, éclusier, décédé dans l'exercice de ses fonctions.	1,100 .	1,012 50	1,012 50	»
	83	Forêts domaniales a)	4,956 55	4,956 55	»	4,956 55
	84	Entretien ordinaire et extraordinaire et dépenses d'exploitation des canaux et rivières	599 02	58 08	»	58 08
	85	Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire et dépenses d'administration des ports, côtes, phares et fanaux.	1,086 85	»	»	»
	86	Travaux d'amélioration des ports, côtes, phares, fanaux, et boisement des dunes domaniales.	772 87	»	»	»
	87	Ponts et chaussées. — Études de projets, impressions, frais d'adjudication, etc.	8 40	8 40	»	8 40
	88	Bâtiments civils. — Études de projets, etc.; chauffage et éclairage, frais d'adjudication, menues dépenses du Palais de justice de Bruxelles	13,072 86	13,072 86	»	13,072 86
	89	Chemins de fer en construction.	495 40	495 40	»	495 40
	90	Impressions, achat de livres, etc.	161 15	161 15	»	161 15
		TOTAL des crédits et dépenses pour le budget du ministère de l'Agriculture, de l'Industrie et des travaux publics . . . fr.	17,196,929 58	16,639,197 81	11,241,952 98	5,356,360 98

DUSTRIE ET DES TRAVAUX PUBLICS (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1891.

Payements effectués par année et par article du budget.

TUÉS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	excédant LES CRÉDITS	
16,578,549 02	40,883 85	•	407,011 40	148,332 18	•	
1,012 50	•	•	87 30	•	•	
4,956 55	•	•	•	•	•	a) Les crédits faisant l'objet des articles 83 à 90, ont été alloués par l'article 1 ^{er} de la loi du 24 mai 1892, <i>Moniteur</i> du 26, n° 147.
58 08	•	•	540 94	•	•	
•	•	•	1,086 83	•	•	
•	•	•	•	772 87	•	
8 40	•	•	•	•	•	
13,072 86	•	•	•	•	•	
495 40	•	•	•	•	•	
161 15	•	•	•	•	•	
16,598,313 96	40,883 85	•	408,726 67	149,005 05	•	

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'IN

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1891.	En 1892, jusqu'au 31 octobre
		RECAPITULATION.				
		Transferts de l'exercice 1888. (Art. 30 de la loi de comptabilité)	6,864 71	1,055 53	°	1,055 53
		— 1889. —	57,031 56	2,900 »	°	2,900 °
		— 1890. —	122,555 09	118,560 58	21,778 58	96,764 °
		Total des transferts des exercices précédents fr.	186,251 36	122,515 91	21,778 58	100,719 53
		Total du Budget pour l'exercice 1891	17,196,920 55	16,639,197 81	11,241,952 08	5,356,360 98
		TOTAUX. fr	17,383,180 89	16,761,715 72	11,263,731 56	5,457,080 31

DUSTRIE ET DES TRAVAUX PUBLICS (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1891.

Payements effectués par année et par article du budget.

TUÉS	PAYEMENTS RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.		
1,055 35	•	•	1,000 •	4,809 38	•	
2,900 •	•	•	657 87	55,475 69	•	
118,542 58	18 •	•	968 51	2,826 •	•	
122,407 91	18 •	•	2,026 38	61,109 07	•	
16,598,315 90	40,883 85	•	408,726 67	140,005 05	•	
16,720,811 87	40,901 85	•	411,353 05	210,114 12	•	

Le Budget du Ministère de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics pour l'exercice 1891 a été fixé par l'article unique de la loi du 4 avril 1891, *Moniteur* du 5, n° 95, à la somme de. fr. 17,008,197 •

A Y AJOUTER : 1° La somme de 13,600 •
formant la différence entre le crédit total précité et l'ensemble des allocations par article;

2° Les crédits supplémentaires. fr. 115,132 53

3° Les parties d'allocations transférées des Budgets des exercices 1888, 1889 et 1890, conformément à l'article 30 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'État fr. 180,251 56

TOTAL fr. 17,383,180 89

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1891.	En 1892, jusqu'au 31 octobre.
		TRANSFERTS DES EXERCICES PRÉCÉDENTS a).				
		— EXERCICE 1889.				
		<i>Report de l'exercice 1889 à l'exercice 1891, conformé- ment à l'article 39 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'État.</i>				
II.		Chemins de fer.				
		SECTION 2. — VOIES ET TRAVAUX.				
	10	Travaux d'entretien et d'amélioration, outils, ustensiles, objets divers, loyers de locaux	35,880 45	•	•	•
		EXERCICE 1890.				
		<i>Reports de l'exercice 1890 à l'exercice 1891.</i>				
II.		Chemins de fer.				
		SECTION 3. — TRACTION ET MATÉRIEL.				
	21	Entretien, réparation et renouvellement du matériel . . .	9,531 93	9,041 11	9,032 32	8 79
IV.		Marine.				
	51	Traction et matériel	5,146 32	5,146 32	2,879 72	2,266 60
		TOTAL des crédits et dépenses pour les transferts de l'exer- cice 1890 fr.	14,678 25	14,187 43	11,012 04	2,275 30
		EXERCICE 1891 (COMPTE DÉFINITIF).				
		DÉPENSES IMPUTABLES SUR LE BUDGET.				
1.		Administration centrale.				
	1	Traitement du Ministre	21,000 •	21,000 •	21,000 •	•
		À REPORTER. . . . fr.	21,000 •	21,000 •	21,000 •	•

POSTES ET TÉLÉGRAPHES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1891.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		RECÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité	LES CRÉDITS.	
				35,880 43		a) Ces transferts ont été autorisés par la Cour des comptes le 10 novembre 1891.
0,041 11	°	°	490 82	°	°	
5,146 32	°	°	°	°	°	
14,187 43	°	°	490 82	°	°	
21,000 °	°	°	°	°	°	
21,000 °	°	°	°	°	°	

MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER,

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1891.	En 1892, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	21,000	21,000	21,000	.
		Administration centrale (suite).				
I	2	Traitements des fonctionnaires et employés	177,175	177,161 39	176,556 64	824 75
	5	Frais de route et de séjour du Ministre, des fonctionnaires et employés de l'administration centrale.	8,000	6,693 35	5,004 50	1,688 85
	4	Traitements et salaires des huissiers, messagers, concierges et gens de service.	44,900	40,985 65	38,475 65	2,510 .
	5	Matériel, fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, chauffage, éclairage, menues dépenses	60,000	59,587 64	25,790 07	33,605 06
	6	Honoraires des avocats du département.	35,000	50,861 95	24,750 .	6,111 93
		Chemins de fer.				
		SECTION 1^{re}. — SERVICES COMMUNS.				
	7	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés a)	495,272 92	495,272 92	212,392 70	282,880 22
	8	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois. b)	122,200 .	121,843 15	94,095 67	66,849 48
	9	Matériel et fournitures de bureau pour tous les services . c)	604,000 .	596,298 16	511,654 05	58,486 06
	10	Subside à la caisse de retraite et de secours des ouvriers de l'administration	50,000 .	50,000 .	50,000 .	.
	11	Secours exceptionnels aux ouvriers qui, par suite de malheurs de famille ou d'autres circonstances, se trouvent dans une position digne d'intérêt	40,000 .	59,999 90	35,250 45	4,717 45
	12	Conférences des chemins de fer belges et frais de conférences internationales; congrès des chemins de fer.	11,000 .	7,615 75	7,620 75	25 .
		SECTION 2. — VOIES ET TRAVAUX.				
	13	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés d)	1,741,226 48	1,741,226 48	717,150 80	1,024,095 68
	14	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois e)	10,911,100 .	10,905,948 64	2,668,520 84	8,237,627 80
	15	Billes, rails et accessoires, matériel fixe tenant à la voie. .	4,810,000 .	4,810,000 .	4,810,000 .	.
	16	Travaux d'entretien et d'amélioration, outils, ustensiles, objets divers, loyers de locaux.	2,190,200 .	2,168,053 65	1,652,889 48	508,067 71
		A REPORTER fr.	21,527,074 40	21,272,576 59	10,981,568 18	10,257,400 89

POSTES ET TÉLÉGRAPHES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1891

Payements effectués par année et par article du budget.

TUÉS	PAYEMENTS		CREDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 39 de la loi sur la comptabilité.	excédant LES CRÉDITS.	
21,000	
177,161 59	.	.	15 61	.	.	
6,695 53	.	.	1,506 65	.	.	
40,985 63	.	.	916 57	.	.	
50,305 73	191 91	.	412 56	.	.	
50,861 03	.	.	4,138 07	.	.	
405,272 02	a) Le crédit primitif de l'article 7, de 469,500 francs, a été augmenté d'une somme de fr 25,772 92 c., transférée de l'article 22 par deux arrêtés ministériels pris en vertu d'une note qui figure à la suite de l'article 31.
121,845 15	.	.	556 85	.	.	b) Le crédit primitif de l'article 8, de 137,200 francs, a été diminué d'une somme de 5,000 francs, par l'article 2 de la loi 24 mai 1892, <i>Moniteur</i> du 26, n° 147.
570,121 01	26,177 15	.	7,701 84	.	.	c) Le crédit primitif de l'art. 9, de 640,000 fr. a été diminué d'une somme de 36,000 francs par l'art. 2 de la loi précitée.
50,000 "	
39,047 00	52 "	.	" 10	.	.	
7,645 73	.	.	3,354 25	.	.	
1,741,226 48	d) Le crédit primitif de l'article 13, de 1,535,750 francs, a été augmenté d'une somme de fr 203,476 48 c., transférée de l'article 22, par divers arrêtés ministériels pris en vertu d'une note qui figure à la suite de l'art. 31.
10,905,948 64	.	.	5,151 56	.	.	e) Le crédit primitif de l'art. 14, de 10,781,100 francs, a été augmenté d'une somme de 150,000 francs, par l'art. 2 de la loi du 24 mai 1892, <i>Moniteur</i> du 26, n° 147.
4,810,000 "	
2,160,957 19	7,096 46	.	30,810 10	550 25	.	
21,230,059 07	33,517 52	.	54,167 56	350 25	.	

MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER,

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS		
					En 1891.	En 1892 jusqu'au 31 octobre.	
		REPORT fr.	21,327,074 40	21,272,576 50	10,981,568 18	10,257,400 89	
II (suite).		Chemins de fer (suite).					
		SECTION 3. — TRACTION ET MATÉRIEL.					
	17	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés a)	1,827,121 15	1,827,121 15	752,531 05	1,074,590 12	
	18	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois b)	12,512,000 "	12,512,000 "	2,155,010 04	10,176,080 06	
	19	Primes d'économie et de régularité	646,600 "	645,733 00	1,779 68	645,054 22	
	20	Combustible et autres objets de consommation pour la traction des convois c)	8,079,000 "	8,975,000 29	8,175,204 36	708,472 43	
	21	Entretien, réparation et renouvellement du matériel. . . d)	15,950,000 "	15,875,574 30	9,425,851 59	6,440,275 61	
		SECTION 4. — TRANSPORTS.					
	22	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés. e)	9,572,414 09	9,572,251 36	5,981,907 24	5,590,100 98	
	23	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois, et manœuvres par chevaux. f)	6,754,400 "	6,754,400 "	1,591,570 15	5,163,029 85	
	24	Primes pour encourager la marche régulière des convois. . .	595,000 "	504,588 71	96,487 02	298,045 22	
	25	Frais d'exploitation	2,525,000 "	2,522,445 61	1,860,250 55	401,994 50	
	26	Camionnage g)	1,515,000 "	1,514,044 58	1,256,894 40	255,076 65	
	27	Pertes et avaries; indemnités du chef d'accidents survenus sur le chemin de fer; contentieux h)	1,100,000 "	1,007,277 15	208,099 46	708,234 99	
	28	Redevances aux compagnies et aux particuliers pour usage ou location de matériel de traction et de transport. . . i)	24,000 "	25,400 04	16,582 24	6,817 80	
		SECTION 5. — PERCEPTION DES RECETTES ET CONTRÔLES.					
	29	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés j)	1,860,255 36	1,860,250 36	776,663 75	1,083,524 11	
	30	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois. k)	96,907 "	96,006 74	21,003 81	75,302 03	
	31	Primes pour application régulière de taxes	5,000 "	5,000 "	"	5,000 "	
			(Les crédits portés aux articles 7, 13, 17, 22 et 29 pourront être réunis et transférés de l'un de ces articles aux autres, suivant les besoins du service.)				
			A REPORTER. fr.	84,667,772 "	84,459,270 78	41,371,855 50	43,047,990 26

POSTES ET TÉLÉGRAPHES (SUITE).

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1891.

Payements effectués par année et par article du budget.

TUÉS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	À annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.		
21,250,050 07	33,317 52	.	54,107 56	350 25	.	
1,827,121 15	
12,512,000	
045,755 90	.	.	866 10	.	.	
8,073,676 79	1,523 50	.	5,999 71	.	.	
15,875,107 20	267 10	.	50,649 13	5,976 57	.	
9,572,188 92	63 14	.	162 75	.	.	
6,754,400 »	.	.	»	.	.	
591,552 24	56 47	.	411 20	.	.	
2,522,225 05	220 56	.	.	554 59	.	
1,511,971 05	2,973 55	.	55 42	.	.	
1,006,334 45	942 70	.	92,722 85	.	.	
23,400 04	.	.	599 96	.	.	
1,800,187 86	62 50	.	5 .	.	.	
96,906 74	.	.	26	.	.	
5,000	
84,410,845 70	30,427 02	.	203,610 01	4,861 21	.	

a) Le crédit primitif de l'article 17, de 1,717,600 francs, a été augmenté d'une somme de fr. 109,521-15, savoir : 1° 7,735 francs par l'article 1^{er} de la loi précitée; 2° fr. 101,786-15, transférés de l'article 22 par deux arrêtés ministériels pris en vertu de la note qui figure à la suite de l'article 31.

b) Le crédit primitif de l'article 18, de 12,173,300 francs, a été augmenté d'une somme de 138,800 francs, par l'article 2 de la loi du 24 mai 1892, *Moniteur* du 26, n° 147.

c) Le crédit primitif de l'article 20, de 9,154,000 francs, a été diminué d'une somme de 175,000 francs, par l'article 2 de la loi susdite.

d) Le crédit primitif de l'article 21, de 16,344,000 francs, a été diminué d'une somme de 414,000 francs, par l'art. 2 de la loi susmentionnée.

e) Le crédit primitif de l'article 22, de 9,880,700 francs, a été augmenté d'une somme de fr. 34,605, par l'art. 1^{er} de la loi précitée et diminué d'une somme de 342,300 fr. 91 et, transférée aux art. 7, 15, 17 et 29 par divers arrêtés ministériels pris en vertu d'une note qui figure à la suite de l'article 31.

f) Le crédit primitif de l'article 23, de 6,574,400 francs, a été augmenté d'une somme de 180,000 francs, par l'article 2 de la loi du 24 mai 1892, *Moniteur* du 26, n° 147.

g) Le crédit primitif de l'article 26, de 1,300,000 francs, a été diminué d'une somme de 285,000 francs, par l'article 2 de la loi précitée.

h) Le crédit primitif de l'article 27, de 600,000 francs, a été augmenté d'une somme de 500,000 francs, savoir: 1° 27,800 francs par l'article 1^{er} de la loi du 24 mai 1892, *Moniteur* du 26, n° 147; 2° 472,200 francs, par l'article 2 de la même loi.

i) Le crédit primitif de l'art. 28 de 50,000 francs, a été diminué d'une somme de 6,000 francs, par l'art. 2 de la loi précitée.

j) Le crédit primitif de l'art. 29 de 1,846,900 fr. a été augmenté: 1° d'une somme de 3,500 fr. par l'art. 1^{er} de la loi susdite; 2° de fr. 9,883 50 et, transférés de l'art. 22 par deux arrêtés ministériels pris en vertu de la note qui figure à la suite de l'art. 31.

k) Le crédit primitif de l'art. 30, de 95,000 fr. a été augmenté d'une somme de 3,907 francs, par l'article 1^{er} de la loi précitée.

MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER,

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1891.	En 1892. jusqu'au 31 octobre.
		REPORT . . . fr.	84,667,772	84,459,270	41,371,555	35,047,990
III.		Postes et télégraphes.				
		SECTION 1^{re}. — SERVICES COMMUNS.				
	32	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés a)	109,524 40	109,524 49	27,856 51	81,667 08
	55	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois	121,140	110,489 55	9,705 65	100,693 90
	54	Matériel, machines, outils, approvisionnement de papiers, d'encre, etc., pour la fabrication des timbres, etc.	145,000	145,000	117,007 58	27,992 42
		SECTION 2. — POSTES.				
	55	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	3,929,666	3,929,662 57	661,818 45	3,267,359 02
	56	— — des facteurs et autres agents subalternes b)	4,228,155	4,227,510 89	1,259,721 72	2,987,789 17
	37	Transport des dépêches. c)	406,167	433,914 57	176,607 75	270,216 84
	58	Indemnités à payer aux concessionnaires ou entrepreneurs de lignes régulières de navigation transatlantique, en vertu de conventions ou d'arrangements particuliers, à titre de subvention, de minimum de produits garantis, de primes de régularité, de restitution de droits de pilotage étrangers. (<i>Crédit non limitatif</i>).	500,000	469,671 12	232,714 92	216,956 20
	59	Indemnités et remboursements du chef des dépôts, expéditions et recouvrements confiés à la poste. (<i>Crédit non limitatif</i>).	10,000	5,901 27	1,734 21	2,147 06
	40	Matériel, fournitures de bureau, frais de loyer et de régie	758,820	758,820	529,431 60	429,388 40
	41	Part d'intervention de l'administration dans les frais du bureau international de Berne.	5,250	2,599 55	.	2,599 55
		SECTION 3. — TÉLÉGRAPHES.				
	42	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés d)	2,881,000 51	2,881,064 21	661,506 04	2,219,425 17
	43	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois	996,095	996,014 18	130,512 98	859,501 20
	44	Entretien des lignes et des bureaux; fournitures diverses	352,000	351,950	265,418 60	77,278 08
	45	Part d'intervention dans les frais du bureau international de Berne	2,000	2,000	.	2,000
	46	Quote-part de la Belgique dans les frais d'entretien et de renouvellement des câbles télégraphiques sous-marins anglo-belges	50,000	41,310 52	20,177 58	21,132 94
		(Les crédits portés aux articles 32 et 42 pourront être réunis et transférés de l'un à l'autre de ces articles, suivant les besoins du service.)				
		A REPORTER. fr.	99,220,678	98,944,703 28	45,272,354 27	33,623,019 07

POSTES ET TÉLÉGRAPHES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1891.

Payements effectués par année et par article du budget.

TUES	PAYEMENTS ARRESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		CREDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES		DEPENSES excédant LES CRÉDITS	Observations.
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation	Sur ordonnances d'ouverture de credit	A annuler définitivement		
84,419,845 76	59,427 02	»	203,640 01	4,861 21	»	
109,524 49	»	»	»	»	»	
110,480 55	»	»	10,650 45	»	»	a) Le credit primitif de l'article 32, de 103,944 francs, a été augmenté d'une somme de 3,580-49 fr., transférée de l'article 42, par divers arrêtés ministériels pris en vertu d'une note qui figure à la suite de l'article 46.
145,000 »	»	»	»	»	»	
3,929,178 37	484 »	»	3 65	»	»	
4,227,510 89	»	»	642 11	»	»	b) Le credit primitif de l'article 36, de 4,212,153 francs, a été augmenté d'une somme de 18,000 francs, par l'article 2 de la loi du 24 mai 1892, <i>Moniteur</i> du 26, n° 147.
455,914 57	»	»	10,252 43	»	»	c) Le credit primitif de l'article 37, de 482,167 francs, a été diminué d'une somme de 16,000 francs, par l'article 2 de la loi précitée.
469,671 12	»	»	50,328 88	»	»	
5,901 27	»	»	6,098 75	»	»	
758,820	»	»	»	»	»	
2,599 53	»	»	650 47	»	»	
2,880,929 21	135 »	»	26 30	»	»	d) Le credit primitif de l'article 42, de 2,886 671 francs, a été diminué d'une somme de fr 3,580 49 c ² , transférée à l'article 32 par divers arrêtés ministériels pris en vertu d'une note qui figure à la suite de l'article 46.
990,014 18	»	»	80 82	»	»	
342,690 68	9,255 52	»	50 »	»	»	
2,000 »	»	»	»	»	»	
41 310 32	»	»	8,089 68	»	»	
98,805,403 04	49,299 34	»	271,113 51	4,861 21	»	

MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER,

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1891.	En 1892, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	99,220,678	98,944,703 28	45,272,354 87	55,623,049 07
IV.		Marine.				
	47	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.	1,164,996	1,164,909 06	1,100,887 88	64,048 05
	48	Traitements, salaires, indemnités, frais de route, etc., des agents nommés ou payés à la tâche, à la journée ou par mois; indemnités à des agents non salariés a)	246,780	246,714 62	88,557 99	158,356 65
	49	Remises (Crédit non limitatif).	1,700,000	2,015,185 01	905,491 12	1,047,692 49
	50	Subsides	99,755	98,551 61	68,459 16	29,850 97
	51	Traction et matériel. b)	2,045,706	2,058,078 35	1,403,235 21	574,772 78
		Comité mixte de législation.				
V.	52	Jetons de présence des membres et frais accessoires	5,000	2,200	600	600
VI.	53	Traitements des fonctionnaires et agents en disponibilité, par mesure générale ou pour un terme illimité. (Charge extraordinaire et temporaire).	77,000	75,227 50	31,582 45	43,845 05
VII.	54	Pensions : premier terme	22,200	14,270 79	5,959 17	8,357 62
VIII.	55	Secours à des employés, veuves ou familles d'employés, ainsi qu'aux agents payés sur salaires ou à leurs familles, qui ne peuvent être pensionnés	34,325	34,324	17,574	16,950
IX.	56	Dépenses imprévues non libellées au Budget.	15,750	15,671 39	4,859 02	10,826 87
X.		Liquidation de dépenses se rapportant à des exercices antérieurs c).				
	57	Chemins de fer. — Voies et travaux. — Salaires	1,581 36	1,581 36	"	1,581 36
	58	— — — Entretien	1,728 65	1,488 80	"	1,098 35
	59	— — Traction et matériel. — Combustible	160 32	153 96	"	153 96
	60	— — Transports. — Traitements, etc	154 17	"	"	"
	61	— — — Pertes et avaries	47,676 17	46,519 23	"	40,514 47
	62	Postes — Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	166 67	166 67	"	166 67
	63	Indemnités et remboursements du chef des dépôts, etc., confiés à la poste	444 53	444 53	"	444 53
	64	Dépenses imprévues non libellées au budget.	78 10	78 10	"	78 10
		TOTAL des crédits et dépenses pour le budget du ministère des chemins de fer, postes et télégraphes fr.	104,773,959 95	104,097,932 84	49,018,920 67	55,629,166 95

POSTES ET TÉLÉGRAPHES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1891.

Payements effectués par année et par article du budget.

TUÉS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comptabilité.	excédant LES CRÉDITS.	
98,895,403 04	49,299 34	"	271,113 51	4,861 21	"	
1,164,055 75	33 33	"	26 94	"	"	
246,714 62	"	"	65 38	"	"	a) Le crédit primitif de l'article 48, de 241,280 fr., a été augmenté d'une somme de 5,500 francs, par l'article 1 ^{er} de la loi du 24 mai 1892, <i>Moniteur</i> du 26, n° 147.
2,015,185 61	"	"	"	"	225,185 61	
98,310 13	41 48	"	1,383 30	"	"	
2,058,007 99	70 34	"	5,358 07	2,269 60	"	b) Le crédit primitif de l'article 51, de 1,500,708 francs, a été augmenté d'une somme de 545,000 francs, par l'article 1 ^{er} de la loi du 5 janvier 1892, <i>Moniteur</i> du 7, n° 7.
2,200 "	"	"	2,800 "	"	"	
75,227 50	"	"	1,772 50	"	"	
14,276 79	"	"	7,923 21	"	"	
54,324 "	"	"	1 "	"	"	
15,665 89	5 50	"	78 61	"	"	
1,381 36	"	"	"	"	"	c) Les crédits formant le chapitre X ont été alloués par l'article 1 ^{er} de la loi du 24 mai 1892, <i>Moniteur</i> du 26, n° 147.
1,098 33	390 47	"	239 83	"	"	
153 96	"	"	6 36	"	"	
"	"	"	154 17	"	"	
46,514 47	4 76	"	1,156 94	"	"	
166 07	"	"	"	"	"	
444 53	"	"	"	"	"	
78 10	"	"	"	"	"	
104,048,087 62	49,845 22	"	292,079 91	7,130 81	225,185 61	

MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER,

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1891.	En 1892, jusqu'au 31 octobre.
RÉCAPITULATION.						
		Transferts de l'exercice 1889. (Art. 50 de la loi de comptabilité)	35,880 43	•	•	•
		Transferts de l'exercice 1890	14,678 25	14,187 43	11,012 04	2,275 50
		TOTAL des transferts des exercices précédents	50,558 08	14,187 43	11,012 04	2,275 50
		Total du Budget de l'exercice 1891	104,773,059 05	104,687,952 84	49,018,920 67	33,620,166 95
		TOTAL. fr.	104,824,518 63	104,712,120 27	49,050,832 71	55,631,442 54

POSTES ET TÉLÉGRAPHES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1891.

Payements effectués par année et par article du budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
				55,880 45		
14,187 45			490 82			
14,187 45			490 82	35,880 45		
104,648,087 62	49,845 22		292,079 91	7,130 81	223,183 61	
104,662,275 05	49,845 22		292,570 73	43,011 24	223,183 61	

Le Budget du Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes, pour l'exercice 1891, a été fixé par l'article unique de la loi du 16 mai 1891, *Moniteur* du 21, n° 141, à la somme de fr. 104,094,125 »

A Y AJOUTER : 1° Les crédits supplémentaires 670,836 95

2° Les parties d'allocations transférées des Budgets des exercices 1889 et 1890, au Budget de l'exercice 1891, conformément à l'article 50 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'État 50,558 68

TOTAL fr. 104,824,518 63

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1891.	En 1892, jusqu'au 31 octobre.
		TRANSFERTS DES EXERCICES PRÉCÉDENTS a).				
		EXERCICE 1888.				
		<i>Report de l'exercice 1888 à l'exercice 1891, conformément à l'article 36 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'État.</i>				
		Solde des troupes.				
IV.	12	Traitement et solde de l'infanterie	1,187 59	•	•	•
		EXERCICE 1889.				
		<i>Reports de l'exercice 1889 à l'exercice 1891.</i>				
		Solde des troupes.				
IV.	12	Traitement et solde de l'infanterie	3,560 52	882 60	•	882 66
	13	Traitement et solde de la cavalerie	9,260 50	1,883 03	71 80	1,811 14
	14	Traitement et solde de l'artillerie	3,241 47	1,577 88	5 02	1,373 06
	16	Traitement et solde du bataillon d'administration	1,586 20	567 20	•	567 20
VIII.		Pain, viande, fourrages et autres prestations.				
	25	Renouvellement de la buffleterie et du harnachement	4,587 94	2 61	•	2 61
		TOTAL des crédits et dépenses pour les transferts de l'exercice 1889 fr.	21,845 43	4,713 38	75 81	4,637 37
		EXERCICE 1890.				
		<i>Reports de l'exercice 1890 à l'exercice 1891.</i>				
		Service de santé des hôpitaux.				
III.	10	Nourriture et habillement des malades; entretien des hôpitaux.	2,352 84	2,269 62	2,269 62	•
		À REPORTER. . . . fr.	2,352 84	2,269 62	2,269 62	•

LA GUERRE.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1891.

Payements effectués par année et par article du budget.

TITRES	PAYEMENTS RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES		DÉPENSES	Observations.
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 80 de la loi sur la comp- tabilité.	
			1,187 50			
882 66	"	"	2,477 86	"	"	
1,883 03	"	"	852 07	6,553 00	"	
1,577 88	"	"	1,805 50	"	"	
567 20	"	"	819 00	"	"	
2 61	"	"	72 05	4,513 28	"	
4,713 38	"	"	6,065 17	11,066 88	"	
2,260 62	"	"	83 22	"	"	
2,260 62	"	"	83 22	"	"	

a) Ces transferts ont été autorisés par la Cour des Comptes le 10 novembre 1891.

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1891.	En 1892, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. . . . fr.	2,352 84	2,260 62	2,260 62	»
		TRANSFERTS (suite).				
		<i>Reports de l'exercice 1890 à l'exercice 1891 (suite).</i>				
IV.		Solde des troupes.				
	12	Traitement et solde de l'infanterie	156,484 06	114,075 26	41,506 65	73,239 14
	13	Traitement et solde de la cavalerie.	48,875 95	37,096 67	9,842 68	26,865 02
	14	Traitement et solde de l'artillerie	58,006 24	25,407 82	1,109 64	20,849 07
	15	Traitement et solde du génie	12,515 81	6,582 44	967 32	5,615 12
	16	Traitement et solde du bataillon d'administration.	491 31	127 95	15 99	111 96
VII.		Matériel du génie.				
	21	Matériel du génie	27,760 »	27,680 01	»	27,680 01
VIII		Pain, viande, fourrages et autres prestations.				
	25	Renouvellement de la buffleterie et du harnachement.	6,450 86	5,810 50	17 25	5,793 05
XI.		Dépenses imprévues.				
	55	Dépenses imprévues non libellées au budget	14,601 55	14,534 90	»	14,534 90
		TOTAL des crédits et dépenses pour les transferts de l'exer- cice 1890	287,316 60	234,583 06	58,909 13	174,715 27
		EXERCICE 1891 (COMPTE DÉFINITIF) a).				
		DÉPENSES IMPUTABLES SUR LE BUDGET.				
I.		Administration centrale.				
	1	Traitement du Ministre.	21,000 »	21,000 »	21,000 »	»
	2	— des fonctionnaires et employés civils	200,000 »	199,990 97	198,774 97	1,225 »
	3	Supplément aux officiers et aux sous-officiers employés au Département de la Guerre	16,000 »	15,982 06	11,110 20	4,862 77
	4	Matériel b).	93,000 »	93,000 »	64,030 62	28,060 38
	5	Dépôt de la Guerre et Institut cartographique militaire.	190,000 »	189,992 »	166,810 75	23,172 25
		A REPORTER. . . . fr.	520,000 »	519,974 03	462,644 63	57,329 40

LA GUERRE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DE BUDGET
DE L'EXERCICE 1891.

Payements effectués par année et par article du budget.

TUÉS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations
	RESTANT A EFFECTUER OU AJUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
Total.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
2,269 62	°	°	83 22	°	°	
114,855 77	139 48	°	10,863 97	10,644 84	°	
30,725 70	370 97	°	6,519 48	5,259 80	°	
25,048 71	449 11	°	1,314 72	11,195 70	°	
6,582 44	°	°	150 37	5,575 °	°	
127 95	°	°	303 36	°	°	
27,689 01	°	°	70 90	°	°	
5,810 30	°	°	204 16	416 40	°	
14,534 90	°	°	66 63	°	°	
233,624 40	959 56	°	10,642 90	33,089 74	°	
21,000 °	°	°	°	°	°	a) Par l'article 2 de la loi du 24 mai 1892, <i>Moniteur</i> du 26, n° 147, les crédits primitifs des articles 6, 8, 10, 25, 31 et 33 ont été diminués d'une somme totale de 311,560 francs, portée en augmentation aux articles 4, 7, 11, 12, 13, 14, 17, 18, 19, 24, 26, 29, 32 et 34.
100,999 97	°	°	° 03	°	°	
15,982 06	°	°	17 94	°	°	
95,000 °	°	°	°	°	°	b) Crédit primitif fr. 65,000 ° Augmentation. 28,000 °
189,992 °	°	°	8 °	°	°	
510,974 03	°	°	25 97	°	°	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1891.	En 1892, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	520,000 *	519,974 05	462,644 05	57,520 40
II.		États-majors.				
	6	Traitement de l'état-major général a)	870,850 *	870,857 26	212,216 08	657,088 73
	7	— — des provinces et des places . b)	254,810 *	254,799 80	65,103 18	180,654 45
	8	— du service de l'intendance c)	252,550 *	252,513 52	62,813 02	180,700 50
III.		Service de santé des hôpitaux.				
	9	Traitement des officiers de santé d)	308,450 *	308,428 05	77,210 68	231,217 57
	10	Nourriture et habillement des malades; entretien des hôpi- taux. e)	609,400 *	609,392 51	214,972 64	484,071 67
	11	Service pharmaceutique. f)	245,000 *	244,909 07	199,990 06	45,009 01
IV.		Solde des troupes.				
	12	Traitement et solde de l'infanterie. g)	15,550,870 *	15,163,224 25	4,710,065 74	10,449,559 08
	13	— — de la cavalerie h)	3,099,500 *	3,071,833 64	1,267,287 81	2,705,759 07
	14	— — de l'artillerie. i)	5,858,738 *	5,797,200 84	1,602,655 72	4,104,547 12
	15	— — du génie j)	1,424,700 *	1,408,755 27	360,290 55	1,048,464 72
	16	— — du bataillon d'administration. k)	750,000 *	728,530 26	225,492 45	502,837 81
		(Les hommes momentanément en subsistance près d'un régi- ment d'une autre arme compteront, pour toutes leurs allocations, au corps où ils se trouvent en subsistance.)				
V.		Établissements d'instruction supérieure.				
	17	Personnel de l'école militaire l)	262,550 *	262,265 35	86,500 *	175,965 35
	18	Personnel de l'école de guerre m)	18,810 *	18,804 12	6,225 09	12,579 03
	19	Dépenses d'administration de l'école militaire n)	49,900 *	49,350 86	52,520 95	16,820 91
	20	Dépenses d'administration de l'école de guerre. o)	10,150 *	10,100 77	7,757 20	2,363 57
VI.		Établissements et matériel de l'artillerie.				
	21	Traitement du personnel des établissements p)	66,375 *	66,574 34	14,985 34	51,391 *
	22	Matériel de l'artillerie q)	1,502,450 *	1,502,450 *	701,516 *	600,934 *
VII.		Matériel du génie.				
	25	Matériel du génie. r)	1,550,000 *	1,549,066 05	1,144,147 57	392,863 12
		A REPORTER. fr.	33,755,803 *	33,479,509 79	11,544,179 71	21,016,135 89

LA GUERRE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1891.

Payements effectués par année et par article du budget.

TUÉS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	excédant LES CRÉDITS.	
519,974 03	•	•	25 97	•	•	
869,304 81	1,532 45	•	12 74	•	•	a) Crédit primitif fr. 887,300 » Diminution 16,450 »
254,737 61	62 19	•	10 20	•	•	b) Crédit primitif fr. 227,810 » Augmentation 27,300 »
252,513 52	•	•	36 48	•	•	c) Crédit primitif fr. 227,700 » Diminution 5,150 »
308,428 03	•	•	21 05	•	•	d) Crédit primitif fr. 309,200 » Diminution 780 »
699,044 31	348 •	•	7 69	•	•	e) Crédit primitif fr. 754,100 » Diminution 54,700 »
244,909 07	•	•	• 95	•	•	f) Crédit primitif fr. 200,000 » Augmentation 45,000 »
15,159,624 82	3,599 43	•	3,033 85	184,611 90	•	g) Crédit primitif fr. 15,323,770 » Augmentation 27,100 »
3,971,046 88	786 76	•	63 26	27,403 10	•	h) Crédit primitif fr. 3,978,800 » Augmentation 20,500 »
5,797,200 84	•	•	88 72	41,448 44	•	i) Crédit primitif fr. 5,797,433 » Augmentation 41,300 »
1,408,755 27	•	•	32 99	15,911 74	•	
728,330 26	•	•	33 74	2,536 •	•	
262,265 35	•	•	284 65	•	•	j) Crédit primitif fr. 211,350 » Augmentation 51,000 »
18,804 12	•	•	5 88	•	•	k) Crédit primitif fr. 18,850 » Augmentation 260 »
49,350 86	•	•	549 14	•	•	l) Crédit primitif fr. 46,400 » Augmentation 3,600 »
10,100 77	•	•	49 23	•	•	
66,374 34	•	•	• 86	•	•	
1,302,450 •	•	•	•	•	•	
1,637,010 69	12,955 36	•	33 95	•	•	
33,460,315 00	19,284 19	•	4,202 05	271,911 18	•	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1891.	En 1892, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	55,755,805	55,479,599 79	11,544,179 71	21,016,135 80
VIII.		Pain, viande, fourrages et autres prestations.				
	24	Pain et viande a)	6,726,507 27	6,726,502 29	2,505,272 61	4,425,229 68
	25	Fourrages en nature. b)	5,842,294	5,842,200 54	1,558,551 14	2,485,869 40
	26	Casernement des hommes	769,450	769,439 16	503,671 58	265,707 58
	27	Renouvellement de la buffleterie et du harnachement.	105,000	100,559 09	2,005 60	97,785 18
	28	Transports généraux c)	125,000	124,486 21	85,910 62	38,575 59
	29	Chauffage et éclairage des corps de garde d)	175,000	174,580 20	48,487 61	126,092 59
	30	Remonte	997,950	997,950	145,100	852,850
IX.		Traitements divers et honoraires.				
	31	Traitements divers et honoraires e)	118,890	116,778 90	28,621 02	88,255 22
	32	Frais de route, de séjour et de représentation f)	157,700	157,699 38	56,420 70	121,278 68
X.		Pensions et secours.				
	33	Pensions et secours g)	226,500	225,702 01	74,815 51	150,822 33
XI.		Dépenses imprévues.				
	34	Dépenses imprévues non libellées au budget. h)	31,585	31,536 40	22,816 95	8,639 55
		TOTAL des crédits et dépenses pour le budget du ministère de la guerre fr.	47,031,479 27	46,747,034 05	16,154,150 89	50,573,299 07
		RÉCAPITULATION.				
		—				
		Transfert de l'exercice 1888. (Art. 50 de la loi de compta- bilité)	1,187 59	"	"	"
		Transferts de l'exercice 1889. —	21,845 43	4,713 38	75 81	4,637 57
		Transferts de l'exercice 1890. —	287,516 60	234,585 96	58,909 15	174,715 27
		TOTAL des transferts des exercices précédents	310,549 62	239,297 34	58,984 94	179,352 84
		TOTAL du Budget de l'exercice 1891	47,031,479 27	46,747,034 05	16,154,150 89	50,573,299 07
		TOTAUX. fr.	47,341,828 89	46,986,551 57	16,213,115 85	50,752,652 51

LA GUERRE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1891.

Payements effectués par année et par article du budget.

TITRES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	RESTANTS EFFECTUÉS OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	À annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.		
55,460,315 60	10,284 19	•	4,392 03	271,011 18	•	
6,726,502 29	•	•	4 98	•	•	a) Le crédit primitif de l'article 24, de 6,562,080 francs, a été augmenté : 1° de 21,400 francs, par l'article 2 de la loi du 24 mai 1892, <i>Moniteur</i> du 26, n° 147; 2° d'une somme de 150,000 francs, transférée du Budget du corps de la gendarmerie pour l'exercice 1891, par l'article 3 de la loi du 24 mai 1892, <i>Moniteur</i> du 26, n° 147. Ce transfert n'a été opéré que jusqu'à concurrence de la somme de fr. 145,017-27.
3,842,200 54	•	•	95 46	•	•	b) Crédit primitif fr. 4,029,194 » Diminution 186,900 »
769,459 16	•	•	10 84	•	•	c) Crédit primitif fr. 100,000 » Augmentation 25,000 »
100,588 84	170 25	•	5 22	4,457 69	•	d) Crédit primitif fr. 170,000 » Augmentation 5,000 »
124,486 21	•	•	515 79	•	•	e) Crédit primitif fr. 145,000 » Diminution 26,110 »
174,580 20	•	•	419 80	•	•	f) Crédit primitif fr. 150,000 » Augmentation 7,700 »
997,950	•	•	•	•	•	
116,774 24	4 66	•	2,111 10	•	•	
157,609 58	•	•	62	•	•	
925,657 64	64 37	•	507 90	•	•	g) Crédit primitif fr. 247,800 » Diminution 21,500 »
31,456 48	80	•	48 54	•	•	h) Crédit primitif fr. 23,088 » Augmentation 8,500 »
46,727,430 50	19,605 47	•	8,006 37	276,348 87	•	
•	•	•	1,187 59	•	•	
4,713 58	•	•	6,005 17	11,066 88	•	
235,624 40	950 56	•	19,842 90	33,080 74	•	
238,357 78	959 56	•	26,895 66	44,156 62	•	
46,727,430 50	19,605 47	•	8,006 37	276,348 87	•	
46,965,768 34	20,563 03	•	34,902 03	320,505 49	•	

Le Budget du Ministère de la Guerre, pour l'exercice 1891, a été fixé par l'article unique de la loi du 19 mai 1891, *Moniteur* du 21, n° 141, à la somme de fr. 40,888,462

A Y AJOUTER : 1° Le crédit supplémentaire de 145,017 27

2° Les parties d'allocations transférées des Budgets des exercices 1888, 1889

et 1890 au Budget de l'exercice 1891, conformément à l'article 30 de la

loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'État 310,340 62

TOTAL fr. 47,341,828 89

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par deslois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des exercices de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1891.	En 1892, Jusqu'au 31 octobre.
		TRANSFERTS DES EXERCICES PRÉCÉDENTS a).				
		EXERCICE 1889.				
		<i>Report de l'exercice 1889 à l'exercice 1891, conformément à l'article 30 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'État</i>	24,415 76	21,954 16	10,062 29	11,891 87
		EXERCICE 1890				
		<i>Report de l'exercice 1890 à l'exercice 1891</i>	43,440 77	11,957 37	986 45	10,970 94
		EXERCICE 1891 (COMPTE DÉFINITIF).				
		DÉPENSES IMPUTABLES SUR LE BUDGET.				
		Gendarmerie.				
Unique.		Traitements et solde de la gendarmerie. — Dépenses diverses.	4,124,582 73	4,124,382 73	3,404,630 58	719,692 75
		TOTAL des crédits et dépenses pour le budget de la gendarmerie fr.	4,124,582 73	4,124,382 73	3,404,630 58	719,692 75
		RÉCAPITULATION.				
		Transfert de l'exercice 1889. (Art. 30 de la loi comptabilité	24,415 76	21,954 16	10,062 29	11,891 87
		Transfert de l'exercice 1890. —	43,440 77	11,957 37	986 45	10,970 94
		TOTAL des transferts des exercices précédents. fr.	67,865 53	33,911 53	11,048 72	22,862 81
		TOTAL du budget de l'exercice 1891.	4,124,582 73	4,124,382 73	3,404,630 58	719,692 75
		TOTAUX. fr.	4,192,248 26	4,158,294 26	3,415,688 30	742,555 56

LA GUERRE (suite).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1891.

Payements effectués par année et par article du budget.

TUÉS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES excédent LES CRÉDITS.	Observations.
	TOTAL.	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER	excédent	excédent		
	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	À annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comptabilité.		
33,460,315 60	19,284 19	•	4,292 03	271,911 18	•	
6,726,502 29	•	•	4 98	•	•	a) Le crédit primitif de l'article 24, de 6,562,990 francs, a été augmenté : 1° de 21,400 francs, par l'article 3 de la loi du 24 mai 1892, <i>Moniteur</i> du 28, n° 147; 2° d'une somme de 150,000 francs, transférée du Budget du corps de la gendarmerie pour l'exercice 1891, par l'article 3 de la loi du 24 mai 1892, <i>Moniteur</i> du 26, n° 147. Ce transfert n'a été opéré que jusqu'à concurrence de la somme de fr. 143,017-27.
3,842,200 54	•	•	93 46	•	•	b) Crédit primitif fr. 4,029,194 Diminution 186,000
769,459 16	•	•	10 84	•	•	c) Crédit primitif fr. 100,000 Augmentation 25,000
100,588 84	170 23	•	5 22	4,457 60	•	d) Crédit primitif fr. 170,000 Augmentation 5,000
124,486 21	•	•	513 79	•	•	e) Crédit primitif fr. 145,000 Diminution 28,110
174,580 20	•	•	419 80	•	•	f) Crédit primitif fr. 150,000 Augmentation 7,100
997,950	•	•	•	•	•	g) Crédit primitif fr. 247,800 Diminution 21,500
116,774 24	4 66	•	2,111 10	•	•	A) Crédit primitif fr. 23,083 Augmentation 8,500
157,699 58	•	•	• 62	•	•	
225,657 64	64 37	•	597 90	•	•	
31,456 40	80 •	•	48 54	•	•	
46,727,430 56	19,603 47	•	8,006 37	276,548 87	•	
•	•	•	1,187 59	•	•	
4,713 38	•	•	6,065 17	11,060 88	•	
233,624 40	959 56	•	10,642 90	33,089 74	•	
238,337 78	959 56	•	28,895 66	44,156 62	•	
46,727,430 56	19,603 47	•	8,096 37	276,548 87	•	
46,905,768 34	20,563 03	•	34,992 03	320,505 49	•	

Le Budget du Ministère de la Guerre, pour l'exercice 1891, a été fixé par l'article unique de la loi du 19 mai 1891, *Moniteur* du 21, n° 141, à la somme de fr. 40,888,462 •
 A Y AJOUTER : 1° Le crédit supplémentaire de 143,017 27
 2° Les parties d'allocations transférées des Budgets des exercices 1888, 1889 et 1890 au Budget de l'exercice 1891, conformément à l'article 30 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'État 310,349 62
TOTAL fr. 47,341,828 89

GENDARMERIE.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1891

Payements effectués par année et par article du budget.

TUÉS	PAYEMENTS		CREDITS		DEPENSES	Observations
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES			
TOTAL	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit	A annuler définitivement	transférée à l'exercice suivant, en vertu de l'art 30 de la loi sur la comptabilité	excédant LES CRÉDITS	
21,954 16	"	"	57 84	2,421 76	"	a) Ces transferts ont été autorisés par la Cour des Comptes le 10 novembre 1891.
11,957 57	"	"	279 00	51,212 50	"	
4,124,352 53	50 40	"	"	"	"	
4,124,352 53	50 40	"	"	"	"	
21,954 16	"	"	57 84	2,421 76	"	
11,957 57	"	"	279 00	51,212 50	"	
53,911 53	"	"	517 74	53,654 26	"	
4,124,332 33	50 40	"	"	"	"	
4,158,243 80	50 40	"	517 74	53,654 26	"	

Le Budget du corps de la Gendarmerie, pour l'exercice 1891, a été fixé par l'article 1^{er} de la loi du 22 décembre 1891, *Moniteur* des 22-23 n° 356-357, à la somme de . . . fr. 4,267,400 .

A y ajouter les parties d'allocations transférées des budgets des exercices 1889 et 1890 au budget de l'exercice 1891, conformément à l'article 30 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'Etat fr. 67,863 53

TOTAL fr. 4,335,263 53

Le montant du Budget du corps de la Gendarmerie, pour l'exercice 1891, a été diminué, par l'article 3 de la loi du 24 mai 1892, *Moniteur* du 26, n° 147, d'une somme de fr. 143,017 27 c^t qui a été portée en augmentation à l'article 24 du Budget du Ministère de la Guerre pour le même exercice fr. 143,017 27

RESTE fr. 4,192,246 26

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					en 1891.	en 1892, jusqu'au 31 octobre.
		EXERCICE 1891 (COMPTE DÉFINITIF).				
		DÉPENSES IMPOTABLES SUR LE BUDGET.				
I.		Administration centrale.				
	1	Traitement du Ministre.	21,000 »	21,000 »	21,000 »	»
	2	Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service. — Traitements des employés détachés des provinces à l'administration centrale. — Traitements de disponibilité . . .	957,500 »	957,595 50	915,868 50	23,627 »
	3	Honoraires des avocats et des avoués du département. — Frais de procédure, déboursés, amendes de cassation, etc. a)	74,314 95	69,344 98	49,155 81	20,189 17
	4	Frais de tournées	5,400 »	4,957 65	3,933 95	1,003 70
	5	Frais de route et de séjour des fonctionnaires, employés et gens de service de l'administration centrale	2,000 »	655 25	405 »	250 25
	6	Matériel b)	142,000 »	141,991 19	104,321 39	37,668 11
	7	Magasin général des papiers	172,000 »	169,878 70	153,537 50	16,341 20
	8	Traitement du graveur des monnaies et des poinçons de titre et de garantie	4,200 »	350 »	350 »	»
	9	Service de la Monnaie	12,100 »	10,609 59	4,884 06	5,725 53
	10	Documents statistiques	18,000 »	17,929 05	16,562 55	1,366 50
II.		Administration de la Trésorerie et de la Dette publique dans les provinces.				
	11	Traitements des agents du Trésor	163,300 »	163,300 »	158,348 81	4,951 19
	12	Frais de bureau, de commis, de loyer, etc., des agents . . .	45,000 »	45,000 »	44,700 »	300 »
III		Administration des contributions directes, douanes et accises.				
	13	Surveillance générale. — Traitements c)	423,350 »	419,188 75	210,253 86	208,934 80
	14	Service de la conservation du cadastre. — Traitements . . .	726,300 »	718,435 85	355,180 28	363,255 57
	15	Service des contributions directes, des accises et de la comptabilité. } Traitements fixes . d)	2,120,950 »	2,108,250 25	1,050,067 36	1,058,171 87
	16		Remises proportionnel- les et indemnités (crédit non limitatif).	2,205,000 »	2,331,092 10	30,950 40
		A REPORTER. fr.	7,132,414 95	7,100,345 64	3,117,490 27	4,042,844 68

DES FINANCES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1891.

Payements effectués par année et par article du budget.

TUÉS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	excédant LES CRÉDITS.	
21,000	
937,495 30	.	.	4 70	.	.	
69,344 98	.	.	4,909 97	.	.	
4,037 85	.	.	462 35	.	.	a) Le crédit primitif de l'art. 3, de 73,000 francs, a été augmenté d'une somme de fr. 1,314,98 par l'art. 1 ^{er} de la loi du 24 mai 1892, <i>Moniteur</i> du 26, n° 137.
655 25	.	.	1,344 75	.	.	
141,989 50	1 69	.	8 81	.	.	b) Le crédit primitif de l'article 6, de 136,000 francs, a été augmenté d'une somme de 6,000 francs, par l'article 1 ^{er} de la loi précitée.
169,873 70	.	.	2,121 30	.	.	
350	.	.	3,850	.	.	
10,809 59	.	.	1,490 41	.	.	
17,929 05	.	.	70 95	.	.	
163,300	
45,000	
419,188 75	.	.	4,161 25	.	.	c) Le crédit primitif de l'article 13, de 487,350 francs, a été diminué d'une somme de 64,000 francs, transférée à l'article 17, par un arrêté ministériel pris en vertu d'une note qui figure à la suite de l'article 17.
718,433 85	.	.	7,806 15	.	.	
2,108,230 23	.	.	12,710 77	.	.	d) Le crédit primitif de l'article 18, de 2,189,950 francs, a été diminué d'une somme de 39,000 francs, transférée à l'article 17, par l'arrêté ministériel susdit.
2,331,992 10	66,992 10	
7,160,343 95	1 69	.	39,081 41	.	66,992 10	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1891.	En 1892, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. . . . fr.	7,132,414 95	7,100,345 64	5,117,499 27	4,042,844 08
		Administration des contributions directes, douanes et accises (suite).				
	17	Service des douanes et de la recherche maritime . . . a) (Les excédents disponibles sur les articles 13, 15, 19 et 20 pour- ront être reportés à l'article 17).	5,215,125 .	5,214,718 77	2,513,325 75	2,701,395 02
	18	Service des essais des ouvrages d'or et d'argent	7,000 .	6,999 84	5,499 92	3,499 92
	19	Suppléments de traitement. b)	240,000 .	234,891 50	49,590 .	185,501 50
	20	Traitements temporaires des fonctionnaires et employés non replacés.	30,000 .	23,007 95	11,252 84	11,775 09
	21	Frais de bureau et de tournées	94,580 .	82,855 .	57,046 .	25,809 .
	22	Indemnités, primes et dépenses diverses. c)	558,200 .	558,195 55	125,801 44	434,240 11
	23	Police douanière.	5,000 .	866 70	.	866 70
	24	Matériel	201,425 .	201,003 34	61,273 37	139,072 07
		Administration de l'enregistrement et des domaines.				
	25	Traitements du personnel de l'enregistrement et du timbre .	495,200 .	481,795 79	274,459 50	207,251 29
	26	Traitements temporaires des fonctionnaires et employés non replacés. d)	9,800 .	4,699 92	2,741 62	1,958 30
	27	Frais de bureau et dépenses diverses	46,500 .	45,199 48	30,055 03	6,166 45
	28	Traitements du personnel du domaine	99,880 .	99,338 17	52,276 85	47,061 52
	29	Remises des receveurs. — Frais de perception (crédit non limitatif)	1,328,685 .	1,324,292 30	.	1,324,292 30
	30	Matériel e)	15,607 83	15,318 54	10,103 62	5,214 92
	31	Dépenses du domaine	33,425 03	28,606 78	15,896 48	12,784 00
	32	Dommages-intérêts en matières diverses, intérêts moratoires compris (crédit non limitatif). f)	1,500 .	44 09	43 80	. 20
		A REPORTER. . . . fr.	15,514,232 81	15,482,129 40	6,551,683 58	9,149,551 85

FINANCES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1891.

Payements effectués par année et par article du budget.

TUÉS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comp- tabilité.		
7,160,345 05	1 69	•	59,061 41	»	66,992 10	
5,214,718 77	•	•	406 23	•	•	a) Le crédit primitif de l'article 17, de 5,112,125 francs, a été augmenté d'une somme de 103,000 francs, transférée, savoir : 1 ^o 64,000 francs de l'article 13; 2 ^o 39,000 francs de l'article 18, par un arrêté ministériel pris en vertu d'une note qui figure à la suite de l'article 17.
6,099 84	•	•	• 16	•	•	
234,691 50	•	•	5,508 50	•	•	b) Le crédit primitif de l'article 19, de 228,000 francs, a été augmenté d'une somme de 12,000 francs, par l'article 1 ^{er} de la loi du 24 mai 1892, <i>Moniteur</i> du 26, n° 147.
25,007 93	•	•	6,902 67	•	•	
82,855 •	•	•	11,725 •	•	•	
558,101 55	94 •	•	4 45	•	•	c) Le crédit primitif de l'article 22, de 345,000 francs, a été augmenté d'une somme de 15,000 francs, par l'article 1 ^{er} de la loi précitée.
866 70	•	•	4,155 50	•	•	
200,345 44	717 90	•	361 66	•	•	
481,710 79	85 •	•	13,404 21	•	•	
4,699 92	•	•	5,100 08	•	•	d) Le crédit primitif de l'article 26, de 12,800 francs, a été diminué d'une somme de 3,000 francs, transférée à l'article 30 par l'article 2 de la loi susdite.
45,199 48	•	•	1,100 52	•	•	
99,338 17	•	•	541 83	•	•	
1,324,292 36	•	•	4,392 64	•	•	
15,518 54	•	•	379 29	•	•	
28,681 58	15 40	•	4,728 25	•	•	e) Le crédit primitif de l'article 30, de 12,100 francs, a été augmenté d'une somme de fr. 3,897 83 c ^o , savoir : 1 ^o fr. 897 83 c ^o par l'article 1 ^{er} de la loi précitée, et 2 ^o 3,000 francs, transfert de l'article 26, par l'article 2 de la même loi.
44 09	•	•	1,455 91	•	•	f) Le crédit primitif de l'article 31, de 33,200 francs, a été augmenté d'une somme de fr. 225 03 c ^o , par l'article 1 ^{er} de la loi précitée.
15,481,215 41	913 90	•	99,095 51	•	66,992 10	

MINISTÈRE DES

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1891.	En 1892, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	15,514,232 81	15,482,129 40	6,351,683 58	9,140,531 83
V.		Pensions et secours.				
	33	Premier terme des pensions à accorder éventuellement . .	27,200 .	25,179 25	18,184 15	4,995 10
	34	Secours à d'anciens employés, veuves et familles d'employés qui, n'ayant pas de droits à une pension, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse	13,700 "	11,694 "	10,744 "	850 "
VI.		Dépenses imprévues.				
	35	Dépenses imprévues non libellées au budget. a)	12,368 52	9,243 82	327 30	8,016 52
		TOTAL des crédits et dépenses pour le budget du ministère des finances fr.	15,567,501 33	15,528,246 47	6,360,930 05	9,164,203 45

FINANCES (suite).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1891.

Payements effectués par année et par article du budget.

TUÉS	PAYEMENTS RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		CRÉDITS RÉGULARISANT LES DÉPENSES		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.		
15,481,213 41	913 00	•	99,095 51	•	66,992 10	
25,170 25	•	•	4,020 75	•	•	
11,594 •	100 •	•	2,000 •	•	•	
9,243 82	•	•	3,124 70	•	•	
15,525,232 48	1,013 00	•	108,246 96	•	66,992 10	a) Le crédit primitif de l'article 35, de 3,900 francs, a été augmenté d'une somme de fr. 8,468 52 c ^{ts} par l'article 1 ^{er} de la loi du 24 mai 1892, <i>Moniteur</i> du 26, n° 147.

Le Budget du Ministère des Finances, pour l'exercice 1891, a été fixé par l'article unique de la loi du 2 mars 1891, *Moniteur* du 4, n° 65, à la somme de fr. 15,525,895 "

A Y AJOUTER : Les crédits supplémentaires de 43,806 35
alloués par l'article 1^{er} de la loi du 24 mai 1892, *Moniteur* du 26, n° 147.

TOTAL fr. 15,567,501 35

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS OUVERTS PAR LE BUDGET PRIMITIF ET PAR DES LOIS SPÉCIALES.	DÉPENSES RÉSULTANT DES SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1891.	En 1892, jusqu'au 31 octobre.
		EXERCICE 1891. — (COMPTE DÉFINITIF.)				
		DÉPENSES IMPUTABLES SUR LE BUDGET.				
I.		Non-Valeurs.				
	1	Non-Valeurs sur la contribution foncière	195,000	282,805 04	3,028 08	270,776 96
	2	— — — personnelle	25,000	398,586 12	7,052 77	391,533 35
	3	— sur le droit de patente	150,000	132,259 24	2,079 05	129,560 19
	4	— sur les redevances des mines	5,000	23,041 84	•	23,041 84
	5	Frais de poursuites irrécouvrables pour les impôts mentionnés aux quatre articles précédents. (Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)	9,000	7,665 30	•	7,665 30
II.		Remboursements.				
	6	Contributions directes, douanes et accises. — Restitutions de droits perçus abusivement et de fonds reconnus appartenir à des tiers	250,000	315,521 37	123,568 25	191,864 12
	7	Enregistrement et domaines. — Restitutions de droits perçus abusivement, d'amendes, de frais, etc. en matière d'enregistrement, de domaines, etc. — Remboursement de fonds reconnus appartenir à des tiers.	570,000	657,793 06	97,949 28	535,285 07
	8	Trésorerie et autres administrations de recettes non dénommées au présent budget. — Remboursements divers.	1,000	68,955 35	68,108 01	824 23
	9	Marine. — Restitutions de droits de pilotage, de phares et fanaux et autres, indûment perçus par l'administration de la marine.	1,500	3,584 66	2,681 10	903 56
	10	Service de navigation à vapeur entre Anvers et les ports étrangers. — Remboursement des droits de pilotage, de phares et fanaux	152,000	137,184 58	137,184 58	•
	11	Déficit des divers comptes de l'État (Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)	40,000	16,889 35	12,391 •	4,498 35
		TOTAL des crédits et dépenses pour le budget des non-valeurs et remboursements. fr.	1,548,500	2,024,246 98	454,642 12	1,564,940 04

REMBOURSEMENTS.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1891.

Payements effectués par année et par article du budget.

TITRES	PAYEMENTS		CREDITS		DEPENSES excédent LES CRÉDITS	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art 50 de la loi sur la comptabilité		
282,805 04	•	•	•	•	87,805 04	
398,586 12	•	•	•	•	185,586 12	
132,250 24	•	•	•	•	2,250 24	
23,041 84	•	•	•	•	18,041 84	
7,603 59	•	•	1,356 01	•	•	
515,432 37	92 •	•	•	•	65,524 37	
633,252 55	4,460 71	•	•	•	67,793 06	
68,952 24	5 11	•	•	•	67,935 35	
5,584 66	•	•	•	•	2,084 66	
137,184 58	•	•	•	•	5,184 58	
16,889 53	•	•	23,110 67	•	•	
2,019,591 16	4,655 82	•	24,447 28	•	500,194 26	

Le Budget des Non-Valeurs et Remboursements pour l'exercice 1891, a été fixé par l'article unique de la loi du 19 décembre 1890, *Moniteur* du 25 décembre 1890, n° 359, à la somme de fr 1,548,500 •

EXERCICE 1891. — RÉCA

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
			En 1891.	En 1892, jusqu'au 31 octobre.
Dette publique.	102,165,435 70	101,008,564 38	64,787,031 52	16,164,473 77
Dotations	4,690,555 .	4,674,074 21	4,640,933 95	33,140 26
Ministère de la justice	17,167,725 .	17,580,360 77	12,483,241 27	4,813,091 57
— des affaires étrangères	2,495,063 98	2,462,079 05	2,124,630 23	323,901 83
— de l'intérieur et de l'instruction publique	23,199,018 .	22,842,703 20	10,725,406 80	2,917,406 09
— de l'agriculture, de l'industrie et des travaux publics	17,383,180 89	16,761,713 72	11,265,731 56	5,457,080 31
— des chemins de fer, postes et télégraphes	104,824,518 63	104,712,120 27	40,030,832 71	55,631,442 34
— de la guerre	47,341,828 89	46,986,331 37	18,213,115 83	50,752,052 51
Corps de la gendarmerie.	4,192,246 26	4,158,294 26	3,418,688 30	742,555 36
Ministère des finances	15,567,501 33	15,526,246 47	6,360,939 03	9,164,293 45
Non-valeurs et remboursements.	1,548,500 .	2,024,246 98	454,642 12	1,564,949 04
TOTAUX GÉNÉRAUX. fr.	540,575,573 68	538,722,754 68	210,500,255 32	127,563,076 73

PITULATION GÉNÉRALE.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1891.

Payements effectués par année et par article du budget.

TUÉS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		RÉGÉRANT LES DÉPENSES			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comp- tabilité.		
100,951,505 29	57,059 09	»	1,288,637 25	»	131,785 03	
4,674,074 21	»	»	16,480 70	»	»	
17,296,332 84	5,018 09	265,000 84	61,415 43	»	460,051 20	
2,448,532 06	13,546 00	»	32,984 03	»	»	
22,642,962 89	199,740 31	»	357,983 20	5,031 60	6,700	
16,720,811 87	40,901 85	»	411,353 03	210,114 12	»	
104,662,275 05	40,845 22	»	292,570 73	43,011 24	223,183 61	
46,965,768 34	20,563 03	»	34,992 03	320,505 49	»	
4,158,243 86	50 40	»	517 74	33,634 26	»	
15,525,232 48	1,013 99	»	108,246 96	»	66,992 10	
2,019,591 16	4,655 82	»	24,447 28	»	500,194 26	
338,065,350 05	592,394 79	265,000 84	2,629,429 39	612,206 71	1,588,887 10	

COMPARAISON

des dépenses de l'exercice 1891, liquidées par la Cour des Comptes et ordonnancées
par le Ministère des Finances, avec celles de l'exercice antérieur.

MINISTÈRES ET SERVICES.	DÉPENSES LIQUIDÉES ET ORDONNANCÉES sur les exercices		DIFFÉRENCES de l'exercice 1891.	
	1891.	1890.	EN PLUS.	EN MOINS.
Dette publique	101,008,564 38	99,256,522 97	1,752,041 41	»
Dotations	4,674,074 21	4,547,618 30	126,455 82	»
Ministère de la justice	17,566,360 77	17,213,450 17	352,910 60	»
— des affaires étrangères	2,462,079 05	2,455,020 53	8,140 72	»
— de l'intérieur et de l'instruction publique	22,842,703 20	22,771,700 65	70,022 57	»
— de l'agriculture, de l'industrie et des tra- vaux publics	16,761,713 72	16,620,125 42	141,588 30	»
— des chemins de fer, postes et télégraphes	104,712,120 27	104,030,440 10	681,671 17	»
— de la guerre	46,086,331 37	46,982,243 48	4,087 80	»
Corps de la gendarmerie	4,158,204 20	4,024,452 11	133,842 15	»
Ministère des finances	15,526,246 47	15,506,817 74	19,428 73	»
Non-valeurs et remboursements	2,024,246 98	1,823,262 05	200,984 93	»
TOTAUX	338,722,734 68	335,230,651 39	3,492,083 29	»
			EN PLUS A L'EXERCICE 1891. . . . fr. 3,492,083 29	

TABLEAU Litt. Z

TABLEAU

DES

RÉSULTATS DES BUDGETS DES EXERCICES CLOS

DE 1830 A 1890 INCLUSIVEMENT.



TABLEAU DES RÉSULTATS DES BUDGETS DES EXERCICES

EXERCICES.	PRÉVISIONS.					TOTAL.
	ÉVALUATIONS du BUDGET des VOIES ET MOYENS.	AUGMENTATIONS par des lois spéciales.	RESSOURCES EXTRAORDINAIRES constatées dans le cours de l'exercice en dehors des évaluations du Budget. (Montant effectif.)	FONDS AFFECTÉS à des dépenses spéciales. (Montant effectif.)		
1850 (4 ^{me} trimestre)	26,502,221 56	"	"	"	"	26,502,221 56
1851	66,942,211 82	46,205,354 62	78,248 59	"	"	115,225,815 05
1852	77,811,942 41	74,502,465 76	60,099 80	"	"	152,464,505 97
1855	86,057,982 "	"	54,605 48	"	"	86,092,585 48
1854	84,270,578 "	"	521,259 55	10,000,000 "	"	94,600,817 55
1855	85,142,519 "	4,785,149 22	415,891 40	1,400,000 "	"	91,851,559 62
1856	84,557,151 "	"	1,444,799 75	15,374,165 74	"	101,376,114 47
1857	85,911,700 "	"	2,508,656 25	10,000,000 "	"	98,220,556 25
1858	94,600,526 "	"	44,855 50	25,778,055 70	"	120,429,195 "
1859	104,095,551 "	"	151,714 05	15,896,897 40	"	120,144,145 05
1840	101,955,569 "	"	5,745,247 64	65,074,257 65	"	170,775,074 27
1841	101,464,464 "	"	39,052 92	"	"	101,505,516 92
1842	105,850,612 "	50,000 "	71,054 77	22,557,424 08	"	128,509,071 45
1845	109,050,055 "	50,000 "	16,556,755 56	1,699,765 61	"	127,916,571 97
1844	109,581,084 "	"	5,728,820 54	84,656,000 "	"	197,965,904 54
1845	111,158,170 "	"	10,692,961 92	6,886,541 07	"	128,717,472 99
1846	115,014,070 "	"	489,001 09	528,005 56	"	115,851,076 65
1847	115,475,650 "	"	85,705 12	100,000 "	"	115,657,555 12
1848	118,412,250 "	290,000 "	57,014,121 10	165,916 01	"	155,882,288 01
1849	116,797,020 "	800,000 "	"	24,500 06	"	117,621,520 06
1850	115,910,820 "	2,000,000 "	16,547,668 69	"	"	154,258,488 69
1851	117,552,550 "	450,000 "	255,145 59	85,159 45	"	118,122,854 84
1852	118,510,250 "	"	2,882,959 97	1,240,201 02	"	122,455,590 99
1855	124,224,250 "	550,000 "	6,698,622 27	5,951,724 55	"	135,404,596 80
1854	126,002,150 "	500,000 "	15,915,255 20	6,408,517 26	"	146,825,820 46
1855	129,596,500 "	950,000 "	145,182 01	4,990,791 12	"	135,680,565 15
1856	152,698,540 "	1,964,000 "	123,248 65	3,108,865 86	"	157,194,654 49
1857	159,604,990 "	2,150,000 "	77,489 84	2,284,992 08	"	144,117,471 92
1858	141,910,790 "	2,250,000 "	56,067 62	726,651 15	"	144,905,488 77
1859	147,652,990 "	1,000,000 "	"	1,721,569 15	"	150,554,559 15
1860	149,188,790 "	1,728,000 "	74,056 91	14,096,647 44	"	165,087,475 55
1861	149,029,190 "	1,920,417 05	"	15,462,486 97	"	166,421,094 92
1862	155,614,490 "	1,000,000 "	"	3,421,575 01	"	158,956,065 01
1865	156,046,790 "	1,000,000 "	850,920 "	4,852,759 55	"	162,750,469 55
1864	157,782,790 "	800,000 "	12,504,805 42	4,760,118 81	"	175,847,714 25
1865	159,612,790 "	800,000 "	5,867,257 25	5,180,055 64	"	169,460,080 89
1866	164,089,490 "	"	1,049,486 42	17,156,899 57	"	182,295,866 09
1867	166,046,390 "	"	10,259,251 58	59,229,251 18	"	216,229,251 18
1868	169,190,780 "	"	956,758 41	52,410,381 65	"	202,557,900 07
1869	174,691,700 "	"	5,662,227 06	22,229,054 20	"	200,582,961 26
1870	176,725,000 "	"	5,588,118 57	9,516,989 10	"	191,650,107 47
1871	178,529,000 "	"	4,578,516 59	44,559,658 95	"	227,266,975 54
1872	188,914,000 "	"	5,805,026 77	22,784,721 75	"	215,501,748 50
1875	205,985,500 "	"	5,909,558 54	110,148,510 97	"	320,045,149 51
1874	229,645,000 "	"	7,997,355 52	64,462,094 50	"	302,102,447 82
1875	245,052,600 "	"	6,578,527 41	25,147,717 51	"	274,558,644 92
1876	250,244,860 "	"	6,284,657 41	64,714,787 04	"	321,244,504 45
1877	252,245,760 "	"	5,921,492 41	82,569,776 95	"	310,757,029 54
1878	260,555,860 "	"	7,779,547 19	101,271,595 50	"	369,584,800 49
1879	264,455,260 "	"	8,105,464 16	22,041,400 "	"	294,580,124 16
1880	275,497,060 "	"	6,055,657 49	97,208,952 50	"	376,761,649 99
1881	286,568,650 "	"	6,711,960 65	75,664,610 "	"	368,745,209 65
1882	296,647,709 "	"	7,471,222 69	128,875,555 45	"	452,994,467 14
1885	299,571,760 "	"	8,247,565 59	144,826,115 85	"	452,645,437 22
1884	520,448,727 "	"	5,470,584 "	49,552,795 "	"	575,472,106 "
1885	519,861,190 "	"	800,581 "	19,769,518 55	"	540,451,292 55
1886	520,169,728 "	"	1,722,184 "	45,296,795 87	"	567,188,705 87
1887	514,421,809 "	"	2,556,584 "	17,248,549 "	"	554,026,742 "
1888	519,565,759 "	"	706,884 "	14,275,277 80	"	554,547,920 50
1889	559,514,992 "	"	1,105,584 "	40,085,620 17	"	577,702,115 17
1890	551,552,262 "	"	1,027,515 "	55,076,145 24	"	568,555,658 24
	10,455,849,440 59	145,104,585 55	254,770,820 48	1,601,577,461 52		12,515,508,126 14
	10,508,953,855 14					

CLOS DE 1850 A 1890 INCLUSIVEMENT. — RECETTES.

FAITS RÉALISÉS.	RÉSULTATS de la comparaison des prévisions avec les faits réalisés.		Observations.
	RECouvreMENTS effectués.	EXCÉDENT des évaluations.	
26,502,221 56	"	"	
115,225,815 03	"	"	
152,464,505 97	"	"	
88,058,515 92	"	1,965,728 44	
96,701,557 76	"	2,100,520 41	
91,075,225 70	756,555 92	"	
102,652,652 50	"	1,256,517 92	
101,715,250 24	"	5,494,915 90	
125,509,911 81	"	5,080,719 81	
115,857,428 97	4,506,714 08	"	
169,576,255 86	1,596,820 41	"	
101,542,826 17	160,690 75	"	
126,766,956 55	1,542,114 90	"	
125,289,847 48	4,626,724 49	"	
198,810,508 73	"	844,004 59	
129,835,951 97	"	1,158,478 98	
114,061,045 57	"	252,966 72	
115,528,065 84	2,129,289 28	"	
146,117,886 55	9,764,401 46	"	
115,871,457 58	5,749,882 48	"	
152,877,187 86	1,581,500 85	"	
119,545,651 94	"	1,220,817 10	
128,451,208 79	"	6,017,817 80	
159,468,270 19	"	4,065,675 59	
152,675,052 50	"	5,849,252 04	
144,502,166 65	"	8,821,605 50	
146,259,211 91	"	9,044,557 42	
149,145,925 95	"	5,026,452 01	
155,880,759 57 $\frac{1}{2}$	"	10,977,250 60 $\frac{1}{2}$	
158,549,645 85	"	7,995,286 70	
169,709,218 61 $\frac{1}{2}$	"	4,621,745 26 $\frac{1}{2}$	
172,254,411 84	"	5,815,516 92	
164,557,914 52 $\frac{1}{3}$	"	6,501,849 51 $\frac{1}{2}$	
168,925,520 49	"	6,194,851 14	
181,514,254 97 $\frac{1}{2}$	"	5,666,540 74 $\frac{1}{2}$	
178,086,951 17	"	8,626,870 28	
187,047,478 35	"	4,751,611 34	
225,404,895 42	"	7,175,642 24	
209,641,495 41	"	7,105,595 54	
211,092,455 85	"	10,509,472 59	
205,442,109 40	"	15,812,001 95	
256,645,968 44	"	29,576,992 90	
259,940,457 90	"	24,458,689 40	
541,086,178 65	"	21,945,029 52	
515,915,640 21	"	15,811,192 59	
278,711,586 65	"	4,152,941 71	
526,620,745 66	"	5,576,459 21	
546,284,526 27	"	5,547,496 95	
567,590,461 95	1,794,538 56	"	
500,801,815 57	"	6,221,689 21	
594,215,951 71	"	17,454,281 72	
578,005,789 85	"	9,258,580 22	
456,506,919 84	"	5,512,452 70	
454,976,925 48	"	2,551,488 26	
559,022,152 10	25,449,975 00	"	
555,085,425 76	7,545,868 77	"	
571,291,105 14	"	4,102,599 27	
541,164,155 86	"	7,157,411 86	
546,666,785 94	"	12,518,865 44	
587,056,516 49	"	9,554,401 52	
578,404,519 26	"	10,048,661 02	
12,792,279,525 72	62,404,455 85	539,575,651 41	
	276,971,197 55		

TABLEAU DES RÉSULTATS DES BUDGETS DES EXERCICES

EXERCICES.	PRÉVISIONS.						
	SERVICE ORDINAIRE.					RESTE, ou crédits affectés à l'exercice.	
	CRÉDITS accordés par la loi du budget primitif.	CRÉDITS supplémentaires et extraordinaires accordés par des lois spéciales, déduction faite des annulations de crédits.	CRÉDITS complémentaires pour couvrir les dépenses faites au delà des allocations non limitatives des budgets.	CRÉDITS transférés des exercices antérieurs, en vertu de l'art. 30 de la loi de comptabilité.	TOTAL.		CRÉDITS transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi de comptabilité.
1850 (4 ^{me} trimestre).	27,981,168 79	"	"	"	27,981,168 79	"	27,981,168 79
1851.	115,806,850 65	"	"	"	115,806,850 65	"	115,806,850 65
1852.	a) 151,505,175 28	12,892,226 55	"	"	164,397,401 81	"	164,397,401 81
1853.	94,149,855 53	"	"	"	94,149,855 53	"	94,149,855 53
1854.	85,272,610 52	5,601,590 11	"	"	88,874,200 45	"	88,874,200 45
1855.	86,569,595 77	1,699,740 51	"	"	88,069,334 28	"	88,069,334 28
1856.	85,058,537 45	1,167,450 59	"	"	86,225,988 04	"	86,225,988 04
1857.	91,048,402 16	4,177,701 55	"	"	95,226,103 69	"	95,226,103 69
1858.	94,947,052 10	1,849,006 98	"	"	96,796,059 08	"	96,796,059 08
1859.	104,809,097 55	7,793,917 90	"	"	112,603,015 45	"	112,603,015 45
1860.	99,150,590 94	6,454,054 64	"	"	105,584,625 58	"	105,584,625 58
1861.	105,791,842 58	15,617,459 14	58,142 25	"	117,467,425 97	"	117,467,425 97
1862.	105,500,962 81	3,522,447 65	"	"	109,023,410 44	"	109,023,410 44
1863.	108,855,572 01	11,168,455 71	285,920 23	"	120,289,725 95	"	120,289,725 95
1864.	110,125,796 67	6,659,150 59	12,775 60	"	116,795,700 66	"	116,795,700 66
1865.	110,371,585 49	4,169,479 25	551,474 01	"	114,872,538 75	"	114,872,538 75
1866.	112,904,215 11	5,615,455 66	575,517 46	"	118,895,188 25	"	118,895,188 25
1867.	116,452,576 58	8,200,515 59	565,643 10	"	125,216,752 87	"	125,216,752 87
1868.	118,193,870 65	15,185,567 64	275,427 52	"	133,652,865 81	"	133,652,865 81
1869.	111,655,105 81	3,566,095 66	354,253 64	"	115,555,451 11	536,355 60	114,997,095 51
1870.	114,677,172 09	4,404,468 49	635,069 65	556,555 60	120,051,045 85	520,562 56	119,730,485 27
1851.	115,456,959 16	4,797,745 12	160,024 04	520,562 56	120,725,588 88	527,456 21	120,195,932 67
1852.	115,524,706 95	17,626,170 40	413,551 83	527,456 21	134,091,885 48	2,625,149 25	131,466,736 23
1853.	123,615,269 51	7,954,425 77	425,591 17	2,625,149 25	134,594,255 50	2,127,599 31	132,466,656 19
1854.	125,249,057 07	8,219,454 95	810,552 10	2,127,599 31	136,406,665 45	1,449,181 75	134,957,483 68
1855.	127,900,547 24	10,214,528 72	672,045 61	1,449,181 75	140,256,101 32	1,645,625 53	138,590,475 79
1856.	133,484,816 91	10,922,941 98	1,400,544 57	1,645,625 53	146,555,528 99	1,574,588 67	144,978,940 32
1857.	135,056,047 56	b) 5,464,878 10	1,225,964 99	1,574,588 67	145,301,479 41	1,884,759 09	141,416,720 52
1858.	130,858,076 15	5,252,108 92	1,070,957 84	1,884,759 09	145,065,902 "	2,521,487 10	142,544,414 90
1859.	136,642,607 28	14,524,290 29	843,877 55	2,521,487 10	154,532,262 02	1,955,870 45	152,596,591 57
1860.	138,642,456 05	6,891,924 04	850,111 71	1,955,870 45	148,500,542 25	1,720,804 53	146,579,537 92
1861.	141,576,486 70	5,651,509 92	1,558,569 18	1,720,804 53	150,287,570 15	1,551,755 46	148,755,634 67
1862.	145,176,590 67	6,517,509 60	504,026 05	1,551,755 46	155,529,661 76	1,002,160 54	152,527,501 22
1863.	148,747,221 72	6,855,801 73	225,875 48	1,002,160 54	156,807,059 47	1,009,590 64	155,797,668 85
1864.	151,885,210 45	5,808,095 52	516,879 73	1,009,590 64	159,017,574 12	1,051,919 64	157,985,654 48
1865.	154,244,540 16	7,278,951 53	587,797 55	1,051,919 64	162,942,988 55	1,701,660 51	161,241,528 02
1866.	158,579,256 91	9,562,519 67	452,556 27	1,701,660 51	170,275,595 16	1,594,855 98	168,880,757 18
1867.	166,774,028 49	7,529,884 02	750,626 28	1,594,855 98	176,455,374 77	2,125,748 16	174,529,626 61
1868.	c) 171,550,259 14	5,821,729 79	1,264,150 05	2,125,748 16	180,541,847 14	3,401,465 82	177,140,585 52
1869.	176,511,841 65	1,550,499 65	961,999 11	3,401,465 82	182,425,604 23	2,055,586 24	180,590,217 99
1870.	176,812,557 01	24,935,662 98	815,800 55	2,055,586 24	204,599,686 58	2,465,574 28	202,154,152 50
1871.	179,505,141 29	18,165,561 57	855,614 11	2,465,586 24	209,787,871 05	5,145,122 52	197,644,748 55
1872.	192,956,542 58	10,047,551 27	1,042,558 45	5,145,122 52	207,189,534 82	2,541,548 66	204,647,986 10
1873.	204,751,845 22	15,965,052 89	1,465,792 79	2,541,548 66	222,700,259 56	2,596,426 68	220,105,812 88
1874.	236,417,401 80	8,499,242 59	1,252,024 84	2,596,426 68	248,745,095 71	5,151,924 82	245,593,170 89
1875.	258,281,440 55	11,549,458 18	1,290,986 65	5,151,924 82	254,075,810 20	2,248,088 95	251,825,721 25
1876.	245,220,640 97	6,465,412 59	1,928,385 23	2,248,088 95	255,857,525 74	1,804,775 44	254,052,750 50
1877.	248,950,782 62	15,168,247 57	1,721,841 51	1,804,775 44	267,631,647 14	1,594,785 28	266,256,861 86
1878.	260,590,515 25	7,532,585 74	1,954,216 95	1,594,785 28	271,271,899 20	2,125,924 06	269,145,975 14
1879.	274,344,517 80	2,707,065 62	1,416,155 21	2,125,924 06	280,595,442 69	1,622,828 46	278,970,614 25
1880.	278,818,549 04	16,537,256 49	1,564,595 55	1,622,828 46	298,143,209 54	1,354,465 50	296,788,746 24
1881.	296,219,571 97	9,100,851 56	1,688,278 28	1,354,465 50	308,423,164 91	1,255,520 96	307,167,845 95
1882.	310,755,895 47	7,156,791 15	2,129,451 70	1,255,520 96	321,288,459 28	669,894 14	320,618,565 15
1883.	322,870,816 47	3,255,652 04	1,865,289 41	669,894 14	328,650,652 06	959,574 55	327,720,077 51
1884.	326,870,741 71	2,227,597 97	1,177,915 28	959,574 55	331,206,629 51	1,044,414 50	330,162,215 21
1885.	519,403,295 "	199,650 10	1,268,264 16	1,044,414 50	521,915,625 56	700,254 15	521,215,569 45
1886.	516,509,150 77	1,597,904 23	1,757,035 89	700,254 15	520,144,395 02	492,988 55	519,651,404 47
1887.	512,139,772 50	2,072,156 38	1,497,655 11	492,988 55	516,199,572 54	850,100 51	515,549,472 03
1888.	514,545,358 03	1,792,654 10	1,252,934 02	850,100 51	518,219,046 46	557,610 69	517,881,455 77
1889.	522,414,158 28	2,608,474 55	1,858,515 77	557,610 69	527,218,559 29	942,545 59	526,276,195 90
1890.	535,715,661 08	2,612,661 23	1,427,005 58	942,545 59	538,695,671 08	684,752 82	538,010,958 26
	10,561,198,044 70	450,457,189 65	47,890,402 42	65,574,604 11	11,105,120,300 86	66,259,596 95	11,038,860,905 95

CLOS DE 1830 A 1890 INCLUSIVEMENT (SUITE). — DÉPENSES.

SERVICES SPÉCIAUX.	TOTAL DES PRÉVISIONS de dépenses.	FAITS RÉALISÉS.		Excédents DE CRÉDITS à annuler.
		DÉPENSES résultant des services faits.	—	
	27,981,168 79	27,981,168 79		
	115,806,850 65	112,415,963 51	3,392,867 14	
	164,595,401 81	158,500,918 95	5,894,482 86	
	94,149,855 55	91,904,974 94	2,244,860 59	
10,000,000	98,874,000 45	96,515,600 96	2,360,599 47	
b) 1,490,000	89,559,554 28	87,104,004 96	2,455,529 52	
c) 15,574,165 74	101,509,951 78	99,528,487 96	2,071,465 82	
10,000,000	105,226,105 69	105,351,751 64	1,894,572 05	
	25,778,053 70	120,198,578 44	2,576,614 54	
	15,896,897 40	124,196,508 51	4,395,404 54	
	65,074,257 65	168,658,685 21	2,744,512 26	
	117,467,425 97	114,976,586 11	2,490,857 86	
	152,568,405 61	129,575,009 88	2,994,495 75	
c) 1,699,765 61	121,989,489 56	119,855,950 55	2,155,530 25	
	84,656,000	195,185,657 29	6,266,045 57	
f) 21,552,566 85	156,224,703 56	154,589,549 89	1,855,555 67	
	5,221,700 09	124,116,888 52	1,565,880 05	
g) 5,768,612 11	128,985,574 98	127,572,574 99	1,412,999 99	
h) 8,924,490 68	140,577,556 49	135,060,595 57	5,516,761 12	
	946,977 90	115,944,075 41	5,677,004 28	
	2,559,755 29	122,290,216 56	118,750,904 76	
	1,106,145 11	121,502,077 78	118,627,460 84	
	2,540,568 99	155,809,105 22	151,848,564 95	
	4,969,827 76	157,456,461 95	154,510,907 41	
	9,656,500 56	144,615,782 24	145,172,277 02	
	10,561,522 01	148,951,797 80	146,926,211 95	
	8,878,878 91	155,857,819 25	149,727,649 92	
	8,891,907 80	150,508,628 12	146,291,158 91	
	5,610,495 66	148,154,910 56	144,745,005 56	
	4,515,494 69	157,111,886 26	152,889,679 62	
	16,144,607 42	162,724,145 54	159,025,577 52	
	17,657,007 78	166,412,642 45	165,451,869 51	
	27,751,059 51	180,278,560 55	177,082,280 60	
	55,965,945 02	191,765,615 85	187,062,522 17	
	52,507,450 69	190,495,105 17	186,225,129 58	
	52,051,825 01	195,295,155 05	188,795,756 71	
	57,724,704 85	206,605,462 01	205,200,071 94	
	21,905,608 68	196,255,255 29	191,604,515 92	
	19,225,511 50	196,565,694 82	191,920,940 52	
	27,596,688 95	207,786,906 92	199,655,875 76	
	25,065,874 15	227,198,006 45	216,907,800 50	
	45,024,116 81	241,568,865 54	258,191,225 11	
	51,086,552 17	255,754,558 55	251,974,512 89	
	154,141,616 24	554,245,429 12	550,898,578 60	
	60,599,280 54	506,192,571 25	501,642,754 68	
	45,164,484 58	296,990,205 65	292,222,405 21	
	44,586,605 24	298,659,555 54	294,555,925 86	
	124,608,774 20	390,955,656 06	386,075,145 99	
	85,552,952 14	552,678,927 28	549,427,757 90	
	70,052,545 17	549,005,157 40	545,659,016 07	
	90,898,774 97	587,687,521 21	582,908,428 75	
	99,490,450 45	406,658,274 40	402,528,405 96	
	106,625,652 87	427,244,218 01	422,949,551 05	
	85,065,072 49	412,704,150	406,422,707 95	
	59,526,942 75	539,089,157 96	561,699,505 71	
	57,555,587 58	558,559,957 01	551,251,458 55	
	55,799,156 41	555,450,890 88	549,556,608 52	
	56,922,266 79	552,271,758 82	546,157,851 68	
	41,509,429 81	559,190,856 58	555,595,911 90	
	51,111,786 72	577,587,982 52	575,287,881	
	82,662,977 70	420,675,915 96	417,895,629 09	
2,068,257,889 17	15,047,118,795 10	12,800,821,629 08	237,297,164 02	

Observations.

a) Après déduction de fr. 37,546,340 74 c^e pour les allocations portées au budget de la dette publique, en vue de l'exécution des articles 11 et 12 du traité du 15 novembre 1831, lesquelles doivent être considérées comme non avenues.

b) Paiement fait aux concessionnaires de la Sambre canalisée, en vertu de l'article 2 de la loi du 26 septembre 1835, sur le produit de l'emprunt à 4 p. % du 18 juin 1836.

c) Y compris 500,000 francs payés aux concessionnaires de la Sambre canalisée, sur le million de francs réservé par l'article 10 de la transaction approuvée par la loi du 26 septembre 1835, et provenant du produit de l'emprunt à 4 p. % du 18 juin 1836.

d) Non compris fr. 105,102 60 c^e annulés sur les crédits pour des services spéciaux (prêt à la Banque de Belgique).

e) Y compris 250,000 francs payés aux concessionnaires de la Sambre canalisée, sur le million de francs réservé par l'article 10 de la transaction approuvée par la loi du 26 septembre 1835, et provenant du produit de l'emprunt à 4 p. % du 18 juin 1836.

f) Y compris fr. 114,682 66 c^e, même objet que ci-dessus.

g) Y compris 100,000 francs, comme ci-dessus.

h) Y compris 25,000 francs, comme ci-dessus.

i) Non compris fr. 22,656 54 c^e annulés sur les crédits pour des services spéciaux.

j) Non compris fr. 4 57 c^e annulés sur les crédits pour des services spéciaux.

k) Non compris fr. 0 81 c^e annulés sur les crédits pour des services spéciaux.

l) Les annulations déduites des crédits comprennent une somme de 261,525 francs pour le montant des annulations opérées en exécution de la loi du 6 mars 1858, sur les portions de crédits transférées de l'exercice 1856, en vertu de l'article 50 de la loi sur la comptabilité de l'État.

m) Non compris fr. 120,587 18 c^e annulés sur les crédits pour des services spéciaux.

n) Non compris fr. 2,005,867 59 c^e annulés sur les crédits pour des services spéciaux.

o) Non compris fr. 5 89 c^e annulés sur les crédits pour des services spéciaux.

p) Non compris fr. 360 86 c^e annulés sur les crédits pour des services spéciaux.

q) Non compris 1,005 francs annulés sur les crédits pour des services spéciaux.

r) Après déduction d'une somme de fr. 601,410 65 c^e portée antérieurement parmi les crédits alloués pour faire face à des dépenses engagées sur le budget de la dette publique, et pour lesquelles les crédits restaient à demander à la Législature.

s) Non compris fr. 15,255 10 c^e annulés sur les crédits pour des services spéciaux.

t) Non compris fr. 8,655 15 c^e annulés sur les crédits pour des services spéciaux.

u) Non compris fr. 47,586 87 c^e annulés sur les crédits pour des services spéciaux.

v) Non compris fr. 107,168 71 c^e annulés sur les crédits pour des services spéciaux.

w) Non compris fr. 2,412 45 c^e annulés sur les crédits pour des services spéciaux.

x) Non compris fr. 4,810 74 c^e annulés sur les crédits pour des services spéciaux.

y) Non compris fr. 28,259 01 c^e annulés sur les crédits pour des services spéciaux.

z) Non compris fr. 77,676 52 c^e annulés sur les crédits pour des services spéciaux.

a') Non compris fr. 41,677,936 59 c^e annulés sur les crédits pour des services spéciaux, dont fr. 41,285,825 02 c^e par suite de modifications apportées par la loi du 27 mai 1876 à celle du 16 août 1875.

b') Non compris fr. 915,909 68 c^e annulés sur les crédits pour des services spéciaux.

c') Non compris fr. 18,470 02 c^e annulés sur les crédits pour des services spéciaux.

d') Non compris fr. 15,811 24 c^e annulés sur les crédits pour des services spéciaux.

e') Non compris fr. 27,674 87 c^e annulés sur les crédits pour des services spéciaux.

f') Non compris fr. 17,075 75 c^e annulés sur les crédits pour des services spéciaux.

g') Non compris fr. 158,455 19 c^e annulés sur les crédits pour des services spéciaux.

h') Non compris fr. 64,279,510 16 c^e annulés sur les crédits pour des services spéciaux.

i') Non compris fr. 350 20 c^e annulés sur les crédits pour des services spéciaux.

j') Non compris un centime annulé sur les crédits pour des services spéciaux.

k') Non compris fr. 7,170,010 48 c^e annulés sur les crédits pour des services spéciaux.

l') Non compris fr. 6,451,227 92 c^e annulés sur les crédits pour des services spéciaux.

m') Non compris fr. 7,382,811 56 c^e annulés sur les crédits pour des services spéciaux.

n') Non compris fr. 3,778,277 97 c^e annulés sur les crédits pour des services spéciaux.

DE 1850 A 1890 INCLUSIVEMENT. — RÉSULTATS GÉNÉRAUX.

EXCÉDENTS.					Observations.
ORDINAIRES	SUR LES SERVICES EXTRAORDINAIRES et spéciaux		SUR LES BUDGETS ET SERVICES réunis		
de dépense.	de recette.	de dépense.	de recette.	de dépense.	
1,478,947 45	"	"	"	1,478,947 45	Réglé définitivement par la loi du 5 mars 1846.
"	78,248 61	"	811,851 52	"	Idem.
6,096,512 78	60,099 80	"	"	6,036,412 98	Idem.
3,901,264 50	54,603 48	"	"	3,846,661 02	Réglé définitivement par la loi du 13 juin 1846.
155,502 55	321,259 55	"	187,756 80	"	Idem.
"	413,891 40	"	3,971,220 74	"	Idem.
"	1,444,799 76	"	5,104,144 43	"	Réglé définitivement par la loi du 5 mai 1847.
3,925,117 65	2,508,636 25	"	"	1,616,481 40	Idem.
"	44,855 50	"	3,511,556 57	"	Idem.
8,510,794 19	151,714 65	"	"	8,359,079 54	Idem.
2,281,564 75	5,745,247 64	"	5,461,882 91	"	Idem.
15,672,812 86	50,052 92	"	"	15,653,759 94	Réglé définitivement par la loi du 24 mai 1848.
1,756,417 61	"	870,553 72	"	2,606,955 55	Idem.
15,102,858 21	16,556,735 56	"	5,455,897 15	"	Réglé définitivement par la loi du 18 juillet 1849.
105,968 90	5,728,820 54	"	3,624,851 44	"	Réglé définitivement par la loi du 50 juillet 1858.
760,534 08	"	5,775,065 84	"	4,555,597 92	Idem.
4,284,262 48	"	4,404,695 44	"	8,688,955 92	Idem.
10,459,572 16	"	5,584,958 99	"	14,044,511 15	Idem.
17,198,256 15	28,255,547 55	"	11,057,291 18	"	Idem.
"	"	922,677 84	1,604,568 45	"	Réglé définitivement par la loi du 18 mai 1859.
"	15,787,955 40	"	14,146,285 10	"	Idem.
"	"	765,860 27	716,191 10	"	Réglé définitivement par la loi du 7 avril 1865
5,180,128 14	1,782,772 "	"	"	5,597,556 14	Idem.
705,156 26	5,660,519 04	"	4,957,562 78	"	Idem.
1,164,594 42	10,665,569 90	"	9,500,755 48	"	Idem.
"	"	5,227,348 88	"	2,424,045 52	Idem.
"	"	5,646,764 42	"	5,488,458 01	Idem.
"	"	6,529,425 88	2,852,785 02	"	Idem.
"	"	4,885,864 51	11,155,754 01	"	Idem.
"	"	2,794,125 54	5,459,966 25	"	Idem.
"	"	2,047,959 98	10,685,841 29	"	Réglé définitivement par la loi du 31 déc. 1866.
"	"	2,194,520 81	8,802,542 55	"	Idem.
"	"	24,529,484 50	"	12,544,566 07	Réglé définitivement par la loi du 20 juin 1868.
"	"	50,282,265 67	"	18,157,001 68	Réglé définitivement par la loi du 25 fév. 1869.
"	"	15,242,526 46	"	4,708,874 60	Réglé définitivement par la loi du 20 mars 1869.
"	"	25,004,354 12	"	10,706,785 54	Réglé définitivement par la loi du 12 juin 1870.
"	"	19,518,527 84	"	16,159,195 61	Réglé définitivement par la loi du 3 juillet 1871.
"	28,529,552 50	"	51,800,577 50	"	Réglé définitivement par la loi du 25 déc. 1872.
"	14,125,808 57	"	17,720,555 09	"	Réglé définitivement par la loi du 27 déc. 1872.
"	"	1,505,427 67	11,456,560 09	"	Réglé définitivement par la loi du 16 juin 1875.
1,506,924 44	"	10,158,766 66	"	11,465,691 10	Réglé définitivement par la loi du 14 mars 1874.
"	5,015,858 75	"	18,452,745 55	"	Réglé définitivement par la loi du 20 mars 1875.
"	"	24,498,605 07	"	12,054,074 90	Réglé définitivement par la loi du 14 mars 1876.
"	"	20,085,966 95	"	9,812,199 97	Réglé définitivement par la loi du 10 mai 1877.
"	11,860,247 48	"	14,270,905 55	"	Réglé définitivement par la loi du 21 mai 1878.
1,080,475 16	"	12,450,455 42	"	13,510,908 58	Réglé définitivement par la loi du 26 mai 1880.
"	20,950,415 72	"	52,284,817 80	"	Réglé définitivement par la loi du 15 juill. 1881.
3,839,440 52	"	55,929,168 40	"	59,788,617 72	Réglé définitivement par la loi du 10 mai 1882.
5,643,202 55	25,807,906 58	"	18,162,704 05	"	Réglé définitivement par la loi du 31 mars 1885.
5,115,555 "	"	59,721,849 70	"	42,857,202 70	Idem.
88,525 15	11,596,028 09	"	11,507,502 96	"	Idem.
6,060,552 45	"	18,264,265 66	"	24,524,616 11	Réglé définitivement par la loi du 29 juil. 1885.
15,211,844 22	28,769,215 05	"	15,557,568 81	"	Réglé définitivement par la loi du 16 mars 1886.
18,255,868 11	66,898,085 64	"	48,554,217 55	"	Réglé définitivement par la loi du 25 déc. 1887.
16,257,254 65	4,560,061 04	"	"	11,677,173 61	Idem.
745,548 56	"	17,120,466 21	"	18,166,914 77	Réglé définitivement par la loi du 18 fév. 1889.
"	19,549,665 51	"	21,754,496 62	"	Réglé définitivement par la loi du 30 déc. 1889.
"	"	19,275,800 45	"	4,975,697 82	Réglé définitivement par la loi du 20 déc. 1890.
"	"	27,694,580 75	"	8,927,125 96	Réglé définitivement par la loi du 20 déc. 1891.
"	"	1,956,596 88	15,748,655 49	"	Réglé définitivement par la loi du 5 juillet 1895.
"	"	44,784,550 48	"	39,489,500 85	Réglé définitivement par la loi du 26 déc. 1895.
166,298,440 49	552,426,751 22	420,744,975 57	555,875,549 52	375,417,654 68	
958 79	97,518,244 15		17,542,505 56		

(296)

RÉSULTAT GÉNÉRAL

DU BUDGET DE L'EXERCICE 1891.

Les recouvrements effectués sur les droits afférents à l'exercice s'élèvent, pour les ressources ordinaires, à . fr.	346,346,307 48
et pour les ressources extraordinaires, à	55,600,796 91
	<hr/>
ENSEMBLE. fr.	401,947,104 39
Les dépenses ordinaires liquidées et ordonnancées pendant l'exercice, montent à fr.	338,722,734 68
et les dépenses sur ressources extraordinaires à	63,445,199 26
	<hr/>
ENSEMBLE. fr.	402,167,933 94
Par conséquent, les dépenses excèdent les recettes de fr.	220,829 55
Mais comme l'exercice 1890 a laissé un excédent de dépenses de fr. 17,542,305 36 c ^a qui, d'après le projet de loi de compte de cet exercice, doit être transporté à l'exercice suivant, ci	17,542,305 36
	<hr/>
le résultat final, à la clôture de l'exercice 1891, présente un excédent de dépenses de fr.	17,763,134 91
	<hr/> <hr/>

COMPARAISON

de la situation provisoire et de la situation définitive du budget de l'exercice 1891.

D'après la situation provisoire de l'exercice 1891, le budget de cet exercice paraissait devoir présenter un excédent de recettes de	1,509,460 17
D'après la situation définitive de cet exercice, on constate un excédent de dépenses de	17,703,134 91
Différence. fr.	19,272,595 08

Cette différence s'explique ainsi qu'il suit :

1° Modifications aux recettes prévues dans la situation provisoire,

SAVOIR :		AUGMENTATIONS.	DIMINUTIONS.	
RESSOURCES ORDINAIRES.				
Impôts	Contributions directes, douanes et accises	1,995,158 90	"	
	Enregistrement et domaines	"	403,432 88	
Péages	Enregistrement et domaines	13,657 18	"	
	Chemins de fer, etc.	"	1,053,963 45	
Capitiaux et revenus	Enregistrement et domaines	"	1,121,263 61	
	Prisons	180,250 47	"	
	Trésorerie générale, etc.	"	40,888 78	
Remboursements	Contributions directes, etc.	7,653 48	"	
	Enregistrement et domaines	"	86,904 03	
	Trésorerie générale, etc.	"	202,607 37	
RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.				
	Prix de vente des immeubles devenus disponibles par suite de la suppression de places fortes	"	19,387 49	
	Avances, pour compte des États contractants, de tout ou partie des frais d'installation du bureau international des tarifs douaniers	"	25,000 "	
	Produit d'aliénations extraordinaires d'immeubles	"	"	
	Intérêts et dividendes des actions de la Société Nationale des chemins de fer vicinaux	"	302,145 79	
	Remboursement d'avances faites pour compte des provinces et des communes dans le payement des traitements de disponibilité, pour cause de suppression d'emploi, des instituteurs communaux	"	234,572 70	
	Remboursement de traitements d'activité avancés à des instituteurs communaux. (Lois des 23 août 1880 et 1 ^{er} août 1881.)	"	2,698 40	
	Remboursement d'avances de traitements d'attente à des instituteurs communaux. (Loi du 31 décembre 1884)	"	" 12	
	Montant de l'indemnité à payer à l'État par le capitaine et les armateurs du steamer « New-Guinea »	"	138,647 26	
		2,196,660 03	3,640,511 91	
	Reste en diminution de recettes. fr.			1,443,851 88

2° Modifications aux dépenses prévues dans la situation provisoire,

SAVOIR :		AUGMENTATIONS.	DIMINUTIONS.	
DÉPENSES ORDINAIRES.				
	Dettes publiques	131,765 93	"	
	Ministère de la justice	474,551 20	"	
	— des affaires étrangères	11,176 03	"	
	— de l'intérieur et de l'instruction publique	68,125 "	"	
	— de l'agriculture, de l'industrie et des travaux publics	128,732 53	"	
	— des chemins de fer, postes et télégraphes	903,020 56	"	
	— de la guerre	143,017 27	"	
	Corps de la gendarmerie	"	143,017 27	
	Ministère des finances	110,598 43	"	
	Non-valeurs et remboursements	500,194 26	"	
	Les économies ou crédits non consommés par les dépenses et à annuler, évalués dans la situation provisoire à 1,200,000 francs, s'élèvent, d'après la situation définitive, à fr. 2,629,429 39 et; par conséquent, une diminution de dépense de	"	1,429,429 39	
	Les portions de crédits afférentes aux dépenses engagées sur les budgets des exercices 1888 à 1890, et dont le transfert à l'exercice 1892 doit avoir lieu conformément à l'article 30 de la loi sur la comptabilité, montent à	"	612,293 71	
	Excédent de dépenses de l'exercice 1890	17,542,305 36	"	
		20,015,486 57	2,184,743 37	
	Reste en augmentation de dépenses fr.			17,828,743 20

Différence pareille à celle qui est établie ci-dessus, entre la situation provisoire et la situation définitive du budget de l'exercice 1891. 19,272,595 08

COMPTE PROVISoire
DU BUDGET DE L'EXERCICE 1892.



NOTE

SUR LE COMPTE PROVISOIRE DU BUDGET DE L'EXERCICE 1892.

Ce compte est rendu en exécution de l'article 43 de la loi du 13 mai 1846 sur la comptabilité de l'État. Il présente la situation provisoire du budget de l'exercice 1892, telle qu'elle résulte des opérations de recette et de dépense qui ont eu lieu pendant l'année 1892, en vertu des dispositions législatives qui les ont autorisées. En voici les résultats sommaires :

§ 1^{er}.

ÉVALUATIONS DU BUDGET.

Par le vote primitif du budget, les ressources et les charges de l'exercice 1892 ont été évaluées, savoir :

<i>Recettes</i> , à	fr.	542,546,190 40
<i>Dépenses</i> , à		340,860,948 57
		1,685,241 83
		1,685,241 83

EXCÉDENT PRÉSUMÉ DE RECETTES. . . fr. 1,685,241 83

D'autre part, il a été rattaché au compte du budget les ressources extraordinaires ci-après :

1° Quotes-parts des États maritimes dans le rachat du péage de l'Escaut	28,000 »
2° Intérêts et dividendes des actions de la Société Nationale des chemins de fer vicinaux	400,000 »
3° Remboursement des avances faites pour compte des provinces et des communes dans le payement des traitements de disponibilité, pour cause de suppression d'emploi, des instituteurs communaux	280,000 »
4° Produit d'un fonds spécial devenu sans objet et qui avait été constitué au moyen d'un prélèvement annuel sur les intérêts — revenant au Trésor — des capitaux versés à la Caisse des dépôts et consignations	920,000 »
5° Prix de vente des terrains disponibles par suite de la suppression de places fortes	300,000 »
	1,928,000 »
A REPORTER.	fr. 1,928,000 »

REPORT. fr.	1,928,000	»
6° Produit des autres aliénations d'immeubles, et notamment du prix des terrains restés sans emploi, provenant d'emprises faites pour la reconstruction des quais de l'Escaut, à Anvers	120,000	»
7° Produit de la négociation d'un capital nominal de 29,511,600 francs en obligations de la dette publique à 3 p. c. (Arrêté royal du 22 décembre 1891. — Partie recouvrée en 1892.)	23,782,230	38
8° Produit de la négociation d'un capital nominal de 25 millions de francs de la dette à 3 p. c. (Arrêté royal du 29 février 1892.)	24,609,863	19
9° Produit de la négociation d'un capital nominal de 33,113,000 francs en obligations de la dette publique à 3 p. c. (Arrêté royal du 18 juillet 1892. — Partie recouvrée en 1892.)	15,663,470	»
10° Délivrance d'obligations de la dette publique dont l'émission est autorisée pour le règlement du prix de construction de chemins de fer	1,000,000	»
ENSEMBLE. fr.	67,103,565	57

DÉPENSES.

Les dépenses ordinaires ont été fixées par le budget primitif à . . . fr.	340,860,948	57
Elles se sont accrues des parties d'allocations nécessaires pour solder des créances engagées sur les budgets ordinaires des exercices 1888, 1889, 1890 et 1891 et dont le transfert a eu lieu en conformité de l'article 30 de la loi de comptabilité.	612,296	71
ENSEMBLE. fr.	341,473,245	28

D'autre part, il est ouvert aux départements ministériels, pour les dépenses sur ressources extraordinaires de l'exercice 1892 :

1° A titre de crédits reportés :

a) De l'exercice 1890. — Art. 5 de la loi du 27 mai 1890 fr.	19,440,806	85
b) De l'exercice 1891. — Art. 5 de la loi du 21 août 1891	32,667,049	67
	52,107,856	52
A REPORTER. fr.	52,107,856	52

REPORT. . . . fr. 52,107,856 52

2° A titre de crédits nouveaux :

a) Loi du 16 mai 1892	fr.	13,700,000	»
b) — 24 — —		43,128,068	37
c) — 24 — —		8,680,000	»
			<u>65,508,068 37</u>
ENSEMBLE.	fr.	117,615,924	89

Il y a lieu d'en déduire :

1° Le transfert à l'exercice 1893, effectué en conformité de l'article 6 de la loi du 24 mai 1892, ci.	fr.	46,210,527	47
2° La somme à annuler en exécution de l'article 5, § 2, de la loi du 27 mai 1890, ci		6,499,324	44
			<u>52,709,851 91</u>
de sorte que les crédits rattachés à l'exercice 1892 s'élèvent à	fr.	64,906,072	98

En réunissant le budget ordinaire au budget extraordinaire, on arrive aux résultats ci-après :

RECETTES.

Ressources ordinaires	fr.	342,546,190	40	} 409,649,755 97
— extraordinaires		67,103,565	57	

DÉPENSES.

Service ordinaire	fr.	341,473,245	28	} 406,379,318 26
Services spéciaux		64,906,072	98	

L'exercice se serait donc fermé par un EXCÉDENT DE RECETTES de. . fr. 3,270,437 71

si les résultats étaient restés strictement dans les limites des prévisions.

§ 2.

COMPARAISON

DES PRÉVISIONS LÉGISLATIVES AVEC LES FAITS RÉALISÉS ET A RÉALISER.

En regard des prévisions législatives, nous avons maintenant à faire ressortir les faits qui ont été réalisés sur l'exercice 1892, jusqu'au 1^{er} janvier 1893, ainsi que les faits probables qui se réaliseront jusqu'à la clôture de l'exercice.

RECETTES.

Les ressources ordinaires et extraordinaires de l'exercice 1892 ont été évaluées, comme on vient de l'établir, à fr.	409,649,755 97
Les droits constatés à la charge des redevables de l'État s'élèvent à fr.	414,742,818 61
Les recouvrements effectués sur ces droits pendant l'année 1892 sont de	403,356,100 29
Au 1 ^{er} janvier 1893, il restait à recouvrer fr.	11,386,718 32
Les droits constatés	414,742,818 61
sont donc supérieurs aux évaluations de fr.	5,095,062 64

DÉPENSES.

Les crédits ouverts aux Ministres, pour les services ordinaires et extraordinaires, s'élèvent ensemble, comme on l'a vu plus haut, à fr.	406,379,318 26
Les dépenses liquidées et ordonnancées jusqu'au 1 ^{er} janvier 1893, montent à fr.	304,964,255 41
et celles qu'on présume devoir encore être faites jusqu'à la clôture de l'exercice, à	99,815,062 85
ENSEMBLE. fr.	404,779,318 26
Les paiements effectués et justifiés pendant l'année 1892 n'ont été que de	261,528,530 55
Il restait, par conséquent, à payer ou à justifier, au 1 ^{er} janvier 1893 fr.	143,250,787 71
Si l'on compare les crédits alloués aux Ministres avec les dépenses probables de l'exercice 1892.	404,779,318 26
l'ensemble de l'exercice présente un excédent présumé des crédits sur les dépenses de fr.	1,600,000 0

§ 3.

RÉSULTAT PROBABLE DU BUDGET DE L'EXERCICE 1892.

La situation du budget de l'exercice 1892 s'établit donc ainsi qu'il suit :

Recettes tant ordinaires qu'extraordinaires fr.	414,742,818 61
Dépenses — —	404,779,318 26
Excédent probable de recettes à la clôture de l'exercice. . . fr.	<u>9,963,500 35</u>

ÉTAT des crédits alloués pour les dépenses ordinaires de l'exercice 1892.

MINISTÈRES et SERVICES.	Dates des lois.	OBJET.	MONTANT		TOTAL.
			d'après le BUDGET PRIMITIF.	d'après les LOIS SPÉCIALES.	
<i>Dettes publiques.</i>	26 mars 1892. (Mon. n° 91.)	Budget primitif.	103,221,797 57	•	103,221,797 57
<i>Dotations.</i>	21 déc. 1891. (Mon. n° 328.)	Budget primitif.	4,579,100	•	4,579,100
<i>Ministère de la justice.</i>	27 mars 1892. (Mon. n° 107.)	Budget primitif.	18,568,155	•	18,568,155
<i>Ministère des affaires étrang.</i>	10 avril 1892. (Mon. n° 107.)	Budget primitif.	2,515,565	•	2,515,565
<i>Ministère de l'intérieur et de l'instruction publique.</i>	6 février 1892. (Mon. n° 41.)	Budget primitif.	23,218,020	•	23,218,020
<i>Ministère de l'agriculture, de l'industrie et des travaux publics.</i>	31 mars 1892. (Mon. n° 95-96.)	Budget primitif.	17,548,668	•	17,548,668
<i>Ministère des chemins de fer, postes et télégraphes.</i>	4 mai 1892. (Mon. n° 127.)	Budget primitif.	103,317,028	•	103,317,028
<i>Ministère de la guerre.</i>	19 déc. 1891. (Mon. n° 324.)	Budget primitif.	46,960,582	•	46,960,582
<i>Gendarmerie.</i>	19 déc. 1891. (Mon. n° 324.)	Budget primitif.	4,264,500	•	4,264,500
<i>Ministère des finances.</i>	18 déc. 1891. (Mon. n° 328.)	Budget primitif.	15,559,255	•	15,559,255
<i>Non-valeurs et remboursements.</i>	21 déc. 1891 (Mon. n° 325.)	Budget primitif.	1,528,500	•	1,528,500
		TOTAUX.	540,860,948 57	•	540,860,948 57

(306)

COMPTE PROVISOIRE
DU BUDGET DE L'EXERCICE 1892,

AU 1^{er} JANVIER 1893.



BUDGET DE

Compte provisoire des

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ÉVALUATIONS DES RECETTES.
RESSOURCES ORDINAIRES.		
IMPÔTS.	{ Contributions directes, douanes et accises.	116,077,291 »
	{ Enregistrement et domaines.	50,008,000 »
PÉAGES	{ Enregistrement et domaines	1,535,000 »
	{ Chemins de fer, postes, etc.	153,790,200 »
CAPITAUX ET REVENUS.	{ Enregistrement et domaines	2,770,000 »
	{ Chemins de fer, postes, etc.	100,000 »
	{ Prisons	405,000 »
	{ Trésorerie générale, etc.	15,422,200 »
REBOURSEMENTS	{ Contributions directes.	610,000 »
	{ Enregistrement et domaines	478,000 »
	{ Prisons	22,984 »
	{ Trésorerie générale, etc.	2,420,515 40
TOTAUX. fr.		542,546,190 40
RECETTES EXTRAORDINAIRES.		
Quotes-parts des États maritimes dans le rachat du péage de l'Escaut		28,000 »
Intérêts et dividendes des actions de la Société Nationale des chemins de fer vicinaux.		400,000 »
Remboursement des avances faites pour compte des États contractants dans les dépenses ordinaires du bureau international des tarifs douaniers		»
Remboursement des avances faites pour compte des provinces et des communes dans le paiement des traitements de disponibilité, pour cause de suppression d'emploi, des instituteurs communaux		280,000 »
Remboursement des avances faites pour compte des États contractants de tout ou partie des frais d'installation du bureau international des tarifs douaniers.		»
Remboursement de traitements d'activité avancés à des instituteurs communaux en cas de refus de paiement des communes. (Lois des 25 août 1880 et 1 ^{er} août 1881.)		»
Fonds provenant du recouvrement partiel d'une avance faite pour la construction de maisons d'école.		»
Produit d'un fonds spécial devenu sans objet et qui avait été constitué au moyen d'un prélèvement annuel sur les intérêts — revenant au Trésor — des capitaux versés à la caisse des dépôts et consignations.		920,000 »
Prix de vente des terrains disponibles par suite de la suppression de places fortes		500,000 »
A REPORTER. fr.		1,028,000 »

L'EXERCICE 1892.

recettes, au 1^{er} janvier 1893.

DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables DE L'ÉTAT.	RECouvreMENTS EFFECTIFS.	RESTES À RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables DE L'ÉTAT.	COMPARAISON des évaluations avec les droits recouvrés et à recouvrer		RÉSULTATS provisaires POUR LE RÈGLEMENT du budget. — RECETTES PROBABLES de l'exercice 1892	Observations.
			EXCÉDENTS des ÉVALUATIONS.	EXCÉDÉS DES DROITS RECOURVÉS et à recouvrer.		
115,748,148 76	113,303,716 63	2,444,432 13	1,229,142 24	"	115,748,148 76	
56,098,967 07	54,854,500 04	1,244,466 13	"	6,099,967 07	56,098,967 07	
1,425,492 24	1,421,382 15	2,110 00	111,507 76	"	1,425,492 24	
152,156,427 65	148,304,291 38	3,852,136 27	1,655,772 35	"	152,156,427 65	
4,290,766 45	3,007,821 46	1,222,044 99	"	1,520,766 45	4,290,766 45	
108,903 14	108,903 14	"	"	8,903 14	108,903 14	
328,234 41	283,065 09	44,271 32	74,765 59	"	328,234 41	
12,880,149 94	11,755,554 57	1,133,595 37	555,050 06	"	12,880,149 94	
727,786 18	701,757 74	26,028 44	"	117,786 18	727,786 18	
587,505 50	294,105 14	293,400 36	"	109,505 50	587,505 50	
22,084 "	22,084 "	"	"	"	22,084 "	
2,815,804 56	2,465,775 64	352,028 72	"	586,288 96	2,815,804 56	
347,198,169 70	336,582,815 88	10,615,353 82	5,582,258 "	8,254,217 30	347,198,169 70	
28,000 "	28,000 "	"	"	"	28,000 "	
649,258 65	502,145 79	147,112 81	"	249,258 65	649,258 65	
25,000 "	"	25,000 "	"	25,000 "	25,000 "	
481,578 78	280,855 42	200,523 36	"	201,578 78	481,578 78	
25,000 "	"	25,000 "	"	25,000 "	25,000 "	
2,698 40	1,142 46	1,555 94	"	4,034 24	2,698 40	
1,335 84	1,335 84	"	"	"	1,335 84	
945,030 56	945,030 56	"	"	25,030 56	945,030 56	
166,774 47	154,355 55	12,418 91	133,225 53	"	166,774 47	
2,324,485 68	1,692,874 60	631,611 08	133,225 53	520,711 21	2,324,485 68	

BUDGET DE L'EXER

Compte provisoire des recettes,

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS DES RECETTES.
REPORT fr.	1,928,000 »
Prix de vente de terrains provenant des emprises faites pour la reconstruction des quais de l'Escaut, à Anvers.	120,000 »
Produit d'autres aliénations d'immeubles.	
Prix de vente de biens de cures (immeubles et rentes).	
Produit de la vente d'arbres du domaine de Tervueren.	
Montant de l'indemnité à payer à l'État par le capitaine et les armateurs du steamer « New Guinea »	»
Produit de la négociation d'un capital nominal de 29,511,600 francs en obligations de la dette publique à 5 p. c. (Arrêté royal du 22 décembre 1891. — Partie recouvrée en 1892.)	23,782,230 58
Produit de la négociation d'un capital nominal de 25 millions de francs de la dette à 5 p. c. (Arrêté royal du 29 février 1892.)	24,609,865 19
Produit de la négociation d'un capital nominal de 33,115,000 francs en obligations de la dette publique à 3 p. c. (Arrêté royal du 18 juillet 1892. — Partie recouvrée en 1892.)	15,665,470 »
Produit de la réalisation d'obligations de la dette publique à 5 1/2 p. c., au capital nominal de 908,000 francs, émises pour le règlement du prix de construction de chemins de fer.	1,000,000 »
TOTALS fr.	67,103,565 57
REPORT DES RESSOURCES ORDINAIRES. . . fr.	342,546,190 40
TOTALS GÉNÉRAUX fr.	409,649,755 97

CICE 1892 (SUITE).

au 1^{er} janvier 1893 (suite).

DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables DE L'ÉTAT.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS.	RESTES A RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables DE L'ÉTAT.	COMPARAISON des évaluations avec les droits recouvrés et à recouvrer.		RÉSULTATS provisaires POUR LE RÉGLEMENT du budget. — RECETTES PROBABLES de l'exercice 1892.	Observations.
			EXCÉDENTS des ÉVALUATIONS.	EXCÉDENTS DES DROITS RECOURRUS et à recouvrer.		
2,524,485 08	1,692,874 00	631,611 08	135,225 55	520,711 21	2,524,485 08	
51,060 14	51,060 14	°			51,060 14	
62,579 56	61,275 20	1,106 16	26,272 69	°	62,579 56	
287 81	287 81	°			287 81	
2,805 29	2,805 29	°	°	2,805 29	2,805 29	
158,647 26	°	158,647 26	°	158,647 26	158,647 26	
23,782,230 38	23,782,230 38	°	°	°	23,782,230 38	
24,600,865 19	24,600,865 19	°	°	°	24,600,865 19	
15,063,470 °	15,063,470 °	°	°	°	15,063,470 °	
929,417 80	929,417 80	°	70,582 20	°	929,417 80	
67,544,648 91	66,773,284 41	771,364 50	250,080 42	671,103 76	67,544,648 91	
347,198,169 70	336,582,815 88	10,615,353 82	3,582,238 °	8,234,217 30	347,198,169 70	
414,742,818 61	405,356,100 29	11,386,718 32	3,812,318 42	8,905,381 06	414,742,818 61	
			5,093,062 04			

MINISTÈRES ET SERVICES.

SERVICE ORDINAIRE.

DÉPENSES SUR DES CRÉDITS TRANSFÉRÉS EN VERTU DE L'ARTICLE 50 DE LA LOI SUR LA COMPTABILITÉ DE L'ÉTAT.

Exercice 1888.

Ministère de l'agriculture, de l'industrie et des travaux publics

Exercice 1889.

Ministère de l'agriculture, de l'industrie et des travaux publics

— des chemins de fer, postes et télégraphes

— de la guerre

Corps de la gendarmerie

Exercice 1890.

Ministère de l'agriculture, de l'industrie et des travaux publics

— de la guerre

Corps de la gendarmerie

Exercice 1891.

Ministère de l'intérieur et de l'instruction publique

— de l'agriculture, de l'industrie et des travaux publics

— des chemins de fer, postes et télégraphes

— de la guerre

DÉPENSES PROPRES A L'EXERCICE.

Dette publique

Dotations.

Liste civile

Dotation de Son Altesse Royale le comte de Flandre

Sénat

Chambre des Représentants

Cour des comptes

Ministère de la justice

— des affaires étrangères

— de l'intérieur et de l'instruction publique

— de l'agriculture, de l'industrie et des travaux publics

— des chemins de fer, postes et télégraphes

— de la guerre

Corps de la gendarmerie

Ministère des finances

Non-valeurs et remboursements

CICE 1892 (SUITE).

dépenses, au 1^{er} janvier 1893.

CRÉDITS accorlés PAR LE BUDGET PRIMITIF et par des lois spéciales	DÉPENSES résultant DES SERVICES FAITS — DROITS CONSTATÉS et ordonnances au profit des créanciers de l'Etat	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS	RESTES À PAYER sur les DROITS CONSTATÉS et ORDONNANCES	RESTES DISPONIBLES sur LES CRÉDITS	Observations.
4,809 55	•	•	•	4,809 58	
53,475 60	•	•	•	53,475 60	
55,880 45	•	•	•	55,880 45	
11,066 88	•	•	•	11,066 88	
2,421 76	•	•	•	2,421 76	
102,842 76	•	•	•	102,842 76	
2,826 •	750 •	750 •	•	2,076 •	
55,089 74	8,041 47	8,041 47	•	25,048 27	
51,212 50	4,187 50	4,187 50	•	27,025 •	
67,128 24	12,978 07	12,978 07	•	54,149 27	
5 051 60	5,051 60	5,051 60	•	•	
149,005 05	76,484 27	75,698 89	2,785 58	72,520 78	
7,150 81	5,540 85	5,540 85	•	3,789 98	
270,548 87	85,052 84	75,572 47	7,680 57	195,296 03	
457 516 55	167,909 54	147,445 79	10,465 75	269,606 79	
105,221,797 57	89,925,154 56	86,002,962 58	5 022,192 18	15,296,645 01	
5 500 000 •	5,500,000 •	5,500 000 •	•	•	
200,000 •	200,000 •	200,000 •	•	•	
105 000 •	85,000 •	85,000 •	•	20,000 •	
727,500	715,189 92	714,599 92	700 •	12,310 08	
246,600 •	257,084 45	255,624 58	5,459 87	9,515 55	
18,568,155 •	15,615,502 04	12,875,082 79	2,740,419 25	2,752 652 96	
2,515,565 •	2 292,648 06	2,169,294 40	123,354 56	222,714 04	
25,218,020 •	20,840,845 97	20,511,669 21	529,176 76	2,577,174 05	
17 548 608 •	12,478,559 60	12,008,275 71	470,285 89	4,870,128 40	
105 517 028 •	58,659,717 72	57,968 015 59	691,754 55	64,657,260 28	
40,960,552 •	45,929 570 14	15,765,185 98	32,166,384 16	1,051,011 86	
4,064 500 •	4, 27,892 95	5,464,146 55	761,746 40	38,607 05	
15,539,25 •	4,775,228 67	4,762,241 70	10,986 97	10,766,026 55	
1 528,500 •	598,868 04	598,780 55	88 59	929,631 06	
540,860,948 57	259,877,295 92	198 416 675 16	41,420,618 76	100,985,654 65	

BUDGET DE L'EXER

Compte provisoire des dépenses,

Articles nouveaux.	Articles du budget extraordinaire de 1892.	Articles de l'arrêté royal du 22 août 1891.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS REPORTÉS		CRÉDITS alloués PAR LES LOIS des 16 et 24 mai 1892.
				de l'exercice 1890.	de l'exercice 1891.	
			DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.			
			MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.			
1	•	2	Avances, pour compte des États contractants, de tout ou partie des frais d'installation du bureau international des tarifs douaniers.	•	22,266 80	•
1a	•	2a	Avances, pour compte des États contractants, dans les dépenses ordinaires du bureau international des tarifs douaniers . . .	•	118,167 »	•
			TOTAUX pour le ministère des affaires étrangères. . . fr.	•	140,433 80	•
			MINISTÈRE DE LA JUSTICE.			
2	•	3	Transaction relative à l'asile de Froidmont. (Loi du 17 mars 1890, <i>Moniteur</i> n° 80).	542 50	•	•
2a	1	•	Id.	•	•	537 38
3	2	•	Construction d'une maison d'arrêt à Verviers.	•	•	15,000 •
			TOTAUX pour le ministère de la justice. fr.	542 50	•	15,537 38
			MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.			
			Anciens services.			
4	•	4a	Nouvelles installations du Tir national.	6,502 14	•	•
5	3	•	Subsides aux communes pour les aider à terminer le travail de confection des tables alphabétiques des anciens registres paroissiaux antérieurs à l'an V de la République française.	•	•	18,900 •
6	•	7	Recensement général de la population du royaume au 31 décembre 1890.	306,358 05	•	•
			TOTAUX. fr.	402,860 19	•	18,900 •
			Lettres, sciences et beaux-arts.			
7	•	8a	Bibliothèque royale. — Acquisitions de manuscrits	•	16 95	•
8	4	•	Nouveau Musée des beaux-arts à Anvers	•	•	100,000 •
9	5	•	Académie royale flamande à Gand. — Acquisition d'un local . . .	•	•	94,000 •
10	•	11a	Exploration scientifique au Congo	•	25,841 07	•
			TOTAUX. fr.	•	25,888 00	104,000 •

CICE 1892 (suite).

au 1^{er} janvier 1893 (suite).

TOTAL	DÉPENSES résultant DES SERVICES FAITS. — DROITS CONSTATÉS et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.	RESTES A PAYER sur les DROITS CONSTATÉS et ORDONNANCÉS.	RESTES DISPONIBLES sur LES CRÉDITS.	CRÉDITS reportés à l'exercice 1893, en vertu de l'art. 6 de la loi du 24 mai 1892.	CRÉDITS non CONSOMMÉS et à annuler.
140,433 80	»	»	»	22,206 80	22,206 80	»
	25,000 »	25,000 »	»	95,167 »	95,167 »	»
140,433 80	25,000 »	25,000 »	»	115,433 80	115,433 80	»
1,070 68	542 50	542 50	»	»	»	»
	537 38	537 38	»	»	»	»
15,000 »	3,210 06	2,534 54	675 52	11,789 94	11,789 94	»
10,070 68	4,289 74	3,014 22	675 52	11,789 94	11,789 94	»
6,502 14	6,489 46	3,604 29	2,885 17	12 68	»	12 68
18,900 »	4,488 80	3,834 12	654 68	14,411 20	14,411 20	»
396,358 05	332,008 05	327,495 93	4,512 12	64,350 »	»	64,350 »
421,760 19	342,986 31	334,934 34	8,051 97	78,773 88	14,411 20	64,362 68
46 93	»	»	»	46 93	46 93	»
100 000 »	100,000 »	100,000 »	»	»	»	»
94,000 »	95,987 50	95,987 50	»	12 50	12 50	»
23,841 97	16,633 62	16,633 62	»	7,188 35	7,188 35	»
217,888 90	210,641 12	210,641 12	»	7,247 78	7,247 78	»

BUDGET DE L'EXER

Compte provisoire des dépenses,

Articles nouveaux.	Articles du budget extraordinaire de 1892.	Articles de l'arrêté royal du 22 août 1891.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS REPORTÉS		CRÉDITS alloués PAR LES LOIS Des 16 et 24 mai 1892.
				de l'exercice 1890.	de l'exercice 1891.	
			Service de l'Instruction publique.			
11	•	12a	Enseignement supérieur. — Construction et amélioration des locaux des universités de l'État	» 52	»	»
11a	•	12b	Id. id.	»	187,570 55	»
11b	6	»	Id. id.	»	»	530,000 »
12	•	13a	Enseignement moyen. — Construction et ameublement de locaux.	»	5,004 57	»
13	•	14a	Enseignement primaire. — Construction et ameublement de locaux.	554,991 75	»	»
13a	•	14b	Id. — Construction et ameublement de maisons d'écoles primaires.	»	700,000 »	»
13b	7	»	Id. id.	»	»	600,000 »
14	•	15a	Avances, pour compte des provinces et des communes, dans le paiement des traitements de disponibilité, pour cause de suppression d'emploi, des instituteurs communaux	181 57	»	»
14a	•	15b	Id. id.	»	222,566 94	»
14b	•	»	Id. id.	»	»	280,000 »
			TOTAUX. fr.	555,173 64	1,112,748 06	1,210,000 »
			TOTAUX pour le ministère de l'intérieur et de l'Instruction publique fr.	958,033 85	1,156,650 00	1,422,000 »
			MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'INDUSTRIE ET DES TRAVAUX PUBLICS.			
			Agriculture, industrie, voirie vicinale et hygiène.			
15	•	18	Aide aux populations ouvrières et agricoles à l'occasion des rigueurs exceptionnelles de l'hiver. (Loi du 25 février 1891, <i>Moniteur</i> n° 59.)	»	530,000 »	»
16	8	»	Subside pour la participation des industriels belges à l'exposition de Chicago.	»	»	500,000 »
17	•	19a	Subsides aux communes en vue de travaux d'amélioration de la voirie vicinale.	»	8,229 91	»
17a	9	•	Subsides aux communes en vue de travaux d'amélioration de la voirie vicinale et de l'hygiène publique; subsides pour travaux d'amélioration et de réfection extraordinaire de la voirie vicinale.	»	»	1,000,000 »
17b	•	20a	Subsides aux communes en vue de travaux d'hygiène, tels que distributions d'eau potable, construction d'abattoirs publics, suppression de fosses à fumier le long des voies publiques	»	272,494 54	»
			TOTAUX. fr.	»	839,724 25	1,500,000 »

CICE 1892 (suite).

au 1^{er} janvier 1893 (suite).

TOTAL.	DÉPENSES résultant DES SERVICES PAIÉS. — DROITS CONSTATÉS et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.	RESTES A PAYER sur les DROITS CONSTATÉS et ORDONNANCÉS.	RESTES DISPONIBLES SUR LES CRÉDITS.	CRÉDITS reportés à l'exercice 1893, en vertu de l'art. 6 de la loi du 24 mai 1892.	CRÉDITS non CONSUMÉS et à annuler
	"	"	"	" 52	"	" 52
517,377 07	187,355 09	187,351 40	5 60	21 46	21 46	"
	520,994 47	520,994 47	"	5 55	5 55	"
5,004 57	"	"	"	3,004 57	5,004 57	"
	554,991 73	554,991 73	"	" 02	"	" 02
1,854,991 75	285,058 88	215,882 50	69,776 58	414,541 12	414,541 12	"
	"	"	"	600,000 "	600,000 "	"
	174 44	174 44	"	6 95	"	6 95
502,548 31	222,250 65	200,420 85	15,838 82	107 29	107 29	"
	24,371 09	21,027 35	3,344 64	255,628 01	255,628 01	"
2,877,921 70	1,604,806 25	1,515,842 61	88,965 64	1,275,115 45	1,275,107 98	7 47
3,517,570 79	2,158,455 68	2,061,418 07	97,015 61	1,359,157 11	1,294,766 96	64,370 15
550,000 "	516,271 84	516,271 84	"	42,728 16	42,728 16	"
500,000 "	150,000 "	150,000 "	"	150,000 "	150,000 "	"
	8,229 91	8,229 91	"	"	"	"
1,280,724 25	507,174 07	507,174 07	"	492,825 95	492,825 95	"
	272,494 34	272,494 34	"	"	"	"
2,159,724 25	1,454,170 16	1,454,170 16	"	685,554 09	685,554 00	"

BUDGET DE L'EXER

Compte provisoire des dépenses,

Articles nouveaux.	Articles du budget extraordinaire de 1892.	Articles de l'arrêté royal du 22 août 1891.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	CREDITS REPORTÉS		CRÉDITS
				de l'exercice 1890.	de l'exercice 1891.	alloués PAR LES LOIS des 16 et 24 mai 1892.
Routes et bâtiments civils.						
18	•	22b	Construction, redressement et amélioration de routes ou raccordements; élargissement de traverses de grande voirie; construction et reconstruction de ponts ou subsides pour semblables constructions; rachat par l'État de routes et de ponts concédés; subsides à accorder aux provinces et aux communes en vue de semblables rachats; aménagement du parc du Cinquantenaire à Bruxelles	1,596,897 17	•	•
18a	•	22c	Construction, redressement et amélioration de routes ou raccordements; élargissement de traverses de grande voirie; construction et reconstruction de ponts ou subsides pour semblables constructions; rachat par l'État de routes et de ponts concédés; subsides à accorder aux provinces et aux communes en vue de semblables rachats; annuité à payer à la ville de Bruxelles pour les terrains du parc du Cinquantenaire	•	1,000,000	•
18b	10	•	Construction, redressement et amélioration de routes ou raccordements; élargissement de traverses de grande voirie; construction et reconstruction de ponts ou subsides pour semblables constructions; rachat par l'État de routes et de ponts concédés; subsides à accorder aux provinces et aux communes en vue de semblables rachats; raccordement des boulevards Léopold II et d'Anvers à Bruxelles; annuité à payer à la ville de Bruxelles pour les terrains du parc du Cinquantenaire et intervention de l'État dans la création d'un square entre le boulevard de Waterloo et le palais de justice de Bruxelles; aménagement du parc du Cinquantenaire et solde du subside alloué pour l'établissement des voies de communication au quartier Léopold II	•	•	300,000
19	•	23a	Élargissement et redressement de la rue des Quatre-Bras	•	98,666 14	•
19a	11	•	Id. id.	•	•	600,000
20	•	24	Modification de l'alignement de la rue des Palais aux abords de la place Liedts	•	100,000	•
21	•	25a	Agrandissement des ministères; transfert du ministère des chemins de fer, postes et télégraphes	109,428 85	•	•
21a	•	25b	Id. id.	•	1,000,000	•
21b	12	•	Id. id.	•	•	600,000
22	13	•	Hôtel du ministre des chemins de fer, postes et télégraphes	•	•	400,000
23	14	•	Transfert de la Cour des comptes à l'ancien hôtel du ministre des chemins de fer, place Royale	•	•	50,000
24	•	27	Reconstruction du palais de la Nation	6,181 25	•	•
25	•	28a	Palais du cinquantenaire. — Travaux d'appropriation. — Dépenses diverses	11,952 15	•	•
25a	•	28b	Appropriation, pour un palais du Peuple, des halles latérales de droite du palais du Cinquantenaire	•	100,000	•
26	•	29a	Palais du Cinquantenaire. — Entrée centrale et cour d'honneur	•	400,000	•
27	15	•	Palais de justice de Bruxelles. — Travaux d'appropriation des locaux de la justice de paix (3 ^e canton)	•	•	20,000
28	•	31	Hôtels des monnaies	2 74	•	•
29	•	52a	Transfert du musée d'histoire naturelle dans les bâtiments du parc Léopold	4,819 48	•	•
A REPORTER fr.				1,728,561 62	2,698,066 14	2,170,000

CICE 1892 (SUITE).

au 1^{er} janvier 1893 (suite).

TOTAL.	DEPENSES résultant DES SERVICES FAITS. — DROITS CONSTATÉS et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.	RESTES A PAYER sur les DROITS CONSTATÉS et ORDONNANCÉS.	RESTES DISPONIBLES sur LES CRÉDITS.	CRÉDITS reportés à l'exercice 1893, en vertu de l'art. 6 de la loi du 24 mai 1892.	CRÉDITS non CONSOMMÉS et à annuler.
	1,586,850 78	1,442,471 52	144,568 26	10,057 39	•	10,057 39
3,006,807 17	•	•	•	1,000,000 •	1,000,000 •	•
	264 •	264 •	•	400,750 •	400,750 •	•
608,666 14	98,865 32	98,865 32	•	0 82	0 82	•
	133,113 88	132,113 88	1,000 •	466,886 12	466,886 12	•
100,000 •	100,000 •	100,000 •	•	•	•	•
	100,428 85	100,428 85	•	•	•	•
1,709,428 83	414,635 10	414,635 10	•	585,344 00	585,344 00	•
	•	•	•	600,000 •	600,000 •	•
500,000 •	400,000 •	400,000 •	•	•	•	•
50,000 •	•	•	•	50,000 •	50,000 •	•
6,181 25	1,500 •	1,500 •	•	4,681 25	•	4,681 25
	9,504 84	9,504 84	•	1,727 31	•	1,727 31
111,252 15	•	•	•	100,000 •	100,000 •	•
400,000 •	31,539 91	31,539 91	•	348,460 09	348,460 09	•
20,000 •	•	•	•	20,000 •	20,000 •	•
2 74	•	•	•	2 74	•	2 74
4,810 48	•	•	•	4,810 48	•	4,810 48
6,597,227 76	2,905,511 66	2,760,143 40	145,568 26	3,601,716 10	3,670,427 93	21,288 17

BUDGET DE L'EXER

Compte provisoire des dépenses,

Articles nouveaux.	Articles du budget extraordinaire de 1892.	Articles de l'arrêté royal du 22 août 1891.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS REPORTÉS		CRÉDITS alloués PAR LES LOIS des 16 et 24 mai 1892.
				de l'exercice 1890.	de l'exercice 1891.	
			REPORT. fr.	1,728,561 62	2,698,066 14	2,170,000 .
30	»	34a	Bibliothèque royale. — Établissement d'un plancher et de rayons en fer; transformation intérieure de l'aile droite	70,875 .	»	»
31	»	36	Musée des antiquités et archives de l'État. — Complément du coût du transfert des collections dans le palais du Cinquantenaire et dans l'ancien musée	»	5 03	»
32	»	37	Conservatoire royal de musique de Bruxelles.	»	50,000 .	»
33	»	38a	Construction de l'hôtel des postes et télégraphes à Bruxelles. . .	527,048 47	»	»
33a	»	38b	Id. id.	»	140,000 .	»
34	»	39	Reconstruction du château royal de Laeken	4,494 06	»	»
34a	»	39a	Id. id.	»	726,944 45	»
34b	17	»	Id. id.	»	»	1,000,000 .
35	»	40	Établissement du parc public de Laeken	13,527 51	»	»
35a	18	»	Id. id.	»	»	8,800 .
36	»	41	École de médecine vétérinaire; travaux de construction	1,197,780 .	»	»
37	»	42	Appropriation des bâtiments de l'ancien hôpital militaire de Bruxelles à l'usage de prison	52,055 87	»	»
37a	16	»	Id. id.	»	»	45,000 .
38	»	44a	Agrandissement de l'hôtel du gouvernement provincial à Gand . .	100,000 .	»	»
38a	19	»	Id. id.	»	»	100,000 .
39	»	45	Hôtel du gouvernement provincial à Bruges — Reconstruction des bâtiments incendiés; agrandissement et construction de locaux pour le service de l'administration des postes et télégraphes . .	61,655 10	»	»
39a	»	45a	Id. id.	»	60,000 .	»
40	»	46a	Agrandissement de l'hôtel du gouvernement provincial à Hasselt. .	30,279 .	»	»
40a	20	»	Id. id.	»	»	100,000 .
41	»	47a	Palais des Princes-Évêques de Liège. — Travaux de restauration et d'appropriation.	»	48,915 69	»
42	»	48a	Construction d'une maison d'arrêt à Verviers	208,015 86	»	»
42a	»	48b	Id. id.	»	200,000 .	»
42b	21	»	Id. id.	»	»	550,000 .
43	»	49a	Construction d'un asile d'aliénés à Tournai.	44,805 65	»	»
43a	22	»	Asile d'aliénés à Tournai	»	»	20,140 99
44	»	50a	Écoles agricoles de Ruysselede et de Beernem et école des élèves mousses à Wynghene; travaux divers; construction et placement de paratonnerres, etc.	» 12	»	»
44a	24	»	Travaux d'agrandissement, soit au dépôt de mendicité de Bruges, soit aux écoles de bienfaisance de l'État	»	»	200,000 .
			A REPORTER. fr.	3,839,668 16	3,004,520 29	3,003,040 99

CICE 1892 (SUITE).

au 1^{er} janvier 1893 (suite).

TOTAL.	DÉPENSES résultant DES SERVICES FAITS. — DROITS CONSTATÉS et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.	RESTES A PAYER sur les DROITS CONSTATÉS et ORDONNANCÉS.	RESTES DISPONIBLES SUR LES CRÉDITS.	CRÉDITS reportés à l'exercice 1893, en vertu de l'art. 6 de la loi du 24 mai 1892.	CRÉDITS non CONSOMMÉS et à annuler.
6,597,227 76	2,905,511 66	2,760,145 40	145,368 26	3,691,716 10	3,070,427 93	21,288 17
70,875 "	24,934 18	24,934 18	"	45,940 82	"	45,940 82
5 03	"	"	"	5 03	5 03	"
30,000 "	"	"	"	30,000 "	30,000 "	"
467,648 47	327,648 47	327,648 47	"	"	"	"
	93,482 19	80,820 19	6,062 "	46,517 81	46,517 81	"
	4,494 96	4,494 96	"	"	"	"
1,731,439 59	716,294 58	716,294 58	"	10,649 85	10,649 85	"
	152,217 28	80,089 17	72,128 11	847,782 72	847,782 72	"
22,327 51	13,527 51	13,527 51	"	"	"	"
	8,625 52	8,625 52	"	174 48	174 48	"
1,197,780 "	97,840 27	97,840 27	"	1,099,939 73	"	1,099,939 73
97,055 87	52,047 87	52,047 87	"	6 "	"	6 "
	23,714 53	23,714 53	"	21,285 47	21,285 47	"
200,000 "	"	"	"	100,000 "	"	100,000 "
	"	"	"	100,000 "	100,000 "	"
121,638 10	53,065 "	53,065 "	"	8,570 10	"	8,570 10
	"	"	"	60,000 "	60,000 "	"
130,270 "	"	"	"	30,270 "	"	30,270 "
	"	"	"	100,000 "	100,000 "	"
48,913 69	22,314 83	22,314 83	"	26,568 86	26,568 86	"
	208,015 86	208,015 86	"	"	"	"
758,015 86	163,276 80	163,276 80	"	36,723 20	36,723 20	"
	"	"	"	350,000 "	350,000 "	"
64,946 64	10,548 57	10,458 27	90 30	54,257 08	"	54,257 08
	"	"	"	20,140 99	20,140 99	"
200,000 12	"	"	"	" 12	"	" 12
	11,015 06	2,122 82	8,892 24	188,081 94	188,081 94	"
11,738,138 44	4,888,603 14	4,655,464 23	233,140 91	6,849,533 30	5,509,261 28	1,340,272 02

BUDGET DE L'EXER

Compte provisoire des dépenses,

Articles nouveaux.	Articles du budget extraordinaire de 1892.	Articles de l'arrêté royal du 22 août 1891.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS REPORTÉS		CRÉDITS alloués PAR LES LOIS des 16 et 24 mai 1892.
				de l'exercice 1890.	de l'exercice 1891.	
			REPORT. fr.	3,839,668 10	3,904,529 29	3,993,940 99
45	•	51b	Acquisition de constructions environnant l'ancien château des comtes de Flandre à Gand et part de l'État dans l'acquisition de la 2 ^e partie du château proprement dit; restauration du monument.	•	37,648 61	•
45a	23	•	Acquisition de constructions environnant l'ancien château des comtes de Flandre; restauration du monument.	•	•	40,000 •
46	•	52	Mesures à prendre pour préserver les bâtiments civils de l'État des dangers d'incendie	41,478 25	•	•
			TOTALS. fr.	3,881,146 39	3,942,177 90	4,033,940 99
			Travaux hydrauliques.			
47	•	54a	Meuse. — Expropriations, améliorations, rectifications, dragages, reconstructions d'ouvrages d'art	496,053 04	•	•
47a	•	54b	Id. id.	•	600,000 •	•
47b	25	•	Id. id.	•	•	300,000 •
48	•	55a	Sambre canalisée. — Expropriations et travaux	67,245 77	•	•
48a	26	•	Id. id.	•	•	70,000 •
49	•	56	Ourthe. — Expropriations et travaux.	199,887 07	•	•
50	•	57b	Escaut. — Expropriations et travaux	•	980,349 02	•
50a	29	•	Id. id.	•	•	800,000 •
51	•	58a	Lys. — Expropriations et travaux. — Subsidés	194,118 22	•	•
51a	31	•	Id. id.	•	•	30,000 •
52	35	•	Yser. — Expropriations et travaux.	•	•	85,000 •
53	•	60	Ruisseau de l'Espierre. — Expropriations et travaux	30,000 •	•	•
53a	•	60a	Id. id.	•	30,000 •	•
54	30	•	Haine. — Expropriations et travaux	•	•	50,000 •
55	•	61a	Dendre canalisée. — Expropriations et travaux	•	35,546 17	•
56	•	62a	Rupel. — Expropriations et travaux.	•	100,000 •	•
56a	32	•	Id. id.	•	•	900,000 •
57	•	63a	Senne et Dyle. — Expropriations et travaux.	20,498 70	•	•
57a	•	63b	Id. id.	•	600,000 •	•
57b	33	•	Id. id.	•	•	700,000 •
58	•	64	Petite Senne. — Subside	222 69	•	•
59	•	65	Démer. — Expropriations et travaux	•	1,690 89	•
			A REPORTER. fr.	1,008,025 49	2,307,586 08	2,935,000 •

CICE 1892 (SUITE).

au 1^{er} janvier 1893 (suite).

TOTAL.	DÉPENSES résultant DES SERVICES FAITS. — DROITS CONSTATÉS et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.	RESTES A PAYER sur les DROITS CONSTATÉS et ORDONNANCÉS.	RESTES DISPONIBLES sur LES CRÉDITS.	CRÉDITS reportés à l'exercice 1893, en vertu de l'art. 6 de la loi du 24 mai 1892.	CRÉDITS non CONSUMÉS et à annuler.
11,758,138 44	4,888,005 14	4,655,464 23	255,140 91	6,849,555 50	5,509,261 28	1,340,272 02
77,648 61	6,620 07	6,620 07	•	51,028 54	51,028 54	•
	445 25	445 25	•	59,554 77	59,554 77	•
41,478 25	16,750 59	16,750 59	•	24,747 64	•	24,747 64
11,857,265 28	4,912,401 05	5,079,260 12	255,140 01	6,944,864 25	5,570,844 59	1,365,019 66
	406,028 99	406,028 99	•	24 05	•	24 05
1,396,055 04	505,279 01	500,868 87	2,410 14	96,720 99	96,720 99	•
	•	•	•	500,000 •	500,000 •	•
157,245 77	56,820 12	56,820 12	•	10,416 65	•	10,416 65
	16,456 54	16,456 54	•	55,565 46	55,565 46	•
199,887 07	•	•	•	199,887 07	•	199,887 07
1,780,549 02	875,640 94	875,540 10	2,091 84	104,708 08	104,708 08	•
	•	•	•	800,000 •	800,000 •	•
224,118 22	191,504 95	145,504 95	46,000 •	2,613 29	•	2,613 29
	•	•	•	30,000 •	30,000 •	•
85,000 •	85,000 •	85,000 •	•	•	•	•
60,000 •	•	•	•	30,000 •	•	30,000 •
	•	•	•	30,000 •	30,000 •	•
50,000 •	50,020 12	50,020 12	•	19,079 88	19,079 88	•
55,546 17	18,526 62	18,526 62	•	37,019 55	37,019 55	•
1,000,000 •	100,000 •	100,000 •	•	•	•	•
	550,117 66	550,117 66	•	349,882 34	349,882 34	•
	20,498 70	20,498 70	•	•	•	•
1,520,498 70	222,112 66	187,225 01	34,889 65	377,887 34	377,887 34	•
	•	•	•	700,000 •	700,000 •	•
222 69	•	•	•	222 69	•	222 69
1,600 80	•	•	•	1,600 80	1,600 80	•
6,510,611 57	5,165,995 29	5,080,605 66	85,591 63	5,144,616 28	2,901,452 53	243,163 75

BUDGET DE L'EXER

Compte provisoire des dépenses,

Articles nouveaux.	Articles du budget extraordinaire de 1892.	Articles de l'arrêté royal du 22 août 1891.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS REPORTÉS		CRÉDITS alloués PAR LES LOIS des 16 et 24 mai 1892.
				de l'exercice 1890.	de l'exercice 1891.	
			REPORT. fr.	1,008,025 40	2,567,586 08	2,033,000 "
60	"	66	Zwyn	157 56	"	"
61	"	67	Dommel. — Subside.	1,984 75	"	"
62	"	68a	Canal de la Lys à l'Yperlée. — Expropriations et travaux.	"	218,430 81	"
62a	54	"	Id. id.	"	"	850,000 "
63	"	69	Canal de Roulers à la Lys. — Expropriations et travaux.	28,692 "	"	"
63a	"	69a	Id. id.	"	35,000 "	"
64	"	70	Canal de dérivation de la Lys. — Expropriations et travaux.	13,503 83	"	"
65	"	71	Canal de Gand à Terneuzen. — Expropriations et travaux.	142,050 66	"	"
65a	"	71a	Id. id.	"	120,000 "	"
66	"	72a	Canal de Selzaete à la mer du Nord. — Expropriations et travaux.	"	66,114 88	"
67	"	73a	Canaux de Liège à Anvers. — Expropriations et travaux.	100,000 "	"	"
67a	28	"	Id. id.	"	"	30,000 "
68	"	74a	Canaux houillers. — Expropriations et travaux. — Honoraires	4,106 71	"	"
68a	"	74b	Id. id.	"	1,731,104 10	"
68b	27	"	Id. id.	"	"	1,500,000 "
69	"	75b	Port de Nieuport. — Expropriations et travaux.	"	447,456 66	"
70	"	76b	Port d'Ostende. — Expropriations et travaux.	54,771 15	"	"
70a	"	76c	Id. id.	"	50,000 "	"
70b	36	"	Id. id.	"	"	35,000 "
71	"	77	Installations maritimes d'Anvers. — Expropriations et travaux. — 8 ^e section	880,850 42	"	"
71a	"	77a	Réparation des dégâts occasionnés en 1887 à l'embarcadere de l'Escaut à Anvers par le steamer « New-Guinea »	"	1,352 74	"
72	"	78	Côtes. — Expropriations et travaux.	35,728 75	"	"
73	"	79	Établissement de lignes télégraphiques le long des voies navigables	"	6,815 21	"
			TOTALS. fr.	2,260,851 32	5,043,956 48	5,370,000 "
			Chemins de fer en construction.			
74	"	81a	Lignes de la convention-loi des 21 juillet/25 août 1883	"	147,014 70	"
			A REPORTER. fr.	"	147,014 70	"

CICE 1892 (SUITE).

au 1^{er} janvier 1893 (suite).

TOTAL.	DÉPENSES résultant DES SERVICES FAITS. — DROITS CONSTATÉS et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.	RESTES A PAYER sur les DROITS CONSTATÉS et ORDONNANCÉS.	RESTES DISPONIBLES SUR LES CRÉDITS.	CRÉDITS reportés à l'exercice 1893, en vertu de l'art. 6 de la loi du 24 mai 1892.	CRÉDITS non CONSUMÉS et à annuler.
6,310,611 57	5,165,095 20	5,080,605 60	85,391 65	5,144,616 28	2,901,452 53	243,163 75
157 56	157 56	157 56	•	•	•	•
1,984 75	•	•	•	1,984 75	•	1,984 75
1,068,456 81	218,456 81	218,456 81	•	•	•	•
	554,141 01	551,801 01	2,250 •	205,858 09	205,858 09	•
63,602 •	28,602 •	28,602 •	•	•	•	•
	54,275 45	54,275 45	•	724 57	724 57	•
13,503 83	•	•	•	13,503 83	•	13,503 83
262,050 66	126,154 41	126,154 41	•	15,806 25	•	15,806 25
	•	•	•	120,000 •	120,000 •	•
66,114 88	51,675 44	51,675 44	•	14,430 44	14,430 44	•
150,000 •	76,650 82	76,650 82	•	25,340 18	•	25,340 18
	27,611 04	27,611 04	•	22,388 06	22,388 06	•
	•	•	•	4,106 71	•	4,106 71
5,235,300 81	1,751,189 60	1,751,189 60	•	4 50	4 50	•
	545,411 17	540,512 28	4,898 89	954,588 83	954,588 83	•
447,456 66	352,300 •	352,300 •	•	95,156 66	95,156 66	•
	54,757 02	54,757 02	•	14 13	•	14 13
159,771 15	15,408 33	408 33	15,000 •	54,591 67	54,591 67	•
	•	•	•	35,000 •	35,000 •	•
882,183 16	144,275 66	144,275 66	•	756,554 76	•	756,554 76
	•	•	•	1,352 74	1,352 74	•
35,728 75	33,690 •	33,690 •	•	2,058 75	•	2,058 75
6,815 21	457 56	457 56	•	6,357 65	6,357 65	•
12,685,807 80	7,161,289 05	7,053,748 53	107,540 52	5,522,518 75	4,481,915 64	1,040,603 11
147,014 79	26,715 34	26,715 34	•	120,200 45	120,200 45	•
147,014 79	26,715 34	26,715 34	•	120,200 45	120,200 45	•

BUDGET DE L'EXER

Compte provisoire des dépenses,

Articles nouveaux.	Articles du budget ordinaire de 1892.	Articles de l'arrêté royal du 22 août 1891.	DESIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS REPORTÉS		CRÉDITS alloués PAR LES LOIS des 16 et 21 mai 1892.
				de l'exercice 1890.	de l'exercice 1891.	
			REPORT. fr.	"	147,014 70	"
75	"	82a	Wanlin à Anseremme. — Communauté avec la ligne de Namur à Givet, entre Anseremme et Yvoir. — Raccordement, vers Yvoir, de la ligne de Mettet-Anhée à celle de Namur-Givet et doublement de la voie sur une partie de la ligne de Mettet à Anhée . . .	1,200,000 "	"	"
75a	"	82b	Id. id.	"	800,000 "	"
75b	37	"	Id. id.	"	"	1,000,000 "
76	"	85a	Gedinne à Houyet	"	250,000 "	"
76a	38	"	Id.	"	"	750,000 "
77	"	84a	Saint-Aubin à Ermeton-sur-Biert. — Communauté avec la ligne de Morialmé à Givet	500,000 "	"	"
77a	39	"	Id. id.	"	"	500,000 "
78	"	85a	Aubel à Bleyberg	400,000 "	"	"
78a	40	"	Id. — Aménagement de la station de Bleyberg . . .	"	"	500,000 "
79	"	86	Amblève.	"	62,915 31	"
80	"	87a	Audenarde à Orroir. — Station d'Orroir. — Raccordement d'Orroir à Celles	"	200,000 "	"
81	"	88	Bruxelles à Anvers (Sud)	981,742 34	"	"
81a	41	"	Id. — Aménagement des stations de Malines et de Muysen	"	"	1,400,000 "
82	"	89	Raccordement entre les lignes de Manage à Mons et d'Écaussinnes à Erquelinnes	94,808 17	"	"
85	"	90	Gare industrielle de Tournai	"	3,184 05	"
84	"	91	Chemin de fer de ceinture de Gand (procès Lambert frères) . . .	"	1,219 31	"
			TOTAUX. fr.	3,176,550 31	1,464,331 46	4,150,000 "
			TOTAUX pour le ministère de l'agriculture, de l'industrie et des travaux publics fr.	9,527,548 22	11,200,190 09	14,853,940 09
			MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER, POSTES ET TÉLÉGRAPHES.			
85	"	92a	Chemins de fer. — Voies et travaux.	587,585 46	"	"
85a	"	92b	Id. id.	"	8,704,482 80	"
85b	42	"	Id. id.	"	"	8,613,000 "
			A REPORTER fr.	387,585 46	8,704,482 80	8,613,000 "

CICE 1892 (SUITE).

au 1^{er} janvier 1893 (suite).

TOTAL.	DÉPENSES résumées DES SERVICES FAITS. — DROITS CONSTATÉS et ordonnances au profit des créanciers de l'Etat	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.	RESTES A PAYER sur les DROITS CONSTATÉS et ORDONNANCES.	RESTES DISPONIBLES sur LES CRÉDITS.	CRÉDITS reportés à l'exercice 1893, en vertu de l'art 6 de la loi du 24 mai 1892.	CRÉDITS non CONSUMÉS et à annuler.
147,014 70	26,715 54	26,715 54	»	120,299 45	120,299 45	»
	1,200,000 »	1,194,757 84	5,242 16	»	»	»
3,000,000 »	800,000 »	798,864 86	1,135 14	»	»	»
	135,579 16	35,579 16	100,000 »	864,420 84	864,420 84	»
1,000,000 »	177,867 02	164,968 58	12,898 64	72,152 08	72,152 98	»
	»	»	»	750,000 »	750,000 »	»
1,000,000 »	411,417 60	361,001 06	50,416 54	88,582 40	»	88,582 40
	»	»	»	500,000 »	500,000 »	»
900,000 »	229,290 76	220,718 53	8,572 43	170,709 24	»	170,709 24
	»	»	»	500,000 »	500,000 »	»
62,915 51	26,555 94	26,286 50	269 35	36,357 37	36,357 37	»
200,000 »	30,094 76	30,094 76	»	169,905 24	169,905 24	»
2,381,742 54	382,621 54	352,990 50	29,622 18	599,120 80	»	599,120 80
	»	»	»	1,400,000 »	1,400,000 »	»
94,808 17	2,315 43	2,315 43	»	92,492 74	»	92,492 74
3,184 05	»	»	»	3,184 05	3,184 05	»
1,219 51	167 45	167 45	»	1,051 86	1,051 86	»
8,790,881 97	5,422,625 »	5,214,468 56	208,156 44	5,368,256 97	4,417,351 79	950,905 18
35,471,679 30	16,950,485 24	16,401,647 57	548,837 87	18,521,194 06	15,164,666 11	3,356,527 95
	587,585 46	586,965 19	620 27	»	»	»
17,705,066 26	7,096,740 77	7,022,151 55	74,609 42	1,607,742 03	1,607,742 03	»
	2,217,130 15	2,198,888 61	18,241 52	6,555,869 87	6,555,869 87	»
17,705,066 26	9,741,454 56	9,607,985 15	133,471 21	7,965,611 00	7,965,611 90	»

BUDGET DE L'EXER

Compte provisoire des dépenses,

Articles nouveaux.	Articles du budget extraordinaire de 1892	Articles de l'arrêté royal du 29 août 1891.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	CREDITS REPORTÉS		CRÉDITS alloués PAR LES LOIS des 16 et 24 mai 1892.
				de l'exercice 1890.	de l'exercice 1891.	
			Report fr.	387,585 46	8,704,482 80	8,613,000 »
86	»	93	Chemins de fer. — Traction et matériel.	59,351 29	»	»
86a	»	93a	Id. id.	»	1,405,525 62	»
86b	43	»	Id. id.	»	»	5,532,000 »
87	»	95a	Postes. — Construction, agrandissement, restauration et appropriation de locaux	170,895 »	»	»
87a	»	95b	Id. id.	»	218,000 »	»
87b	41	»	Id. id.	»	»	252,290 »
88	»	96b	Télégraphes et téléphones. — Lignes nouvelles, bâtiments, appareils	»	244,234 05	»
88a	45	»	Id. id.	»	»	601,400 »
89	»	97	Marine. — Acquisition d'un troisième steamer destiné à la ligne d'Ostende-Douvres	1,479 02	»	»
89a	46	»	Marine. — Construction de deux paquebots destinés au service d'Ostende-Douvres	»	»	2,050,000 »
90	»	98a	Construction de bateaux-pilotes et d'un steamer pour le passage d'eau à Anvers	»	157,303 12	»
91	»	99	Installation d'une station de sauvetage à Heyst	6,398 97	»	»
92	»	100	Modifications et améliorations à l'éclairage et au balisage de l'Escaut	»	56,673 41	»
92a	47	»	Parachèvement des améliorations à l'éclairage et au balisage de l'Escaut	»	»	40,000 »
			TOTAUX pour le ministère des chemins de fer, postes et télégraphes. fr.	634,707 74	10,856,219 »	17,088,690 »
			MINISTÈRE DE LA GUERRE.			
93	»	101a	Amélioration du casernement. — École militaire.	292,827 83	»	»
93a	»	101b	Amélioration du casernement.	»	2,000,000 »	»
93b	48	»	Id. — École militaire	»	»	2,000,000 »
94	»	102	Remplacement des fronts intérieurs de la citadelle du Nord, à Anvers	»	1,004,298 24	»
95	»	103a	Renforcement des ouvrages de la position d'Anvers.	1,510,145 04	»	»
95a	»	103b	Renforcement des ouvrages existants de la position d'Anvers	»	600,000 »	»
96b	50	»	Transformation des ouvrages de la position d'Anvers en vue de les mettre à même de résister aux effets des obus-torpilles	»	»	650,000 »
96	»	104	Ligne avancée d'Anvers	»	1,000,000 »	»
			A REPORTER fr	1,802,972 87	4,004,298 24	2,650,000 »

CICE 1892 (SUITE).

au 1^{er} janvier 1893 (suite)

TOTAL	DÉPENSES résultant DES SERVICES FAITS — DROITS CONSTATÉS et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS	RESTES À PAYER sur les DROITS CONSTATÉS et ORDONNANCÉS	RESTES DISPONIBLES sur LES CRÉDITS	CRÉDITS reportés à l'exercice 1893, en vertu de l'art 6 de la loi du 21 mai 1892	CRÉDITS NON CONSUMÉS et à annuler
17,705,066 26	9,741,454 56	9,607,985 15	155,471 21	7,967,611 90	7,967,611 90	.
	50,551 29	50,551 29
7,086,876 01	864,105 05	847,858 09	16,266 94	651,420 59	651,420 59	.
	4,855,014 25	4,855,202 41	1,811 82	696,985 77	696,985 77	.
	170,805 .	170,805
650,185 .	188,006 00	185,075 19	5,025 71	29,505 10	29,505 10	.
	.	.	.	252,290 .	252,290 .	.
	244,254 05	244,254 05
845,654 05	150,706 78	119,841 45	10,865 55	470,692 22	470,692 22	.
	1,470 02	1,470 02
2,051,479 02	2,025,109 58	2,025,109 58	.	24,890 42	24,890 42	.
157,505 12	92,209 01	92,204 81	4 20	45,004 11	45,004 11	.
6,598 97	4,556 16	5,056 85	1,499 55	1,562 81	.	1,862 81
	54,810 05	54,810 05	.	1,854 56	1,854 56	.
96,675 41	.	.	.	40,000 .	40,000 .	.
28,579,616 74	18,421,700 46	18,254,157 92	167,542 54	10,157,910 98	10,156,055 47	1,862 81
	292,827 85	292,827 85
4,292,827 85	1,541,467 05	1,511,625 55	29,844 58	618,552 07	618,552 07	.
	.	.	.	2,000,000 .	2,000,000 .	.
1,004,208 24	489,551 70	489,551 50	.	514,746 74	514,746 74	.
	1,185,008 25	795,467 66	587,540 57	527,156 81	.	527,156 81
2,760,145 04	187,745 92	182,045 02	25,700 .	412,276 04	412,276 08	.
	277,084 70	277,084 76	.	572,015 24	572,015 24	.
1,000,000 .	5,680 86	5,569 86	120 .	996,510 14	996,510 14	.
9,057,271 11	5,775,574 03	5,552,168 88	445,205 15	5,281,870 08	4,954,760 27	327,156 81

BUDGET DE L'EXER

Compte provisoire des dépenses,

Articles nouveaux.	Articles du budget extraordinaire de 1892.	Articles de l'arrêté royal du 29 août 1891.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	CREDITS REPORTÉS		CRÉDITS alloués PAR LES LOIS des 16 et 26 mai 1892.
				de l'exercice 1890.	de l'exercice 1891.	
			REPORT fr.	1,802,072 87	4,004,298 24	2,630,000 .
97	•	105a	Ouvrages de la Meuse	•	250 53	•
97a	•	•	Achèvement des travaux de construction des forts de la Meuse. (Loi du 16 mai 1892, <i>Moniteur</i> n° 157-158.)	•	•	15,700,000 .
98	40	•	Route militaire de Namur et de Liège	•	•	110,700 .
99	•	107	Agrandissement du polygone de Brasschaet	•	656,811 37	•
100	•	108a	Artillerie de place, etc.	1,620,895 75	•	•
100a	•	108b	Id.	•	5,500,000 .	•
100b	54	•	Id.	•	•	2,750,000 .
101	•	109a	Artillerie de campagne.	428,771 18	•	•
101a	55	•	Id.	•	•	17,500 .
102	•	110	École de pyrotechnie	•	500,000 .	•
103	•	111	Voitures à bagages et à vivres; voitures du matériel hospitalier; voitures du service des postes	1,084 39	•	•
104	•	112	Harnachement de la cavalerie.	•	100,000 .	•
105	•	114	Armement de l'infanterie	4,511,190 18	•	•
105a	53	•	Id.	•	•	4,275,000 .
106	51	•	Interruption des voies ferrées.	•	•	68,000 .
107	52	•	Outils et matériel du génie	•	•	150,000 .
			Totaux pour le ministère de la guerre fr.	8,176,912 35	9,141,360 14	23,721,000 .
			MINISTÈRE DES FINANCES.			
108	•	118	Appropriation des places fortes démantelées.	35,006 85	•	•
108a	•	118a	Appropriation des terrains provenant du démantèlement des places fortes	•	50,000 .	•
109	•	120a	Paiement des annuités souscrites et à souscrire par l'État pour la formation du capital d'établissement des chemins de fer vicinaux.	•	23,534 .	•
109a	•	•	Id.	•	•	400,000 .
110	•	121	Construction d'un bâtiment destiné à l'installation des divers services de l'administration des contributions directes, douanes et accises à Anvers (Ce crédit est prolongé jusqu'au 31 décembre 1892 par dérogation à l'article 5 de la loi du 19 août 1880. — Loi du 21 août 1891, <i>Moniteur</i> n° 254)	207,814 77	•	•
			À REPORTER. fr.	832,911 62	73,534 .	400,000 .

CICE 1892 (SUITE).

au 1^{er} janvier 1893 (suite).

TOTAL.	DÉPENSES résultant DES SERVICES FAITS. — DROITS CONSTATÉS et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.	RESTES A PAYER sur les DROITS CONSTATÉS et ORDONNANCÉS.	RESTES DISPONIBLES SUR LES CRÉDITS.	CRÉDITS reportés à l'exercice 1893, en vertu de l'art. 6 de la loi du 24 mai 1892.	CRÉDITS non CONSUMÉS et à annuler.
9,057,271 11	5,775,574 05	5,552,168 88	445,205 15	5,281,897 08	4,954,760 27	527,156 81
13,700,259 53	259 55	259 55	"	"	"	"
110,700 "	12,260,807 55	11,820,750 94	410,076 59	1,455,192 67	1,455,192 67	"
650,811 57	26,644 08	26,644 08	"	84,055 02	84,055 02	"
7,870,895 73	580,925 58	588,007 75	1,915 05	46,887 99	46,887 99	"
	1,620,895 73	1,628,978 75	915 "	"	"	"
	2,087,782 80	1,840,099 55	257,785 56	1,412,217 11	1,412,217 11	"
	"	"	"	2,750,000 "	2,750,000 "	"
446,071 18	428,771 18	374,919 56	53,851 82	"	"	"
500,000 "	6,942 58	"	6,942 58	10,557 62	10,557 62	"
1,084 59	22,006 55	22,006 55	"	277,095 67	277,095 67	"
100,000 "	1,084 59	1,084 59	"	"	"	"
8,586,190 18	16,403 78	15,253 75	1,170 05	85,596 22	85,596 22	"
	1,887,450 10	1,882,750 10	4,700 "	2,425,754 08	"	2,425,754 08
	4,000 "	4,000 "	"	4,271,000 "	4,271,000 "	"
68,000 "	8,054 50	8,054 50	"	59,945 50	59,945 50	"
150,000 "	147,904 60	147,904 60	"	2,095 40	2,095 40	"
41,056,281 49	22,899,289 15	21,708,729 55	1,190,559 78	18,156,992 56	15,586,101 47	2,750,890 89
85,096 85	0,571 15	0,571 15	"	28,525 70	"	28,525 70
425,534 "	"	"	"	50,000 "	50,000 "	"
	25,534 "	25,534 "	"	"	"	"
	381,451 "	381,451 "	"	18,549 "	18,549 "	"
297,814 77	667 85	658 80	9 05	297,146 94	"	297,146 94
806,445 62	412,225 98	412,214 96	9 05	594,221 64	68,540 "	525,072 64

BUDGET DE L'EXER

Compte provisoire des dépenses,

Articles nouveaux.	Articles du budget extraordinaire de 1892.	Articles de l'arrêté royal du 22 août 1891.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS REPORTÉS		CRÉDITS alloués
				de l'exercice 1890.	de l'exercice 1891.	PAR LES LOIS des 16 et 26 mai 1892.
			REPORT. fr.	552,911 62	75,554 .	400,000 .
111	•	192	Construction et ameublement de pavillons destinés au service de la douane au port d'Anvers	13,150 79	"	•
111a	56	"	Id. id	"	"	6,000 .
112	•	"	Participation à la constitution de la Société anonyme belge pour la construction du chemin de fer du Congo, de Matadi au Stanley-Pool. (Loi du 29 juillet 1889, <i>Moniteur</i> n° 210-211)	"	"	6,000,000 .
113	•	"	Exécution de la convention du 5 juillet 1890 conclue avec l'État indépendant du Congo. (Loi du 4 août 1890.)	"	"	2,000,000 .
114	•	126	Organisation provisoire des ateliers de la Monnaie. (Loi du 20 août 1891.)	"	28,666 68	•
			Totaux pour le ministère des finances fr.	340,062 41	102,200 68	8,406,000 .
RÉCAPITULATION.						
			Totaux pour le ministère des affaires étrangères	"	140,155 80	•
			— — de la justice	542 50	"	15,557 58
			— — de l'intérieur et de l'instruction publique.	958,053 85	1,156,650 00	1,492,900 .
			— — de l'agriculture, de l'industrie et des travaux publics	9,527,548 22	11,290,100 00	14,853,040 00
			— — des chemins de fer, postes et télégraphes.	654,707 74	10,856,219 .	17,088,600 .
			— — de la guerre	8,175,912 55	9,141,569 14	23,721,000 .
			— — des finances	546,062 41	102,200 68	8,406,000 .
			Totaux des dépenses sur ressources extraordinaires fr.	19,440,806 85	32,667,049 67	65,508,068 37

CICE 1892 (SUITE).

au 1^{er} janvier 1893 (suite).

TOTAL.	DÉPENSES résultant DES SERVICES FAITS. — DROITS CONSTATÉS et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.	RESTES A PAYER sur les DROITS CONSTATÉS et ORDONNANCÉS.	RESTES DISPONIBLES SUR LES CRÉDITS.	CRÉDITS reportés à l'exercice 1893, en vertu de l'art. 6 de la loi du 24 mai 1892	CRÉDITS non CONSOMMÉS et à annuler.
808,445 62	412,225 98	412,214 95	9 03	394,221 64	68,540 "	325,672 64
10,150 79	13,150 70	13,150 70	"	"	"	"
	6,000 "	6,000 "	"	"	"	"
6,000,000 "	2,000,000 "	2,000,000 "	"	4,000,000 "	4,000,000 "	"
2,000,000 "	2,000,000 "	2,000,000 "	"	"	"	"
28,066 68	15,499 96	15,499 96	"	13,166 72	13,166 72	"
8,854,265 09	4,446,874 73	4,446,865 70	9 03	4,407,588 30	4,081,715 72	525,672 64
140,453 80	25,000 "	25,000 "	"	115,453 80	115,453 80	"
16,079 68	4,289 74	5,614 22	675 52	11,789 94	11,789 94	"
5,517,570 79	2,158,455 68	2,061,418 07	97,015 61	1,350,157 11	1,294,766 96	64,370 15
55,471,079 30	16,050,485 24	16,401,647 37	548,857 87	18,521,194 06	15,164,666 11	3,356,527 95
28,579,616 74	18,421,700 46	18,254,157 92	167,542 54	10,157,916 28	10,156,053 47	1,862 81
41,056,281 49	22,899,289 15	21,708,729 35	1,190,559 78	18,156,992 36	15,586,101 47	2,750,890 81
8,854,265 09	4,446,874 73	4,446,865 70	9 03	4,407,588 30	4,081,715 72	525,672 64
117,615,924 89	64,906,072 08	62,001,432 65	2,004,640 35	52,709,851 91	46,210,527 47	6,499,324 44

BUDGET DE L'EXER

Compte provisoire des dépenses,

DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS REPORTÉS		CRÉDITS alloués PAR LES LOIS des 16 et 24 mai 1892.
	de l'exercice 1890.	de l'exercice 1891.	
RÉCAPITULATION.			
Dépenses sur des crédits reportés de l'exercice 1888	•	•	•
— — — — — 1889	•	•	•
SERVICE ORDINAIRE. { — — — — — 1890	•	•	•
— — — — — 1891	•	•	•
— — — — — propres à l'exercice	•	•	•
DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES. — Dépenses sur crédits reportés à l'exercice 1892 et sur crédits nouveaux, conformément aux lois des 16 et 24 mai 1892 et à l'arrêté royal du 25 mai 1892	10,440,808 85	52,607,049 67	65,508,008 57
Totaux . . . fr.	10,440,808 85	52,607,049 67	65,508,008 57

CICE 1892 (SUITE).

au 1^{er} janvier 1893 (suite).

CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET PRIMITIF et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant DES SERVICES FAITS. — DROITS CONSTATÉS et ordonnancés AU PROFIT des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.	RESTES A PAYER sur les DROITS CONSTATÉS et ORDONNANCÉS.	RESTES DISPONIBLES SUR LES CRÉDITS.	CRÉDITS reportés à l'exercice 1893, en vertu de l'art. 6 de la loi du 21 mai 1892.	CRÉDITS non CONSOMMÉS et à annuler
4,800 38	•	•	•	4,800 38	•	•
102,842 76	•	•	•	102,842 76	•	•
67,128 24	12,978 97	12,978 97	•	54,149 27	•	•
437,516 33	167,809 54	157,443 70	10,465 75	269,606 79	•	•
340,860,948 57	239,877,295 92	198,456,675 16	41,420,618 76	100,983,654 65	•	•
117,615,924 89	64,906,072 98	62,901,432 65	2,004,640 35	52,700,831 91	46,210,527 47	6,490,324 44
459,089,170 17	304,964,255 41	261,328,539 55	43,435,724 86	154,124,914 70	46,210,527 47	6,490,324 44

(336)

COMPTE

DES

OPÉRATIONS SUR LES EXERCICES CLOS

DE 1887 A 1891.

NOTE

SUR LE COMPTE DES OPÉRATIONS RELATIVES AUX EXERCICES CLOS

DE 1887 A 1891.

La loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'État a déterminé la marche à suivre en ce qui concerne les opérations restant à terminer à la clôture d'un exercice. Le régime consacré par cette loi a été complété par l'arrêté royal du 15 novembre 1849, remplacé par l'arrêté royal du 10 décembre 1868. On croit utile de rappeler l'ensemble des dispositions qui constituent actuellement la législation relative aux exercices clos.

« ART. 27 de la loi. — Les ordonnances que les comptes renseignent comme restant à payer à l'époque de
» la clôture d'un exercice, et dont le paiement a été autorisé par des crédits régulièrement ouverts, sont
» acquittées et portées en dépense au compte de la Trésorerie au moment où ces paiements ont lieu, jusqu'à
» l'expiration du terme de déchéance.

» ART. 28. — Les sommes réalisées sur les ressources de l'exercice clos sont portées en recette au compte
» de l'année pendant laquelle les recouvrements sont effectués.

» ART. 29. — Les ordonnances de paiement liquidées sur l'exercice et dont le paiement n'a pas été
» réclamé dans le cours légal du budget, ne sont pas sujettes à renouvellement ; le paiement peut en être fait
» pendant cinq ans, à compter du 1^{er} janvier de l'année qui donne son nom à l'exercice.

» ART. 36. — Toute ordonnance dont le paiement n'a pas été réclamé dans le délai de cinq ans, à compter
» du 1^{er} janvier de l'année qui donne son nom à l'exercice, est prescrite au profit du Trésor.

» Cette prescription n'atteint pas les ordonnances de paiement qui seraient frappées de saisie-arrêt ou d'op-
» position.

» ART. 37. — A l'expiration de la cinquième année, le montant des ordonnances de paiement frappées
» de saisie-arrêt ou d'opposition, est versé à la caisse des dépôts et consignations, à la conservation des droits
» de qui il appartiendra. Ce versement libère entièrement le Trésor public.

» ART. 173 de l'arrêté royal du 10 décembre 1868. — Les ordonnances en circulation à l'époque de la
» clôture de l'exercice auquel elles sont rattachées, restent payables pendant les trois années qui suivent l'année
» de cette clôture. Elles sont portées en dépense dans le compte de l'année de leur paiement.

» ART. 174. — Le 31 décembre de la dernière année, les départements ministériels transmettent aux agents
» du Trésor respectifs les actes et exploits de saisies-arrêts, de cessions, de transferts et d'oppositions, relatifs
» aux ordonnances liquidées sur l'exercice périmé.

» Après la réception de ces pièces, les agents du Trésor dressent un décompte des ordonnances restant encore à payer sur l'exercice périmé, et qui, aux termes des articles 36 et 37 de la loi sur la comptabilité, sont prescrites ou doivent être versées à la caisse des consignations, à la conservation des droits des intéressés.

» ART. 175. — Les crédits ouverts pour le paiement des ordonnances prescrites sont annulés. Le caissier de l'État annule également ces crédits, après qu'il en a reçu avis du département des finances.

» Quant aux ordonnances frappées de saisie-arrêt ou d'opposition, le montant en est versé à la caisse des consignations, sur une autorisation spéciale du Ministre des finances. Les reconnaissances de dépôt, à délivrer par les conservateurs des hypothèques, sont comprises en dépense par les agents du Trésor.

» ART. 176. — Annuellement il est dressé un compte final d'apurement de l'exercice périmé.

» Ce compte comprend :

» 1° Les paiements successivement opérés sur les ordonnances qui restaient en circulation à la clôture de l'exercice ;

» 2° Les versements effectués à la caisse des consignations sur ordonnances frappées de saisie-arrêt et d'opposition ;

» 3° Les ordonnances prescrites au profit de l'État.

» ART. 177. — Le montant des ordonnances prescrites étant porté en dépense dans le compte final d'apurement, il en est fait recette réelle au compte de gestion et du budget de l'année qui suit celle pendant laquelle la prescription est acquise. »

Le compte des opérations des exercices clos de 1887 à 1891 est établi conformément à ces dispositions; il constate, d'une part, les opérations qui ont eu lieu en 1892 pour l'apurement final de l'exercice 1887, qui a atteint, le 31 décembre 1891, le terme de sa prescription quinquennale, et, d'autre part, la situation, au 1^{er} janvier 1893, des opérations sur les exercices suivants, qui étaient encore en cours d'apurement.

Voici un aperçu, pour chacun de ces exercices, des éléments de ce compte, en ce qui concerne les dépenses.

Quant aux recettes, on se réfère aux comptes définitifs qui font connaître les mesures prises pour leur apurement, suivant le vœu des articles 10 et 28 de la loi sur la comptabilité de l'État.

EXERCICE 1887.

Cet exercice, qui a achevé sa cinquième année le 31 décembre 1891, a été l'objet du compte final d'apurement dont parle l'article 176 du règlement du 10 décembre 1868. Ce compte s'établit comme il suit :

Les ordonnances en circulation à la clôture de l'exercice (31 octobre 1888) étaient de fr.	602,215 72
Sur ces ordonnances, il a été payé et justifié, depuis lors jusqu'à la fin de 1891. fr.	575,814 44
Il a été versé, en 1892, à la caisse des dépôts et consignations, du chef des ordonnances frappées de saisie-arrêt ou d'opposition.	1,937 »
Et il a été porté en recette au compte du budget de l'exercice 1892, pour les ordonnances prescrites au profit du Trésor	24,464 18
SOMME ÉGALE. . fr.	<u>602,215 72</u>

EXERCICE 1888.

Cet exercice a atteint, le 31 décembre 1892, le terme de sa prescription quinquennale
Voici la situation qu'il présentait à cette époque :

Ordonnances en circulation à l'époque de sa clôture (31 octobre 1889). fr.	565,191 91
Payements faits en atténuation de ces créances pendant les années 1889 à 1892	536,885 62
	<hr/>
Ordonnances restant à payer au 1 ^{er} janvier 1893. fr.	<u>28,306 29</u>

EXERCICE 1889.

Cet exercice, dont l'apurement doit encore se prolonger pendant une année, c'est-à-dire
jusqu'au 31 décembre 1893, présente la situation suivante :

Ordonnances en circulation à l'époque de sa clôture (31 octobre 1890). fr.	494,528 74
Payements faits en atténuation de ces créances, pendant les années 1890 à 1892	436,259 80
	<hr/>
Ordonnances restant à payer au 1 ^{er} janvier 1893 fr.	<u>58,268 94</u>

EXERCICE 1890.

La situation de cet exercice, pour lequel le délai de la prescription n'expire que le 31 dé-
cembre 1894, se présente comme il suit :

Ordonnances en circulation à l'époque de sa clôture (31 octobre 1891). fr.	434,330 62
Payements faits en atténuation de ces créances, pendant les années 1891 et 1892.	328,215 94
	<hr/>
Ordonnances restant à payer au 1 ^{er} janvier 1893 fr.	<u>106,114 68</u>

EXERCICE 1891.

Cet exercice, qui n'atteindra le terme de sa prescription que le 31 décembre 1895, offre
la situation suivante :

Ordonnances en circulation à l'époque de sa clôture (31 octobre 1892). fr.	737,849 75
Payements faits en atténuation de ces créances, pendant les deux derniers mois de 1892.	193,104 77
	<hr/>
Ordonnances restant à payer au 1 ^{er} janvier 1893. fr.	<u>544,744 98</u>

EXERCICE PÉRIMÉ DE 1887.

COMPTE FINAL D'APUREMENT,

*en ce qui concerne les ordonnances qui restaient en circulation et à payer
à l'époque de la reddition du compte définitif.*

EXERCICE PÉ

Compte final d'apurement,

Articles nouveaux.	Articles du budget extraordinaire de 1887.	Articles de l'arrêté royal du 8 juin 1886.	MINISTÈRES ET SERVICES.	ORDONNANCES en circulation qui restaient à payer à la clôture de l'exercice (31 octobre 1888).	PAYEMENTS EFFECTUÉS SUR ORDONNANCES EN CIR		
					EN 1888 (novemb. et déc.).	EN 1889.	EN 1890.
			SERVICE ORDINAIRE.				
			—				
			<i>Dépenses sur des crédits transférés en vertu de l'article 30 de la loi de comptabilité.</i>				
			EXERCICE 1886.				
			Ministère de l'agriculture, de l'industrie et des travaux publics	157 85	"	157 85	"
			<i>Dépenses propres à l'exercice.</i>				
			Dette publique	40,952 "	11,979 02	10,750 80	2,396 07
			Ministère de la justice	19,855 70	214 55	15,573 05	3,241 "
			— des affaires étrangères	15,096 91	7,796 58	3,409 48	720 88
			— de l'intérieur et de l'instruction publique.	133,152 81	121,883 40	5,180 57	1,095 75
			— de l'agriculture, de l'industrie et des travaux publics.	247,097 68	70,342 22	127,022 45	35,037 41
			— des chemins de fer, postes et télégraphes .	27,881 91	12,838 74	11,385 74	3,173 82
			— de la guerre	55,966 60	47,188 05	8,323 80	"
			— des finances	4,015 90	1,275 90	2,035 "	"
			Non-valeurs et remboursements	3,229 37	560 38	873 22	49 99
				547,048 97	283,088 53	186,054 80	45,720 92
			DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.				
			—				
			Ministère de l'intérieur et de l'instruction publique.				
10	"	8	Nouvelles installations du Tir national.	278 "	"	"	278 "
14	"	12	Universités de Liège et de Gand. — Appareils et collections pour cours pratiques	397 74	"	"	"
19a	"	8	Avances, pour compte des provinces et des communes, dans le paiement des traitements de disponibilité, pour cause de suppression d'emploi, des instituteurs communaux.	199 99	"	"	"
			A RAPPORTER.fr.	375 73	"	"	278 "

RIMÉ DE 1887.

à l'époque du 1^{er} janvier 1892.

ET JUSTIFIÉS CULATION.		ORDONNANCES en circulation qui restaient à payer à l'époque de la prescription. (1 ^{er} janvier 1892)	DISPOSITIONS FINALES POUR L'APUREMENT DE L'EXERCICE.			Observations.
EN 1891.	TOTAL.		ORDONNANCES frappées de saisie- arrêts ou d'opposition, et dont le montant a été versé à la caisse des dé- pôts et consignations	ORDONNANCES prescrites au profit du Trésor, et dont le montant a été porté en recette au compte du budget de l'exercice 1892	TOTAL. égal au montant des ordonnances non payées au 1 ^{er} janvier 1892.	
"	157 85	"	"	"	"	
760 71	25,886 68	15,065 34	1,862 "	15,203 54	15,065 34	
589 "	10,418 20	257 50	"	257 50	257 50	
22 04	11,955 58	5,141 55	"	5,141 55	5,141 55	
74 15	128,253 06	4,918 85	"	4,918 85	4,918 85	
4,461 24	216,765 52	554 36	75 "	250 36	554 36	
158 58	27,556 88	525 05	"	525 05	525 05	
249 80	55,762 54	204 55	"	204 55	204 55	
70 "	5,080 90	55 "	"	55 "	55 "	
210 52	1,752 91	1,496 46	"	1,496 46	1,496 46	
6,426 44	521,290 73	25,758 22	1,057 "	25,821 22	25,758 22	
"	278 "	"	"	"	"	
"	"	507 74	"	507 74	507 74	
"	"	199 99	"	199 99	199 99	
"	278 "	507 73	"	507 73	507 73	

EXERCICE PÉ

Compte final d'apurement,

Articles nouveaux.	Articles du budget extraordinaire de 1887.	Articles de l'arrêté royal du 8 juin 1886.	MINISTÈRES ET SERVICES.	ORDONNANCES en circulation qui restaient à payer à la clôture de l'exercice (31 octobre 1888).	PAYEMENTS EFFECTUÉS SUR ORDONNANCES EN CIR		
					EN 1888 (nov. et déc.).	EN 1889.	EN 1890.
			REPORT. . . . fr.	875 73	.	.	278 .
			DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES (SUITE).				
			Ministère de l'agriculture, de l'industrie et des travaux publics.				
22a	.	20a	Construction de routes, raccordements de routes aux chemins de fer de l'État, de compagnies, et aux canaux; subsides (engagements pris envers les communes antérieurement à 1881); redressement et amélioration des routes; établissement à l'ancien champ des manœuvres de Bruxelles d'un parc public destiné à former le complément du monument commémoratif des fêtes jubilaires de 1880; construction et reconstruction de ponts, subsides, rachat de ponts concédés	54	.	.	.
22b	0	.	Id. id.	250 06	230 15	.	.
50	.	42a	Escaut — Redressement, coupures, dragages, etc. — Expropriations.	2,610 45	.	2,601 83	.
71	.	61	Canal de Selzaete à la mer du Nord. — Expropriations et travaux	14 50	.	.	.
			Ministère des chemins de fer, postes et télégraphes.				
95a	.	85a	Chemins de fer. — Voies et travaux	065 39	355 .	88 50	465 .
95b	54	.	Id. id.	281 47	145 77	135 70	.
			Ministère de la guerre.				
106	.	94a	Amélioration du casernement.	50,000 .	.	50,000 .	.
144	66	.	Ligne de la Meuse	1 18	.	.	.
				55,008 00	730 92	52,826 03	743 .
			RÉCAPITULATION.				
			SERVICE ORDINAIRE. { Dépenses sur des crédits transférés.	157 85	.	157 85	.
			{ — propres à l'exercice	547,048 07	285,088 53	186,054 86	45,720 02
			DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES. — Dépenses sur des crédits reportés de l'exercice 1886 et sur crédits nouveaux, conformément aux lois des 27 juin et 14 août 1887 et à l'arrêté royal du 4 juillet 1887	55,008 90	750 02	52,826 03	743 .
			TOTAUX. . . . fr.	602,215 72	285,828 45	239,058 74	46,463 02

RIMÉ DE 1887 (SUITE).

à l'époque du 1^{er} janvier 1892 (suite).

ET JUSTIFIÉS CULATION		ORDONNANCES en circulation qui restaient à payer à l'époque de la prescription (1 ^{er} janvier 1892)	DISPOSITIONS FINALES POUR L'APUREMENT DE L'EXERCICE.			Observations.
EN 1891	TOTAL		ORDONNANCES frappées de la dispo- sition et dont le montant a été versé à l'usage des dépôts et consi- gnations.	ORDONNANCES présentées au profit du Trésor, et dont le montant a été porté en recette au compte du budget de l'exercice 1892	TOTAL égal au montant des ordonnances non payés au 1 ^{er} janvier 1892.	
"	278 "	507 75	"	507 75	507 75	
"	"	" 54	"	" 54	54	
"	230 15	11 51	"	11 51	11 51	
"	2,001 83	17 60	"	17 60	17 60	
"	"	14 50	"	14 50	14 50	
50 89	065 50	"	"	"	"	
"	281 47	"	"	"	"	
"	50,000 "	"	"	"	"	
"	"	1 18	"	1 18	1 18	
50 89	54,565 84	645 06	"	645 06	645 06	
0,420 44	521,200 75	25,758 22	1,037 "	25,821 22	25,718 22	
50 89	54,565 84	645 00	"	645 00	645 00	
0,483 33	575,814 44	20,401 28	1,037 "	24,401 28	20,401 28	

(346)

EXERCICES EN COURS D'APUREMENT

DE 1888 A 1891.

Situation des créances restant à payer au 1^{er} janvier 1893.

Situation des créances restant

ARTICLES			MINISTÈRES ET SERVICES.	ORDONNANCES en circulation qui restaient à payer à la clôture de l'exercice (31 octobre 1889).	PAYEMENTS EFFEC	
nouveaux.	du budget extraordinaire de 1888. de l'arrêté royal du 4 juillet, 1887.				EN 1889 (novemb. et déc.).	EA 1890.
			SERVICE ORDINAIRE.			
			<i>Dépenses sur des crédits transférés en vertu de l'article 30 de la loi de comptabilité.</i>			
			Ministère de l'agriculture, de l'in- { Exercice 1886	5,874 19	•	5,874 19
			dustric et des travaux publics. . { — 1887	41,852 •	41,852	•
				47,706 19	41,852 •	5,874 19
			<i>Dépenses propres à l'exercice.</i>			
			Dette publique.	100,140 47	72,461 60	7,760 45
			Ministère de la justice	12,465 54	8,865 26	3,160 88
			— des affaires étrangères.	45,127 07	28,860 53	12,408 52
			— de l'intérieur et de l'instruction publique.	70,987 15	67,057 51	8,786 57
			— de l'agriculture, de l'industrie et des travaux publics	115,051 80	85,618 61	27,886 20
			— des chemins de fer, postes et télégraphes	51,512 84	48,427 02	1,756 18
			— de la guerre	59,255 24	44,622 98	14,526 40
			Corps de la gendarmerie	1,510 58	1,510 58	•
			Ministère des finances	15,076 10	11,161 05	1,882 75
			Non-valeurs et remboursements	4,243 29	980 57	802 12
				479,929 66	369,166 41	79,045 74
			DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.			
			<i>Ministère de l'intérieur et de l'instruction publique.</i>			
			<i>Service de l'instruction publique.</i>			
12a	•		Avances, pour compte des provinces et des communes, dans le paiement des traitements de disponibilité, pour cause de sup- pression d'emploi, des instituteurs communaux	687 •	•	•
			<i>Ministère de l'agriculture, de l'industrie et des travaux publics.</i>			
			<i>Routes et bâtiments civils.</i>			
17a	•	22b	Construction de routes, raccordements de routes aux chemins de fer de l'État de compagnies, et aux canaux, subsides (engage- ments pris envers les communes antérieurement à 1881); redressement et amélioration des routes; établissement à l'an- cien camp des manœuvres de Bruxelles d'un parc public destiné à former le complément du monument commémoratif des fêtes jubilaires de 1880; construction et reconstruction de ponts; subsides, rachat de ponts concédés	23 40	•	•
			À REPORTER. . . . fr.	710 40	•	•

1888.

à payer au 1^{er} janvier 1893.

TUÉS ET JUSTIFIÉS.			ORDONNANCES en circulation restant encore à payer au 1 ^{er} janvier 1893.	OBSERVATIONS.
EN 1891.	EN 1892.	TOTAL.		
.	"	5,874 19	.	
.	.	41,852 "	.	
.	.	47,706 19	.	
4,110 85	1,574 53	85,907 41	14,255 00	
29 50	85 50	12,145 .	520 54	
"	1,510 38	42,570 25	547 84	
98 34	120 46	76,071 08	3,015 45	
25 "	550 20	114,060 01	071 70	
289 50	351 78	51,004 48	508 50	
23 58	"	59,175 05	62 10	
"	"	1,310 38	"	
"	10 .	15,054 40	21 70	
27 75	17 10	1,017 54	2,325 75	
4,604 52	4,406 81	457,225 18	22,700 48	
.	.	.	687 "	
.	.	.	23 40	
.	.	.	710 40	

Situation des créances restant

ARTICLES			MINISTÈRES ET SERVICES.	ORDONNANCES en circulation qui restent à payer à la clôture de l'exercice (31 octobre 1889).	PAYEMENTS EFFEC	
nouveaux.	du budget extraordinaire de 1888.	de l'arrêté royal du 4 juill. 1887.			EN 1889 (novemb. et déc.).	EN 1890.
			REPORT. fr.	710 40	.	.
			DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES (suite).			
			<i>Ministère de l'agriculture, de l'industrie et des travaux publics (suite).</i>			
			<i>Routes et bâtiments civils (suite).</i>			
17b	8	.	A. Raccordement de routes aux chemins de fer de l'État ou de compagnies, et aux canaux; construction, redressement et amé- lioration de routes; raccordement des boulevards Léopold II et d'Anvers à Bruxelles; établissement à l'ancien champ des manœuvres de Bruxelles d'un parc public destiné à former le complément du monument commémoratif des fêtes jubilaires de 1880; subides (engagements pris envers les communes antérieurement à 1881)	461 48	.	.
			<i>Travaux hydrauliques.</i>			
41	.	47a	Meuse. — Expropriations et travaux.	0 .	0 .	.
44	.	50	Escaut. — Id.	241 20	.	120 89
46	.	52a	Haine, — Id.	6 30	.	6 30
47	.	55a	Dendre — Id.	4,212 02	.	.
49a	.	58b	Senne et Dyle. — Id.	504 24	.	504 24
			<i>Chemins de fer en construction.</i>			
77	.	89a	Audenarde à Orroir — Station d'Orroir. — Raccordement d'Or- roir à Celles.	02 .	.	.
			<i>Ministère des chemins de fer, postes et télégraphes.</i>			
81	.	95a	Chemins de fer. — Voies et travaux.	30 31	14 52	.
81a	.	95b	Id. id.	981 89	.	.
81b	46	.	Id. id.	1,016 48	1,053 58	.
			<i>Ministère de la guerre.</i>			
97	.	114	Ligne de la Meuse	18,107 36	197 36	.
98	53	.	Route militaire.	10,183 48	1,358 .	5,238 26
			RÉCAPITULATION.			
				37,550 06	2,652 40	5,809 00
			SERVICE ORDINAIRE. { Dépenses sur des crédits transférés.	47,700 19	41,853 .	5,874 19
			{ — propres à l'exercice	470,929 00	309,106 11	70,045 74
			DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES. — Dépenses sur cré- dits reportés à l'exercice 1888 et sur crédits nouveaux, con- formément aux lois des 22 mars, 2, 21, 23 et 28 mai 1888 et à l'arrêté royal du 20 mai 1888	37,550 06	2,652 40	5,809 00
			TOTAUX. fr.	585,101 01	413,630 57	90,789 02

1888 (suite).

à payer au 1^{er} janvier 1893 (suite).

TUÉS ET JUSTIFIÉS.			ORDONNANCES en circulation restant encore à payer au 1 ^{er} janvier 1893.	OBSERVATIONS.
EN 1891.	EN 1892.	TOTAL.		
.	.	.	710 40	
461 45	.	461 45	.	
.	.	9 .	.	
.	.	120 80	120 31	
.	.	0 30	.	
.	.	.	4,212 92	
.	.	504 24	.	
.	92 .	92 .	.	
.	.	14 52	24 82	
.	756 60	756 60	225 29	
857 83	.	1,611 41	305 07	
.	18,000 .	18,107 36	.	
1,000 47	2,489 75	10,182 48	1 .	
2,115 75	21,338 35	31,050 25	5,599 81	
.	.	47,706 19	.	
4,004 32	4,400 81	457,223 18	22,706 48	
2,115 75	21,338 35	31,056 25	5,599 81	
6,720 27	26,745 16	536,885 62	28,306 29	

Situation des créances restant

ARTICLES			MINISTÈRES ET SERVICES.	ORDONNANCES en circulation qui restaient à payer à la clôture de l'exercice (31 octobre 1890).	PAYEMENTS EFFEC	
nouveaux.	du budget extraordinaire de 1889.	de l'arrêté royal du 20 mai 1888.			EN 1890 (novemb. et déc.).	EN 1891.
SERVICE ORDINAIRE.						
<i>Dépenses propres à l'exercice.</i>						
			Dette publique	35,000 10	3,807 34	12,340 18
			Ministère de la Justice	19,759 45	17,137 14	1,815 31
			— des affaires étrangères	11,601 70	4,547 32	6,938 06
			— de l'intérieur et de l'instruction publique	260,263 73	130,829 52	71,989 13
			— de l'agriculture, de l'industrie et des travaux publics	61,451 57	45,545 81	10,506 40
			— des chemins de fer, postes et télégraphes	21,739 52	15,934 65	2,570 70
			— de la guerre	31,068 40	29,060 60	1,785 80
			Corps de la gendarmerie	47 04	.	47 04
			Ministère des finances	8,325 94	6,219 37	2,076 85
			Non-Valeurs et Remboursements	4,050 85	1,473 83	755 78
				455,587 15	252,304 30	110,834 51
DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.						
<i>Ministère de l'intérieur et de l'instruction publique.</i>						
<i>Service de l'instruction publique.</i>						
10a	"	19a	Avances, pour compte des provinces et des communes, dans le payement des traitements de disponibilité, pour cause de sup- pression d'emploi, des instituteurs communaux.	239 20	.	.
10b	"	"	Id. id.	95 60	.	95 60
<i>Ministère de l'agriculture, de l'industrie et des travaux publics.</i>						
<i>Routes et bâtiments civils.</i>						
22a	"	17b	Raccordement de routes aux chemins de fer de l'État ou de com- pagnies, et aux canaux; construction, redressement et amélio- ration de routes; raccordement des boulevards Léopold II et d'Anvers à Bruxelles; établissement à l'ancien champ des ma- noeuvres de Bruxelles d'un parc public destiné à former le complément du monument commémoratif des fêtes jubilaires de 1880, sub-sides (engagements pris envers les communes an- térieurement à 1881)	2,870 50	2,564 40	99 54
22a	"	"	Construction, redressement et amélioration de routes ou raccorde- ments; construction et reconstruction de ponts ou sub-sides pour semblables constructions; rachat par l'État de routes et de ponts concédés; sub-sides à accorder aux provinces et aux communes en vue de semblables rachats. (Loi du 19 août 1889, <i>Moniteur</i> du 24, n° 256)	218 25	123 25	95 .
30	"	33a	Construction de l'hôtel des postes et télégraphes à Bruxelles . .	527 78	.	.
30a	"	33b	Id. id.	29 17	.	.
			A REPORTER. fr.	5,780 02	2,687 65	290 20

1889.

à payer au 1^{er} janvier 1893.

TUÉS ET JUSTIFIÉS.		ORDONNANCES en circulation restent encore à payer au 1 ^{er} janvier 1893.	OBSERVATIONS.
EN 1892.	TOTAL.		
3,250 75	10,407 27	15,682 92	
»	18,052 65	806 80	
116 38	11,601 76	»	
23,180 65	225,000 »	34,264 73	
181 30	60,033 57	1,418 »	
1,381 17	10,886 50	1,853 02	
11 60	30,807 »	201 40	
»	47 04	»	
»	8,206 22	20 72	
80 74	2,310 35	1,729 20	
28,202 40	397,401 36	55,085 70	
»	»	239 20	
»	95 66	»	
»	2,063 94	206 62	
»	218 25	»	
327 78	327 78	»	
»	»	29 17	
327 78	3,305 63	474 09	

EXERCICE

Situation des créances restant

ARTICLES			MINISTÈRES ET SERVICES.	ORDONNANCES en circulation qui restaient à payer à la clôture de l'exercice (31 octobre 1890).	PAYEMENTS EFFEC	
nouveaux.	du budget extraordinaire de 1889.	de l'arrêté royal du 29 mai 1888.			EN 1890 (novemb. et déc.).	EN 1891.
			REPORT. fr.	3,780 02	2,087 05	290 20
			DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES (SUITE).			
			<i>Ministère de l'Agriculture, de l'Industrie et des travaux publics (suite).</i>			
			<i>Travaux hydrauliques.</i>			
52	"	44a	Escaut. — Expropriations et travaux.	25 42	"	10 "
05	"	59a	Canaux houillers — Expropriations et travaux	102 60	"	95 58
65a	33	"	Id. id. — Honoraires	24 88	"	24 88
			<i>Chemins de fer en construction.</i>			
85	"	77	Audenarde à Orroir. — Station d'Orroir. — Raccordement d'Or- roir à Celles.	94 18	94 18	"
85a	"	77a	Id. id.	928 "	28 "	"
			<i>Ministère des chemins de fer, postes et télégraphes.</i>			
90	"	81a	Chemins de fer. — Voies et travaux.	59 44	"	"
90a	"	81b	Id. id.	2,574 46	2,155 64	214 40
90b	51	"	Id. id.	182 10	"	"
			<i>Ministère de la guerre.</i>			
104a	"	97a	Ligne de la Meuse	15 "	"	"
105	"	98	Route militaire	843 45	765 75	"
105a	60	"	Id.	1,347 41	"	"
			<i>Ministère des Finances.</i>			
127	"	"	Paiement des arriérés en principal des traitements d'attente et des traitements supplémentaires des titulaires à l'égard des- quels il a été rendu des jugements ou arrêts passés en force de chose jugée. (Loi du 22 juin 1889, <i>Moniteur</i> n° 178) . . .	31,163 97	10,052 55	20,123 43
				41,141 50	16,383 77	20,758 49
			RÉCAPITULATION.			
			SERVICE ORDINAIRE. — Dépenses propres à l'exercice	453,387 15	252,364 36	116,854 51
			DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES. — Dépenses sur crédits reportés à l'exercice 1889 et sur crédits nouveaux, con- formément aux lois des 22 juin, 29 juillet et 19 août 1889 et à l'arrêté royal du 22 août 1889	41,141 50	16,383 77	20,758 49
			TOTAUX fr.	494,528 74	268,748 13	137,593 "

1889 (SUITE).

à payer au 1^{er} janvier 1893 (suite).

TUÉS ET JUSTIFIÉS.		ORDONNANCES en circulation restant encore à payer au 1 ^{er} janvier 1893.	OBSERVATIONS.
EN 1892.	TOTAL.		
527 78	5,505 03	474 09	
"	10 "	15 42	
"	95 58	7 08	
"	24 88	"	
"	94 18	"	
"	28 "	900 "	
"	"	59 44	
8 80	2,578 03	195 53	
32 10	52 10	150 "	
"	"	15 "	
"	765 75	77 70	
1,347 41	1,347 41	"	
"	30,775 08	387 09	
1,716 18	38,858 44	2,283 15	
28,202 40	307,401 56	55,985 70	
1,716 18	38,858 44	2,283 15	
20,018 07	430,250 80	58,208 04	

Situation des créances restant

ARTICLES			MINISTÈRES ET SERVICES.	ORDONNANCES en circulation qui restent à payer à la clôture de l'exercice (31 octobre 1891).	PAYEMENTS EFFECTUÉS	
nouveaux.	du budget extraordinaire de 1890.	de l'arrêté royal du 22 août 1889.			EN 1891 (novemb. et déc.).	EN 1892.
			SERVICE ORDINAIRE.			
			<i>Dépenses sur des crédits transférés en vertu de l'article 30 de la loi de comptabilité.</i>			
			EXERCICE 1889.			
			Ministère de la guerre	47 04	47 04	»
			<i>Dépenses propres à l'exercice.</i>			
			Dette publique.	79,704 50	52,315 64	9,412 86
			Ministère de la justice.	11,133 09	3,127 48	2,050 03
			— des affaires étrangères.	955 48	510 41	337 87
			— de l'intérieur et de l'instruction publique.	186,087 01	28,812 11	85,063 87
			— de l'agriculture, de l'industrie et des travaux publics	88,806 50	82,285 12	3,427 71
			— des chemins de fer, postes et télégraphes.	37,588 32	22,526 51	11,768 37
			— de la guerre	12,265 50	11,199 42	104 90
			— des finances.	9,484 74	9,240 09	174 75
			Non-valeurs et remboursements.	5,842 06	3,702 94	560 27
				431,936 79	213,718 02	113,896 63
			DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.			
			Ministère de l'intérieur et de l'instruction publique.			
			<i>Anciens services.</i>			
6	»	5	Subsides aux communes pour les aider à terminer le travail de confection des tables alphabétiques des anciens registres paroissiaux antérieurs à l'an V de la république française.	56 52	»	»
			<i>Service de l'instruction publique.</i>			
186	»	»	Avances, pour compte des provinces et des communes, dans le paiement des traitements de disponibilité, pour cause de sup- pression d'emploi, des instituteurs communaux.	40 02	»	»
			A REPORTER. fr.	96 54	»	»

1890.

à payer au 1^{er} janvier 1893.

ET JUSTIFIES.	ORDONNANCES en circulation restant encore à payer au 1 ^{er} janvier 1893.	<i>OBSERVATIONS.</i>
TOTAL.		
47 04	•	
61,726 50	17,078 00	
5,177 51	5,956 48	
848 28	85 20	
114,775 98	71,511 03	
85,712 85	5,185 67	
34,204 88	5,293 44	
11,594 52	871 18	
0,415 74	69 •	
4,269 21	1,573 45	
327,615 25	104,521 54	
•	56 52	
•	40 02	
•	96 54	

Situation des créances restant

ARTICLES			MINISTÈRES ET SERVICES.	ORDONNANCES en circulation qui restaient à payer à la clôture de l'exercice (31 octobre 1891).	PAYEMENTS EFFECTUES	
nouveaux.	du budget extraordinaire de 1890.	de l'arrêté royal du 22 août 1889.			EN 1891 (novemb. et déc.).	EN 1892.
			REPORT. fr.	96 54	"	"
			DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES (SUITE). —			
			<i>Ministère de l'agriculture, de l'industrie et des travaux publiques.</i>			
			<i>Routes et bâtiments civils.</i>			
23d	"	22e	Construction, redressement et amélioration de routes ou raccor- dements; construction et reconstruction de ponts ou subsides pour semblables constructions; rachat par l'État de routes et de ponts concédés; subsides à accorder aux provinces et aux communes en vue de semblables rachats. (Loi du 10 août 1889, <i>Moniteur</i> du 24, n° 256.)	138 52	"	3 12
			<i>Travaux hydrauliques.</i>			
75a	35	"	Canaux houillers. — Expropriations et travaux	12 31	"	"
			<i>Chemins de fer en construction.</i>			
87a	"	70a	Lignes de la convention-loi des 21 juillet/25 août 1885.	45 75	"	"
90a	"	83b	Audenarde à Orroir. — Station d'Orroir. — Raccordement d'Or- roir à Celles.	64 25	"	35 "
92	"	80	Saint-Aubin à Ermeton-sur-Biert.	368 76	"	"
			<i>Ministère des chemins de fer, postes et télégraphes.</i>			
98	"	90a	Chemins de fer. — Voies et travaux.	959 81	"	"
98a	"	90b	Id. id.	102 85	"	17 55
			<i>Ministère de la guerre.</i>			
107a	"	99b	Amélioration du casernement. — École militaire	60 "	"	"
115	"	100	Agrandissement du polygone de Brasschaet	500 "	"	500 "
				2,346 79	"	553 65
			RÉCAPITULATION. —			
			SERVICE ORDINAIRE. { Dépenses sur des crédits transférés.	47 04	47 04	"
			{ — propres à l'exercice.	431,936 79	213,718 62	113,896 65
			DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES. — Dépenses sur crédits reportés à l'exercice 1890 et sur crédits nouveaux, conformément aux lois des 17 mars, 27 mai, 21 juillet et 4 août 1890, et à l'arrêté royal du 28 mai 1890.	2,346 79	"	553 65
			TOTAUX. fr.	434,330 62	213,765 66	114,450 28

1890 (suite).

à payer au 1^{er} janvier 1893 (suite).

ET JUSTIFIÉS.	ORDONNANCES en circulation restant encore à payer au 1 ^{er} janvier 1893.	OBSERVATIONS.
TOTAL.		
•	96 54	
3 12	135 40	
•	12 31	
•	45 75	
33 •	51 25	
•	368 76	
•	959 81	
17 53	85 32	
•	60 •	
500 •	•	
553 05	1,793 14	
47 04	•	
327,015 25	104,321 54	
553 05	1,793 14	
328,215 04	106,114 68	

Situation des créances restant

Articles nouveaux.	Articles du budget extraordinaire de 1891.	Articles de l'arrêté royal du 28 mai 1890.	MINISTÈRES ET SERVICES.	ORDONNANCES en circulation qui restaient à payer à la clôture de l'exercice (31 octobre 1893)
			SERVICE ORDINAIRE.	
			<i>Dépenses sur des crédits transférés en vertu de l'article 30 de la loi de comptabilité.</i>	
			EXERCICE 1890.	
			Ministère de l'intérieur et de l'instruction publique	1,000 »
			— de l'agriculture, de l'industrie et des travaux publics	18 »
			— de la guerre	959 56
			1,977 50	
			<i>Dépenses propres à l'exercice.</i>	
			Dette publique	57,059 09
			Ministère de la justice	270,027 93
			— des affaires étrangères	13,546 09
			— de l'intérieur et de l'instruction publique	108,740 31
			— de l'agriculture, de l'industrie et des travaux publics	40,883 85
			— des chemins de fer, postes et télégraphes	49,845 22
			— de la guerre	10,603 47
			Corps de la gendarmerie	50 40
			Ministère des finances	1,013 09
			Non-valeurs et remboursements	4,655 82
			655,427 07	
			DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.	
			<i>Ministère de l'intérieur et de l'instruction publique.</i>	
			<i>Anciens services.</i>	
4	•	4a	Nouvelles installations du Tir national	325 »
6	•	6	Subsides aux communes pour les aider à terminer le travail de confection des tables alphabétiques des anciens registres paroissiaux antérieurs à l'an V de la république française	7,375 04
			<i>Service de l'instruction publique.</i>	
15a	•	18b	Avances, pour compte des provinces et des communes, dans le paiement des traitements de disponibilité, pour cause de suppression d'emploi, des instituteurs communaux	485 20
15b	•	•	Id.	125 50
			A REPORTER. . . . fr.	8,310 80

1891.

à payer au 1^{er} janvier 1893.

PAYEMENTS effectués et justifiés en 1892. (novemb. et décemb.).	ORDONNANCES en circulation restant encore à payer au 1 ^{er} janvier 1893.	OBSERVATIONS.
°	1,000 °	
»	18 °	
735 32	224 24	
735 32	1,242 24	
8,308 44	48,750 65	
2,097 02	267,930 91	
11,523 46	2,023 64	
35,758 73	162,981 58	
26,480 72	14,405 13	
29,756 19	20,089 03	
15,464 22	4,139 25	
50 40	°	
134 °	879 99	
1,672 09	2,083 73	
151,245 26	524,181 81	
°	325 °	
4,404 82	2,970 22	
°	485 20	
°	125 50	
4,404 82	3,005 08	

Situation des créances restant

Articles nouveaux.	Articles du budget extraordinaire de 1891.	Articles de l'arrêté royal du 28 mai 1890.	MINISTÈRES ET SERVICES.	ORDONNANCES en circulation qui restaient à payer à la clôture de l'exercice (31 octobre 1892.)
			REPORT. . . . fr.	8,310 80
			DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES (suite).	
			Ministère de l'agriculture, de l'industrie et des travaux publics.	
			<i>Routes et bâtiments civils.</i>	
22a	»	23d	Construction, redressement et amélioration de routes ou raccordements; construction et reconstruction de ponts, ou subsides pour semblables constructions; rachat par l'État de routes et de ponts concédés; subsides à accorder aux provinces et aux communes en vue de semblables rachats. (Loi du 10 août 1889, <i>Moniteur</i> du 24, n° 256.)	2,978 07
22b	»	25e	Construction, redressement et amélioration de routes ou raccordements; élargissements de traverses de grande voirie; construction et reconstruction de ponts, ou subsides pour semblables constructions; rachat par l'État de routes et de ponts concédés; subsides à accorder aux provinces et aux communes en vue de semblables rachats; aménagement du parc du Cinquantenaire à Bruxelles	3,481 81
			<i>Travaux hydrauliques.</i>	
57a	»	59b	Escaut. — Expropriations et travaux	105 00
59	»	68a	Yser. — Expropriations et travaux	472 60
63	»	64a	Seine et Dyle. — Expropriations et travaux	73 93
74b	28	»	Canaux houillers. — Expropriations et travaux	84 »
			<i>Chemins de fer en construction.</i>	
82	»	88a	Wanlin à Anseremme. (Loi du 25 août 1885.) — Communauté avec la ligne de Namur à Givet, entre Anseremme et Anhée ou Yvoir	3,492 08
84	»	92	Saint-Aubin à Ermeton-sur-Biert	82 94
86	44	»	Amblève	23 80
			Ministère des chemins de fer, postes et télégraphes.	
92	»	98a	Chemins de fer. — Voies et Travaux	56,716 62
92a	»	98b	Id. id.	3,533 99
92b	49	»	Id. id.	59 94
			Ministère de la guerre.	
103	»	109	Transformation des ouvrages de la position d'Anvers en vue de les mettre à même de résister aux effets des obus-torpilles.	400 »
108a	»	113b	Artillerie de place, etc.	600 »
			Ministère des finances.	
122	»	123	Construction et ameublement de pavillons destinés au service de la douane au port d'Anvers	8 94
			RÉCAPITULATION.	
			SERVICE ORDINAIRE. { Dépenses sur des crédits transférés.	1,077 56
			— propres à l'exercice.	655,427 07
			DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES. — Dépenses sur crédits reportés à l'exercice 1891 et sur crédits nouveaux, conformément aux lois des 25 février, 20 et 21 août 1891, et à l'arrêté royal du 22 août 1891	80,445 12
			TOTAUX. . . . fr.	737,840 75

1891 (SUITE).

à payer au 1^{er} janvier 1893 (suite).

PAYEMENTS effectués et justifiés en 1892. (novemb. et décemb.)	ORDONNANCES en circulation restant encore à payer au 1 ^{er} janvier 1893.	<i>OBSERVATIONS.</i>
4,404 82	3,005 98	
207 49	2,770 58	
19 48	3,462 33	
"	105 60	
"	472 60	
"	73 93	
"	84 "	
"	3,492 08	
"	82 94	
"	23 80	
56,340 56	370 00	
151 84	3,402 15	
"	50 94	
"	400 "	
"	600 "	
"	8 94	
61,124 10	19,320 93	
755 32	1,242 24	
131,245 26	524,181 81	
61,124 10	19,320 93	
193,104 77	544,744 98	

(364)

COMPTE DE TRÉSORERIE

POUR L'ANNÉE 1892.



NOTE

SUR LE COMPTE DE TRÉSORERIE POUR L'ANNÉE 1892.

Le compte de Trésorerie, rendu pour l'année 1892, expose les mouvements de fonds qui ont eu lieu pour les divers services dont l'administration des finances a la gestion. Il retrace d'abord la situation de l'actif et du passif de cette administration, telle qu'elle a été établie à la date du 1^{er} janvier 1892; il présente ensuite les recettes et les dépenses effectuées dans le cours de l'année, et, enfin, il fait ressortir la situation au 1^{er} janvier de l'année suivante.

Ces divers résultats sont extraits des livres tenus à l'administration de la Trésorerie, en exécution de l'article 5 de la loi sur la comptabilité de l'État. Ils se résument de la manière suivante :

Situation au 1^{er} janvier 1892.

ACTIF.	{	Se composant de sommes dont le Trésor est	
		créancier et de valeurs réalisables . . . fr.	108,907,812 08
		Encaisses au 31 décembre 1891	912,274,766 46
			1,021,182,578 54
PASSIF.		Qui se compose de sommes dont le Trésor est débiteur . . . fr.	1,021,182,578 54
			1,021,182,578 54

Situation au 1^{er} janvier 1893.

ACTIF.	{	Créances diverses fr.	109,225,541 23
		Encaisses au 31 décembre 1892	925,430,239 60
			1,034,655,780 83
PASSIF fr.	1,034,655,780 83
			1,034,655,780 83

Les opérations de l'année 1892 se résument ainsi qu'il suit :

Recettes	fr.	4,400,357,410 50
Dépenses		4,387,201,937 36

Les recettes excèdent les dépenses de fr. 13,155,473 14

Cette différence représente précisément celle qui résulte du rapprochement des encaisses au commencement et à la fin de l'année, savoir :

Encaisses au 31 décembre 1891	fr.	912,274,766 46
— au 31 décembre 1892		925,430,239 60
		13,155,473 14
DIFFÉRENCE ÉGALE.	fr.	<u>13,155,473 14</u>

COMPTE DE TRÉSORERIE

ET

BILAN DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES,

*présentant la situation au 1^{er} janvier 1892, les opérations de l'année 1892,
et la situation au 1^{er} janvier 1893.*



COMPTE DE TRÉSORERIE ET BILAN

présentant la situation au 1^{er} janvier 1892, les opérations

ENCAISSES AU 31 DÉCEMBRE 1891.			SITUATION au 1 ^{er} janvier 1892.		
	SUMÉNAIRE.	Pièces acquittées et autres valeurs.	TOTAL.	ACTIF. (Sommes dont le Trésor est créancier et valeurs réalisables.)	PASSIF. (Sommes dont le Trésor est débiteur.)
Receveurs des contributions directes, douanes et accises	4,880,095 51	20,274,992 01	25,155,087 52		
— de l'enregistrement et des domaines. . .	1,115,142 22	1,658,757 38	2,751,879 60		
Comptables de l'administration des chemins de fer.	2,079,545 20	2,104,651 25	4,785,094 54		
— des administrations des postes et télé- graphes	17,050,853 41	946,088 07	18,876,921 48		
— de l'administration de la marine . . .	16,105 25	156,908 50	173,013 75		
— de l'administration des prisons . . .	29,154 47	90,594 .	123,748 47		
— des établissements de bienfaisance et d'aliénés	425,226 15	85,642 92	510,869 07		
— des écoles de bienfaisance de l'État. .	5,543 59	"	5,543 59		
— des laboratoires agricoles de l'État. .	1,000 "	"	1,000 "		
Comptable de l'Institut agricole de l'État . . .	28,862 62	"	28,862 62		
— de l'École de médecine vétérinaire de l'État	50,467 69	"	50,467 69		
— des conférences données aux élèves droguistes	1,856 72	"	1,856 72		
— de la régie du <i>Moniteur</i>	485 46	"	485 46		
Caissier de l'État. { S/C de recettes et de paiements . . .	57,241,588 99	"	57,241,588 99		
{ S/C portefeuille du trésor	22,725,222 80	"	22,725,222 80		
{ S/C de titres de la dette publique et autres valeurs	458,548 65	685,244,601 .	685,703,149 65		
Agents du trésor dans les provinces	"	50,447,665 80	50,447,665 80		
Mandats et autres pièces acquittées, en cours de véri- fication et de régularisation dans les départements ministériels et à la Cour des comptes	"	85,695,650 60	85,695,650 60		
	87,585,254 87	824,680,511 59	912,274,766 46	912,274,766 46	"

OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1892.

SERVICE DES RECETTES ET DÉPENSES DE L'ÉTAT.

a. Opérations sur les budgets en cours d'exécution.

Budget de l'exercice 1891.	17,542,505 36	118,950,587 "
— — 1892.	"	"
b. Opérations sur les budgets clos.		
Ordonnances en circulation et à payer sur le budget de l'exercice 1887.	"	26,401 28
— — — 1888.	"	54,051 45
— — — 1889.	"	88,187 61
— — — 1890.	"	220,564 96
— — — 1891.	"	737,840 75
	17,542,505 36	120,077,642 05

DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES,

de l'année 1892, et la situation au 1^{er} janvier 1893.

OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1892.				SITUATION au 1 ^{er} janvier 1893.		Observations.
RECETTES.	DÉPENSES.	EXCÉDENT		ACTIF. (Sommes dont le Trésor est créancier et valeurs réalisables.)	PASSIF. (Sommes dont le Trésor est débiteur.)	
		de recettes.	de dépenses.			
•	•	•	•	•	•	

10,070,526 06	120,247,742 01	•	119,171,416 55	17,763,154 91	•
403,536,100 29	201,528,530 55	141,827,569 74	•	•	141,827,569 74
•	26,401 28	•	26,401 28	•	•
•	25,745 16	•	25,745 16	•	28,306 29
•	29,918 67	•	29,918 67	•	58,268 04
•	114,450 28	•	114,450 28	•	106,114 68
•	193,104 77	•	193,104 77	•	544,744 08
413,432,426 35	591,165,893 32	141,827,569 74	119,561,036 71	17,763,154 01	142,565,004 03

COMPTE DE TRÉSORERIE ET BILAN

présentant la situation au 1^{er} janvier 1892, les opérations

	SITUATION au 1 ^{er} janvier 1892.	
	ACTIF. (Sommes dont le Trésor est créancier et valeurs réalisables.)	PASSIF. (Sommes dont le Trésor est débiteur.)
TITRE I^{er}. — RECETTES ET DÉPENSES POUR ORDRE.		
CHAPITRE I. — Fonds de tiers déposés au Trésor et dont le remboursement a lieu avec l'intervention du Ministre des finances.		
Cautionnements d'agents comptables et de contribuables	"	44,316,220 01
— d'entrepreneurs, d'adjudicataires et d'agents commerciaux	"	4,580,675 59
Fonds provinciaux	"	4,055,985 58
Fonds communal institué par la loi du 18 juillet 1860.	"	3,998,595 74
Réserve du fonds communal. (Article 2 de la loi du 20 décembre 1862.)	"	9,097,775 16
Fonds spécial des communes. (Loi du 19 août 1889.)	"	224,100 "
Fonds locaux. — Versements par des communes pour être affectés par l'autorité provinciale à des dépenses locales	"	127,041 86
Dépôts effectués chez les receveurs des contrib. directes pour le compte de la caisse générale d'épargne. Versements effectués chez les receveurs des contributions directes par les trésoriers des succursales de la caisse générale d'épargne	65,152 85	"
Dépôts effectués chez les receveurs de l'enregistrement pour le compte de la caisse générale d'épargne.	"	500 "
Remboursements de prêts agricoles faits par la caisse générale d'épargne	"	45,287 95
Dépôts effectués chez les percepteurs des postes pour le compte de la caisse générale d'épargne	"	4,156,858 77
Caisse générale de retraite instituée par la loi du 16 mars 1865	"	16,755 89
— des veuves et orphelins du département des finances	"	226,416 99
— des veuves et orphelins du département des chemins de fer, postes et télégraphes.	"	542,579 05
— des veuves et orphelins du département de l'intérieur et de l'instruction publique.	"	81,748 52
— des veuves et orphelins du département des affaires étrangères.	"	22,545 97
— des veuves et orphelins du département de la justice	"	11,059 50
— des veuves et orphelins des professeurs, fonctionnaires et employés de l'ordre administratif et enseignant de l'administration de l'instruction publique	"	112,398 61
— des veuves et orphelins des professeurs et instituteurs communaux	"	545,864 45
— des veuves et orphelins de l'ordre judiciaire	"	76,865 75
— des veuves et orphelins des officiers de l'armée	"	106,670 25
— de prévoyance des pilotes et autres agents de la marine	"	51,528 41
— centrale de prévoyance des secrétaires communaux	"	84,545 57
Masse d'habillement de l'administration des chemins de fer de l'État	3,153 10	"
Caisse de remplacement par le département de la guerre	"	846,616 74
— de retraite et de secours des ouvriers du chemin de fer	66,105 86	"
Recettes effectuées par l'administration des chemins de fer de l'État, pour le compte des sociétés concessionnaires et restitution au budget pour ordre comme valeurs de emploi	"	1,562,296 55
Recettes effectuées par l'administration des postes pour le compte des administrations postales étrangères avec lesquelles elle est en relation	"	9,825 11
Recettes effectuées par l'administration des télégraphes pour le compte des offices télégraphiques avec lesquels elle est en relation.	"	859,751 91
Fonds pour l'encouragement du service militaire	"	9,454 84
Fonds de toute autre nature versés dans les caisses de l'État pour le compte de tiers	"	54,171 96
Encaissement des effets de commerce par la poste	"	17,470,095 06
Remise des correspondances par exprès	"	"
Fonds disponibles des établissements de bienfaisance et d'aliénés	"	271,000 "
Fonds spécial de rémunération des miliciens.	"	82,537 85
Cautionnements versés en numéraire par des remplaçants	"	261,426 29
Fonds disponibles des caisses de prévoyance des instituteurs primaires et urbains en liquidation	"	2,357 77
Fonds provenant du legs Heuschling instituant un prix quinquennal de statistique. (Arrêté royal du 24 juillet 1883.)	"	51 87
Fonds provenant de la donation Van Cutsem instituant un prix annuel de piano au conservatoire royal de musique, à Bruxelles. (Arrêté royal du 30 juin 1885.)	"	510 "
Payements de la caisse des dépôts et consignations, pour le compte de la caisse d'épargne	"	"
Fonds de prévision monétaire. (Loi du 17 mai 1880, art. 2.)	"	519,052 96
Fonds de souscription pour un monument à ériger à la mémoire de Ch. Rogier	"	5 06
Fondation Emile Jouniaux. (Arrêté royal du 5 octobre 1888.)	"	"
Bureau international pour la publication des tarifs douaniers	"	9,278 50
	134,451 81	94,847,174 86

DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES,

de l'année 1892, et la situation au 1^{er} janvier 1893 (suite).

OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1892.				SITUATION au 1 ^{er} janvier 1893.		Observations.
RECETTES.	DÉPENSES.	EXCÉDENT		ACTIF. (Sommes dont le Trésor est créancier et valeurs réalisables.)	PASSIF. (Sommes dont le Trésor est débiteur.)	
		de recettes.	de dépenses.			
9,225,754	5,757,304	3,468,429	"	"	47,784,649	24
2,456,450	2,302,532	153,917	"	"	4,754,591	42
15,222,958	12,822,372	400,586	"	"	5,556,551	61
52,215,050	53,954,169	"	1,721,158	"	2,277,455	33
555,639	76,084	277,574	"	"	9,375,350	10
6,211,221	6,069,321	141,900	"	"	366,000	"
239,371	255,189	"	15,817	"	113,224	04
787,857	846,869	"	59,012	124,165	"	"
596,220	573,086	23,134	"	"	101,915	87
54,208	53,508	700	"	"	1,200	"
342,659	357,294	5,344	"	"	50,632	53
107,614,562	107,666,354	"	51,791	"	4,105,046	88
694,043	702,543	"	8,500	"	8,235	48
1,644,576	1,599,007	45,568	"	"	271,985	72
2,174,868	2,172,713	2,154	"	"	344,733	97
571,849	418,551	"	46,702	"	35,046	04
147,166	147,960	"	794	"	21,551	25
230,037	203,610	26,427	"	"	37,467	12
654,492	658,464	"	3,972	"	108,426	27
1,668,794	1,662,562	6,231	"	"	350,096	39
415,809	415,507	2,302	"	"	79,165	81
1,016,795	986,793	29,999	"	"	226,669	75
189,119	193,507	"	4,387	"	27,140	46
348,508	350,512	"	2,204	"	82,141	54
1,259,360	1,303,026	"	43,665	46,708	"	"
4,225,333	4,652,041	"	426,707	"	419,099	21
2,192,274	2,208,743	"	16,471	82,637	"	"
5,507,138	5,140,656	166,481	"	"	1,528,777	77
2,439,508	2,422,751	16,556	"	"	26,381	79
1,733,251	1,733,540	1,711	"	"	841,463	51
14,000	11,930	2,070	"	"	11,304	84
500,770	297,631	5,139	"	"	37,311	06
158,078,478	438,475,022	"	396,544	"	17,073,550	93
15,307	15,307	"	"	"	"	"
135,000	322,000	"	187,000	"	84,000	"
2,477	"	2,477	"	"	85,065	40
7,181	44,457	"	37,276	"	223,949	96
"	2,357	"	2,357	"	"	"
1,024	993	31	"	"	63	69
1,020	1,020	"	"	"	510	"
2,220,980	2,220,080	"	"	"	"	"
17,949	"	17,949	"	"	537,602	71
997	922	75	"	"	78	53
543	543	"	"	"	"	"
115,920	118,198	"	2,268	"	7,009	48
640,941,880	639,171,749	4,704,744	5,024,613	233,601	96,736,454	00

COMPTE DE TRÉSORERIE ET BILAN

présentant la situation au 1^{er} janvier 1892, les opérations

CHAPITRE II. — Fonds de tiers déposés au Trésor et dont le remboursement a lieu directement par les comptables qui en ont opéré la recette.	SITUATION au 1 ^{er} janvier 1892.	
	ACTIF. (Sommes dont le Trésor est créancier et valeurs réalisables.)	PASSIF. (Sommes dont le Trésor est débiteur.)
MINISTÈRE DES FINANCES.		
<i>Administration des contributions directes, douanes et accises.</i>		
Répartition du produit des amendes, saisies et confiscations en matière de contributions directes, douanes et accises. (Caisse du contentieux)	»	100,720 27
Fonds réservé dans le produit des amendes, saisies, confiscations et préemptions	»	209,018 99
Impôts et produits recouvrés au profit des communes	»	18,706,178 28
Masse d'habillement et d'équipement de la douane	»	94,225 71
Sommes versées pour garantie de droits et d'amendes éventuellement dus	»	505,879 85
Travaux d'irrigation dans la Campine	»	282 41
Frais payés aux commissaires spéciaux. (Art. 88 de la loi communale.)	»	479 45
<i>Administration de l'enregistrement et des domaines.</i>		
Amendes diverses et autres recettes soumises et non soumises aux frais de régie	»	594,547 21
Amendes et frais de justice en matière forestière	»	15,801 78
Consignations de toute nature	»	50,016,678 49
MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER, POSTES ET TÉLÉGRAPHES.		
<i>A. Administration des chemins de fer.</i>		
Encaissement et paiement pour le compte de tiers, du chef de transport de marchandises (débours et remboursements)	»	100,518 55
Prix de transport afférent aux parcours effectués sur les chemins de fer dont les gares ne sont pas tarifées directement avec celles du chemin de fer de l'État (ports au delà)	»	»
Comptes courants des comptables du chemin de fer avec les industriels	»	445 85
<i>B. Administration des postes et télégraphes.</i>		
Encaissement et paiement de quittances pour compte de tiers	»	2,387,923 00
Fonds confiés à la poste et rendus payables sur mandats et bons de poste	»	1,527,959 19
Abonnements-poste aux journaux payés aux éditeurs	»	1,457,012 65
Encaissements et paiements de coupons	»	5,040 75
<i>C. Administration de la marine.</i>		
Remboursement des droits de pilotage à l'administration néerlandaise	»	»
Remboursement à la ville d'Ostende de la moitié du droit de passage aux écluses. (Arrêté royal du 10 juin 1892.)	»	405 08
MINISTÈRE DE LA JUSTICE.		
Masse des élèves des écoles de bienfaisance de l'État	»	353 03
Masse des détenus. (Administration des prisons.)	»	125,748 47
Colonies agricoles de bienfaisance d'Hoogstraeten-Merxplas	»	44,120 69
Dépôt de mendicité de Bruges	»	11,987 14
Dépôt de mendicité de Reckheim	»	7,528 45
Colonie d'aliénés à Gheel	»	63,940 62
Asile des hommes aliénés à Tournai	»	8,533 35
Asile des femmes aliénées à Mons	»	»
Institution royale de Messines	»	574,949 86
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'INDUSTRIE ET DES TRAVAUX PUBLICS.		
Pensions payées par les élèves de l'Institut agricole de l'État	»	28,862 62
Rétributions payées par les élèves de l'École de médecine vétérinaire de l'État	»	50,467 69
Produits des laboratoires d'analyses de l'État	»	1,000 »
— des conférences données aux élèves droguistes	»	1,836 72
Service de l'atelier de photographie de l'administration des ponts et chaussées	»	»
	»	55,838,535 91

DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES,

de l'année 1892, et la situation au 1^{er} janvier 1893 (suite).

OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1892.				SITUATION au 1 ^{er} janvier 1893.		Observations.
RECETTES.	DÉPENSES.	EXCÉDENT		ACTIF. (Sommes dont le Trésor est créancier et valeurs réalisables.)	PASSIF. (Sommes dont le Trésor est débiteur.)	
		de recettes.	de dépenses.			
898,297 70	770,177 86	128,119 84	•	•	228,810 11	
168,810 90	100,655 64	68,157 26	•	•	277,176 25	
20,584,002 58	10,820,986 65	765,015 95	•	•	19,460,194 23	
97,580 40	108,505 56	•	10,925 16	•	85,502 55	
1,067,245 50	1,009,977 55	•	52,755 85	•	275,146 •	
•	185 40	•	185 40	•	99 01	
2,422 72	2,541 57	•	118 65	•	560 80	
•	•	•	•	•	•	
206,799 55	227,978 70	•	21,179 17	•	575,568 04	
11,952 53	16,371 15	•	4,418 62	•	0,475 16	
8,420,775 41	8,518,126 57	•	91,352 06	•	29,925,525 53	
•	•	•	•	•	•	
61,050,281 88	61,067,255 86	•	7,975 98	•	92,544 57	
81,505 94	81,565 94	•	•	•	•	
550,422 69	547,919 24	2,503 45	•	•	2,947 50	
•	•	•	•	•	•	
119,575,676 64	119,444,945 98	•	69,269 30	•	2,518,654 00	
152,550,218 57	152,537,115 56	•	6,895 19	•	1,321,044 •	
1,882,407 25	1,889,716 13	•	7,508 90	•	1,449,705 75	
1,450,165 04	1,445,046 26	7,118 78	•	•	10,168 55	
•	•	•	•	•	•	
58,861 77	58,861 77	•	•	•	•	
5,163 42	5,169 58	•	5 96	•	599 12	
•	•	•	•	•	•	
•	555 93	•	555 93	•	•	
224,942 89	219,592 56	5,550 33	•	•	151,298 80	
1,288,025 52	1,273,916 05	14,107 47	•	•	58,257 16	
155,247 10	155,490 14	•	245 04	•	11,744 10	
227,907 87	255,415 36	•	7,507 49	•	20 94	
742,705 69	776,900 50	•	34,194 81	•	20,745 81	
461,259 65	450,324 01	10,915 64	•	•	19,248 97	
195,755 10	192,151 76	3,603 34	•	•	5,605 34	
151,470 94	144,025 82	•	12,546 88	•	362,402 08	
•	•	•	•	•	•	
69,538 50	69,074 51	•	635 95	•	28,226 67	
53,900 •	54,108 28	•	208 28	•	50,259 41	
125,762 25	125,019 60	742 65	•	•	1,742 65	
5,700 •	5,594 02	2,505 98	•	•	4,142 70	
7,454 15	7,453 15	1 •	•	•	1 •	
574,684,860 01	575,986,771 84	1,006,141 60	308,053 52	•	56,556,422 08	

COMPTÉ DE TRÉSORERIE ET BILAN

présentant la situation au 1^{er} janvier 1892, les opérations

	SITUATION au 1 ^{er} janvier 1892.	
	ACTIF. (Sommes dont le Trésor est créancier et valeurs réalisables.)	PASSIF. (Sommes dont le Trésor est débiteur.)
TITRE II. — DÉPENSES SUR RESSOURCES SPÉCIALES.		
<i>Fonds spéciaux rattachés aux fonds de tiers et dont il n'est disposé qu'en vertu d'ordonnances visées par la Cour des comptes.</i>		
§ 1 ^{er} . SUBSIDES. — PARTS CONTRIBUTIVES DE TIERS DANS LA DÉPENSE DE TRAVAUX PUBLICS.		
Subsides offerts à l'État pour construction de routes. (Loi du 10 mars 1858.)	•	270,742 •
Subsides pour travaux d'utilité publique	•	258,205 96
Part d'intervention des provinces, des communes et des particuliers intéressés dans la dépense de travaux d'amélioration du régime de l'Yser	•	86,055 71
Fonds provenant de l'intervention de tiers dans les dépenses de premier établissement, d'extension ou de parachèvement de chemins de fer.	•	954,127 08
§ 2. FONDS DE REEMPLOI.		
Fonds de remploi provenant soit de la vente ou de la cession de vieux matériaux et d'objets hors d'usage, soit du remboursement d'avances budgétaires concernant les services suivants :		
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.		
Part d'intervention des villes de Liège et de Gand dans la construction d'instituts universitaires.	•	416,277 10
Droits d'inscription affectés aux dépenses des jurys chargés de la délivrance des certificats de capacité pour l'enseignement du dessin, de la gymnastique et des travaux à l'aiguille	•	1,205 08
Expositions générales des beaux-arts.	•	26,847 10
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'INDUSTRIE ET DES TRAVAUX PUBLICS.		
Service de l'atelier de photographie de l'administration des ponts et chaussées	•	8,005 65
Produit du Jardin botanique	•	224 70
Redevances payées par les fabricants et marchands soumis au contrôle des laboratoires d'analyses de l'État. Recettes et dépenses relatives à l'exécution de la loi du 4 août 1890. — Produit des conférences et des examens pour l'obtention des certificats d'expert-inspecteur des viandes. — Prélèvements et analyses d'échantillons	•	•
MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER, POSTES ET TÉLÉGRAPHES.		
<i>A. CHEMINS DE FER.</i>		
Billets, rails et accessoires, matériel fixe tenant à la voie	•	804,056 27
Service des voies et travaux, non compris les objets dénommés à l'article précédent	•	281,506 •
Service de la traction et du matériel	•	501,785 07
Service des transports	•	616,924 40
Services en général.	•	578,922 99
Versements ayant une affectation spéciale ou concernant plusieurs services	•	5,501 14
<i>B. POSTES.</i>		
Service des postes	•	42,110 04
<i>C. TÉLÉGRAPHES.</i>		
Service des télégraphes	•	190,105 65
<i>D. MARINE.</i>		
Service de la traction et du matériel	•	14,806 58
<i>E. SERVICES DIVERS.</i>		
Droits d'inscription affectés aux dépenses des jurys chargés de procéder aux épreuves pour l'admission aux emplois d'ingénieur et de sous-chef de section. (Arrêté royal du 28 janvier 1888.)	•	25 40
MINISTÈRE DE LA GUERRE.		
Service des établissements de fabrication de l'artillerie	•	827,415 07
Service de l'Institut cartographique militaire.	•	11,827 09
Service des objets de couchage de l'État	•	8,806 38
Service de la pharmacie centrale de l'armée.	•	711 01
Service de la remonte spéciale des officiers	•	90,831 72
§ 3. SERVICES DIVERS.		
Cautionnements des entrepreneurs défallants	•	05,755 17
Remboursements de prêts aux provinces et aux communes pour construction et ameublement de maisons d'école	•	•
		5,627,502 55

DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES,

de l'année 1892, et la situation au 1^{er} janvier 1893 (suite).

OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1892.				SITUATION au 1 ^{er} janvier 1893.		Observations.
RECETTES.	DÉPENSES.	EXCÉDENT		ACTIF. (Sommes dont le Trésor est créancier et valeurs réalisables.)	PASSIF. (Sommes dont le Trésor est debiteur.)	
		de recettes.	de dépenses			
83,903 63	2,252 62	81,051 01	"	"	352,303 01	
81,674 96	14,432 71	67,242 25	"	"	305,446 21	
"	52,006 38	"	52,006 38	"	34,047 53	
151,925 66	535,940 33	"	584,014 67	"	550,112 41	
51,981 86	201,074 35	"	149,092 47	"	267,184 72	
2,140 "	2,456 32	"	296 32	"	997 50	
"	12,520 96	"	12,520 96	"	14,520 14	
7,433 15	4,464 12	2,969 03	"	"	11,874 68	
5 "	229 70	"	224 70	"	"	
7,492 50	3,025 "	4,467 50	"	"	4,467 50	
16,704 66	5,061 70	11,642 96	"	"	11,642 96	
643,090 61	761,342 02	"	117,351 41	"	686,704 86	
192,585 59	128,828 45	63,757 14	"	"	345,265 14	
1,156,095 51	851,252 94	304,842 57	"	"	606,626 24	
504,791 39	425,845 94	78,945 45	"	"	695,869 85	
238,005 14	290,059 36	"	52,034 22	"	326,888 77	
68,127 71	70,509 77	"	2,382 06	"	910 08	
24,575 35	32,011 21	"	7,435 88	"	54,674 16	
287,414 15	157,219 05	150,195 08	"	"	320,298 71	
13,908 84	8,757 92	5,170 92	"	"	19,977 50	
75 "	"	75 "	"	"	100 40	
757,438 73	645,265 16	112,173 57	"	"	930,580 54	
39,682 64	50,280 93	"	10,598 29	"	1,228 80	
132 75	7,203 02	"	7,070 27	"	1,756 11	
77,092 16	69,982 10	7,110 06	"	"	7,821 07	
108,927 "	90,226 "	11,801 "	"	"	108,032 72	
2,098 07	9,581 96	"	7,285 80	"	58,471 28	
1,335 84	1,335 84	"	"	"	"	
4,518,037 80	4,438,905 84	882,043 54	802,311 52	"	5,707,204 55	

COMPTE DE TRÉSORERIE ET BILAN

présentant la situation au 1^{er} janvier 1892, les opérations

	SITUATION au 1 ^{er} janvier 1892.	
	ACTIF. (Sommes dont le Trésor est créancier et valeurs réalisables.)	PASSIF. (Sommes dont le Trésor est débiteur.)
OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE RELATIVES AU SERVICE DE LA DETTE PUBLIQUE.		
Réalisation et emploi des fonds mis à la disposition du trésor pour le paiement des intérêts sur les	inscriptions nominatives	25,851,130 71
	titres au porteur en circulation	1,812,050 16
de Rothschild frères, à Paris, <i>L/C</i> courant pour le paiement des intérêts de la dette publique.	647,147 19	»
Baring frères et C ^o , à Londres, <i>L/C</i> courant pour le paiement des intérêts de la dette publique	13,938 »	»
Réalisation et emploi des fonds mis à la disposition de la caisse d'amortissement et de la caisse des dépôts et consignations.	»	2,438,464 29
Coupons d'intérêt des obligations à 3, 4 et 4 1/2 p. c., émises par la caisse d'annuités dues par l'État, en vertu de la loi du 3 juin 1870 (matériel des Bassins Houillers)	»	210,514 50
Amortissement des obligations à 3, 4 et 4 1/2 p. c., émises par la caisse d'annuités dues par l'État en vertu de la loi du 3 juin 1870 (matériel des Bassins Houillers)	»	161,107 »
Coupons d'intérêt des obligations à 3, 4 et 4 1/2 p. c., émises par la caisse d'annuités dues par l'État, en vertu des articles 35 et 37 de la convention du 1 ^{er} juin 1877	»	3,307,791 80
Amortissement des obligations émises par la caisse d'annuités dues par l'État, en vertu des articles 35 et 37 de la convention du 1 ^{er} juin 1877	»	1,581,279 03
Annuités souscrites par les provinces et les communes en remboursement d'avances faites pour con- struction de maisons d'école	52,060 16	»
Amortissement des actions et obligations de la grande compagnie du Luxembourg	»	4,075 »
Bons du trésor en circulation	»	20,000,000 »
Produit de l'emprunt de 29,511,600 francs à 3 p. c., autorisé par diverses lois. (Arrêté royal du 22 dé- cembre 1891.)	»	»
Produit de l'emprunt de 25 millions de francs à 5 p. c., autorisé par diverses lois. (Arrêté royal du 29 février 1892.)	»	»
Produit de la négociation d'obligations de la dette publique à 5 p. c., autorisée par arrêté royal du 18 juillet 1892	»	»
	693,145 35	55,305,421 40

DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES,

de l'année 1892, et la situation au 1^{er} janvier 1893 (suite).

OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1892.				SITUATION au 1 ^{er} janvier 1893.		Observations.
RECETTES.	DÉPENSES.	EXCÉDENT		ACTIF. (Sommes dont le Trésor est créancier et valeurs réalisables)	PASSIF. (Sommes dont le Trésor est débiteur)	
		de recettes.	de dépenses.			
30,822,154 05	46,633,851 50	•	6,811,696 94	•	10,030,433 77	
20,358,474 53	20,209,853 88	68,620 67	•	•	1,880,670 83	
12,215,400 82	12,198,265 35	17,135 47	•	630,011 72	•	
20,240 28	22,725 78	6,514 50	•	7,425 50	•	
90,725,475 40	90,617,029 35	108,446 05	•	•	2,360,910 34	
482,076 50	488,954 •	•	5,977 50	•	213,537 •	
120,023 50	108,500 •	20,523 50	•	•	181,630 50	
6,654,045 50	6,686,286 •	•	52,240 50	•	3,255,551 50	
1,027,791 50	960,060 •	58,731 50	•	•	1,640,010 53	
1,535 84	•	1,535 84	•	30,724 32	•	
600 •	600 •	•	•	•	4,075 •	
50,000,000 •	50,000,000 •	•	•	•	20,000,000 •	
23,782,230 38	23,782,230 38	•	•	•	•	
24,609,865 19	24,609,865 19	•	•	•	•	
15,663,470 •	15,663,470 •	•	•	•	•	
303,462,084 11	310,030,691 52	281,507 53	6,869,914 94	668,159 54	48,781,828 27	

COMPTÉ DE TRÉSORERIE ET BILAN

présentant la situation au 1^{er} janvier 1892, les opérations

	SITUATION au 1 ^{er} janvier 1892.	
	ACTIF. (Sommes dont le Trésor est créancier et valeurs réalisables.)	PASSIF. (Sommes dont le Trésor est débiteur.)
OPÉRATIONS DIVERSES EN DEHORS DU SERVICE DES BUDGETS.		
Achats de titres de la dette publique pour le compte de la caisse des dépôts et consignations	70,360,057 15	•
— — pour emploi de la réserve du fonds communal	0,097,328 16	•
— — pour le compte d'établissements publics	•	53,894 30
Ventes de titres de la dette publique pour le compte d'établissements publics	•	2,375 84
Achats d'effets et émissions de mandats pour des paiements à effectuer à l'étranger	580,040 71	•
Subsides fournis aux comptables des administrations des recettes, pour effectuer des paiements assignés sur leurs caisses	1,570,506 05	•
Subsides des comptables entre eux	•	•
Titres de la dette publique et autres valeurs déposés dans la caisse de l'État	•	685,703,140 63
Récépissés de versement à soumettre au visa des agents du trésor	•	0 •
Versements dans la caisse de l'État à porter en compte par les comptables	•	680,800 58
Émissions et paiements de mandats délivrés directement sur la caisse de l'État pour les divers services de la trésorerie	•	2,112,240 60
Trésor public, S/C de placements	•	512,046 01
— S/C d'annuités à recevoir du chef d'avances aux provinces et aux communes, pour construction de maisons d'école	•	32,000 16
Versements à Paris, P/C du ministère des affaires étrangères	•	•
Administrations des chemins de fer, des postes et des télégraphes, L/C de versements à Paris par l'office des postes de France	•	•
Valeurs déposées au trésor du chef des retenues opérées en vertu de l'article 42 de la convention du 1 ^{er} juin 1877	•	99 •
Avances au département de la guerre, à régulariser	117,971 51	•
Trésor public, S/C d'avances pour le service des actions et des obligations de la grande compagnie du Luxembourg	•	8,124 •
Émission de mandats pour le remboursement d'obligations de la grande compagnie du Luxembourg et le paiement en numéraire de fractions de capital. (Art. 5 de la loi du 20 août 1885 et article 6 de l'arrêté royal du même jour.)	•	18,533 49
Service des intérêts et de l'amortissement des obligations de la société nationale des chemins de fer vicinaux	•	273,102 •
	90,537,009 56	689,300,443 70

DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES.

de l'année 1892, et la situation au 1^{er} janvier 1893 (suite).

OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1892.				SITUATION au 1 ^{er} janvier 1893.		Observations.
RECETTES.	DÉPENSES.	EXCÉDENT		ACTIF. (Sommes dont le Trésor est créancier et valeurs réalisables.)	PASSIF. (Sommes dont le Trésor est débiteur.)	
		de recettes.	de dépenses.			
07,077,077 92	95,702,477 55	1,374,000 57	•	77,085,456 78	•	
76,165 07	353,852 38	•	277,660 31	0,374,007 47	•	
2,756,984 40	2,787,823 28	•	30,838 88	•	23,053 51	
1,091,532 54	1,070,795 14	11,737 40	•	•	14,115 21	
9,413,508 18	10,062,226 85	•	648,718 67	1,234,765 38	•	
20,701,242 85	30,360,162 92	•	568,920 07	1,945,426 10	•	
218,734,843 73	218,734,843 73	•	•	•	•	
216,471,877 14	222,537,307 37	•	6,065,430 23	•	679,637,719 40	
•	9 •	•	9 •	•	•	
1,147,157,553 53	1,147,266,657 55	•	100,124 22	•	371,683 56	
668,363,106 69	664,274,670 62	1,088,436 07	•	•	3,209,676 67	
273,305,052 90	273,366,258 41	•	61,905 51	•	450,840 20	
•	1,355 84	•	1,355 84	•	30,724 52	
•	•	•	•	•	•	
473,106 •	473,106 •	•	•	•	•	
3,503 25	3,602 25	•	99 •	•	•	
117,071 51	•	117,071 51	•	•	•	
•	•	•	•	•	8,124 •	
•	18,184 09	•	18,184 09	•	349 40	
1,484,018 •	1,365,632 •	118,386 •	•	•	301,488 •	
2,063,317,321 51	2,068,387,924 98	2,711,131 55	7,781,534 82	90,540,045 73	684,328,776 40	

COMPTÉ DE TRÉSORERIE ET BILAN

présentant la situation au 1^{er} janvier 1892, les opérations

ENCAISSES AU 31 DÉCEMBRE 1892.			SITUATION au 1 ^{er} janvier 1892.		
	NUMÉRAIRE.	Pièces acquittées et autres valeurs.	TOTAL.	ACTIF. (Sommes dont le Trésor est créancier et valeurs réalisables.)	PASSIF. (Sommes dont le Trésor est débitéur.)
Receveurs des contributions directes, douanes et accises	4,870,269 55	20,975,016 06	25,845,885 59		
— de l'enregistrement et des domaines . . .	1,073,955 76	1,524,004 41	2,597,958 17		
Comptables de l'administration des chemins de fer.	2,599,584 77	2,065,504 72	4,664,689 49		
— de l'administration des postes et télé- graphes	17,774,112 24	906,855 45	18,680,967 69		
— de l'administration de la marine.	16,116 14	172,661 55	188,777 47		
— de l'administration des prisons	52,334 50	98,964 50	151,208 80		
— des établissements de bienfaisance et d'aliénés	426,956 90	58,066 40	485,003 30		
— des écoles de bienfaisance de l'État . . .	4,863 15	•	4,863 15		
— des laboratoires d'analyses de l'État . .	1,742 65	•	1,742 65		
Comptable de l'Institut agricole de l'État . . .	28,226 67	•	28,226 67		
— de l'École de médecine vétérinaire de l'État	50,250 41	•	50,250 41		
— de l'atelier de photographie des ponts et chaussées	1 •	•	1 •		
— des conférences données aux élèves droguistes	4,142 70	•	4,142 70		
— de la régie du <i>Moniteur</i>	220 62	•	220 62		
Caissier de l'État.	S/C de recettes et de paiements	52,628,242 81	•	52,628,242 81	
	S/C portefeuille du trésor	58,502,867 75	•	58,502,867 75	
	S/C de titres de la dette publique et autres valeurs	553,558 40	679,084,161 •	679,637,710 40	
Agents du trésor dans les provinces	•	23,510,155 42	23,510,155 42		
Mandats et autres pièces acquittées, en cours de vé- rification et de régularisation dans les départements ministériels et à la Cour des comptes	•	98,869,250 75	98,869,250 75		
	98,567,221 58	827,065,018 02	925,450,259 60	•	•

OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1892.		
Service des recettes et dépenses de l'État	17,542,305 56	120,077,642 05
Service des recettes et dépenses pour ordre.	Fonds de tiers déposés au trésor et dont le remboursement a lieu avec l'inter- vention du ministre des finances	154,451 81 94,847,174 86
	Fonds de tiers déposés au trésor et dont le remboursement a lieu directement par les comptables qui en ont opéré la recette	• 55,858,553 01
	Fonds spéciaux rattachés aux fonds de tiers et dont il n'est disposé qu'en vertu d'ordonnances visées par la Cour des comptes	• 5,627,562 53
Opérations de trésorerie relatives au service de la dette publique	695,145 55	55,395,421 49
Opérations diverses en dehors du service des budgets	90,557,009 56	689,396,443 70
	108,907,812 08	1,021,182,578 54
Encaisses au commencement et à la fin de l'année 1892.	912,274,766 40	•
	1,021,182,578 54	1,021,182,578 54

DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES,

de l'année 1892, et la situation au 1^{er} janvier 1893 (suite).

OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1892.				SITUATION au 1 ^{er} janvier 1893.		Observations.
RECETTES.	DÉPENSES.	EXCÉDENT		ACTIF. (Sommes dont le Trésor est créancier et valeurs réalisables.)	PASSIF. (Sommes dont le Trésor est débiteur.)	
		de recettes.	de dépenses.			
				9 25,430,239 60	"	

413,432,426 35	391,165,805 32	141,827,560 74	110,561,056 71	17,763,134 91	142,565,004 63
640,941,880 66	639,171,740 86	4,794,744 67	3,024,613 87	253,601 05	96,736,454 00
374,684,860 01	373,986,771 84	1,006,141 69	308,053 52	"	56,536,422 08
4,518,637 86	4,438,905 84	882,043 54	802,311 52	"	5,707,294 55
303,462,084 11	310,050,691 52	281,307 53	6,860,014 04	668,159 54	48,781,828 27
2,665,517,521 51	2,668,387,924 98	2,711,131 35	7,781,534 82	90,540,645 73	684,328,776 40
4,400,357,410 50	4,387,201,937 36	151,502,938 52	138,347,465 38	109,225,541 23	1,034,655,780 83
13,155,473 14		13,155,473 14			
				925,430,239 60	"
				1,034,655,780 83	1,034,655,780 83

(382)

COMPTE
DE LA DETTE PUBLIQUE

POUR L'EXERCICE 1892.



NOTE**SUR LE COMPTE DE LA DETTE PUBLIQUE****POUR L'EXERCICE 1892.**

Le compte de la Dette publique se divise en quatre parties, selon les différentes natures de dettes.

PREMIÈRE PARTIE.

Grand-livre des rentes créées sans expression de capital.

DEUXIÈME PARTIE.

Dettes consolidées et dette flottante :

1° *Dette à 2½ p. c.*

2° *Dette à 3 p. c.*

3° *Dette à 3½ p. c., 1^{re} série.*

4° *Dette à 3¼ p. c., 2^e série.*

5° *Dette à 3¼ p. c., 3^e série.*

6° *Rentes 3 p. c. à titre d'indemnités du chef des servitudes militaires.*

7° *Dette flottante.*

TROISIÈME PARTIE.

Annuités résultant de la reprise, par l'État, de lignes et de matériel de chemins de fer.

QUATRIÈME PARTIE.

Pensions de toute nature.

PREMIÈRE PARTIE.

GRAND-LIVRE DES RENTES CRÉÉES SANS EXPRESSION DE CAPITAL.

Trois inscriptions figurent actuellement sur ce grand-livre :

La première, de 300,000 francs de rente annuelle, créée au profit de la ville de Bruxelles en vertu de la loi du 4 décembre 1842 (*Moniteur* n° 339), et formant le prix de la cession faite à l'État de divers immeubles, collections scientifiques et objets d'art, a été immatriculée avec jouissance à compter du 1^{er} janvier 1843; les arrérages en sont exigibles par semestre le 1^{er} janvier et le 1^{er} juillet de chaque année.

La deuxième, d'une rente annuelle de fr. 80,106 14 c., dont les arrérages sont payables par moitié le 1^{er} mai et le 1^{er} novembre, a été portée, avec jouissance du 1^{er} novembre 1872, au nom de S. G. le duc de Wellington, à titre de prince de Waterloo, en vertu de la convention intervenue le 7 juin 1872 entre l'État belge et le titulaire de cette inscription, pour la transformation, en une rente sans désignation de capital, des inscriptions de Dette publique belge à 2 1/2, 3 et 4 1/2 p. c. que possédait ce dernier.

Et la troisième inscription, d'une rente annuelle de 492 francs, dont les arrérages sont également payables le 1^{er} mai et le 1^{er} novembre, a été immatriculée au nom du même titulaire, conformément à l'article 3 de la convention précitée du 7 juin 1872, avec jouissance du 1^{er} mai 1874.

Ces trois inscriptions réunies forment une rente annuelle de fr. 380,598 14 c.

DEUXIÈME PARTIE.

1^o DETTE A 2 1/2 p. c.

La dette constituée à l'intérêt de 2 1/2 p. c. dérive de l'exécution de l'article 63 du traité du 5 novembre 1842, dont les §§ 2 à 7 inclus ont donné lieu à l'inscription, sur le grand-livre, des capitaux mentionnés ci-après :

§ 2 de l'article 63 du traité. — Ancien livre auxiliaire fr. 24,475,767 20

§ 3 du même article. — Un capital de fr. 9,386,664 54 c., divisé comme il suit :

A et B. Au profit de corporations et d'établissements publics, et de
comptables belges 7,266,666 66

A REPORTER. fr. 31,742,433 86

	REPORT. . . . fr.	31,742,433 86
C.	Au profit de la caisse de retraite des fonctionnaires et employés du département des recettes (conformément à l'article 7, § 1 ^{er} , de la convention du 19 juillet 1843) . . .	941,798 »
	Au profit du fonds des veuves et orphelins des officiers de l'armée de terre (conformément à l'article 7, § 3, de ladite convention)	967,194 80
	Au profit du fonds (dit <i>leges</i>) des veuves et orphelins des employés appartenant à l'administration générale (conformément à l'article 7, § 4, de la susdite convention)	211,005 08
§ 4 du même article 63. — Au profit du Gouvernement belge, pour achever les liquidations mentionnées à l'article 64 du traité du 5 novembre 1842.		14,814,800 »
§ 5 du même article. — Au profit du Gouvernement belge, pour satisfaire aux réclamations concernant le fonds d'agriculture mentionné à l'article 66 du traité du 5 novembre 1842.		2,116,400 »
§ 6 du même article. — Au profit du Gouvernement des Pays-Bas et à la libre disposition de ce Gouvernement.		169,312,000 »
§ 7 du même article. — Au profit du Gouvernement des Pays-Bas et à la libre disposition de ce Gouvernement, au 1 ^{er} juillet 1844, ou à racheter par le Gouvernement belge, conformément au deuxième alinéa du même paragraphe.		169,312,000 »
	TOTAL. . . . fr.	389,417,631 74

Il faut en déduire :

1° Un capital de 169,312,000 francs, qui a été racheté conformément au § 7, 2 ^{me} alinéa, de l'article 63 du traité du 5 novembre 1842, ci.	fr.	169,312,000 »
2° Un capital de 146,000 francs inscrit au grand-livre de la dette à 2 1/2 p. c., au nom de S. G. le duc de Wellington, et qui a été <i>annulé</i> et transformé en rente sans désignation de capital, en vertu de la convention du 7 juin 1872, rappelée plus haut, soit		146,000 »
		<hr/> 169,458,000 »
	RESTE. . . . fr.	<hr/> <hr/> 219,959,631 74

Les intérêts de ce capital s'élèvent à la somme de fr. 5,498,990 78 c' l'an, payables par moitié le 1^{er} janvier et le 1^{er} juillet.

La loi du 19 décembre 1874 (*Moniteur* n° 254) a soumis la dette à 2 1/2 p. c. au même régime que les autres parties de la Dette publique, et les dispositions du règlement sur le service de la Dette publique lui ont été rendues applicables à partir du 1^{er} janvier 1875.

Aucune dotation n'est affectée à son amortissement, mais, aux termes de l'article 2 de cette loi, les fonds d'amortissement des dettes à 3 1/2 p. c. qui demeurent sans emploi pendant tout un semestre, peuvent être affectés au rachat de la dette à 2 1/2 p. c. En ce cas, les intérêts des titres rachetés viennent en déduction des crédits annuels portés au Budget pour cette dette.

Jusqu'ici le Gouvernement n'a pas usé de cette faculté.

En conformité de l'arrêté royal du 23 décembre 1874, il a été créé :

2,000 obligations au porteur de 4,000 francs chacune.	fr.	8,000,000	»
34,000 — — — — —	2,000 —	68,000,000	»
8,000 — — — — —	1,000 —	8,000,000	»
6,000 — — — — —	200 —	1,200,000	»
soit 50,000 obligations, ensemble d'un capital nominal de		85,200,000	»

2° DETTE A 3 P. C.

La dette à 3 p. c. se composait, au 1^{er} novembre 1892, des emprunts indiqués au tableau suivant et s'élevant ensemble au capital nominal de 617,552,100 francs.

ÉMISSIONS.	PARTIES CONTRACTANTES.	DATE	CAPITAL	TAUX	CAPITAL
		de la jouissance des intérêts.	nominal négocié.	d'émission.	effectif.
Loi du 29 avril 1873.	Convention du 16 avril 1873.	Syndicat de banquiers	1 ^{er} juin 1873.	frances.	frances.
	Arrêté royal et décision ministérielle du 29 avril 1873	Id.	Id.	P. o/o.	»
	Convention du 4 mars 1874.	Souscription publique	Id.	81. . .	81,000,000
	— du 20 avril 1876.	Baring frères et C ^{ie} à Londres (souscription publique.)	1 ^{er} mai 1874.	77.20	50,180,000
	— du 14 sept. 1876.	de Rothschild frères, la Banque Nationale et la Société Générale.	1 ^{er} mai 1876.	81. . .	52,650,000
		Les mêmes	1 ^{er} mai 1876.	75.25	9,970,625
			1 ^{er} nov. 1876.	72.15	23,809,500
			Id.	75.15	22,300,483 50
Convention du 25 janv. 1878. (Lois des 9 juillet 1875, 17 juillet 1877 et suivantes).	de Rothschild frères, la Banque Nationale et la Société Générale.	1 ^{er} nov. 1877.	64,000,000	75. . .	60,000,000
		1 ^{er} mai 1878.	16,000,000		
Convention du 29 juin 1882. (Arrêté royal du même jour.)	de Rothschild frères, la Banque Nationale et la Société Générale.	1 ^{er} mai 1882.	96,585,500	82. . .	109,060,000
		1 ^{er} nov. 1882.	56,414,700		
Arrêté royal du 27 avril 1891.	Divers	1 ^{er} mai 1891.	23,882,900	98. . . à 98.75	23,484,181 31
		1 ^{er} nov. 1891.	4,201,200	98.50 à 98.75	4,142,488 70
Arrêté royal du 22 déc. 1891.	Divers	Id.	20,511,600	98. . . à 98.75	20,023,133 74
Arrêté royal du 29 févr. 1892.	Divers	Id.	11,956,000	98. . . à 98.70	11,754,540 10
		1 ^{er} mai 1892.	13,043,400	98.50 à 98.80	12,805,520 70
Arrêté royal du 18 juill. 1892.	Divers	Id.	15,077,400	98.25 à 98.85	14,805,133 74
TOTAL de la dette à 3 p. o/o fr.			617,552,100		

Le produit brut du capital émis en vertu de la loi du 29 avril 1873 a été employé, à concurrence de 240,000,000 de francs, au rachat, par l'État, des droits de la Grande Compagnie du Luxembourg, et à l'exécution des travaux d'utilité publique décrétés par la loi du 15 mars 1873 et par des lois subséquentes. Quant aux sommes provenant des émissions suivantes, elles ont servi à couvrir, en tout ou en partie, des crédits — pour travaux publics, etc. — alloués par les lois qui ont autorisé ces émissions.

La dette à 3 p. % est représentée, à concurrence de 386,859,000 francs, par les obligations au porteur suivantes, qui sont munies de coupons d'intérêt payables le 1^{er} mai et le 1^{er} novembre de chaque année.

Savoir :

4,000 obligations de 10,000 francs	fr.	40,000,000	»
3,800 — 5,000 —		19,000,000	»
45,000 — 2,000 —		90,000,000	»
212,859 — 1,000 —		212,859,000	»
14,000 — 500 —		7,000,000	»
20,000 — 200 —		4,000,000	»
140,000 — 100 —		14,000,000	»
<u>459,659 obligations.</u>	fr.	<u>386,859,000</u>	»

Une dotation annuelle de vingt centimes par cent francs de capital nominal est consacrée à l'amortissement de la dette à 3 p. %.

Cette dotation a pris cours :

A partir du 1^{er} mai 1876 pour le capital de 283,085,000 francs, émis avec jouissance du 1^{er} juin 1873 et des 1^{er} mai 1874 et 1876 ; à partir du 1^{er} novembre 1876 pour le capital de 23,774,000 francs, émis avec jouissance du 1^{er} novembre 1876 ; à partir du 1^{er} mai 1878 pour le capital de 80,000,000 de francs, émis avec jouissance du 1^{er} novembre 1877 et du 1^{er} mai 1878, et à partir du 1^{er} mai 1883 pour le capital de 133,000,000 de francs, émis avec jouissance des 1^{er} mai et 1^{er} novembre 1882. Quant aux autres capitaux la dotation a pris cours à partir du premier jour du semestre qui suit l'entrée en jouissance des intérêts.

L'amortissement est facultatif lorsque les rachats ne peuvent se faire à 90 p. % ou au-dessous.

Les fonds d'amortissement des dettes à 3 1/2 p. c., qui seront demeurés sans emploi pendant tout un semestre, pourront être affectés au rachat de la dette à 3 p. c. ; les intérêts des titres rachetés seront ajoutés au fonds d'amortissement de cette dernière dette (article 2 de la loi du 19 décembre 1874). Cette disposition n'a encore reçu aucune application.

Les sommes destinées au paiement des intérêts et à l'amortissement, pour les années 1873 à 1892, ont été réparties comme il suit :

	INTÉRÊTS.	AMORTISSEMENT.	TOTAL.
Années 1873 à 1890.	fr. 215,631,352	15,614,619 50	231,245,971 50
Année 1891	15,656,296 50	1,337,435	16,993,731 50
— 1892	17,806,434	1,430,870 20	19,237,304 20
	<u>Fr. 249,094,082 50</u>	<u>18,382,924 70</u>	<u>267,477,007 20</u>

Le fonds d'amortissement pour les années 1873 à 1892 s'élève à la somme totale de fr. 18,382,924 70 c, dont fr. 8,293,216 76 c ont servi à amortir un capital nominal de 9,923,900 francs, ce qui a réduit le capital de l'emprunt et des dettes qui y ont été ajoutées à 607,608,200 francs.

Les fonds d'amortissement qui n'ont pu être employés à cause de l'élévation du cours au-dessus de 90 %, et dont le montant a fait retour au Trésor, s'élevaient, au 31 décembre 1892, à fr. 9,351,438 14 c. Le complément, soit fr. 738,269 80 c, se trouvait, à la même date, à la disposition de la Caisse d'amortissement.

3° DETTE A 3 1/2 P. C. — 1^{re} série.

La dette à 3 1/2 p. c., 1^{re} série, s'élevait, au 1^{er} janvier 1893, à 140,916,225 francs, se décomposant comme il suit :

A. Capitaux émis en vertu de la loi du 26 août 1885 (*Moniteur* n° 246), qui autorise le Gouvernement : 1° à rembourser les obligations de la Grande Compagnie du Luxembourg, ou à les échanger contre des titres de la Dette publique à 3 1/2 p. c.; 2° à offrir aux propriétaires d'actions privilégiées de la même Compagnie l'échange de leurs titres contre des obligations de la Dette publique à 3 1/2 p. c.

Les capitaux délivrés au 1^{er} janvier 1893, en vertu de cette loi, s'élèvent, savoir :

Avec jouissance du 1 ^{er} janvier 1886, à	fr. 86,065,225	»
— 1 ^{er} juillet 1886, à	253,200	»
— 1 ^{er} janvier 1887, à	39,600	»
— 1 ^{er} — 1888, à	800,000	»
— 1 ^{er} juillet 1888, à	795,100	»
— 1 ^{er} — 1891, à	174,400	»
ENSEMBLE	<u>fr. 88,127,525</u>	»

B. Emprunt d'un capital nominal de 50,000,000 de francs, émis aux conditions déterminées par l'arrêté royal du 11 juin 1886 (*Moniteur* n° 164). Ce capital a été négocié, au taux de 103 p. c., de la manière suivante :

1° Avec jouissance du 1^{er} janvier 1886 :

A divers	fr. 1,595,100	»
A la Caisse générale d'épargne et de retraite.	20,000,000	»
	<u>21,595,100</u>	»

2° Avec jouissance du 1^{er} juillet 1886, à MM. de Rothschild frères, à la Banque Nationale et à la Société Générale pour favoriser l'industrie nationale à Bruxelles (contrat du 1^{er} juillet 1886)

3° Avec jouissance du 1^{er} janvier 1887, aux mêmes

TOTAL DE L'EMPRUNT fr. 50,000,000 »

Cet emprunt, destiné à l'exécution de travaux d'utilité publique, etc., a produit une somme effective de fr. 51,498,717 87 c^s.

C. Capital émis, avec jouissance du 1^{er} janvier 1890, en vertu de la convention-loi des 29 avril/27 mai 1890, relative au rachat de la concession du canal de Bossuyt à Courtrai fr. 2,788,700 »

La dette à 3 1/2 p. c., 1^{re} série, est représentée, à concurrence de 110,000,000 de francs, par les obligations au porteur désignées ci-après, qui sont munies de coupons d'intérêt payables le 1^{er} janvier et le 1^{er} juillet de chaque année, savoir :

18,000 obligations de 2,000 francs	fr.	36,000,000	»
61,000 — 1,000 —		61,000,000	»
18,000 — 500 —		9,000,000	»
7,000 — 200 —		1,400,000	»
26,000 — 100 —		2,600,000	»
<u>150,000 obligations.</u>		<u>Fr. 110,000,000</u>	<u>»</u>

Une dotation annuelle de 20 centimes par cent francs de capital nominal est consacrée à l'amortissement de la dette à 3 1/2 p. c., 1^{re} série; elle a pris cours à partir du 1^{er} janvier 1888 pour les capitaux émis antérieurement au 1^{er} juillet 1887.

Quant aux autres capitaux, la dotation prend cours à partir du premier jour du semestre qui suit l'entrée en jouissance des intérêts, conformément au principe établi par l'arrêté royal du 9 septembre 1876.

Les sommes appliquées au service des intérêts et de l'amortissement de cette dette, pour les années 1886 à 1892, s'élèvent à fr. 34,746,469 60 c^s, savoir :

	INTÉRÊTS.	AMORTISSEMENT.	TOTAL.
Années 1886 à 1890	fr. 23,493,808 59	828,256 23	24,322,064 82
Année 1891.	4,929,019 37	281,484 59	5,210,503 96
— 1892.	4,932,068 30	281,832 52	5,213,900 82
	<u>Fr. 33,354,896 26</u>	<u>1,391,573 34</u>	<u>34,746,469 60</u>

Les fonds d'amortissement qui n'ont pu être employés à cause de l'élévation du cours au-dessus du pair, et dont le montant a fait retour au Trésor, s'élevaient, au 31 décembre 1892, à fr. 1,109,740 82 c^s. A la même date une somme de fr. 140,916 27 c^s, se trouvait à la disposition de la Caisse d'amortissement; le complément, soit fr. 140,916 25 c^s, n'était pas encore liquidé.

4^o DETTE A 5 1/2 P. C. — 2^e série.

La dette à 5 1/2 p. c., 2^e série, se composait, au 1^{er} novembre 1892 :

A. Du capital provenant de la conversion des dettes à 4 p. c., décrétée par la loi du

19 novembre 1886 (*Moniteur* n° 324), et qui a été fixée, par décision ministérielle du 9 mai 1887 (annexe n° 9 au compte de 1887), à fr. 882,594,082 22

B. Du capital émis en vertu de la convention-loi des 1^{re}/26 juin 1877, modifiée par celle des 12 février/7 avril 1885, pour couvrir les dépenses extraordinaires résultant de la construction de certaines lignes de chemins de fer; ci. fr. 9,533,400 »

C. Du capital émis en vertu de l'arrêté royal du 13 juin 1888 (*Moniteur* n° 168), autorisant la négociation d'un capital nominal de cinquante millions de francs en obligations de la dette à 3 1/2 p. c., 2^e et 3^e série; ci. fr. 17,000,000 »

D. Du capital émis en vertu de l'arrêté royal du 13 février 1890 (*Moniteur* n° 61), autorisant la négociation d'un capital nominal de vingt millions de francs en obligations de la dette à 3 1/2 p. c., 2^e et 3^e série; ci. fr. 18,000,000 »

E. Du capital émis en vertu de l'arrêté royal du 27 juin 1890 (*Moniteur* n° 187), autorisant la négociation d'un capital nominal de trente millions de francs en obligations de la dette à 3 1/2 p. c., 2^e et 3^e série; ci. fr. 29,960,000 »

Fr. 956,887,482 22

Cette dette est représentée, à concurrence de 608,000,000 de francs, par les obligations au porteur désignées ci-après, qui sont munies de coupons d'intérêt payables le 1^{er} mai et le 1^{er} novembre, de chaque année; savoir :

170,000 obligations de 2,000 francs	fr.	340,000,000 »
228,000 — 1,000 —		228,000,000 »
44,000 — 500 —		22,000,000 »
40,000 — 200 —		8,000,000 »
100,000 — 100 —		10,000,000 »
<hr/>		
582,000 obligations.	Fr.	608,000,000 »

Une dotation annuelle de 20 centimes par cent francs de capital nominal est consacrée à l'amortissement de la dette à 3 1/2 p. c., 2^e série; elle a pris cours à partir du 1^{er} mai 1887 pour le capital dérivant de la conversion du 4 p. c. Quant aux autres capitaux, la dotation prend cours à partir du premier jour du semestre qui suit l'entrée en jouissance des intérêts.

Les sommes appliquées au service des intérêts et de l'amortissement de cette dette, pour les années 1887 à 1892, s'élèvent à 187,423,617 francs, savoir :

	INTÉRÊTS.	AMORTISSEMENT.	TOTAL.
Années 1887 à 1890 fr.	110,412,243 80	6,269,823 36	116,682,067 16
Année 1891.	33,455,841 36	1,881,779 66	35,337,621 02
— 1892.	33,491,061 86	1,912,866 96	35,403,928 82
<hr/>			
Fr.	177,359,147 02	10,064,469 98	187,423,617 »

Les fonds d'amortissement qui n'ont pu être employés à cause de l'élévation du cours au-dessus du pair, et dont le montant a fait retour au Trésor, s'élevaient, au 31 décem-

bre 1892, à fr. 9,107,582 50 c. Le complément, soit fr. 956,887 48 c, se trouvait, à la même date, à la disposition de la Caisse d'amortissement.

DETTE A 3 1/2 P. C. — 3^e série.

Au 1^{er} août 1892, la dette à 3 1/2 p. c., 3^e série, s'élevait à 200,040,000 francs, savoir :

A. Capital provenant de la conversion des dettes à 4 p. c., décrétée par la loi du 19 novembre 1886 (<i>Moniteur</i> n° 324), et fixé par décision ministérielle du 9 mai 1887 (Annexe n° 9 au compte de 1887), à	fr. 165,000,000 »
B. Capital émis en vertu de l'arrêté royal du 13 juin 1888 (<i>Moniteur</i> n° 168), autorisant la négociation d'un capital nominal de cinquante millions de francs en obligations de la dette à 3 1/2 p. c., 2 ^e et 3 ^e série; ci	fr. 53,000,000 »
C. Capital émis en vertu de l'arrêté royal du 13 février 1890 (<i>Moniteur</i> n° 61), autorisant la négociation d'un capital nominal de vingt millions de francs en obligations de la dette à 3 1/2 p. c., 2 ^e et 3 ^e série; ci	fr. 2,000,000 »
D. Capital émis en vertu de l'arrêté royal du 27 juin 1890, autorisant la négociation d'un capital nominal de trente millions de francs en obligations de la dette à 3 1/2 p. c., 2 ^e et 3 ^e série; ci	fr. 40,000 »
TOTAL.	fr. 200,040,000 »

Cette dette est représentée, à concurrence de 118,000,000 de francs, par les obligations au porteur désignées ci-après :

35,000 obligations de 2,000 francs.	fr. 70,000,000 »
40,000 — 1,000 —	40,000,000 »
10,000 — 500 —	5,000,000 »
9,000 — 200 —	1,800,000 »
12,000 — 100 —	1,200,000 »
106,000 obligations.	Fr. 118,000,000 »

Une dotation annuelle de 20 centimes par cent francs de capital nominal est consacrée à l'amortissement de la dette à 3 1/2 p. c., 3^e série; elle a pris cours à partir du 1^{er} août 1887, pour le capital dérivant de la conversion du 4 p. c. Quant aux autres capitaux, la dotation prend cours à partir du premier jour du semestre qui suit l'entrée en jouissance des intérêts.

Les sommes appliquées au service des intérêts et de l'amortissement de cette dette, pour les années 1887 à 1892, s'élèvent à fr. 36,539,790 05 c, savoir : |

	INTÉRÊTS.	AMORTISSEMENT.	TOTAL.
Années 1887 à 1890	fr. 20,673,052 75	1,063,817 30	21,736,870 05
Année 1891.	7,001,400 »	400,040 »	7,401,440 »
— 1892.	7,001,400 »	400,080 »	7,401,480 »
Fr.	34,675,852 75	1,863,937 30	36,539,790 05

Les fonds d'amortissement, qui n'ont pu être employés à cause de l'élévation du cours au-dessus du pair, s'élevaient, au 31 décembre 1892, à fr. 1,663,897 30 c. Le complément, soit 200,040 francs, se trouvait, à la même date, à la disposition de la caisse d'amortissement.

DISPOSITIONS APPLICABLES AUX DETTES A 2 1/2 P. C., A 3 P. C., A 3 1/2 P. C., 1^{re}, 2^e et 3^e série.

Payement des coupons d'intérêt.

Les coupons d'intérêt des obligations au porteur sont payables, aux dates d'échéance, soit en Belgique, chez les agents du caissier de l'État (Banque Nationale), soit à Paris, au choix des détenteurs. Les coupons afférents aux obligations créées pour le capital de 15,250,000 francs en dette à 3 p. c. négocié à Londres en 1874, sont, en outre, payables en livres sterling chez MM. Baring frères, à Londres.

Inscriptions nominatives.

Les propriétaires d'obligations au porteur peuvent les faire convertir en inscriptions de rentes nominatives sur le grand-livre de la dette à laquelle les obligations appartiennent. Les titulaires de ces inscriptions ont la faculté de les reconstituer en titres au porteur, en se conformant aux dispositions du règlement sur le service de la Dette publique.

Les arrérages des rentes nominatives sont payables aux mêmes époques que les coupons d'intérêt, soit chez les agents du Trésor désignés par les ayants droit, soit chez les receveurs des contributions, au choix des intéressés.

Amortissement.

Les dotations d'amortissement sont employées, à l'expiration de chaque semestre, au rachat des titres; les intérêts des capitaux amortis viennent accroître successivement le fonds d'amortissement jusqu'à extinction totale de la dette.

Les rachats se font à la Bourse par les soins du Gouvernement, au cours du jour. En ce qui concerne la dette à 3 p. c., l'amortissement est *facultatif* lorsque les rachats ne peuvent se faire à 90 p. c. ou au-dessous. Quant aux dettes à 3 1/2 p. c., l'action de l'amortissement est suspendue, en cas d'élévation du cours au-dessus du pair.

Les fonds à 3 et à 3 1/2 p. c. non employés pendant tout un semestre sont attribués au Trésor. Aux termes de l'article 2 de la loi du 19 décembre 1874, les fonds d'amortissement des dettes à 3 1/2 p. c. peuvent être affectés au rachat des dettes à 2 1/2 et à 3 p. c.; les intérêts des titres ainsi rachetés seront, pour la dette à 3 p. c., ajoutés au fonds d'amortissement; en ce qui concerne la dette à 2 1/2 p. c., ils viendront en déduction des crédits annuels portés au Budget de la Dette publique.

Les titres rachetés pour l'amortissement sont détruits publiquement à Bruxelles, semestre par semestre, par un fonctionnaire délégué du Département des Finances, en présence d'un membre de la Cour des comptes et d'un membre de la Commission de surveillance de la caisse d'amortissement. Il est dressé procès-verbal de cette opération, qui est annoncée au public par un avis inséré au *Moniteur belge*.

Dépenses.

Outre les dépenses occasionnées par le service des intérêts et de l'amortissement des diverses dettes, le Budget de la Dette publique doit également supporter les frais relatifs à ce service.

Ces frais sont de diverses natures; ils proviennent notamment :

- 1° De la commission de $\frac{1}{2}$ p. c. sur le montant des coupons d'intérêt payés à Paris ou à Londres, et du transport d'espèces;
- 2° De frais de courtage résultant de l'amortissement;
- 3° Des imprimés nécessaires au service de la dette, etc.

Ces frais divers se sont élevés, pour l'exercice 1891, à fr. 52,928 79 c^s; ceux de l'exercice 1892 se montent, au 31 décembre 1892, à fr. 6,566 93 c^s.

6° RENTES 3 POUR CENT

à titre d'indemnités du chef des servitudes militaires.

La loi du 2 avril 1873 a autorisé le Ministre des Finances à créer, pour un capital nominal de 1,500,000 francs, des rentes 5 p. % destinées à être réparties entre les propriétaires d'immeubles grevés de servitudes militaires.

Une commission nommée par arrêté royal du 14 août 1873 a statué sur les demandes d'indemnités à allouer de ce chef.

Le registre des décisions de cette commission renferme 935 liquidations s'élevant ensemble à un capital de fr. 1,409,634 93 c^s, et à une rente annuelle de fr. 42,287 74 c^s.

Cette somme de fr. 42,287 74 c^s a donné lieu à 973 inscriptions de rentes, qui ont été portées au grand-livre ouvert en vertu de l'arrêté royal du 5 avril 1875, avec jouissance à partir du 13 avril 1873.

Les arrérages en sont payables annuellement *au porteur de l'extrait du grand-livre*, chez l'agent du Trésor ou le receveur des contributions désigné par l'ayant droit.

Les rentes dont il s'agit peuvent être annulées ou réduites par suite de dégrèvement total ou partiel des immeubles grevés de servitudes.

La balance des grands-livres de la Dette publique, faite aux dernières échéances, donne les résultats suivants :

DETTE.	ÉCHÉANCE du	CAPITAL restant en circulation.	CAPITAL		INSCRIPTIONS NOMINATIVES et récépissés fractionnaires	
			des obligations au porteur.	représenté par les rentes nominatives et les récépissés fractionnaires.	Nombre.	Montant des rentes annuelles.
2 $\frac{1}{2}$ p. c.	1 ^{er} janvier 1893 .	210,959,051 74	57,958,200 "	182,021,451 74	5,678	4,550,555 78
3 p. c.	1 ^{er} novembre 1892.	607,608,200 "	107,903,700 "	400,044,500 "	11,575	12,280,335 "
3 $\frac{1}{2}$ p. c. (1 ^{re} série)	1 ^{er} janvier 1893 .	140,910,225 "	40,754,450 "	100,181,775 "	1,965	3,506,502 12
3 $\frac{1}{2}$ p. c. (2 ^e série)	1 ^{er} novembre 1892.	956,887,482 22	544,232,150 "	412,655,532 22	25,273	14,442,056 63
3 $\frac{1}{2}$ p. c. (3 ^e série)	1 ^{er} août 1892 . . .	200,040,000 "	65,565,800 "	154,476,200 "	2,815	4,706,667 .
3 p. c. (servitudes mili- taires)	15 avril 1892. . .	1,409,654 95	"	1,409,654 95	975	42,287 74
TOTAUX	fr.	2,126,821,175 91	880,452,500 "	1,240,588,875 91	46,077	59,558,124 27

7° DETTE FLOTTANTE.

A la date du 1^{er} janvier 1892, il restait en circulation, sur les émissions antérieures, trois bons du Trésor s'élevant ensemble à fr. 20,000,000 »

Pendant l'année 1892, il a été créé des bons, à des échéances différentes, à concurrence de 50,000,000 »

TOTAL. fr. 70,000,000 »

Mais il y a lieu de déduire de ce capital le montant des bons qui ont fait l'objet d'un renouvellement pendant la même année, soit 50,000,000 »

De sorte qu'il restait en circulation au 1^{er} janvier 1893. fr. 20,000,000 »

TROISIÈME PARTIE.

ANNUITÉS

RÉSULTANT DE LA REPRISE, PAR L'ÉTAT, DE LIGNES ET DE MATÉRIEL DE CHEMINS DE FER.

1^o Annuité résultant du rachat, par l'État, de la concession du chemin de fer de Mons à Manage, ainsi que du matériel roulant et de tous les établissements, constructions et ouvrages d'art formant les dépendances de cette ligne. (Article 11 du Budget de la Dette publique de l'exercice 1892.) fr. 672,350 »

Le rachat de cette concession a eu lieu en vertu de la convention intervenue les 16 et 17 février 1857 entre l'État belge et la Société anonyme des chemins de fer de Namur à Liège et de Mons à Manage, approuvée par la loi du 8 juillet 1858. — *Moniteur* n° 212.

L'annuité de rachat a pris cours à partir du 1^{er} janvier 1857 ; elle est due jusqu'au 13 février 1941, date à laquelle la concession du chemin de fer rétrocédé devait prendre fin ; elle est payable en deux termes égaux, le 30 juin et le 31 décembre de chaque année, entre les mains du représentant de la Société, à la condition pour celui-ci de prouver, à la satisfaction du Gouvernement, que le paiement des sommes dues aux porteurs d'obligations est assuré.

2° *Quote-part de la Belgique du chef de l'exploitation par l'État, jusqu'en 1912, de la ligne de Spa à la frontière Grand-Ducale. (Article 12 du budget de l'exercice 1892) fr. 500,000* »

Conformément à l'article 1^{er} du traité conclu à Berlin, le 11 juillet 1872, entre la Belgique et l'empire d'Allemagne — traité qui a été approuvé par la loi du 16 décembre suivant, publiée au *Moniteur* du 5 février 1873, n° 36, — le Gouvernement belge s'est chargé de l'exploitation de la partie du réseau des chemins de fer Guillaume-Luxembourg située sur son territoire, avec les droits et les obligations qui résultaient, pour la Compagnie française de l'Est, de la convention du 21 janvier 1868 en vertu de laquelle cette Compagnie exploitait tout le réseau.

L'exploitation de la ligne, d'une étendue de 53 kilomètres, se fait moyennant le paiement à la Société Guillaume-Luxembourg, depuis le 16 septembre 1872 et jusqu'en 1912 inclusivement, d'un loyer de 500,000 francs, sous réserve du droit de revision triennale prévu par l'article 9 du traité.

Le paiement de cette somme s'effectue par trimestre, et les frais qui en résultent sont à la charge du Gouvernement belge.

3° *Annuité due pour prix d'une partie du matériel d'exploitation, etc., repris par l'État à la Société anonyme des chemins de fer des Bassins houillers du Hainaut, en exécution de l'article 10 de la convention du 25 avril 1870, approuvée par la loi du 3 juin suivant* fr. 612,000 »

Cette annuité, qui a été calculée à 4 ¹/₂ p. c. sur un capital de 13,600,000 francs, doit être servie pendant 70 ans à partir du 1^{er} janvier 1871.

Elle forme, pour l'exercice 1892, l'article 13 du Budget de la Dette publique.

4° *Annuité nécessaire au service des actions privilégiées de la Grande Compagnie du Luxembourg. (Art. 14 du Budget de 1892.)*

Cette annuité s'élève, pour l'année 1892, à 8,375 francs, savoir :

Somme applicable au paiement des intérêts.	fr.	7,775	»
— à l'amortissement		600	»
TOTAL ÉGAL.		fr.	<u>8,375</u> »

5° *Annuités à servir en vertu de la convention du 1^{er} juin 1877.* (Art. 15 du Budget de l'exercice 1892.) fr. 8,471,837 »

Aux termes de l'article 33, § 1^{er}, de la convention conclue le 1^{er} juin 1877 entre le Gouvernement et la Société anonyme de construction de chemins de fer (Convention-loi des 25 avril/3 juin 1870) et approuvée par la loi du 26 juin 1877, le prélèvement de 7,000 francs par kilomètre, attribué à ladite Société par l'article 44 de la convention du 25 avril 1870 sur les recettes brutes des lignes relevant de cette dernière convention, égales ou inférieures à 18,000 francs par kilomètre, a été remplacé, pour toutes les lignes ou sections de lignes livrées à l'État antérieurement au 1^{er} janvier 1877, par une annuité fixe de 7,000 francs par kilomètre.

Ces lignes ou sections mesurant 770,167 mètres, l'annuité à servir de ce chef, en 1892, s'élève à la somme de 5,391,169 francs.

D'après le § 2 du même article 33, la part revenant à la Société ou à ses ayants droit en vertu de l'article 44 précité de la convention du 25 avril 1870, dans la partie des recettes brutes dépassant 18,000 francs par kilomètre, a été remplacée pour lesdites lignes par des annuités fixées à forfait à 2,400 francs par kilomètre, avec progression annuelle de 160 francs jusqu'en 1887, époque à laquelle l'annuité atteint 4,000 francs, et reste fixée à ce taux jusqu'à l'expiration des concessions respectives. Pour 1892, cette annuité est de 3,080,668 francs.

Le tableau suivant fait connaître, pour les lignes reprises, la durée des annuités et leur montant calculé sur le pied de 11,000 francs par kilomètre :

DÉSIGNATION des LIGNES.	LONGUEUR.	DATE de L'EXPIRATION DES CONCESSIONS.	DURÉE	ANNUITÉS correspondantes sur le pied de 11,000 francs par kilomètre.
			calculée à partir du 1 ^{er} janvier 1877.	
Houdeng à Soignies	M. m. 15.514	27 septembre 1940, art. 35, litt. C.	Ans, Mois, jours. 69 8 27	148,654
Lignes en exploitation au 1 ^{er} janvier 1874.	646.351	31 décembre 1948, id. D.	72 " "	7,158,910
Dour à Quiévrain	4.459	Id. id. D, n°5	72 " "	
Luttre à Gosselies	6.827	31 décembre 1964, id. G.	88 " "	523,950
Gilly à Châtelineau	2.647	Id. id. G.	88 " "	
Gilly à Lambusart	1.497	Id. id. G.	88 " "	
Noir-Dieu aux Haies et raccordement vers Fleurus.	10.285	Id. id. G.	88 " "	
Raccordement du Petit-Try.	497	Id. id. G.	88 " "	
Fleurus à Nivelles.	21.985	Id. id. G.	88 " "	
Blaton à Bernissart	3.896	Id. id. G.	88 " "	
Berzé-Thuillies à Beaumont	16.883	31 décembre 1965, id. H.	89 " "	
Anvers à Boom et embranchement vers Contich.	21.180	Id. id. H.	89 " "	
Piéton à Buvrinnes-Mont	9.791	Id. id. H.	89 " "	
Alost à Burst	10.359	31 décembre 1966, id. I.	90 " "	115,940
TOTAL	770.167	à 11,000 francs par kilomètre.	fr.	8,471,837

6° *Loyer provisionnel à payer à la Société du chemin de fer d'Anvers à Rotterdam.*
 (Art. 16 du Budget de l'exercice 1892) fr. 1,000,000 »

Conformément à l'article 14 de la convention conclue le 31 octobre 1879 entre la Belgique et les Pays-Bas, approuvée par la loi du 29 avril 1880, l'État a pris possession, le 1^{er} juillet 1880, de la partie belge de la ligne du chemin de fer d'Anvers à Rotterdam.

Dans l'impossibilité où l'on se trouvait, lors de la convention, de déterminer le prix de rachat des lignes reprises et par conséquent la part contributive des Pays-Bas dans ce prix, il a été stipulé que le Gouvernement belge payerait à la Société concessionnaire un loyer provisionnel de 1,000,000 de francs par an, pour la partie belge et les parties néerlandaises du chemin de fer réunies, et ce par termes semestriels de 500,000 francs, le 1^{er} avril et le 1^{er} octobre.

En remboursement des paiements faits à titre de loyer pour compte du Gouvernement néerlandais, l'État reçoit un intérêt de 4 p. c. sur la quote-part des Pays-Bas dans le prix total de rachat, qui a été fixé provisoirement à 6,000,000 de florins.

QUATRIÈME PARTIE.

NATURE DES PENSIONS A CHARGE DU TRÉSOR

et

DISPOSITIONS EN VERTU DESQUELLES CES PENSIONS SONT ACCORDÉES.

- a. *Pensions civiles et autres accordées avant 1830.* — Arrêtés royaux des 22 février et 14 septembre 1814, et des 23 août et 29 septembre 1815.
- b. *Pensions civiques.* — Arrêté du Gouvernement provisoire du 6 novembre 1830 (*Moniteur* n° 28) et loi du 11 avril 1835 (*Moniteur* n° 107).
- c. *Pensions militaires.* — Lois des 24 mai 1838 (*Moniteur* n° 149), 27 mai 1840 (*Moniteur* n° 150-151), 25 février 1842 (*Moniteur* n° 57), 19 mai 1845 (*Moniteur* n° 141), 10 mars 1847 (*Moniteur* n° 72), 27 mai 1856 (*Moniteur* n° 172), 4 juillet 1860 (*Moniteur* n° 189), 19 janvier 1870 (*Moniteur* n° 23), 14 mars 1880 (*Moniteur* n° 77) et 23 mai 1888 (*Moniteur* n° 151).
- d. *Pensions de l'ordre de Léopold.* — Loi du 11 juillet 1832 (*Moniteur* n° 193).

e. *Pensions civiles et ecclésiastiques.* — Lois des 21 juillet 1844 (*Moniteur* n° 212), 17 février 1849 (*Moniteur* n° 50), 26 mai 1850 (*Moniteur* n° 150), 27 mai 1856 (*Moniteur* n° 172), 26 avril 1865 (*Moniteur* n° 119), 7 mars 1867 (*Moniteur* n° 68), et 10 janvier 1886 (*Moniteur* n° 15).

f. *Pensions des professeurs et instituteurs communaux.* — Lois du 16 mai 1876 (*Moniteur* n° 139) et du 8 avril 1884 (*Moniteur* n° 109).

Le tableau ci-joint, n° 3, présente la situation, au 1^{er} janvier 1892 et au 1^{er} janvier 1893, des pensions à charge du Budget de la Dette publique.



En résumant le compte de la Dette publique, on trouve qu'aux dernières échéances de l'exercice 1892, il présentait les résultats suivants :

	CAPITAL NOMINAL primitif.	CAPITAL amorti.	RESTE A AMORTIR.	RENTE annuelle.
PREMIÈRE PARTIE.				
<i>Rentes créées sans expression de capital fr.</i>	"	"	"	380,598 14
DEUXIÈME PARTIE.				
<i>Dette à 2 1/2 p. c.</i>	580,271,651 74	160,512,000 "	219,959,651 74	5,498,900 78
<i>Dette à 3 p. c.</i>	617,532,100 "	9,925,900 "	607,608,200 "	18,228,240 "
<i>Dette à 5 1/2 p. c. 1^{re} série</i>	140,916,225 "	"	140,916,225 "	4,952,067 87
— 2 ^e série.	956,887,482 22	"	956,887,482 22	33,401,061 87
— 3 ^e série.	200,040,000 "	"	200,040,000 "	7,001,400 "
<i>Rentes 5 p. c. à titre d'indemnités du chef des servitudes militaires</i>	1,400,634 95	"	1,400,634 95	42,287 74
Fr.	2,500,057,073 91	179,255,900 "	2,120,821,175 91	69,574,652 40
<i>Dette flottante.</i>	20,000,000 "	"	20,000,000 "	487,500 "
Fr.	2,526,057,073 91	179,255,900 "	2,146,821,175 91	70,062,152 40
TROISIÈME PARTIE.				
Reprise de chemins de fer				ANNUITÉS.
1 ^o <i>Ligne de Mons à Manage</i>				672,550 "
2 ^o <i>Ligne de Spa à la frontière Grand-Ducale</i>				500,000 "
3 ^o <i>Partie du matériel d'exploitation des Bassins houillers du Hainaut</i>				612,000 "
4 ^o <i>Ligne de la Grande Compagnie du Luxembourg</i>				8,575 "
5 ^o <i>Diverses lignes (convention du 1^{er} juin 1877)</i>				8,471,857 "
6 ^o <i>Ligne d'Anvers à Rotterdam (loyer provisionnel).</i>				1,000,000 "
			Fr.	11,264,542 "
QUATRIÈME PARTIE.				
<i>Pensions de toute nature fr.</i>				(1) 12,083,398 "

(1) Y compris 1,918,134 francs pour pensions des professeurs et instituteurs communaux, et dont 3/8 sont payés à titre d'avance pour le compte des communes et des provinces.

ANNEXES

AU COMPTE DE LA DETTE PUBLIQUE POUR L'EXERCICE 1892.



CAPITAUX DES DIVERSES DETTES EN CIRCULATION.

(Exercices 1891 et 1892.)

DÉSIGNATION de la DETTE.	ÉCHÉANCES.	CAPITAL NOMINAL		TOTAL à CHACUN ÉCHÉANCE.
		des obligations au porteur.	des inscriptions nominatives et des récépissés fractionnaires.	
2 1/2 p. c.	1 ^{er} juillet 1891	58,024,400 »	181,035,251 74	219,959,651 74
	1 ^{er} janvier 1892	58,209,800 »	181,749,831 74	219,959,651 74
	1 ^{er} juillet 1892	58,006,000 »	181,955,631 74	219,959,651 74
	1 ^{er} janvier 1893	57,958,200 »	182,021,451 74	219,959,651 74
3 p. c.	1 ^{er} mai 1891	167,563,700 »	542,371,400 »	509,935,100 »
	1 ^{er} novembre 1891	170,901,700 »	562,916,500 »	533,818,000 »
	1 ^{er} mai 1892	185,803,100 »	593,684,500 »	579,487,400 »
	1 ^{er} novembre 1892	197,963,700 »	409,644,500 »	607,608,200 »
3 p. c. — Servitudes militaires	15 avril 1892	»	1,409,654 95	1,409,654 95
3 1/2 p. c. — 1 ^{re} série	1 ^{er} juillet 1891	40,136,500 »	100,605,675 »	140,741,975 »
	1 ^{er} janvier 1892	40,356,600 »	100,579,675 »	140,916,275 »
	1 ^{er} juillet 1892	59,455,075 »	101,461,175 »	140,916,250 »
	1 ^{er} janvier 1893	40,754,450 »	100,181,775 »	140,916,225 »
3 1/2 p. c. — 2 ^e série	1 ^{er} mai 1891	548,904,250 »	406,878,632 22	955,782,882 22
	1 ^{er} novembre 1891	546,820,050 »	409,159,432 22	955,979,482 22
	1 ^{er} mai 1892	547,548,750 »	409,558,732 22	956,887,482 22
	1 ^{er} novembre 1892	544,232,150 »	412,655,332 22	956,887,482 22
3 1/2 p. c. — 3 ^e série	1 ^{er} février 1891	56,534,600 »	143,505,400 »	200,040,000 »
	1 ^{er} août 1891	55,416,400 »	144,623,600 »	200,040,000 »
	1 ^{er} février 1892	65,757,200 »	144,282,800 »	200,040,000 »
	1 ^{er} août 1892	65,563,800 »	134,476,200 »	200,040,000 »

ANNEXE N° 2.

**INTÉRÊTS ET AMORTISSEMENT DES CAPITAUX DES DIVERSES DETTES
EN CIRCULATION.**

(Exercices 1891 et 1892.)

DÉSIGNATION de la DETTE.	ÉCHÉANCES.	INTÉRÊTS		TOTAL par échéance et PAR ANNÉE.	DOTATION d'amortissement par semestre et par année.
		des obligations au porteur.	des inscriptions nominatives et des récépissés fractionnaires.		
2 1/2 p. c.	1 ^{er} juillet 1891	486,555 »	2,262,040 39	2,748,495 39	»
	1 ^{er} janvier 1892	477,622 50	2,271,872 89	2,749,495 39	»
	Charges de l'année 1891. . .	964,177 50	4,534,815 28	5,498,990 78	»
	1 ^{er} juillet 1892.	475,075 »	2,274,420 39	2,749,495 39	»
	1 ^{er} janvier 1893	474,227 50	2,275,267 89	2,749,495 39	»
	Charges de l'année 1892. . .	949,302 50	4,549,688 28	5,498,990 78	»
3 p. c.	1 ^{er} mai 1891	2,515,455 50	5,155,571 »	7,649,026 50	668,717 50
	1 ^{er} novembre 1891	2,563,525 50	5,443,744 50	8,007,270 »	668,717 50
	Charges de l'année 1891. . .	5,076,981 »	10,579,315 50	15,656,296 50	1,337,435 »
	1 ^{er} mai 1892	2,787,046 50	5,905,264 50	8,692,311 »	692,600 40
	1 ^{er} novembre 1892	2,969,455 50	6,144,667 50	9,114,123 »	758,269 80
	Charges de l'année 1892. . .	5,756,502 »	12,040,932 »	17,806,454 »	1,450,870 20
3 p. c. — Servitudes mili- taires	15 avril 1892 (une année) .	»	42,287 74	42,287 74	»
3 1/2 p. c. — 1 ^{re} série.	1 ^{er} juillet 1891	702,385 25	1,760,599 31	2,462,984 56	140,742 62
	1 ^{er} janvier 1892	705,890 50	1,760,144 31	2,466,034 81	140,741 97
	Charges de l'année 1891. . .	1,408,275 75	3,520,745 62	4,929,019 57	281,484 59
	1 ^{er} juillet 1892.	690,463 81	1,775,570 56	2,466,034 37	140,916 27
	1 ^{er} janvier 1893	712,852 87	1,755,181 06	2,468,035 95	140,916 25
	Charges de l'année 1892. . .	1,403,316 68	3,528,751 62	4,932,068 30	281,832 52
3 1/2 p. c. — 2 ^e série.	1 ^{er} mai 1891	9,605,824 37	7,120,376 06	16,726,200 43	925,996 78
	1 ^{er} novembre 1891	9,569,350 87	7,160,290 06	16,729,640 93	955,782 88
	Charges de l'année 1891. . .	19,175,175 24	14,280,666 12	33,455,841 36	1,881,779 66
	1 ^{er} mai 1892	9,578,603 12	7,166,927 81	16,745,530 95	955,979 48
	1 ^{er} novembre 1892	9,524,062 62	7,221,468 51	16,745,530 95	956,887 48
	Charges de l'année 1892. . .	19,102,665 74	14,388,596 12	33,491,261 86	1,912,866 96
3 1/2 p. c. — 3 ^e série.	1 ^{er} février 1891	989,55 ^r 50	2,511,344 50	3,500,700 »	200,000 »
	1 ^{er} août 1891	969,787 »	2,550,915 »	3,560,700 »	200,040 »
	Charges de l'année 1891. . .	1,959,142 50	5,042,257 50	7,001,400 »	400,040 »
	1 ^{er} février 1892	975,751 »	2,524,949 »	3,500,700 »	200,040 »
	1 ^{er} août 1892	1,147,566 50	2,553,355 50	3,500,700 »	200,040 »
	Charges de l'année 1892. . .	2,123,117 50	4,878,282 50	7,001,400 »	400,080 »

NATURE DES PENSIONS.	NOMBRE DES PENSIONS.				MONTANT DES PEN		
	SITUATION au 1 ^{er} janv. 1892.	MOUVEMENT pendant l'année 1892.		SITUATION au 1 ^{er} janv. 1893.	SITUATION au 1 ^{er} janv. 1892.	MOUVEMENT pendant l'année 1892.	
		Accroissem.	Décroissem.			Accroissem.	Décroissem.
Civiles et autres accordées avant 1850 . . .	1	•	•	1	288	•	•
Civiques	5	•	•	5	1,566	•	•
Militaires	3,010	201	240	2,071	4,456,107	331,420	309,024
Ordre de Léopold	136	1	12	125	13,600	100	1,200
Marine (militaires de la)	15	•	1	14	22,852	•	132
<i>Pensions civiles :</i>							
Pensions des affaires étrangères	10	4	2	18	59,847	23,201	2,211
— de la justice	204	27	20	202	644,357	94,254	88,237
— de l'intérieur et de l'instruction publique	344	43	37	350	741,377	69,470	73,637
— des chemins de fer, postes et télé- graphes	970	158	65	1,063	1,103,456	197,256	97,822
— de l'agriculture, de l'industrie et des travaux publics	237	34	31	240	403,789	30,261	58,765
— de la guerre	48	3	5	46	94,362	10,404	8,862
— des finances	1,537	113	173	1,477	2,108,055	195,919	250,340
— de la Cour des comptes	3	1	•	4	8,827	304	•
Pensions ecclésiastiques	411	50	59	402	406,955	49,904	63,815
Pensions des veuves et orphelins de l'an- cienne caisse de retraite	30	•	0	21	17,366	•	4,988
Pensions des professeurs et instituteurs com- munaux (1)	1,689	198	80	1,807	1,807,569	198,904	88,339
TOTAUX	8,716	833	743	8,808	11,930,373	1,210,397	1,107,372
				AUGMENTATION : 90 pensions.		AUGMENTATION : 103,025 francs.	

PENSIONS DE TOUTE NATURE.

janvier 1893.

SIONS.		ACCROISSEMENTS.		DÉCROISSEMENTS.			Observations.
SITUATION au 1 ^{er} janv. 1893.	Nombre de pensions accordées		Nombre de pensions éteintes				
	nouvellement.	par suite de revision.	par suite de décès.	par suite de revision.	par suite du nouveau mariage		
288	°	°	°	°	°		
1,506	°	°	°	°	°		
4,418,503	201	°	240	°	°		
12,500	1	°	12	°	°		
22,720	°	°	1	°	°		
80,837	4	°	2	°	°		
650,374	27	°	29	°	°		
737,210	43	°	37	°	°		
1,292,800	158	°	65	°	°		
384,205	54	°	31	°	°		
95,904	5	°	5	°	°		
2,053,634	113	°	173	°	°		
0,131	1	°	°	°	°		
393,044	49	1	58	1	°		
12,368	°	°	9	°	°		
1,918,134	188	10	73	7	°		
12,083,398	822	11	755	8	°		
	853		743				

(1) Aux termes de l'article 4^{er} de la loi du 8 avril 1884, les pensions des professeurs et instituteurs communaux conférées en vertu de l'article 7 de la loi du 16 mai 1876 sont payées : $\frac{2}{3}$ par les communes, $\frac{1}{3}$ par les provinces, $\frac{2}{8}$ par l'État.

Elles sont portées en totalité au Budget de la Dette publique.